

Le Monde



MERCREDI 11 FÉVRIER 1987

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE - N° 13075 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine

SERVICES	14
Économique	14
Politique	14
Culture	14
Éducation	14
Environnement	14
International	14
Jeunesse	14
Liban	14
Libye	14
Madagascar	14
Maroc	14
Mexique	14
Niger	14
Nigeria	14
Ouganda	14
Pakistan	14
Pologne	14
Portugal	14
Roumanie	14
Russie	14
Soudan	14
Suisse	14
Tchécoslovaquie	14
Tchad	14
Togo	14
Tunisie	14
USA	14
Yugoslavie	14

L'OUA impuissante

En visite d'Etat à Paris, dans le cadre d'une tournée européenne, M. Denis Sassou Nguesso, chef de l'Etat congolais, cherche à attirer l'attention de ses hôtes sur les problèmes économiques et financiers de son pays, qu'il a évoqués avec vigueur à la fin d'un dîner officiel, lundi 9 février, à l'Elysée.

Mais il est aussi le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en un moment où rebondit l'affaire tchadienne. Il ne peut paraître s'en désintéresser, même si ses possibilités d'action sont plus limitées que jamais.

Le président congolais veut d'abord s'informer sur les intentions de Paris après le réajustement et le renforcement du dispositif militaire français au sud du 16^e parallèle. Dans les milieux officiels, on minimise l'importance des mouvements de troupes et de matériels effectués ces derniers jours. Le ministre de la défense, M. André Giraud, souligne qu'il n'y a pas eu d'acheminement de renforts en provenance de l'hexagone mais simplement distribution différente d'effectifs stationnés en permanence en Afrique, les travaux de modernisation de la piste de Ndjamena rendant plus aisés de tels déplacements d'unités. Néanmoins la France, informée des préparatifs de la Libye en vue d'une nouvelle offensive, a envoyé une lettre mise en garde au colonel Kadhafi, qui lui conseillait de se retirer du Tchad.

Les dirigeants libyens ont-ils le moyen de traduire dans les faits ces diatribes insolentes ? La logique voudrait qu'ils s'abstiennent d'engager ses troupes dans des combats terrestres, loin de leurs bases arrière. Il leur manque pour cela, outre la motivation, l'organisation et les moyens logistiques nécessaires. En revanche, il peut ordonner quelque opération ponctuelle, aux résultats déplorables mais violents, pour « sauver la face ».

Les propositions de médiation que voulait faire M. Sassou Nguesso paraissent dans ces conditions bien désempées. Il se voyait dans le rôle d'« arbitre » entre la France et la Libye, auxquelles il demande de retirer simultanément leurs troupes pour faciliter le dialogue entre factions tchadiennes rivales. En termes diplomatiques mais sans équivoque, M. Nguesso a dit qu'il ne pouvait mettre sur la même plan l'agresseur et celui qui porte secours à l'opprimé et a observé que la mission de réconciliation des Tchadiens confiée par l'OUA à son hôte avait « pratiquement atteint son terme ».

C'est là une situation à plusieurs ramifications au régime de Ndjamena annoncé par M. Hissène Habré. Le chef de l'Etat tchadien a eu l'habileté de faire dire par son entourage que son principal adversaire de naguère, M. Goukouni Oueddei, serait le bienvenu à l'extérieur, mais qu'il ne devrait pas rentrer dans son pays. Pour le moment, ce dernier est à Alger, où il s'est entretenu avec M. Sassou Nguesso, puisque le colonel Kadhafi lui a permis de quitter Tripoli.

La Libye a l'aplomb d'affirmer que la nouvelle « ingérence » française au Tchad remet tout en question alors qu'une solution du problème se dessine dans un cadre africain. L'OUA trouve toujours commode d'évoquer l'air de prendre au sérieux ces péroraisons. Certains de ses membres ont la mémoire courte. En septembre 1984, la France et la Libye annonçaient leur « décision commune » de procéder à l'évacuation totale et concomitante de leurs troupes. Paris doit-il donner au colonel Kadhafi une nouvelle occasion de renier sa parole ?

(Lire nos informations page 40.)

Un entretien avec M. Edouard Balladur

● La Société générale privatisée cette année ● Clarification nécessaire dans la majorité

La Société générale sera privatisée avant la fin de l'année. C'est la première des entreprises nationalisées à la Libération par de Gaulle à être rendue au secteur privé. M. Balladur, dans l'entretien qu'il nous a accordé, veut y voir la volonté du gouvernement de changer les règles du jeu de notre économie.

Le ministre d'Etat développe aussi les propositions françaises en matière monétaire, qui vont faire l'objet d'un mémorandum déposé le mercredi 11 février, et rappelle à l'ordre la majorité : « On ne peut pas à la fois être dans la majorité et ne pas y être. » Il juge nécessaire une clarification.

« Les crises récentes vous font-elles regretter que le gouvernement ne se soit pas concentré sur les réformes économiques ? »

« Il n'a jamais été question de nous limiter aux réformes économiques. Notre société connaît d'autres problèmes, il faut aussi les résoudre. Je n'en citerai que deux ou trois : la sécurité, qu'il faut mieux assurer, avec toutes les conséquences que cela comporte par exemple pour le régime pénitentiaire. L'identité culturelle de la France, qui pose toute la question de la nationalité et de ses modes d'acquisition. La question universitaire : notre système ayant démontré combien il est difficile à notre société de s'adapter au monde moderne alors qu'il est si important que les jeunes puissent y trouver leur place. »

« Mais, puisque vous m'avez parlé de réformes économiques, permettez-moi d'ajouter un mot. La politique que je mène depuis six mois est une politique d'assainissement financier, de liberté et de démocratie économiques. Et lorsque je jette un regard sur ce qui a été fait et sur la manière dont cette politique a été menée, il me vient trois réflexions. »

Propos recueillis par JEAN-MARIE COLOMBANI et BRUNO DETHOMAS. (Lire la suite page 7.)

Divorce à l'allemande

Les sociaux-démocrates et les Verts ont mis fin à leur coalition en Hesse.

PAGE 4

Les otages au Liban

Le Djihad islamique pour la libération de la Palestine a reporté son ultimatum.

PAGE 3

Six candidats pour la « 5 » et TV6

La CNCL a quinze jours pour examiner les dossiers des deux chaînes privées.

PAGE 12

Le Monde

SCIENCES ET MÉDECINE

■ SIDA : l'épidémie atteint l'Extrême-Orient. ■ Sécurité nucléaire : EDF étudie le facteur humain. ■ Le chantier de l'accélérateur de particules à Genève. ■ Secteurs de pointe : les nouvelles techniques du métro automatique.

Pages 15 à 17

Le sommaire complet se trouve page 40

Jalousie

Le président de la République a reçu, mardi 9 février, à l'Élysée, le ministre de la Défense, M. André Giraud, et le ministre de l'Énergie, M. Jean-Louis Borde. M. Giraud a présenté au président les conclusions de sa mission en Libye, où il a rencontré le colonel Kadhafi. M. Borde a évoqué les perspectives de la politique énergétique française.

Une élection cantonale

Le conseil municipal de la commune de... a élu, mardi 9 février, son nouveau maire. M. Jean-Louis Borde a été élu à la majorité absolue.

et une municipale

Le conseil municipal de la commune de... a élu, mardi 9 février, son nouveau maire. M. Jean-Louis Borde a été élu à la majorité absolue.

et une municipale

Le conseil municipal de la commune de... a élu, mardi 9 février, son nouveau maire. M. Jean-Louis Borde a été élu à la majorité absolue.

et une municipale

Le conseil municipal de la commune de... a élu, mardi 9 février, son nouveau maire. M. Jean-Louis Borde a été élu à la majorité absolue.

et une municipale

Le conseil municipal de la commune de... a élu, mardi 9 février, son nouveau maire. M. Jean-Louis Borde a été élu à la majorité absolue.

Epreuve de force entre Felipe Gonzalez et les lycéens

Le défi de la jeunesse espagnole

Les organisations de lycéens espagnols ont appelé à une grève générale dans les établissements secondaires pour toute cette semaine. Ils doivent organiser, mercredi 11 février, à Madrid, une manifestation à laquelle la direction des Commissions ouvrières (la centrale syndicale communiste) a appelé ses adhérents à participer.

El Cojo n'a pas grand chose à dire, si ce n'est de dire que le mouvement de grève des lycéens espagnols est une manifestation de la jeunesse qui se bat pour la démocratie et la liberté.

MADRID de notre envoyé spécial

On l'a vu à la télévision, sur les images des manifestations étudiantes de Madrid, claquant sur son unique jambe et s'acharnant de l'une de ses béquilles à briser vitrines et horloges publiques. On l'a retrouvé, adossant sa même béquille, dans les manifestations de Séville, où il fut arrêté. Et puis on l'a revu, quelques jours après, dans tous les journaux, avec cette cicatrice qui lui fend le crâne, sortant sur une chaise roulante de la prison de Séville comme s'il sortait d'un film de Bunuel. El Cojo, l'unioniste, chef d'une bande d'« ironiques », zozard de profession, casseur à l'occasion, pas mauvais bougre au demeurant, évoque tout à la fois l'homme à l'échelle, le jeune des fameuses images de TFI sur les manifestations parisiennes et l'Espagnol des médias, version 87.

El Cojo n'a pas grand chose à dire, si ce n'est de dire que le mouvement de grève des lycéens espagnols est une manifestation de la jeunesse qui se bat pour la démocratie et la liberté.

On se trompe plus encore si l'on imagine que l'effervescence lycéenne pourrait mettre en péril la démocratie espagnole : les troubles n'ont suscité à ce jour aucune réaction de type « défense de l'ordre ».

CLAIRE TRÉAN.

(Lire la suite page 4.)

Manifestation mercredi contre les « maîtres-directeurs »

Instituteurs malgré eux

Le mouvement des instituteurs sera l'ultime test de la mobilisation contre les décrets instituant la fonction de « maître-directeur ».

Que le malaise sur les « maîtres-directeurs » survive aux vacances de février ou que celles-ci apaisent le tempête, le mouvement actuel ne peut être pris à la légère ni par le ministre, ni par les syndicats, ni par les usagers de l'école. Une grève, ultra-minoritaire déclenchée par des instituteurs parisiens proches de l'extrême gauche voici un mois a rencontré un écho tel qu'elle a contraint le SNI, qui ne l'envisageait guère, à prendre la tête d'une manifestation nationale.

L'ampleur de la manifestation nationale organisée mercredi 11 février à Paris, entre l'Opéra et la Nation, par les syndicats d'instituteurs sera l'ultime test de la mobilisation contre les décrets instituant la fonction de « maître-directeur ».

La grogne des instituteurs contre les « maîtres-directeurs » de M. Monory ne réveille pas seulement

PHILIPPE BERNARD. (Lire la suite page 8.)



APOSTROPHES LE 27 FÉVRIER

Jean-Michel Gaillard

Tu seras président, mon fils

Anatomie des Grandes Ecoles et malformations des élites

Jean-Michel Gaillard

RAMSAY

Le mal des forêts en Europe

Ces chênes qu'on oublie

Deux rapports sur la forêt française révèlent que son dépérissement est relativement stabilisé. Mais la recherche des causes du mal s'annonce difficile.

Oubliés dès lors la forêt et les lacs. On en revenait à la peur nucléaire, latente dans l'inconscient collectif européen, et à la vindicte contre les « multinationales de la chimie », coupables d'une hécatombe à Bhopal en décembre 1984 (plus de deux mille morts) et de la « mort du Rhin » en novembre 1986.

Si les chercheurs, aujourd'hui, n'ont encore abouti à aucun résultat sûr - la physiologie de l'arbre, est difficile à reproduire en laboratoire et surtout en temps réel - la simple observation de l'état des arbres fournit déjà des précieuses indications pour le présent. Allemands et Suisses, qui ont affaire à une forêt essentiellement résineuse (épicéas, pins, sapins), ont constaté une dégradation constante depuis le début de leurs observations. Cette dégradation, en Allemagne, serait toutefois en cours de ralentissement, alors qu'en Suisse, pays de montagne, 36 % des arbres seraient atteints de dépérissement, soit presque trois fois plus qu'en 1983 !

Au début des années 80, le « walsterben » ou dépérissement des forêts défrayait la chronique en Allemagne et dans l'Europe de tradition germanique. Les « pluies acides », qui stérilisent les lacs canadiens et scandinaves, allaient aussi tuer la forêt allemande ! C'est du moins ce qu'annonçaient les Grünen (Verts), sur la foi de rapports alarmants diffusés par les scientifiques et les forestiers d'outre-Rhin.

Mais les forêts d'Europe ne sont pas tirées d'affaire pour autant. Grâce à l'alerte au Walsterben, des réseaux d'observation ont été mis en place dans la plupart des massifs forestiers. Depuis 1983, en Allemagne et en Suisse, depuis 1984 en France, des arbres choisis au hasard sont suivis individuellement. Des stations de recherche ont été installées au cœur des boisements les plus atteints.

Les observations en France sont plus rassurantes, quoique les chênes de la forêt gauloise, à leur tour, commencent à souffrir du mystérieux mal. La vie de l'arbre est une longue patience.

ROGER CANS. (Lire nos informations page 9.)

PRIX DE VENTE À L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 \$; Côte d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 65 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 95 p. ; Italie, 1.700 L. ; Libye, 0,400 DL. ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 g. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 sc. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 \$; USA (West Coast), 1,50 \$.

صكذامن الاصل

سكرا من الاجل

Débats

Ecoles, direction et blocage

Et si les instituteurs, au fond, étaient d'accord avec le ministre ?

par LOUIS LEGRAND (*)

LA question de la direction des écoles pose un problème fondamental que ni les contestataires, en général, ni les commentateurs ne me paraissent avoir clairement perçu. Le ministre, dans sa volonté de reprise en main, mil par des préoccupations d'ordre et de normalité nationale, voit dans le directeur d'école, comme dans toute la hiérarchie pédagogique et administrative, l'instrument d'un pouvoir central renforcé. La création des personnels d'inspection et de direction, fait sans précédent,

accompagnant la suppression de la mission à la recherche et à la formation, va dans le même sens et exprime la même conception. Les syndicats d'enseignants ont parfaitement compris cette intention. Mais ces syndicats, à une exception près, opposent à ces décisions une conception de la liberté individuelle du maître dans sa classe qui, au fond, appartient à la même conception que celle du ministre. Car les contestataires ne mettent pas en cause la fonction de l'inspecteur.

Par tradition, dans le système français, le maître, comme personne individuelle, n'a de compte à rendre qu'à son inspecteur. C'est le cas dans les écoles, mais c'est aussi le cas dans l'enseignement secondaire : le chef d'établissement n'y a aucune autorité pédagogique. Elle n'est qu'administrative. Les maîtres ne reconnaissent d'autorité pédagogique valable que celle de l'inspecteur qui les note, les conseille et, si besoin est, les protège contre les empiètements du milieu considéré comme étranger, voire même hostile à l'école. Cette sacro-sainte liberté du professeur et de l'instituteur dans sa classe ne porte d'ailleurs que sur les méthodes. Car l'inspecteur ne fonde finalement son autorité que sur la norme des programmes et des horaires et celle d'examen nationaux du bas en haut de la pyramide, du brevet des collèges à l'agrégation.

n'y a pas, légalement, d'équipe pédagogique dotée de pouvoirs sur ce qui est l'essentiel, les programmes, les horaires et leur adaptation à la réalité des élèves.

C'est pourquoi, dans les discours actuels, le refus du « petit chef » ne me paraît pas aller à l'essentiel et n'exprime aucunement une volonté « autogestionnaire ». Ce refus n'a rien de sens positif que s'il allait au fond des choses et y opposait une autre image de la direction d'établissement. Au lieu de tirer sa légitimité et son autorité de la hiérarchie et des normes nationales, le directeur devrait les recevoir de l'équipe pédagogique à laquelle il appartient et de la communauté scolaire tout entière, parents compris, qui lui délégueraient démocratiquement les pouvoirs d'animation et d'organisation nécessaires. Cette délégation pourrait d'ailleurs fort bien faire l'objet d'un statut national, exprimant, il est vrai, une autre politique et s'inspirant d'une véritable « autogestion ». Ce serait là le seul moyen de prendre en compte la réalité des populations scolaires traitées et celle du milieu qui les envoie à l'école.

Autogestion ? Vraie !

Sur ce point, les contestataires en majorité — il y a des exceptions — sont fondamentalement d'accord avec le ministre. Ils l'étaient également avec le précédent ministre, Jean-Pierre Chevènement. Or, cette liberté individuelle soigneusement canalisée — Basil Bernstein a décrit cette situation comme « code séria » — fait du système éducatif français le plus sélectif et le plus abstrait qui soit. Dans ce système, la réalité des élèves et celle de l'établissement comme réalité locale vivante disparaissent complètement. Un établissement français standard n'est qu'une juxtaposition de divisions autonomes et d'enseignants individuels et la direction n'a d'autres fonctions que d'organiser ces divisions et de veiller à la bonne marche matérielle de cette juxtaposition.

C'est pourquoi, il est inexact d'assimiler cet individualisme magistral à l'autogestion. Il n'y a pas d'autogestion parce qu'il

(*) Professeur à l'université Louis Pasteur (Strasbourg).

RÉVOLTES

Des étudiants et lycéens aux instituteurs — qui manifestent à nouveau mercredi 11 février, — l'hiver aura été « chaud ». La révolte des maîtres d'école contre le renforcement des pouvoirs des directeurs est, estime M. Louis Legrand, moins « autogestionnaire » qu'on ne l'a dit. Quant au mouvement étudiant, il est, témoigne Emmanuel Faux, dans ses conséquences à long terme, plus politique (au sens noble) qu'on l'a cru.

Bilan d'un hiver étudiant

Après la « victoire », ce qui reste à construire

par EMMANUEL FAUX (*)

AVEC la victoire historique du mouvement étudiant, de nombreuses idées reçues ont été sévèrement battues en brèche. Il devient maintenant possible de tenter d'apporter les premiers éléments de réponse aux questions soulevées par notre protestation, sa soudaineté et sa spontanéité, sa capacité à s'autogérer de sa naissance à sa dissolution.

Au départ, certains observateurs ou responsables politiques se déclaraient persuadés que notre mouvement était voué à une récupération partisane ou syndicale. Devait-on leur reprocher de méconnaître la faiblesse — sans doute regrettable — du syndicalisme étudiant en France ? Fallait-il les accuser d'ignorer la rupture — attestée pourtant par de nombreux sondages — entre les partis politiques et leur jeune clientèle potentielle ? Peu importe. Ces augures ont été largement démentis par les faits, et c'est là l'essentiel.

Clamée vingt jours durant par les lycéens et les étudiants grévistes, la revendication d'autonomie et de refus des étiquettes s'est accomplie dans la création et le fonctionnement de la coordination nationale, structure improvisée regroupant les délégués de chaque université. Que cette forme

inédite de démocratie directe ait fait école quelques jours plus tard auprès des cheminots mécontents a constitué pour nous le plus bel hommage.

Adulte et responsable, notre mouvement n'a eu pour seuls drapeaux que ceux de la crainte du lendemain et du rejet de toute violence, d'où qu'elle vienne. Aujourd'hui, même si la menace d'une réforme inégalitaire et élitiste semble provisoirement écartée, notre angoisse devant un avenir professionnel bouché demeure. Elle saisit toute une génération, mais, par solidarité parentale, cette inquiétude touche aussi les classes d'âge supérieures. Peut-on encore — de ce fait — réduire notre protestation, exceptionnellement massive, à une dimension catégorielle, voire corporatiste ?

En trois semaines, tous ces « bons petits » promis à une longue ère de libéralisme lénifiant et que l'on déclarait acquis à la trilogie rance « Travail-Famille-Patrie » furent brutalement contaminés par l'étrange virus du « SIDA mental ». Comme par enchantement, le « printemps de décembre » avait eu raison de cette jeunesse individualiste,

dépolitisée et médiatiquement dénommée « génération Tapie ». L'identification au Napoléon de la pile Wonder, incarnation suprême de la « réussite » individuelle, n'avait plus cours. Jusqu'ici, l'étiquette nous avait fait sourire ; soudain, elle devint offense.

Amertume, meurtrissure, mise en garde

Dans le « Plus jamais ça ! » de notre dernière manifestation, il y avait l'amertume des jeunes que l'on avait voulu discréditer par la violence de rue, faute de pouvoir le faire par le débat de fond. Il y avait aussi la meurtrissure causée par la mort d'un étudiant et, plus encore, par le sentiment que c'était là le prix de la victoire. Il y avait enfin une mise en garde contre les clichés à venir concernant une génération quelquefois silencieuse mais jamais absente. Nous avons interpellé la société civile française, et, en cela, oui, nous avons révisé une réelle politisation — au sens étymologique et sain du terme — c'est-à-dire une implication dans la vie et dans le devenir de la cité. Les débats à venir sur des projets tels que la privatisation du gardiennage dans les prisons ou la mise en place d'un code de la nationalité confirmeront sans doute, par la participation des jeunes à ces choix de

(*) Étudiant à Paris-IX Dauphine. Ancien membre indépendant du bureau de la coordination nationale étudiante.

Blockhaus

Je ne peux laisser la phrase de votre collaborateur, page 12, dans votre numéro du 30 janvier : « un des blockhaus de cette ligne fortifiée de l'Escaut que les Allemands ont à peine aperçue en 1939... ».

D'abord c'était en 1940. Ensuite et surtout j'ai connu des courageux qui se sont fait tuer dans ces blockhaus ; notamment quelques kilomètres plus en aval, en face de Vieux-Condé. J'ai eu connaissance du sacrifice d'un soldat héroïque et des combats dans d'autres endroits de la ligne sud de l'Escaut. J'en ai vu les restes fin 1940.

Dr J.-P. SCHOELLER (Paris)

La rue Iveton à Oran

A la suite du récent article de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz sur Fernand Iveton, seul Algérien de souche européenne à avoir été condamné à mort et exécuté durant la guerre d'Algérie, pour soutien à la cause nationaliste (Le Monde du 31 janvier), je vous signale qu'à ma connaissance, s'il n'a pas comme vous l'écrivez, de rue portant son nom à Alger, il y en a bien une à Oran.

MESSAOUOUD BETINA, (Paris 13^e). [Il s'agit en effet, d'après un autre lecteur résidant à Oran, de l'ex-rue Léon-Dijon, dans l'ancien quartier fortifié de cette ville.]

Le Monde de L'ÉDUCATION

DEUX DOSSIERS

BTS/DUT : LE VENT EN POUPE

ENQUÊTE SUR : LES JEUNES HOMOSEXUELS

NUMÉRO DE FÉVRIER 1987
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 658572 F
Téléphone : (1) 45-23-06-81
TÉL. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Robert Beau-Méry (1944-1969) Jacques Fauriol (1969-1982) André Laurens (1982-1985)

Dans de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Robert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Woutz

Rédacteur en chef : Daniel Verdet

Correspondant en chef : Claude Salas

ABONNEMENTS BP 507 09 75422 PARIS CEDEX 09 TÉL. : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE 354 F 672 F 984 F 1 280 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE 687 F 1 337 F 1 925 F 2 520 F

ÉTRANGER (par airmail) L. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS 399 F 762 F 1 089 F 1 380 F

IL — SUISSE, TUNISIE 594 F 972 F 1 404 F 1 980 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE

Composés 36-15 - Tapes LEMONDE

Reproduction interdite de tous articles sans accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437 ISSN : 0395 - 2037

Le Monde US\$ 785-910 is published daily, except Sundays for \$ 685 per year by Le Monde n/a Spandiloo, 45-46 38 th street, L.I.C. N.Y. 11164. Except dans postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde n/a Spandiloo, U.S.A. P.O.C. 45-46 38 th street, L.I.C. N.Y. 11164.

« UN COUP DE JEUNE », de Laurent Joffrin

Les rejetons de Mai

LES livres d'actualité immédiats sont toujours suspects. Comment ne pas se méfier de ces ouvrages écrits à la hâte, vite imprimés, déjà en librairie alors que l'événement est encore chaud, sinon en plein développement ?

Malgré les apparences, *Un coup de jeune*, de Laurent Joffrin, journaliste à *Libération*, relève d'un autre genre. Ce n'est pas le récit du mouvement étudiant des dernières semaines de 1986, mais le portrait, beaucoup plus ambitieux, de deux générations. Celle des quinze à vingt-deux ans, que l'auteur appelle un peu pompeusement « une génération morale » ; et celle de leurs parents, les soixante-huitards reconvertis.

Il ne faut pas prendre « génération » à la lettre : si tous les enfants du baby-boom ne s'étaient pas révoltés en 68, seule une petite partie des lycéens et des étudiants est descendue dans la rue en 86. Mais les uns et les autres expriment les craintes ou les rêves de toute une classe d'âge.

Plusieurs personnages, explique Laurent Joffrin, ont servi de trait d'union entre ces deux générations, « l'une politique, l'autre morale » : Jean-Jacques Goldman et Balavoine, Spielberg et Bob Geldof, Coluche et Henri Déric... Car la tempête politique de l'hiver 1986 a commencé hors de la politique : dans la chanson, la bande dessinée ou la charité médiatique. C'est cette « généalogie culturelle » que l'auteur retrace avec talent, dans un livre plein de subtilité, qu'il a su combiner parfois au lyrisme ou à l'ironie l'exercice de style.

Les quinze à vingt-deux ans n'avaient jamais connu la droite au pouvoir, souligne Laurent Joffrin : leur adolescence, ils l'ont entièrement vécue sous la gauche, qui possédait alors de

désillusion en désillusion. La France sifflait Meunier et canonisait Tapie. Mais, et pendant que la gauche perdait ses valeurs au sommet de l'État, ces mêmes valeurs se réaffirmaient soudainement, dans les cours de récréation, les concerts rock et les chambres d'adolescents à Liberté, égalité, fraternité.

Paradoxalement, mai 68, nouveau absolu, avait été lancé avec des moyens archaïques, datant du siècle précédent : barricades, internationalisme prolétarien, dédicace à l'égard de la démocratie. Le mouvement de 1986, au contraire, est parfaitement adapté à la société post-moderne, et c'est la raison de son succès : dans un monde où tout se joue sur la scène des médias, où les symboles comptent davantage que les batailles, où celui qui gagne n'est pas le plus fort mais le plus légitime, les étudiants ont battu à plates coutures MM. Chirac, Monory et Pasqua. Une jeunesse réaliste, efficace, qui croit « aux principes et non aux programmes », à la morale et non à l'idéologie.

Faut-il l'opposer à la génération qui l'a précédée et formée selon des méthodes d'éducation assez souples ? « En 1986, souligne justement Laurent Joffrin, la révolte des jeunes ne s'est pas une révolte contre leurs parents. » Ceux-ci, attendris, les ont vu défilier de la Bastille aux Invalides. Attendris et rassurés : « La preuve que les parents n'ont pas tort, c'est que leurs enfants partent toujours le bambou. » Ni tout à fait le même, ni vraiment un autre...

ROBERT SOLÉ

* Laurent Joffrin, *Un coup de jeune - Portrait d'une génération morale*, Editions Arléa, 176 p., 65 F.



Le sort des otages occidentaux au Liban

ISRAEL : personne ne nous a contacté, mais...

JÉRUSALEM de notre correspondant

Israël assure n'avoir aucune intention de céder aux exigences du Jihad islamique pour la libération de la Palestine...

même quels sont les prisonniers qu'on nous demande de libérer. Est-ce à dire qu'Israël pourrait modifier sa position si une liste de quatre cents détenus lui était soumise ? C'est peu probable à ce stade.

Au-delà même de son intransigeance de principe, Jérusalem justifie son immobilisme par un argument de circonstance : il affirme n'avoir été saisi d'aucune requête américaine, ce que la Maison Blanche a confirmé lundi.

Selon des informations citées lundi soir par la télévision israélienne mais non vérifiées, Washington et Jérusalem se sont néanmoins consultés lundi sur cette affaire. Mais, outre que le contraire est dit surprenant, consultation se veut pas dire requête.

Israël veut éviter d'être, à chaque nouvelle prise d'otages, la cible d'un marchandage dont les termes sont fixés par ses pires ennemis au Liban ou ailleurs. Notre pays, observe M. Rabin, n'est pas une boîte aux lettres pour tous les otages à travers le monde.

Pourtant, Jérusalem ne veut pas donner l'impression qu'il se désintéresse du sort des otages, des inquiétudes de l'administration Reagan et de l'angoisse des familles. D'où un souci de se montrer ouvert à d'éventuelles suggestions ou demandes américaines. En clair, Israël reste prêt à aider, dans la mesure de ses moyens, et sans se renier, son puissant allié américain. Je ne pense pas que les Etats-Unis aient besoin d'une assistance étrangère, déclarait lundi M. Rabin. L'ultimatum les concerne en priorité. Mais s'ils nous demandent de les aider, nous devons prendre une décision.

En outre, Israël refuse de mettre sur le même plan le sort de ses propres prisonniers de guerre et les sacrifices qu'il est prêt à consentir pour les récupérer et le cas de civils enlevés après avoir pris des risques en connaissance de cause. Si nous ne pouvons obtenir la libération de nos prisonniers de guerre par la force, nous sommes prêts à négocier, a rappelé M. Rabin. Les Libanais détenus sont des soldats qui n'ont pas choisi d'être là où on les a capturés. Je ne peux pas me

désintéresser de leur sort et affirmer qu'Israël ne fera plus, pour obtenir leur libération, ce qu'il a fait plusieurs fois depuis 1948 (autrefois dit, qu'il ne conclura pas un nouvel échange de prisonniers, analogue, par exemple à celui qui entraîna l'élargissement, en mai 1985, de mille cent cinquante détenus palestiniens).

Il reste que Jérusalem a accueilli avec beaucoup de scepticisme la proposition faite par le dirigeant d'Amal, M. Nabih Berri, de récupérer le navigateur de l'avion Phantom israélien capturé le 15 octobre par la milice chiite en échange de la libération des quatre cents détenus arabes demandés par le Jihad islamique. Israël n'a aucune assurance que M. Berri ait les moyens de tenir ses promesses et soit prêt à traiter sur la place publique d'une affaire si importante.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Un Arabe consul aux Etats-Unis

JÉRUSALEM de notre correspondant

Pour la première fois dans l'histoire de l'Etat juif, un Arabe israélien dirigera bientôt une représentation diplomatique. M. Mohamed Massara, un musulman âgé de quarante-cinq ans, a été nommé, lundi 9 février, consul général d'Israël à Atlanta (Géorgie). Cet avocat, diplômé de l'université hébraïque de Jérusalem, appartient au petit parti Yahad, une formation de gauche alliée des travaillistes, que dirige M. Ezer Weizman.

J.-P. L.

A Beyrouth-Ouest

L'attentat à la voiture piégée a fait 15 morts et près de 80 blessés

BEYROUTH de notre correspondant

La guerre chérite-palestinienne des camps s'envenime de jour en jour. Quinze morts recensés dimanche, plus d'une trentaine de morts (et une centaine de blessés) depuis la réactivation, la semaine dernière, d'une bataille qui commença il y a quatre mois et demi, traînant en longueur depuis deux mois. Et, surtout, une voiture piégée dans la banlieue sud-ouest de Beyrouth, lundi après-midi. Selon un bilan préliminaire fourni par les hôpitaux, cet attentat a fait quinze morts et quelque quatre-vingts blessés.

Dieu), qui partage avec Amal le pouvoir de facto dans le sous-secteur chérite, accuse les mêmes forces chrétiennes, désignées sous le terme « les Phalanges », mais les associe aux sionistes israéliels et aux impérialistes américains, passant sous silence les Palestiniens, même arabes.

Situation tragique dans les camps

A l'intérieur des camps, la situation sanitaire et alimentaire est toujours aussi tragique, le blocus étant maintenu. De Damas, où il se trouve curieusement - comme le chef d'Amal, M. Berri, d'ailleurs en résidence permanente depuis trois mois, le numéro deux libyen, M. Jaloud, a mis en garde contre le désespoir des Palestiniens qui les transformeront en « victimes sauvages », « impuissants à contenir s'il n'est par mis fin à leur calvaire ». Le roi Hassan II du Maroc a proposé, de son côté, de parachuter des vivres aux camps assiégés, à condition d'avoir l'accord préalable du président libanais, M. Amine Gemayel, qui ne saurait le lui donner sans le feu vert de M. Berri, donc de la Syrie.

Enfin, dernier élément du puzzle : l'artillerie palestinienne bombarde

de la montagne druze, les positions et les quartiers chiites, théoriquement alliés, de la banlieue sud. Martre des lieux dans sa montagne, M. Walid Joumblatt a déclaré dimanche à Damas qu'il allait expliquer aux Palestiniens - ce qu'occurrence les dissidents anti-rafafistes, mais qui s'opposent toujours au régime de Beyrouth - que les libanais fatistes quand la guerre des camps est réactivée - qu'il ne leur servait à rien de piller la banlieue sud de Beyrouth. Mais M. Joumblatt pro-

met publiquement de faire taire l'artillerie palestinienne chaque fois qu'il se trouve à Damas. Sa précédente déclaration avait été plus musclée : il avait parlé de la « mise à sac » de la ville, mais il avait précisé qu'au PC et aux autres progressistes, d'amers et non moins publics reproches de la part d'Amal.

LUCIEN GEORGE.

Océan Indien

MADAGASCAR : le chef de l'opposition à Paris

L'aide étrangère au régime de M. Ratsiraka se retourne contre le peuple, nous déclare M. Monja Joana

Le chef de l'opposition malgache, M. Monja Joana, député de Tananarive, se trouve à Paris jusqu'au 22 février. Il avertit le monde à propos de l'aide étrangère au régime de M. Ratsiraka.

« L'étranger doit-il continuer à soutenir un régime qui ne fait qu'écraser la population ? Le président Ratsiraka est apparemment appuyé par tous, les Américains, les Soviétiques, les Français, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale... Mais ces aides ne sont qu'autant d'armes contre le peuple. A Tananarive, c'est la misère. Dans le Sud, c'est la famine. »

Agé de soixante-dix-neuf ans, M. Monja Joana, père du socialisme malgache, poursuit son combat contre celui qui fut, tout jeune officier, son protégé, M. Didier Ratsiraka, au pouvoir à Tananarive depuis 1975. Le vieux luttur, qui était déjà venu à Paris en 1983, après huit mois de détention, n'a toujours pas l'intention de se taire. « La situation continue de se dégrader », dit-il. Arrivé discrètement la semaine dernière dans la capitale française, le député de Tananarive (l'opposition ne compte que deux députés dans la Chambre de 1983, tous deux élus dans la capitale) avertit le monde de l'océan Indien, aujourd'hui refer-

més sur elle-même, connaît des temps difficiles (1). Les bandes de grand chemin émettent l'insécurité dans les campagnes. Les caisses de l'Etat sont vides. L'autosuffisance alimentaire n'y est plus qu'un lointain souvenir, et près de 200 000 tonnes de céréales ont été importées en 1986. Surtout, l'infrastructure du pays est en très mauvais état, et des dizaines de milliers de personnes ont été victimes d'une famine dans le Sud.

La semaine dernière, Tananarive a été le théâtre d'affrontements entre étudiants, qui ont fait trois morts parmi ceux qui s'opposaient à une grève générale déclenchée en novembre et qui, peu à peu, a gagné la majorité des étudiants.

Ni emplois ni logements

Au départ, il s'agissait de protester contre les modalités d'une réforme de la gestion des cités et restaurants universitaires, ainsi que la transformation de la faculté de médecine de Tananarive en grande école. « Si l'intention n'était pas mauvaise, explique M. Monja Joana, aucune mesure d'accompagnement n'aurait été prévue. J'ai mis en garde, en tant que député de Tana, contre un recours à la force. »

Rien n'avait été prévu, en effet, pour reloger les anciens étudiants - tous chômeurs - incrustés

dans les cités universitaires et pour leur donner les moyens de vivre. Ni emplois ni logements. Au fil des mois, le régime de Tananarive a effrayé M. Monja Joana. Le 2 février, un défilé étudiant a été chargé par les soldats alors qu'il empruntait le tunnel qui sépare la capitale en deux. Le lendemain, sur le campus, une altercation entre grévistes, majoritaires, et non-grévistes a tourné à l'algèbre. Trois antigénéralistes, persécutés de l'armée (la partie au pouvoir), ont été tués sur-le-champ et sept autres, grièvement blessés, seraient morts à l'hôpital. Depuis, la grève continue, mais aucun incident sérieux n'a été signalé en fin de semaine.

M. Monja Joana est persuadé que l'aide internationale ne sert qu'à maintenir en place un régime qui ne peut que conduire le pays à la ruine. Il ne désespère pas de se faire entendre. Il demeure aujourd'hui le libéré figure de l'opposition en liberté et souhaite que son message soit au moins entendu par Matignon.

J.-C. POMONTI.

(1) Cf. L'équipe de Laurent Zecchini dans le Monde du 22 novembre 1986.

Le Jihad reporte son ultimatum

Le Jihad islamique pour la libération de la Palestine a accordé un sursis aux trois Américains et au ressortissant indien qu'il détient en otage depuis le 24 janvier. Lundi soir, 9 février, à cinq minutes de l'ultimatum qu'elle avait fixé (minuit), l'organisation terroriste a annoncé qu'elle reportait « jusqu'à nouvel ordre » l'exécution des quatre hommes. Elle avait menacé de les tuer si, à cette heure, quatre cents Palestiniens et Libanais détenus en Israël n'étaient pas libérés. Cet élargissement n'est pas intervenu : le Jihad justifie sa décision en évoquant « des raisons humanitaires » et en faisant allusion aux propos d'un responsable israélien (voir l'article de Jean-Pierre Langellier) selon lequel l'Etat hébreu pourrait envisager une transaction.

« Nous voulons les clarifications les plus rapides à ce sujet », indique le communiqué du Jihad, un document en arabe, rédigé à la main et remis au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth, accompagné d'un cliché polaroïd d'un des otages, l'Américain Robert Fobhill. Ce dernier a été capturé en compagnie de trois autres professeurs au Beyrouth University College; MM. Alan Stein et Jesse Turner, deux Américains, et M. Mithilnagar Singh, un Indien résidant aux Etats-Unis.

La décision du Jihad signifie-t-elle qu'une négociation est déjà en cours ? On le dément formellement à Washington où le porte-parole de la Maison Blanche, M. Martin Fitzwater, a déclaré lundi soir : « Nous n'avons pas parlé avec Israël. La position américaine reste la même : pas de rançon pour les otages. Nous n'encourageons pas les autres à le faire. »

Un « marché » triangulaire

Le secrétaire d'Etat, M. George Schultz, a pour sa part qualifié les promesses d'otages au Liban « d'ambiguës », et indiqué que les Etats-Unis devaient trouver un moyen « de les faire payer ».

Israël pourrait cependant agir sans que Washington le lui demande. En effet, dès dimanche, le chef du mouvement libanais chiite Amal, M. Nabih Berri, a proposé un « marché » triangulaire : il relâcherait le pilote israélien qu'Amal détient depuis plusieurs mois à Jérusalem

libère les 400 prisonniers, ce qui devrait, dans le même temps, conduire à l'élargissement des otages.

Avant que le Jihad ne publie son communiqué annonçant le report de la mise à exécution de ses menaces, les épouses des trois otages américains avaient supplié les responsables de leur accorder le temps nécessaire « pour que les efforts qu'elles déploient (auprès du gouvernement américain) puissent porter leurs fruits ».

Pas avant, les trois otages américains avaient adressé un « message à leurs épouses et au peuple américain » ; ils indiquaient notamment : « Nous voulons dire à nos épouses et au peuple des Etats-Unis que le Jihad nous excitera à minuit parce que Israël refuse de libérer de ses prisons quatre cents moujahidins palestiniens ; nous vous pressons tous de faire pression sur notre gouvernement pour qu'il ordonne à Israël de garantir la libération des moujahidins avant minuit. » (AFP, AP, Reuter.)

L'attentat à la voiture piégée a fait 15 morts et près de 80 blessés

BEYROUTH de notre correspondant

La guerre chérite-palestinienne des camps s'envenime de jour en jour. Quinze morts recensés dimanche, plus d'une trentaine de morts (et une centaine de blessés) depuis la réactivation, la semaine dernière, d'une bataille qui commença il y a quatre mois et demi, traînant en longueur depuis deux mois. Et, surtout, une voiture piégée dans la banlieue sud-ouest de Beyrouth, lundi après-midi. Selon un bilan préliminaire fourni par les hôpitaux, cet attentat a fait quinze morts et quelque quatre-vingts blessés.

Dieu), qui partage avec Amal le pouvoir de facto dans le sous-secteur chérite, accuse les mêmes forces chrétiennes, désignées sous le terme « les Phalanges », mais les associe aux sionistes israéliels et aux impérialistes américains, passant sous silence les Palestiniens, même arabes.

Situation tragique dans les camps

A l'intérieur des camps, la situation sanitaire et alimentaire est toujours aussi tragique, le blocus étant maintenu. De Damas, où il se trouve curieusement - comme le chef d'Amal, M. Berri, d'ailleurs en résidence permanente depuis trois mois, le numéro deux libyen, M. Jaloud, a mis en garde contre le désespoir des Palestiniens qui les transformeront en « victimes sauvages », « impuissants à contenir s'il n'est par mis fin à leur calvaire ». Le roi Hassan II du Maroc a proposé, de son côté, de parachuter des vivres aux camps assiégés, à condition d'avoir l'accord préalable du président libanais, M. Amine Gemayel, qui ne saurait le lui donner sans le feu vert de M. Berri, donc de la Syrie.

Enfin, dernier élément du puzzle : l'artillerie palestinienne bombarde

de la montagne druze, les positions et les quartiers chiites, théoriquement alliés, de la banlieue sud. Martre des lieux dans sa montagne, M. Walid Joumblatt a déclaré dimanche à Damas qu'il allait expliquer aux Palestiniens - ce qu'occurrence les dissidents anti-rafafistes, mais qui s'opposent toujours au régime de Beyrouth - que les libanais fatistes quand la guerre des camps est réactivée - qu'il ne leur servait à rien de piller la banlieue sud de Beyrouth. Mais M. Joumblatt pro-

met publiquement de faire taire l'artillerie palestinienne chaque fois qu'il se trouve à Damas. Sa précédente déclaration avait été plus musclée : il avait parlé de la « mise à sac » de la ville, mais il avait précisé qu'au PC et aux autres progressistes, d'amers et non moins publics reproches de la part d'Amal.

LUCIEN GEORGE.

Le conflit du Golfe

La « guerre des villes » connaît une nouvelle pause

La troisième « guerre des villes » entre l'Irak et l'Irak semble connaître depuis le lundi 9 février une nouvelle pause. En effet, depuis samedi soir, l'aviation irakienne n'a effectué aucun nouveau raid en Iran, et la menace irakienne de lancer un nouveau missile sol-sol sur Bagdad n'a pas été mise à exécution. Téhéran avait demandé, dimanche matin, à la population de Bagdad d'évacuer la ville en prévision d'une « attaque importante ». Jeudi dernier, une mise en garde semblait avoir été suivie, quelques heures plus tard, par le lancement d'un missile sol-sol iranien sur la capitale irakienne.

Selon un dernier décompte de Téhéran, quarante-trois villes ont été attaquées par l'aviation irakienne en l'espace de trente jours. Ces raids ont fait, selon le représentant de l'Iran à l'ONU, trois mille tués et onze mille blessés. Bagdad a été touchée de son côté par neuf missiles irakiens, mais l'Irak s'est abstenu de donner des chiffres sur ses pertes.

Parallèlement à cette pause dans la « guerre des villes », le front sud n'a pas connu, selon les deux belligé-

rants, de nouvelles opérations massives au cours des dernières quarante-huit heures. Le général Adnan Khairallah, ministre irakien de la défense, a toutefois mis en garde, lundi, l'Irak contre toute « nouvelle aventure militaire » en territoire irakien. Cette déclaration a coïncidé avec l'envoi de milliers de volontaires irakiens sur le front. Entre-temps, l'Irak a réaffirmé, lundi, que ses troupes exerçaient une « domination totale à l'est de Bassorah », où se sont déroulées, au cours du dernier mois, les combats les plus acharnés depuis le début de la guerre, en 1960.

Un Canadien libéré à Téhéran

Le département d'Etat a estimé, pour sa part, que l'Irak avait relâché, ces derniers jours, environ 30 % de la « très petite portion » de son territoire prise par les forces irakiennes lors de leur dernière offensive. Selon des analystes militaires occidentaux cités par la presse américaine, les contre-attaques des forces irakiennes leur ont permis de

reprandre certaines positions à l'est de Bassorah, mais pas de déloger le gros des troupes irakiennes retranchées en territoire irakien.

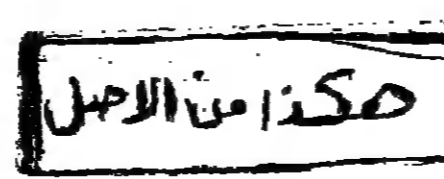
Un ingénieur canadien emprisonné depuis le début de décembre en Iran a été libéré lundi. M. Philip Eng avait été arrêté le 2 décembre à Téhéran alors qu'il revenait d'un voyage au Canada. Il avait été accusé d'avoir photographié des installations militaires.

En revanche, l'homme d'affaires britannique John Roger Cooper, arrêté le 7 décembre 1985 et officiellement accusé d'espionnage au plus tard, est toujours incarcéré à la prison d'Evine, au nord de Téhéran. La télévision iranienne a diffusé, samedi soir, une interview de M. Cooper, qui était chargé des intérêts commerciaux du Financial Times pour le Golfe, dans laquelle il reconnaît avoir travaillé pour les services de renseignement britanniques. Le Foreign Office a vivement protesté et a mis en doute la spontanéité des propos tenus par M. Cooper. (AFP, AP.)

Des prix pour Harvard : Boston 4110 F

5 vols non-stop par semaine de CDG. Sans oublier que TWA dessert près de 100 villes à l'intérieur des Etats-Unis. Contactez TWA au 47.20.62.11 ou votre agence de voyages. TWA ouvre la voie vers les USA.

Tarif forfait a/r 14 jours - 2 mois. Valable jusqu'au 14 mai. TWA



Europe

URSS

Les libérations de détenus devraient se poursuivre

Le décret du Soviet suprême qui a déjà permis à quarante-trois dissidents soviétiques de retrouver la liberté concernera au total une cinquantaine de personnes, a indiqué le président de l'association des juristes soviétiques, M. Alexandre Soukharev, au cours d'une conférence de presse, lundi 9 février, à Vienne. « Ce processus va continuer et ne concernera pas seulement ce type de personnes », a ajouté M. Soukharev, faisant allusion aux dissidents.

A Moscou, un porte-parole du Soviet suprême a confirmé l'existence de ce décret, mais a ajouté qu'il ne serait pas publié. Par ailleurs, M. Soukharev a indiqué que la réforme, destinée à « humaniser le code pénal », allait affecter « les deux tiers des articles ». « Une centaine d'articles environ ont déjà été changés, une centaine vont

l'être, quelque quatre-vingts ne seront pas touchés », a-t-il précisé. Il a déclaré qu'il « croyait que ces changements interviendraient cette année ».

M. Soukharev a précisé que seraient notamment modifiés les articles sur la propriété socialiste, le hooliganisme et la résistance aux représentants de l'autorité. « Il s'agit de punir plus sévèrement les chefs, les responsables et de montrer plus d'humanité envers les gens ordinaires, les femmes avec enfants, ceux qui commettent des infractions pour la première fois ».

Le vice-président de l'association des juristes, M. Sammel Ziv, a, par ailleurs, indiqué que cinq cents personnes avaient reçu, durant le mois de janvier, des visas pour quitter l'Union soviétique dans le cadre de la réunification des familles.

Une curieuse manifestation à Moscou

MOSCOU
de notre correspondant

Les « premières » en tout genre se multiplient ces jours-ci en URSS. Une dizaine de juifs auxquels on refuse un visa de sortie pour Israël (refuzniks) ont manifesté, lundi 9 février, pendant une heure et demie dans une rue piétonnière du centre de la capitale sans être inquiétés par la police. C'est la première fois depuis les dernières marches anarchistes, au début des années 20, qu'une manifestation spontanée est tolérée dans les rues de Moscou.

La scène a eu lieu dans la vieille rue Arbat, désormais fermée à la circulation automobile, sous les yeux médusés des passants, très nombreux dans cette artère commerçante. Les manifestants arboraient des pancartes réclamant : « Libérez le juif Isaac Begun », « Laissez-nous partir en Israël ».

M. Begun est un ancien ingénieur électronique devenu enseignant d'électronique à été condamné en 1983 à sept ans de camp, suivis de cinq ans de rélegation pour « propagande antisoviétique ». Il est incarcéré à la prison de Tchiboutov, où il est apparemment le seul « prisonnier de conscience » à ne pas avoir bénéficié des libérations décidées (mais non officiellement annon-

ciées) par le Soviet suprême, le 2 février dernier.

« J'ai appris que le gouvernement devait libérer plus de quarante prisonniers politiques, mais pas mon mari », a déclaré aux journalistes présents M^{me} Inna Begun, l'épouse du condamné. Son fils Boris va demander à être reçu au siège du Soviet suprême pour l'enquêteur du sort de son père.

Les policiers en uniforme sont restés à distance raisonnable. Un essaim de curieux oscillait entre cent et deux cents personnes s'est joint pendant une heure et demie au petit groupe de « refuzniks ». Certains sympathisaient et inscrivaient leur nom sur les pancartes en signe de solidarité : certains passants étaient franchement hostiles et des propos antisémites ont fusé à plusieurs reprises. « Vous êtes des chiens ! », criait une vieille femme. « Vous n'êtes que des spéculateurs et des trafiquants qui mettent la Russie en esclavage, on devrait vous noyer », lançait une autre.

Tous les jours au même endroit

D'autres remarques lancées à haute voix paraissent plus calculées. Certains promeneurs, plutôt bien habillés, souhaitent faire part de leur opinion positive sur les récentes mesures de clémence de M. Gorbatchev, et de leur attitude

négative face à de telles manifestations de protestation dans les rues. Ils commentaient leur petit discours, visiblement appris par cœur au bénéfice des correspondants étrangers, mais tournaient les talons dès qu'on leur demandait leur nom et leur profession.

La famille et les amis de M. Begun ont annoncé leur intention de manifester tous les jours au même endroit à 10 heures du matin jusqu'à la libération du condamné.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● Décès à Washington de M^{me} Neiman. — M^{me} Inna Neiman, dissidente juive soviétique qui avait reçu le mois dernier l'autorisation de se faire traiter d'un cancer de la moelle épinière aux Etats-Unis, est décédée lundi 9 février à Washington. M^{me} Neiman, qui était âgée de cinquante-quatre ans, était arrivée le 19 janvier aux Etats-Unis. Son mari, Natan, soixante-cinq ans, professeur de mathématiques et de physique, qui demande depuis des années à quitter l'URSS, était resté à Moscou, les autorités soviétiques ne lui ayant pas accordé de visa. Malheureusement, l'autorisation (de sortie de l'URSS) n'a été accordée qu'après que l'état de M^{me} Inna Neiman fut devenu incurable, a affirmé M. Morris Abram, président de la Conférence nationale pour les juifs soviétiques. — (AFP.)

RFA : en désaccord sur l'énergie nucléaire

Les sociaux-démocrates et les Verts mettent fin à leur coalition en Hesse

BONN
de notre correspondant

Le premier et unique gouvernement de coalition entre le SPD et les Verts, dans le Land ouest-allemand de Hesse, a scindé lundi 9 février, après douze mois d'existence, en raison d'un désaccord sur l'énergie nucléaire civile. Tous les partis étaient d'accord lundi sur la nécessité de convoquer le plus rapidement possible des élections anticipées dont l'issue apparaît très incertaine pour le SPD.

Quinze jours après les élections législatives, cette rupture ravive au plus mauvais moment les discussions internes du Parti social-démocrate. On s'attendait mardi matin que M. Holger Boerner, qui a été violemment critiqué lundi matin par l'aile gauche de sa fédération, démissionne dans la journée de ses fonctions de ministre-président, qu'il occupait depuis dix ans, et de la présidence du SPD de Hesse.

La situation s'était brusquement tendue la semaine dernière au sein de la coalition, après la décision de M. Boerner d'accorder une autorisation d'exploitation provisoire de dix ans à la firme nucléaire Alkem, spécialisée dans le conditionnement du plutonium. Lors du renouvellement, en 1975, de la législation sur la sécurité des installations nucléaires, Alkem ainsi que plusieurs autres firmes fabriquant de combustibles pour centrales nucléaires avaient été obligées de se conformer à toutes sortes de règlements nouveaux. A la suite d'un arrangement avec le gouvernement fédéral, elles avaient néanmoins pu continuer à fonctionner en attendant de faire les transformations nécessaires. La procédure, qui dure maintenant depuis onze ans, n'a toujours pas abouti pour des raisons à la fois juridiques, techniques et politiques.

Depuis quatre ans, un conflit de principe opposait à ce propos M. Holger Boerner, favorable à la poursuite de l'activité de ces firmes,

et les Verts, qui depuis leur entrée en 1982 au Parlement régional, ne cessent de réclamer leur fermeture. Bien que la décision finale relève de la compétence du gouvernement fédéral, c'est au gouvernement régional qu'il appartient d'instruire le dossier et de proposer ou non l'attribution de cette autorisation.

Ce conflit, qui avait constitué l'un des obstacles les plus sérieux à la coopération entre les deux partis, n'avait finalement pas empêché la formation en 1986 d'une coalition gouvernementale entre les SPD et les Verts et l'entrée au sein du cabinet de Wiesbaden d'un ministre vert, chargé de l'environnement, M. Joschka Fischer. Pour contourner le problème, le ministre-président s'était contenté jusqu'à présent de laisser traîner les choses, malgré les pressions du gouvernement fédéral.

Consternation au SPD

Les raisons qui ont poussé le ministre-président à précipiter soudain les échéances restaient, mardi, quelque peu obscures. En choisissant de régulariser la situation d'Alkem, M. Boerner obligeait son ministre de l'environnement à poser la question de confiance, dimanche, devant l'assemblée des Verts de Hesse. Bien qu'ayant été laissé libre de tenter une ultime démarche pour éviter la rupture, M. Fischer n'avait cependant pu faire autrement que d'exiger un retour en arrière du ministre-président. Les choses se sont précipitées lundi. Considérant cet ultimatum comme insupportable, M. Boerner a mis fin aux fonctions de son ministre.

Bien que les Verts, sur leur lancée des législatives, puissent espérer sortir renforcés d'élections régionales anticipées, les dirigeants de leur aile « réaliste », favorables à une coopération avec le SPD, ne cachent pas, lundi soir, leur pessimisme. Associés aux libéraux, les chrétiens

démocrates, dont la liste devrait être conduite par le ministre fédéral de l'environnement, M. Wallmann, maire de Francfort, ont une chance sérieuse de mettre un terme à la domination du SPD en Hesse. « J'espère qu'une chance historique n'a pas été gâchée », a déclaré M. Joschka Fischer, lundi, en quittant ses fonctions. L'évolution des événements a semé la consternation au sein des instances dirigeantes du SPD. Elle a fait apparaître ouvertement les divisions du parti sur la question du nucléaire et de ses relations avec les Verts. Contrairement à l'aile droite de la fédération de Hesse, qui estime que la priorité est le maintien de l'emploi dans la région, son aile gauche a pris fait et cause pour les Verts. S'appuyant sur la résolution adoptée l'année dernière au congrès de Nuremberg, elle a beau jeu de rappeler que le parti s'était prononcé, en 1975, à la fermeture des centrales nucléaires, contre la filière du plutonium.

Encore au pied du mur, les dirigeants sociaux-démocrates vont avoir beaucoup de difficultés à empêcher que le débat ne prenne l'ampleur, risquant de compliquer la question de la succession de M. Willy Brandt à la présidence du parti. Il y va en effet de toute la stratégie du SPD à l'égard des Verts dans les régions, où toute une série d'élections sont attendues cette année.

HEINRICH DE BRESSON.

Diplomatie

La Chine adhère au traité de dénucléarisation du Pacifique sud

Suva. — La Chine a ratifié le traité de Rarotonga interdisant la fabrication, les essais, le stockage et l'utilisation de l'armement nucléaire dans le Pacifique sud. L'adhésion de la Chine à Suva, aux Fidji, M. Ji-Changou, a signé, lundi 9 février, les deux protocoles du traité, cinq jours après que Washington ait fait savoir que les Etats-Unis se refusent, pour le moment, à y adhérer. (Le Monde du 7 février.)

L'Union soviétique avait pour sa part ratifié, en décembre, le traité de Rarotonga, élaboré par le Forum du Pacifique sud et signé par la plupart des trente pays membres de ce groupement. La France, mise en accusation dans cette région pour ses essais nucléaires souterrains à Mururoo, a refusé elle aussi de signer ce texte. — (AFP.)

La décision de Pékin ne constitue pas une surprise. On s'y attendait à Pékin en début de l'année dernière, lorsque furent publiés les secrétaires d'Etat aux affaires étrangères, M. Didier Barakat, à l'intention des responsables chinois pour qu'ils reviennent sur leurs positions (le Monde du 14 janvier). La Chine avait dit par le passé de la nécessité dans laquelle elle se trouvait d'adhérer à ce traité pour des raisons diplomatiques.

EN BREF

● AFGHANISTAN : au moins trente morts à bord d'un avion abattu par la guérilla. — Les moudjahidines du commandant Haqqani ont abattu, lundi 9 février, à l'aide d'un missile, un Antonov-26, fabrication soviétique qui décollait de la ville-garnison de Khost, dans la province de Pakiz (sud-est de l'Afghanistan). D'après Radio-Kaboul, l'appareil transportait trente passagers, dont des femmes et des enfants, et six membres d'équipage. Il a été abattu à 11 h 30 locales par un missile ayant touché un de ses moteurs. Selon les résistants, quinze officiers et sous-officiers soviétiques, vingt-deux soldats et six membres d'équipage se trouvaient à bord. — (AFP.)

● PHILIPPINES : premier accrochage avec les communistes depuis l'expiration de la trêve. — Le premier accrochage à se produire aux Philippines depuis l'expiration de la trêve de sept jours entre les forces gouvernementales et la guérilla communiste a fait, lundi 9 février, cinq morts, sous civils, lorsque les maquisards de la Nouvelle Armée du peuple (communiste) ont attaqué un village de la province de Davao-del-Sur, selon un porte-parole militaire. Les dirigeants communistes ont, par ailleurs, critiqué le message du gouvernement de s'efforcer de négocier avec la guérilla au niveau local, faute de pouvoir le faire au niveau national (le Monde du 10 février).

Epreuve de force entre M. Felipe Gonzalez et les lycéens

Le défi de la jeunesse espagnole

(Suite de la première page.)

La droite, en pleine crise, n'a pas volé à secours des policiers conspués pour leur brutalité, et elle trouve même à ces jeunes gens — démagogue oblige — de justes motifs de mécontentement dans la simple mesure où ce sont des motifs d'embarras pour le gouvernement de M. Gonzalez.

On n'a que trop glissé sur la mine-touche « morvida », terme par quoi l'on désigne depuis quelques années la frénésie ruse de la jeunesse madrilène sur toutes les modes occidentales. Si *El Cajo* est malgré lui devenu si célèbre, c'est parce qu'il est le symbole de ces tribus urbaines qu'on tenait jusque-là pour les éléments les plus pittoresques de cette jeunesse dans le vent, et dont on s'aperçoit qu'elles sont aussi les poches de marginalité qui gênent la société, en Espagne comme ailleurs. Et peut-être un peu plus qu'ailleurs si l'on en juge par le taux de chômage, en particulier chez les jeunes (51 % chez les seize-dix-neuf ans).

« Ils ne sont pas étudiants », dit d'abord les pouvoirs publics, l'ambassadeur et les lycéens, comme si cela devait discréditer les manifestations auxquelles ils se mêlaient. « Bien sûr qu'ils ne le sont pas, mais pourquoi n'ont-ils pas pu l'être ? », leur répond en substance un mouvement dirigé avant tout comme ce que, à quinze ans, on fait spontanément, viscéralement : l'injustice.

Une exigence sociale

Il est difficile d'avoir une idée précise de l'ampleur du mouvement : certains lycéens sont en grève depuis près de deux mois, d'autres ne l'ont été que quelques jours ; ailleurs certaines classes seulement ont arrêté le travail, ou bien ce sont les enseignants qui font grève. Mais une chose paraît claire, à Madrid tout au moins : les lycéens les plus déterminés sont situés dans les quartiers populaires, ceux de la ceinture sud de la capitale, qui sont aussi ceux où la croissance démographique est la plus récente, et plus flagrantes les insuffisances de l'infrastructure scolaire.

Les revendications des lycéens reflètent cette exigence sociale (plus de bougres, plus de crédits pour l'enseignement...) même lorsqu'elles ne sont pas très cohérentes. Ils réclament aussi — et aucun accord n'est envisageable sur ce point — la suppression de la sélection à l'entrée de l'université, à la fois parce qu'ils croient constamment en une espèce de droit naturel à l'enseignement

supérieur, et parce que, en cette période de grande incertitude, ils ressentent l'université comme un privilège. Elle ne l'est pourtant plus : elle fabrique de nombreux chômeurs et méritierait d'être réformée, comme l'ensemble du système, ce qui est en projet.

Ces revendications ont pris corps vers la fin du mois de novembre, et il est clair que ce qui s'est passé en France, abondamment relayé par la télévision, a eu un impact déterminant sur ces adolescents. Le mouvement s'est cherché, à piétiné, a convoqué le 4 décembre sa première grande manifestation (la plus nombreuse jusqu'à présent). Et puis il s'est durci sous l'effet de deux éléments extérieurs : l'indifférence du gouvernement, qui a beaucoup trop tardé à le prendre au sérieux, et les heurts avec la police, survenus à partir du 25 janvier.

Les « iroquois », ce jour-là, étaient de la partie, de même que les rockers, les loubarbs de toute sorte et les supporters néofascistes de clubs de football. Scénario classique : les lycéens s'entêtent à subir la violence des charges policières, ils se mettent à vivre leur guerre. La police fut brutale, mais eux le furent aussi. Et pour tous ceux qui ont défilé dans l'air aux cris de « *eah, eah, eah, Maravall se caera* » pour dire que, sans armes, ils feraient tomber le ministre de l'éducation, combien ont allègrement manié le pavé, le lance-pierres et la litrona, cette bouteille de bière d'un litre qu'on balance sur les forces de l'ordre après s'être donné du courage en la vidant de son contenu ? Les adoles-

cents découvraient l'ivresse du combat de rue, l'exaltante frayeur des charges de police, toutes choses auxquelles on ne renonce pas facilement lorsqu'on n'a par ailleurs pas grand motif d'émotion. On a vu ces derniers semaines, dans toutes les grandes villes d'Espagne, des gens déplacer des voitures en stationnement, bloquer la circulation, improviser des sit-in en plein centre-ville, couper des voies ferrées ou des autoroutes.

C'était plus que jamais l'empoignade parmi les délégués de la coordination réunis le week-end dernier dans une salle de la faculté de sociologie de Madrid, badigeonnée jusqu'au plafond de slogans pas toujours des plus « *fiis* ». « *Vive l'ETA* », « *Tuer un filé c'est écolo-gique* », « *Nous discréditons nos revendications si nous nous privons nous-mêmes des moyens de les défendre* », disait une étudiante de Barcelone, critiquant l'« irresponsabilité » des deux derniers appels à manifester et regrettant amèrement que ses amis ne sachent pas, « comme les Français », faire passer leurs revendications sociales avant leurs divergences politiques.

Des leaders gauchistes

La coordination espagnole n'est pas, en effet, une forme de représentation nouvelle des différents établissements en lutte, mais plutôt un conglomérat d'organisations de gauche ou gauchistes préexistantes (groupes trotskistes, marxistes, jeunesse communiste et socialiste). De même, les leaders du Syndicat des étudiants sont issus du mouvement des Jeunes pour le socialisme, un groupe trotskiste exclu du Parti socialiste dans les années 70 et qui en temps normal ne doit pas compter plus d'une centaine d'affiliés.

C'est l'une des difficultés auxquelles se heurte le gouvernement : négocier avec des représentants qui idéologiquement sont à cent lieues de leur base (très peu politisés, comme en France) et qui ont une certaine propension à la surenchère. La seconde difficulté, c'est que certaines des revendications avancées ne sont pas négociables. Le gouvernement a fait, il y a dix jours, des concessions significatives en décidant notamment une augmentation de 30 % du nombre des bonnes attribuées l'année prochaine et la création de nouvelles places dans le secondaire. Ses interlocuteurs estiment que ces propositions « ne sont pas sérieuses » et continuent de réclamer des mesures qui, dit-on au ministère, se chiffrent à environ 1 000 milliards de pesetas, ce qui est largement au-dessus de ses moyens.

Nous sommes totalement d'accord avec les étudiants pour supprimer toute sélection sociale, dit le porte-parole du ministère, et nous faisons le maximum dans ce sens. Mais il n'est pas question de supprimer l'examen de contrôle des connaissances à l'entrée de l'université, qui constitue une sélection acc-



PANLUIS

démique et non pas sociale. Il n'y a effectivement pas en Espagne de baccalauréat à proprement parler. L'examen contesté est, du reste, assez peu sélectif puisqu'il fait barrage à 15 % des candidats seulement.

Le ministère a proposé mardi aux organisations, qu'il recevra désormais séparément, une révision concertée de cet examen, mais pas sa suppression. C'est probablement l'une des dernières cartes qu'il puisse avancer pour venir à bout d'un mouvement beaucoup moins facile à arrêter qu'en France, dans la mesure où il ne s'agit pas de renoncer purement et simplement à un projet de réforme contesté.

La négociation aurait été plus facile si on l'avait engagée plus tôt. Mais le gouvernement de Madrid a pendant trop longtemps sous-estimé la contestation et compté sur son épuisement naturel. Il se trouve aujourd'hui d'autant plus embarrasé que ses membres ont pour la plupart fait leurs premières armes dans les luttes étudiantes, voire été expulsés de l'université à l'époque franquiste, comme M. Solans, le ministre de la culture.

Les lycéens, d'autre part, ont joué jusqu'à présent d'une très large popularité. On n'est pas mécontent, à gauche, de voir enfin surgir une contestation face à ce pouvoir socialiste qui s'exerce tout depuis 1982, sans opposition constante, et qui, comme à chaque fois que la gauche est au pouvoir en période économiquement difficile, a fait ravalier à plus d'un leurs rêves idéalistes, même si fort peu d'Espagnols estiment avoir affaire avec les lycéens à une véritable renaissance de l'utopie de gauche.

Le ministère de l'éducation mise apparemment sur la division du mouvement. Ce dernier tente, quant à lui, d'opérer, comme dit Juan Inda-Ramos, le « *saut qualitatif* » en faisant la jonction avec la contestation ouvrière. Marcelino Camacho, secrétaire général des Commissions ouvrières (la centrale communiste), a appelé à la manifestation, mais pas à la grève, et la centrale socialiste « *UOT* » encore moins. Il est peu vraisemblable que la « convergence » dont rêvent les leaders étudiants se réalise ces jours-ci. Mais le mouvement des lycéens pourrait bien avoir sonné pour le gouvernement de M. Gonzalez la fin de l'état de grâce.

CLAIRE TRÉAN.

(1) Il est revenu lundi sur cette décision.
(2) Le terme englobe à la fois les élèves du secondaire et de l'université.

Amériques

HAÏTI

Aucune manifestation populaire n'a marqué le premier anniversaire de la démocratie

GONAÏVES de notre envoyé spécial

« Hier, c'était le 1^{er} janvier, tout le monde se souvenait la bonne année... » La petite femme, rieuse et pétaillante de malice, rit de sa bonade. A soixante-dix-sept ans, elle tient son épousier et confectioonne chaque jour son pain. Hier, c'était l'anniversaire du 7 février et du départ de Jean-Claude Duvalier — un grand jour pour elle. Comme un dimanche. Il y a eu la grand-messe, pendant laquelle l'évêque de Gonaïves, Mgr Constant, a rappelé qu'il y avait « encore trop d'ignorance dans le pays. L'Église a compté, dans le passé, sur le peuple, a lancé l'évêque dans son homélie. Aujourd'hui, le peuple peut compter sur l'Église. » Pour elle, qui connaît la majorité de ses phrases d'un « Si Dieu le veut ! », c'est un signe.

A la sortie de la messe, elle a retrouvé, au milieu des grosses barriques de vin de son échoppe, son fils revenu au pays. Il était déjà passé, mais toujours très vite, depuis son retour d'exil. Sans jamais perdre le temps de se promener dans cette ville où il est né et a grandi jusqu'à l'âge de vingt-deux ans. Une nuit de mal, aux premiers moments de la dictature de François Duvalier, il a fui pour ne pas être arrêté, voire « liquidé ».

Souvenirs amers

Aujourd'hui, ce fils, qui est devenu fonctionnaire international, a fait une courte escale à Haïti après une mission dans un pays proche. Devant les plats créoles qui s'entassaient sur une table trop petite pour de telles retrouvailles, il demande à sa mère : « Quand viendras-tu en Europe ? » Elle, dans un grand soupir, répond : « Samedi ! »

Il parlait longuement du peu de changement dans la ville. Il a seulement découvert, dans le quartier misérable de Raboteau, les quelques drains bâtonnés creusés le long des rues. Et puis, le qual du port, qu'il n'avait jamais connus que décrit et que la contrebande française fait aujourd'hui revivre. « Mais tu sais,

dit-elle, depuis un an rien n'a changé. On a la parole, ça oui, mais c'est tout. » Ici, comme dans la capitale, l'anniversaire du 7 février a été plutôt discret.

La présence dans la rue de soldats et de policiers a été plutôt symbolique. Mais dans ce pays les symboles sont lourds de sens. Les quelques blindés, hauts sur roues et mitrailleuse lourde à l'arrière, qui sillonnent la ville, sirènes hurlantes, font partie des souvenirs amers. Le Conseil national de gouvernement (CNG) avait publié un communiqué indiquant que les forces de l'ordre pourraient intervenir en cas d'appel au désordre et à la sédition. Alors, la fête n'a pas eu lieu. Les manifestations non plus. On est resté chez soi à regarder la télévision qui redonne les images de l'autre 7 février, celui où l'on était ensemble.

Les usages s'amourent...

C'est loin de la foule que le général Namphy, entouré de quelques collaborateurs, a inauguré, dans le Musée national, à deux pas du palais présidentiel, une plaque « A la mémoire de tous ceux qui sont tombés dans la lutte pour l'instauration de la démocratie en Haïti ». Dans le musée, toute la période concernant l'ère des Duvalier, père et fils, a totalement disparu. Le général a regagné son palais dans une superbe Maserati, seul rappel incongru du souvenir de l'ancien président à vie, dont c'était l'une des voitures.

Sur la route qui mène aux Gonaïves, dans le bourg de Montreuil, les jeunes ont, à leur manière, fait de l'ironie. Au pied d'une grande pancarte « Haïti, police », dans une chaîne longue rassemblée, un écouvillon déguisé aux couleurs bleues des anciens « macoutes » s'agitait. Devant les voitures roulant au ralenti, les jeunes ne cachait pas leur hilarité. Une bande de carnaval bloquant la chaussée sur la route du nord et tentait de faire oublier ce triste anniversaire.

Cette morosité est peut-être révélatrice des sentiments qui prévalent dans le pays : un mélange de peur et

de résignation, d'inquiétude et de colère. Chez les exilés rentrés récemment au pays dans l'espoir, non pas de faire partie des candidats à la présidence de la République, mais de participer à la République, un certain désenchantement naît devant l'immensité de la tâche et le blocage du système. Même ceux qui sont restés au pays, espérant beaucoup du départ de Jean-Claude Duvalier, baissent parfois les bras. L'ardent du 7 février 1986 n'est plus là.

Comme l'expliquait le fonctionnaire international, qui, vivant encore loin du pays, n'a pas perdu la foi : « Haïti est un grand malade, mais trop de prétendus médecins se placent à son chevet pour le soigner. La maladie gagne du terrain, pourrait-on ajouter, et les infirmiers se lassent. »

DENS HOUTIN-GURRAUT.

Libération de cinq opposants. — Les autorités de Port-au-Prince ont remis en liberté provisoire, lundi 9 février, cinq opposants arrêtés vendredi (le Monde du 10 février). M. Daniel Maréchal, membre du Parti démocratique haïtien, a déclaré que ses compagnons et lui-même avaient été correctement traités. Les quatre autres opposants libérés sont M^{me} Line McNally de la Ligue démocratique des droits de la femme, et MM. François Pierre-Louis, administrateur du journal Haïti-Progress, Kennedy Stein, du Mouvement des forces démocratiques, et René Dubois, du Parti d'union nationale (AFP).

Asie

INDE

Le chef du gouvernement du Pendjab condamné par les chefs religieux des sikhs

NEW-DELHI de notre correspondant

M. Surjit Singh Barnala, ministre en chef sikh du Pendjab et allié objectif de M. Rajiv Gandhi, n'est pas fréquentable. Ce sont les cinq « grands prêtres » de la secte saunbhawée qui l'ont décrété, lundi 9 février, après que le pasteur ait refusé le suicide politique pur et simple auquel la hiérarchie religieuse du sikhisme le sommait pour dimanche, 17 heures (le Monde du 10 février).

Le l'homme rendu par les cinq « supérieurs » de la secte précise que le chef des sikhs modérés est désormais un « tankhaiya », c'est-à-dire quelqu'un qui s'est rendu coupable de péché religieux. La faute du chef-ministre est d'avoir refusé de se démettre de son mandat de président de l'Akali-Dal, l'organisation politico-religieuse des Sikhs qui gouverne le Pendjab. « L'armée des immortels » (Akali-Dal en langue pendjabie) ayant connu plusieurs succès ces dernières années, les « grands prêtres » entendent obtenir la démission des chefs de toutes les factions, afin de réunifier le parti. Mais les cinq « éminences » veulent trop ostensiblement pour les adversaires du chef-ministre et celui-ci a refusé de se prêter à une manœuvre dont l'objectif était, évidemment, de faire tomber son gouvernement.

« Les Sikhs du monde entier » sont donc désormais invités à boycotter le régime jusqu'à nouvel avis. « Ceux qui se conforment à cette directive », ajoutent les prêtres, « seront bénis par le Tout-Puissant ». M. Barnala, qui, en bon sikh, s'est contenté de trouver la mesure prise contre lui « un peu précipitée », est, au surplus, convoqué devant le « trône du grand gourou », l'Akali Thak, situé dans l'enceinte du temple d'Amritsar pour mercredi, 14 heures locales. Dans le cas où l'impie, convaincu d'avoir « insulté les grands prêtres », en rejetant leur akase, ne viendrait pas s'expliquer et recevoir son juste châtiment, la curie sikh se réserverait le droit de prendre contre lui d'autres mesures.

La situation est fort différente aujourd'hui puisque la hiérarchie religieuse du sikhisme est contrôlée depuis deux mois par une faction ouvertement opposée à M. Rajiv Gandhi et à celui qu'elle appelle l'« esclave », M. Barnala. Triomphalement élu en septembre 1985 avec soixante-trois députés sur les cent dix-sept de l'Assemblée du Pendjab, le parti du chef-ministre ne contrôle aujourd'hui que quarante-six sièges (2). Président d'une organisation en pleine décomposition et dont la plupart des élus se sont peu à peu discrédités par leur opportunisme, M. Barnala joue cette semaine son va-tout. A New-Delhi, M. Rajiv Gandhi étudie sérieusement la seule option qui lui reste pour endiguer l'armée du Pendjab et la suspension de l'exercice de la démocratie qu'il avait lui-même rétabli après l'assassinat par les sikhs de son illustre père...

« L'esclave » Au Pendjab, cependant, la « communauté des purs » n'est, dans son ensemble, pas très lettrée (1), et pour beaucoup de paysans sikhs, un édit rendu par le « trône de Dieu », même s'il est occupé par des prêtres ostensiblement partisans, demeure parole d'évangile. M. Barnala, qui avait déjà été déclaré « tankhaiya » en mai dernier, avait d'ailleurs accepté, à l'époque, la punition qui lui avait été infligée pour avoir ordonné une descente de police dans l'enceinte sacrée du Temple d'or. Pendant une semaine, on avait pu voir le chef suprême de l'Etat du Pendjab épouseter comme un domestique les sandales des pèlerins du Temple.

PATRICE CLAUDE.

(1) Le sikh, qui représente un peu plus de 30 % de la population locale, sont sept millions au Pendjab. Six millions de « disciples » vivent ailleurs dans l'Union indienne et à l'étranger. Les deux tiers des paysans du Pendjab sont illettrés.

(2) Sur les quarante-six membres du groupe parlementaire de M. Barnala, trente-neuf sont ministres ou sous-ministres dans le gouvernement local, et les sept autres ont été nommés à la tête d'entreprises gouvernementales.

Europe

Les Verts et les Verts

Coalition en Hesse

Les Verts allemands ont obtenu, dimanche 8 février, 11,2 % des voix lors des élections régionales en Hesse. Ils ont ainsi obtenu 11 députés sur 19 au parlement régional. Cette victoire leur permet de rejoindre la coalition gouvernementale menée par le SPD (Social-Démocrate) et le CDU (Christiano-Démocrate). Les Verts ont ainsi obtenu leur première participation au gouvernement régional.

Le SPD a obtenu 45,2 % des voix et 45 députés, le CDU 33,8 % et 33 députés. Les autres partis ont obtenu 10,8 % des voix et 10 députés. Les Verts ont ainsi obtenu leur première participation au gouvernement régional.

Diplomatie

La Chine adhère au traité de démocratie du Pacifique. Le ministre des Affaires étrangères chinois, Qiao Guechuan, a annoncé dimanche 8 février que la Chine avait adhéré au traité de démocratie du Pacifique. Ce traité, signé en 1975, vise à promouvoir la coopération économique et culturelle entre les pays du Pacifique.

EN BREF

Le gouvernement japonais a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le président américain Ronald Reagan a annoncé qu'il allait envoyer une force de 22 000 soldats en Iran pour protéger les otages américains. Cette décision a été accueillie avec scepticisme par les observateurs.

Le gouvernement britannique a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le président français François Mitterrand a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le gouvernement allemand a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le président italien Sandro Pertini a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le gouvernement japonais a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le président américain Ronald Reagan a annoncé qu'il allait envoyer une force de 22 000 soldats en Iran pour protéger les otages américains. Cette décision a été accueillie avec scepticisme par les observateurs.

Le gouvernement britannique a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le président français François Mitterrand a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le gouvernement allemand a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le président italien Sandro Pertini a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le gouvernement japonais a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le président américain Ronald Reagan a annoncé qu'il allait envoyer une force de 22 000 soldats en Iran pour protéger les otages américains. Cette décision a été accueillie avec scepticisme par les observateurs.

Le gouvernement britannique a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

Le président français François Mitterrand a annoncé qu'il allait augmenter de 10 % les tarifs douaniers sur les produits agricoles américains. Cette mesure est considérée comme une punition pour avoir refusé de réduire les subventions agricoles.

ÉTATS-UNIS : nouvel épisode de l'« Irangate »

M. McFarlane a été hospitalisé après avoir absorbé une dose excessive de valium

WASHINGTON de notre correspondant

Bouffonne et consensuelle jusqu'à présent par bien des aspects, l'affaire des ventes d'armes secrètes à l'Iran a acquis une dimension tragique. Lundi 9 février, au petit matin, après avoir avalé quelque trente comprimés de valium, l'un des premiers rôles de l'« Irangate », M. Robert McFarlane, ancien conseiller de l'administration Reagan pour les affaires de sécurité nationale, a été conduit en ambulance à l'hôpital naval de Bethesda, dans la banlieue de Washington.

Il paraissait, dans la soirée, être hors de danger. Bien que son entourage se refuse à admettre qu'il ait voulu se donner la mort, on

n'absorbe pas une telle dose de tranquillisant sans l'effet d'un suicide. Les proches de M. McFarlane ne cachent d'ailleurs pas qu'il était particulièrement déprimé ces derniers temps par la perspective de devoir passer le plus clair des prochains mois à répondre aux questions de commissions d'enquête.

Le fait est, en tout cas, qu'il aurait dit, ce même lundi matin, témoignant à nouveau devant la commission mise en place, en novembre, par M. Reagan lui-même pour enquêter sur le fonctionnement du Conseil national de sécurité, l'organisation de la Maison Blanche que M. McFarlane a dirigé d'octobre 1983 à décembre 1985. Pour autant que l'on sache, ce témoignage n'était pas le plus difficile qu'il ait eu et

ans à affronter, mais est homme sans détachement, très intense et tendu par l'ambition de réussir en servant, avait déjà fait sensation, avant Noël, en déclarant devant une commission du Congrès que M. Reagan avait approuvé l'« avance des livraisons israéliennes d'armes américaines à l'Iran pendant l'été 1985. »

Cette affirmation a été démentie par M. Donald Regan, le secrétaire général de la Maison Blanche. M. McFarlane se trouve donc en position de devoir contester une thèse officielle de la Maison Blanche, alors que ni son sens du devoir militaire ni sa loyauté ne le préparent à ce rôle. Envoyé en mai dernier à Téhéran avec une livraison d'armes contre laquelle il avait espéré obtenir les otages américains de Beyrouth, M. McFarlane a encore beaucoup de précisions à donner sur cette mission dont l'impréparation même toute la netteté d'une entreprise aussi humanitaire pour lui que pour les États-Unis.

A quarante-neuf ans, M. McFarlane sait sa carrière déjà brisée. Bien des tubes de Valium s'évalent pour des désespoirs moins motivés. Dans ce climat, l'« Irangate » n'a pourtant pas perdu toute drôlerie. Lundi, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marvin Fitzwater, faisait face à un défi redoutable. Il avait à expliquer pourquoi M. Reagan a toujours déclaré que son « initiative vers l'Iran » avait pour but d'aider les éléments « modérés » du régime de Téhéran alors qu'un document officiel publié la veille par le Washington Post indiquait que le vice-président Bush avait appelé, fin juillet, de la bouche d'un représentant officiel israélien, que toute l'affaire se traitait avec les « éléments les plus radicaux » du pouvoir iranien.

L'authenticité du document n'était pas contestée, il semblait y avoir contradiction, mais l'essentiel pour un porte-parole est de ne jamais se démentir. « Cette question de modérés et de radicaux », a déclaré M. Fitzwater, révèle de la différence sémantique. (...) Nous étions à la recherche de modérés, au sens d'éléments disposés à travailler avec nous, mais vous pouvez définir modérés et radicaux de centaines de manières différentes. (...) Peut-être même aussi en disant qu'un modéré est le contraire d'un radical et vice versa.

BERNARD GUETTA.

Selon un rapport d'Amnesty International Le gouvernement péruvien a « couvert » le massacre de prisonniers politiques en juin 1986

Amnesty International, dans un rapport publié lundi 9 février, à Londres, a accusé le gouvernement péruvien d'avoir « couvert » l'exécution par l'armée de plusieurs dizaines de prisonniers politiques lors de manifestations en juin 1986. L'organisation humanitaire a demandé l'ouverture d'une enquête officielle.

La plupart des quelque trois cent cinquante mutins étaient des membres présumés du mouvement de guérilla du Sentier lumineux. Sur les cent cinquante détenus du pénitencier d'El Fronton, situé sur une île au large de Lima, seuls trente-cinq ont été officiellement « survécus ». Selon Amnesty, un certain nombre de prisonniers ont été tués sur le champ par l'armée, d'autres — de soixante à quatre-vingt-dix — ont été transférés dans un centre d'interrogatoire secret, à la base navale du port de Callao, à Lima. Ils ont depuis « disparu ».

Amnesty, qui fonde ses accusations sur des témoignages de survivants, de leurs familles, de gardiens et sur des documents officiels jusqu'à présent non publiés, fait aussi état de cas de torture. Le rapport indique, d'autre part, que les cent vingt-quatre mutins de la prison de Lurigancho ont été tués. Quelques-uns sont morts au cours des affrontements avec les soldats, mais la plupart — une centaine envi-

rons — ont été tués d'une balle dans la nuque ou dans la bouche, alors qu'ils étaient allongés sur le sol après s'être rendus.

Les autorités péruviennes ont, au moins partiellement, reconnu que les forces armées s'étaient rendus coupables de « violations des droits de l'homme » lors de leur intervention pour venir à bout de l'émeute dans les prisons, l'an dernier. Mais, depuis lors, les autorités civiles et militaires ont tout fait, souligne Amnesty, pour « couvrir » les faits, et aucun officier n'a été traduit en justice.

Au Nicaragua, selon l'organisation privée American Watch, l'année 1986 a été marquée également par des violations des droits de l'homme de la part tant du gouvernement que des rebelles. L'association, fondée en 1981, accuse les « contras » de tuer de manière systématique les représentants du pouvoir officiel lors d'attaques contre des civils et de porter atteinte à la dignité de leurs prisonniers. Elle dénonce de nombreux cas d'enlèvements d'enfants.

American Watch fait, par ailleurs, état d'abus commis par le gouvernement, notamment de la détention de prisonniers pendant de longues périodes, privés d'eau et de sommeil et maintenus dans l'isolement. (AFP, Reuters.)

PARIS MONTREAL
2700F* A/R,
ÇA C'EST DU VOL.

JUSQU'AU 31 MARS pour 2700F, un vol régulier Air Canada est à votre disposition. Difficile de se dérober! 2700F, c'est le meilleur mobile pour voler Air Canada et goûter son service. De quoi récidiver! Vous en voulez encore? Faites main basse sur toutes les autres destinations Air Canada en venant nous voir au salon mondial du tourisme et des voyages. (6 au 12 février CNIT La Défense)

*Prix soumis à des conditions particulières.

UNE BOUFFÉE D'AIR FRAIS AIR CANADA

BERNARD GUETTA.

سكنا من الاجل

Politique

M. Marceau Long vice-président du Conseil d'Etat

Le symbole de la continuité de l'Etat

Le conseil des ministres du mercredi 11 février devait nommer vice-président du Conseil d'Etat M. Marceau Long, président du conseil d'administration d'Air France depuis 1984, en remplacement de M. Pierre Nicolay, atteint par la limite d'âge. Le nouveau président d'Air France devrait être nommé lors d'un prochain conseil des ministres.

S'il est une nomination de haut fonctionnaire, en ces temps de cohabitation qui suscitent sans doute des jalousies mais qui ne devraient être contestées par personne, c'est bien celle de M. Marceau Long au poste de vice-président du Conseil d'Etat.

Le jeune Aixois de vingt-cinq ans major de la promotion « Europe » de l'École nationale d'Administration devient à soixante et un ans le maître de l'administration française, le plus haut personnage de la fonction publique, celui qui traditionnellement présente chaque année au chef de l'Etat les vœux des corps constitués.

M. Long, type achevé du grand commis de l'Etat, voit couronner une carrière tout entière consacrée au service public soit dans les contentieux administratifs, soit dans l'administration directe, soit à la tête de grandes entreprises publiques, mais sans la moindre incursion dans le secteur privé.

Haut fonctionnaire compétent, scrupuleux, prudent, il est assez habile pour ne jamais contrarier quiconque. Toujours aimable et souriant, le teint rose, le visage rond et

avenant, il sait se rendre indispensable sans être jamais importun. Dès ses débuts de carrière au Conseil d'Etat, ses conclusions comme commissaire du gouvernement dans des arrêts devenus fameux sont remarquables.

Après un bref passage dans quelques cabinets ministériels de la IV^e République finissante et un séjour à l'ambassade de France à Rabat comme conseiller juridique, il occupe deux postes importants. En 1961, il devient directeur général de l'administration et de la fonction publique, puis, en 1967, secrétaire général pour l'administration du ministère des armées. Il est alors à l'origine de la plupart des grandes réformes concernant l'organisation de l'Etat et la modification de ses structures administratives. Il gère d'innombrables fonctionnaires et sait évoluer dans le labyrinthe des statuts, des grilles, des indices, et introduit l'informatique dans le bureaucratisme.

Il sait se faire apprécier autant par ses premiers ministres, comme M. Debré ou Georges Pompidou, que par le Conseil d'Etat que par les responsables de la défense dont il modernise la gestion.

En 1973, Georges Pompidou lui confie la présidence de l'ORTF pour mettre de l'ordre dans une gestion financière fantaisiste. Il accepte volontiers de diriger ainsi « la voix de la France ». A ce moment-là (déjà), il polémique à propos de l'objectivité de la télévision avec le premier secrétaire du PS, M. François Mitterrand, que défend

M. Badinter. M. Valéry Giscard d'Estaing, élu président, le maintient à son poste pour qu'il procède à une réforme plus vaste avec la création des sociétés autonomes. Cet éclatement de l'ORTF - il sera le dernier PDG - entraîne des licenciements, provoque des grèves, suscite des polémiques. Il décentralise l'Office tout en affirmant son attachement au monopole de l'Etat. Il mène sa tâche à la satisfaction du pouvoir et le premier ministre M. Jacques Chirac le nomme en janvier 1975 secrétaire général du gouvernement.

Un poste-clé

Il aura à ce poste-clé l'occasion de démontrer autant son efficacité que sa discrétion, et il deviendra le pivot le plus précieux de la continuité de l'Etat. En effet, sans interruption jusqu'en 1982, il collabora avec MM. Chirac, Barre et Mauroy et mena des transitions sans rupture. Au point que M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste, jugeait suspecte la présence du secrétaire général du gouvernement, avait un jour demandé à M. Long de quitter le bureau de M. Mauroy afin de rester « entre socialistes ».

C'est pourtant lui qui, avec quelques autres hauts fonctionnaires de l'ancien régime, permis à l'alternance de s'effectuer sans coupure au niveau administratif et dans les rouages de l'Etat, et qui a évité aux néophytes bien des bévues. Il n'avait aucun engagement partisan illustré la conception traditionnelle du service public en se plaçant à la disposition du pouvoir quelle que soit sa tendance, pourvu qu'il soit légal.

Son sens du compromis, son art de ne pas avoir d'ennemi font qu'aucune étape de sa carrière ne coïncide avec les ruptures politiques que connaît le pays.

A partir de juin 1982, il dirige Air Inter et depuis juillet 1984 Air France, demeurant à ce dernier poste malgré l'alternance du 16 mars.

Tout en souhaitant « mettre l'avion à la portée de tous », M. Long doit affronter deux années financièrement difficiles, mais Air Inter passe quand même pour la première fois le 30 décembre 1983 le cap des dix millions de passagers transportés dans l'année.

A Air France, M. Long trouve une situation financière plus confortable qui lui permet d'acheter de nouveaux avions, d'ouvrir de nouvelles lignes et - tout à fait dirigiste - de contester la concurrence de l'UTA l'autre compagnie française.

En rejoignant son corps d'origine, M. Marceau Long se retrouvera tout à fait à l'aise au Palais Royal car depuis près de vingt ans il a sans interruption participé à de nombreux colloques sur la fonction publique et sur le contentieux administratif, fait de multiples administrations, publié des livres juridiques et en novembre 1984, la huitième édition de son ouvrage *Les Grands Arrêts de la Jurisprudence administrative*.

ANDRÉ PASSERON.

En Nouvelle-Calédonie

M. Pons estime que « le FLNKS n'est pas un interlocuteur obligé »

NOLUMÉA de notre correspondant

Le ministre des DOM-TOM a quitté Nouméa pour Paris le mardi 10 février, après un séjour d'une semaine en Nouvelle-Calédonie où il a précisé les grandes lignes de son projet de loi électorale relatif au référendum d'autodétermination prévu l'été prochain dans le territoire.

Au cours de cette visite, dominée par des « rencontres avec la population », M. Bernard Pons a confirmé l'intention du gouvernement de réduire le corps électoral aux personnes résidant depuis plus de trois ans en Nouvelle-Calédonie. Si le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), présidé par M. Jacques Lafleur, a refusé d'endosser la paternité de ce réaménagement - après en avoir pris l'initiative dans un premier temps - M. Pons a tenu à maintenir cette formule afin de mettre un terme aux « procès d'intention qui se sont développés au niveau international », selon lesquels « la France va amener ici des militaires pour les faire voter ».

Le projet de loi contiendra également un dispositif de mesures « spécifiques » destinées à assurer « la régularité et la sincérité » du scrutin : des magistrats présideront les bureaux de vote dont la liste pourra être modifiée au dernier moment par le haut commissaire en fonction d'éventuelles « pressions ou manœuvres » ; le dépouillement sera centralisé à la mairie de chaque commune, le tout étant supervisé par une « commission de contrôle ». Tout sera mis en œuvre, a assuré M. Pons, pour « empêcher une minorité d'imposer sa loi », et rendre ainsi la consultation « incontestable et incontestée ».

C'est bien ce souci de la « crédibilité » des résultats de la future consultation qui a conduit le ministre des DOM-TOM à multiplier les contacts avec les tribus et à solliciter les Mélanésiens à se rendre aux urnes. Dans les tribus de Tchamba et Nébouaba (côte est), à Lucilla (île de Lifou), ou à Ouatom (côte ouest), M. Pons a ainsi encouragé les élus locaux de la communauté mélanésienne fidèle à la présence française. Le ministre s'est surtout employé à démontrer que « la France est profondément respectueuse des coutumes », et il a exhorté les Mélanésiens loyalistes à « aller prêcher la bonne parole » auprès de leurs « frères » indépendantistes, « intoxiqués par des Européens venus de l'extérieur, amis d'une pensée marxiste ».

Les responsables de cette cure de désintoxication auront probablement fort à faire avec la jeunesse car celle-ci n'a pas cessé de bouder l'itinéraire ministériel, désertant même les tribus les plus loyalistes. D'où la confiance qui prévaut chez les indépendantistes, les secteurs d'influence du FLNKS n'ayant été a

priori que peu troublés par l'offensive de charme de M. Pons.

Le ministre le conteste, évidemment. Il affirme « douter » aujourd'hui de la « représentativité » du mouvement de M. Jean-Marie Tjibaou, dont il qualifie d'« artificielle » l'action des « comités de lutte ». « Ce sont des sabres de papier », a-t-il même ajouté, avant d'estimer que « le FLNKS n'est pas un interlocuteur obligé ».

Mise en garde et fausse note

M. Pons a toutefois adressé une mise en garde aux caldoches qui seraient tentés, comme par le passé, d'intervenir par la force contre les tribus contrôlées par le FLNKS : « Quelles que soient les souffrances que vous avez endurées vous n'avez pas le droit de faire la loi vous-mêmes, a-t-il déclaré à Bouloupari. Il faut que vous soyez respectueux de la loi et qu'en aucun cas vous n'essayiez de vous substituer à l'autorité compétente pour faire respecter et appliquer cette loi. Si par malheur vous vous laissez entraîner dans cette voie, je ne manquerai pas de donner des instructions extrêmement fermes pour que

soient celles et sous ceux qui se seraient laissés égarer soient sanctionnés avec une vigueur particulièrement exemplaire ».

La fausse note de ce séjour est venue du LKS (Libération kanake socialiste), parti modéré du mouvement indépendantiste, dirigé par le grand chef de l'île de Maré, M. Nidouch Nisseline. Lors de son dernier passage à Nouméa, début décembre, M. Pons semblait conserver quelque espoir d'amener celui-ci à cautionner son plan. Or la rencontre entre les deux hommes n'a pas eu lieu. Le chef du LKS avait souhaité que la question posée au référendum détaille le contenu de l'indépendance avec la même précision que sera expliquée le statut d'autonomie interne. M. Pons s'y est refusé, objectant que « ce n'est pas au gouvernement de Jean Lesclapart d'une indépendance qu'il réclame ».

Quant à la formule de l'indépendance-association, autre idée chère à M. Nisseline, le ministre l'a rejetée avec la même vigueur : « Ceux qui prônent l'indépendance doivent savoir que cette indépendance sera totale ; il n'y a pas de moitié d'indépendance, je ne vais pas reprendre à mon compte les manipulations intellectuelles de M. Pisan ».

FREDÉRIC BOBIN.

En Polynésie française

L'opposition exprime son « immense soulagement » après la démission de M. Flosse

Le conseil politique du Tahara Huiratira (Rassemblement populaire), réuni à Papeete le lundi 9 février, n'a pas encore désigné le candidat de la majorité locale à la succession de M. Gaston Flosse, qui s'est démis samedi de ses fonctions de président du gouvernement de la Polynésie française. Les dirigeants de cette formation, qui détiennent la majorité absolue à l'Assemblée territoriale, devaient se concerter à nouveau mardi.

Le haut-commissaire représentant l'Etat dans le territoire, M. Pierre Angeli, s'est déclaré heureux que M. Flosse ait choisi de conserver son portefeuille de secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique sud, « où il s'est montré très actif comme le prouve, a-t-il dit lundi, le succès obtenu en contribuant à la non-signature par les Etats-Unis du traité de Rarotonga [des Cook] sur la dénucléarisation ». Mais M. Angeli a fait aussi l'éloge de M. Alexandre Léontieff, député RPR, qui parait le mieux placé pour succéder à M. Flosse à la tête de l'exécutif local : « Jeune, intelligent, compétent, il a déjà été vice-président du gouvernement et bénéficiaire de certaines ouvertures politiques à l'extérieur même de son parti », a souligné le haut-commissaire de la République.

Jusqu'à présent, le seul élu de l'opposition qui ait publiquement

réagi est M. Emile Vernaudon, conseiller territorial, maire de Mahina, dirigé par l'Amniahirana No Furenia (Union pour la Polynésie française), qui avait pris une part très active aux accusations d'affairisme lancées contre M. Flosse.

« Nous éprouvons un immense soulagement, a-t-il déclaré après la démission de ce dernier. Cette démission était inévitable. Il faut rappeler que Flosse avait été élu au mois de mars dernier par une minorité de la population et qu'aux élections de la population se sont vu des suffrages exprimés (à la proportionnelle). Après avoir été élu avec un aussi modeste pourcentage de voix, il s'est comporté en autocrate et il a voulu faire jouer au Tahara le rôle de parti unique ».

Par ailleurs, a ajouté M. Vernaudon, M. Flosse était toujours à l'extérieur du territoire alors que ses ministres et ses services administratifs, terroristes à son autoritarisme, restaient fixés pendant ses longues absences dans un immobilisme pur et dur. Or, le territoire est en pleine évolution économique et sociale. Pour comprendre, maîtriser et canaliser cette évolution, il aurait fallu une équipe gouvernementale dynamique, ouverte, représentative de toutes les tendances ».

M. Chaban-Delmas ayant fait des concessions

Le budget de l'Aquitaine est voté avec l'appoint du Front national

BORDEAUX de notre correspondant

Le budget de l'Aquitaine a été adopté par 43 voix contre 40, le lundi 9 février, au cours d'une séance extraordinaire convoquée par le président de la région, M. Jacques Chaban-Delmas. Les quatre élus du Front national ont joint leurs suffrages à ceux des trente-neuf membres de l'Union des démocrates d'Aquitaine (UDA), permettant ainsi à M. Chaban-Delmas de bénéficier de la même majorité de circonstance qui l'avait élu à la présidence le 22 mars 1986.

Les six conseillers communistes et les trente socialistes ont voté contre le projet de budget primitif 1987, comme ils l'avaient déjà fait le 15 décembre lors de la première session budgétaire. Ce jour-là, la « minorité de gestion » dirigée par M. Chaban-Delmas avait essuyé un vote hostile de la part des trois autres groupes du conseil régional (PCF, PS et FN), qui jugèrent « insupportable » l'augmentation de 24,86 % de la fiscalité.

Dans un premier temps, le président de la région avait paru considérer ce vote comme définitif. Il avait annoncé son intention de s'en remettre à la chambre régionale des comptes pour établir un budget. Le 19 janvier, il faisait cependant machine en arrière et annonçait qu'il présenterait un budget « différent » en séance extraordinaire le 9 février.

En fait, les conseillers régionaux ont même en droit à deux motivations dans la même journée. Le matin, le vice-président chargé des finances, M. Yves Lecaudey, leur exposait un

budget de 1 122 millions de francs, avec une progression de la fiscalité ramené de 24,86 % à 20,4 %. D'emblée, le PCF annonçait qu'il ne fallait pas compter sur « sa neutralité pour laisser passer un mauvais budget ». De leur côté, les socialistes, emmenés par M. Henri Emmanuelli, déposèrent deux amendements proposant de limiter la ponction fiscale directe à cinq points.

M. Moreaud, nouveau président du comité économique et social

BORDEAUX de notre correspondant

Le comité économique et social d'Aquitaine a élu le jeudi 5 février son nouveau président après le décès de Louis Darmanet, survenu le 9 janvier dernier. M. Claude Moreaud, candidat du premier collège (employeurs), a obtenu au troisième tour de scrutin 44 voix contre 19 à M. Jean-Pierre Laclau (FEN), 13 voix à M. Jean Bonnevillie (CGT) et 3 bulletins blancs. 79 des 88 membres du comité économique et social étaient présents lors de ce vote.

Au premier tour, cinq candidats étaient en lice : MM. Louis Guillon-Sarsol (collège associatif), qui assurait l'interim depuis le décès de Louis Darmanet, Michel Neuville (CGC), Jacques Rospard (CFDT), Jean Sincenz (FO) et Jean Dumas (personnalité qualifiée). A l'issue

de l'écart du débat fleuve qui mettait aux prises la gauche et l'exécutif régional, le Front national attendait son heure. Ses représentants avaient fait savoir, dès le 5 février, qu'ils suspendaient leur vote à l'acceptation de trois de leurs cinq amendements. Ils ont obtenu satisfaction en fin de soirée, après que M. Chaban-Delmas eut exposé « une idée susceptible de résoudre la quadrature du cercle : abolir la fiscalité sans augmenter l'endettement ». Le chef

M. Moreaud, nouveau président du comité économique et social

de deuxième tour, M. Guillon-Sarsol s'est retiré au bénéfice de M. Moreaud. Les organisations syndicales n'ont en revanche pas réussi à se mettre d'accord sur un candidat commun, comme cela avait été le cas lors de l'élection de Louis Darmanet le 11 avril 1986. La CGT a maintenu son candidat face à M. Laclau, candidat commun de la FEN et de la CFDT.

G. de M. [Né le 11 octobre 1935 à Libourne (Gironde), M. Claude Moreaud, négociant en produits alimentaires et viticole, est président de la chambre de commerce de Libourne et également président d'honneur de la chambre régionale de commerce d'Aquitaine. Il est entré au comité économique et social en 1974 et il en assurait la vice-présidence depuis 1982. M. Moreaud est également vice-président de l'Agence nationale de la création d'entreprises et conseiller du commerce extérieur de la France.]

La nouvelle direction du MRG

Le comité directeur du Mouvement des radicaux de gauche, réuni le samedi 7 février, a procédé au renouvellement de ses instances dirigeantes, suite au décès des 10 et 11 janvier, au cours duquel M. François Doublin a été réélu président.

Commentant la nouvelle composition de la direction du MRG, M. Doublin a mis l'accent lundi sur l'« ouverture aux minoritaires », notamment avec le choix de deux nouveaux vice-présidents. L'un, M. Dutoya, avait retiré en extrême sa candidature à la présidence du parti et il était l'un des animateurs de RRR (Renouveau radical et républicain) qui avait refusé l'accord électoral signé avec le PS pour les scrutins du 16 mars dernier. L'autre, M. Saint-Pierre, n'avait pas caché ses sympathies pour la démarche de M. Michel Crépeau, qui vient de constituer une nouvelle structure libérée pour demain M. Saint-Pierre a toutefois fait savoir qu'il n'était pas vice-président au nom d'une tendance du mouvement. En revanche dans le nouvel organigramme ne figure plus aucun des proches de M. Roger-Gérard Schwartzberg.

Avec une direction qui lui est très largement acquise M. Doublin fixe comme objectif à sa formation la « reconquête du pouvoir intellectuel », sous le signe de « l'ouverture » par la « recherche à la base » d'un dialogue « avec des gens de progrès » pour « explorer des zones de consensus ».

La direction renouvelée du MRG est ainsi établie :
- Président : M. François Doublin.
- Porte-parole : M. Emile Zaccarelli, député de la Haute-Corse.
- Vice-présidents d'honneur : MM. Jean Béranger, ancien sénateur des Yvelines, maire de Marly-le-Roi ; François Luchaire, ancien membre du Conseil constitutionnel ; Marcel Perrin, ancien conseiller municipal d'Avignon.

Secrétaires généraux : MM. Bernard Charbon, ancien député du Lot ; Alain Dutoya, conseiller général et maire d'Hagetmau (Landes) ; Henri de Lassus, conseiller municipal de Toulouse ; Dominique Saint-Pierre, député de l'Ain.

Conseiller spécial du président pour les relations avec l'étranger : M. Claude Castejon, conseiller municipal de Lille.

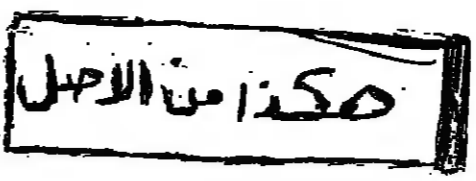
Délégué général chargé du secrétariat exécutif : M. Christian Duroc.

Délégué général aux interventions : M. Yvon Collin.

Délégué général à l'action médiatique : M. Jean-Claude Rieu.

Secrétaires nationaux : M. Maurice Baldy, M. Liane Billère, MM. Bernard Castagnède, Michel Dary, Jean-François Dauriac, Daniel Guérin, Jean-François Paquin, Yves Pietrasanta, Michel Scarbonchi et Gilles Thevenon.

Comité financier : MM. Dary, Drouillard, Le Mappian et Rieu.
Membres du bureau national : M. Jean-Claude Ambrosini, M. Colette Bloch, MM. Pierre Marie Bonche, Jean-Pierre Caban, Castagnède, Castejon, Gérard Charrasse, Pierre Charles, Maurice Chevot, Collin, Dary, Daury, M. Hélène de Félice, MM. Duroc, Gérard Folus, Jean Girardot, Jean-Claude Huvart, Jean-Robert Lajoux, Michel Le Mappian, Bertrand Leperre, Jacques Marostelli, Jacques Mézard, Jean-François Paquin, Yves Pietrasanta, Philippe Raymond, Rieu et Scarbonchi.



Politique

Un entretien avec M. Edouard Balladur



(Suite de la première page.)

« D'abord, cette action que j'ai eu récemment l'occasion d'expliquer dans un petit livre bien, que j'ai intitulé précisément *La Réforme économique*. Correspond à une profonde nécessité pour notre pays. La France avait un urgent besoin de moderniser toute sa vie économique en la débarrassant d'un fatras d'entraves et de réglementations qui contribuaient à lui ôter son dynamisme. »

« Ensuite, cette politique est reconnue à l'étranger, comme étant nouvelle, sage et avisée dans tous les aspects. J'ai l'occasion de le constater chaque fois que je me rends à l'étranger ou que je participe à des réunions avec mes collègues des autres pays industrialisés. »

« Et pour les grèves. Fallait-il attendre celle des cheminots pour parler de dialogue social ? Une politique de redressement et de modernisation se traduit souvent par des tensions ; celles-ci se sont révélées en fin d'année d'une manière symbolique. Si nous osons sur les rémunérations, c'était toute la politique du gouvernement qui était mise en cause. Il n'était donc pas question de composer, et je crois que l'opinion publique l'a compris. »

« Sur les conditions de travail, en revanche, il y a certainement des progrès à faire, notamment pour améliorer le dialogue social dans nos grandes entreprises publiques. Mais la très importante relance de la participation, la demande que j'ai faite que les représentants du personnel siègent dans les conseils d'administration des entreprises privatisées, le développement des cercles de

qualité dans les entreprises publiques et privées et dans l'administration ; tout cela, vous en conviendrez, est une politique résolue de dialogue social. Nous n'avons pas attendu les grèves pour l'engager. »

« Et le vent qui gonfle les voiles de M. Barre ? »

« Le propre du vent, c'est d'avoir des soubresauts. Attendez la fin du voyage. »

« Si les prix dérapent, laissez-vous jouer la liberté ? »

« D'abord les prix ne dérapent pas en 1987. Mais souvenez-vous. L'idée de rétablir le contrôle des changes ne m'a même pas effleuré lorsque la spéculation s'est attaquée au dollar et au deutschemark. De même l'idée de remettre en vigueur le contrôle des prix m'est totalement étrangère. En revanche, j'utiliserai tous les moyens que l'Etat peut avoir pour que la concurrence soit parfaitement assurée et les intérêts des consommateurs toujours défendus. »

« Nous allons avoir un mois de janvier qui ne sera pas bon en matière de prix. On m'a fait grief de le dire. J'ai pour principe de dire la vérité. Se cumuleront en janvier les effets du froid, des grèves, de la hausse du pétrole, des changements de tarifs habituels en début d'année et aussi, c'est vrai, de la libération des prix des dernières professions encore encadrées. Dès février nous aurons retrouvé un rythme plus normal. Progressivement, je suis sûr que les choses se régleront, et que, grâce à la concurrence, la liberté engendrera des baisses de prix. Et je vous rappelle qu'un résultat de prix se juge sur l'ensemble de l'année. »

sur l'une des monnaies européennes, le deutschemark. Quant au franc, je dois répéter que, depuis le mois de septembre, il s'est apprécié face à toutes les autres monnaies du monde à l'exception du seul deutschemark. »

« Lors de la dernière réunion de Bruxelles, il y a eu un accord complet entre la France et l'Allemagne. La parité actuelle entre le franc et le mark est excellente, réaliste. Elle correspond à l'évolution des économies, elle est donc solide. Tous les gouvernements représentés à Bruxelles ont d'ailleurs rendu hommage à la politi-

que de réduction des déficits et de des impôts et de libération de l'économie menée par la France. »

« Comment réduire les incertitudes monétaires internationales pour l'avenir ? Si une réunion des ministres des finances peut être utile, je suis prêt à y apporter ma contribution. Mais pour que cette réunion soit constructive il faut que chacun fasse un effort. »

« Nous nous sommes activement employés depuis quelques semaines à rapprocher les points de vue entre nos partenaires. Je garde bon espoir. »

Accélérer les privatisations

« Que s'est-il passé lundi à Bruxelles d'où vous rentrez ? »

« Les événements récents survenus sur le marché des changes illustrent la nécessité de progresser dans la construction monétaire européenne. »

« Que faire ? Je suggère, tout d'abord, que les pays européens définissent une procédure commune de réflexion sur le niveau approprié du dollar et du yen par rapport aux monnaies européennes. Nous ne sommes pas, nous Européens, seuls au monde. »

« Les banques centrales européennes devraient, ensuite, voir élargies leurs modalités d'intervention pour faire face aux situations nouvelles. »

« Ensuite, une procédure efficace d'examen de la comptabilité des politiques économiques des divers pays européens devrait être mise sur pied ; on pourrait envisager la mise en place d'une batterie d'indicateurs portant sur les principaux éléments de la vie économique. »

« Enfin, il serait utile de favoriser la diversification des avoirs de changes des banques centrales en augmentant la place de l'ECU public qui doit renforcer son rôle d'actif de réserve européen et surtout en organisant la détention réciproque de diverses monnaies européennes par les banques centrales. C'est dans cet esprit que nous déposons un *mémorandum* devant le comité monétaire européen qui se réunit jeudi. Nous

de réduction des déficits et de des impôts et de libération de l'économie menée par la France. »

« Comment réduire les incertitudes monétaires internationales pour l'avenir ? Si une réunion des ministres des finances peut être utile, je suis prêt à y apporter ma contribution. Mais pour que cette réunion soit constructive il faut que chacun fasse un effort. »

« Nous nous sommes activement employés depuis quelques semaines à rapprocher les points de vue entre nos partenaires. Je garde bon espoir. »

« Pour 1988, vous ne regrettez pas les promesses fiscales faites ? »

« Absolument pas. J'ai la ferme intention de diminuer les dépenses d'une quarantaine de milliards de francs environ par rapport à leur évolution spontanée, ce qui en 1988, comme en 1987, permettra à la fois une diminution du déficit de 15 à 20 milliards de francs environ et une diminution des impôts, le taux des prélèvements étant anormalement élevé dans notre pays. »

« Ferez-vous 5 % supplémentaires de baisse du taux de l'impôt sur le revenu ? »

« C'est un objectif, mais je n'ai pris aucun engagement sur ce point pour 1988. La décision dépendra d'une part de la possibilité de diminuer les dépenses, d'autre part de l'arbitrage qui sera fait entre les impôts des ménages et ceux des entreprises. »

« La priorité donnée à la recherche dans le budget 1988, est-ce un regret de l'avoir éliminée dans le budget 1987 ? »

« Pas du tout. Tout d'abord, parce que le budget total de la recherche publique a progressé en 1987 de 3,7 %. Ensuite, parce que la caractéristique du financement de la recherche en France, c'est qu'il est plus public que dans les autres pays. Au Japon, la recherche publique est financée par l'industrie, contre 43 % en France. Il faut donc inciter les entreprises à développer leur effort propre de recherche. Ce sera l'un des objectifs aussi bien du budget 1988 que de la loi sur le mécénat, c'est-à-dire sur le développement de l'initiative et de la solidarité, que je prépare. Cette loi renforcera toutes les formes de mécénat, qu'il soit social, culturel, artistique, humanitaire ou universitaire. »

« Les privatisations, en revanche, marchent bien. On vous prête l'intention d'accélérer le mouvement. »

« L'opération Saint-Gobain et l'opération Paribas, plus encore, sont là pour le démontrer. Elles ont été de grands succès populaires, et nous devons en tirer les conclusions. »

« J'ai demandé une analyse des perspectives du marché financier en 1987 et de ses possibilités. J'en attends le résultat pour décider des prochaines étapes. S'il nous est possible, sans imprudence, d'aller plus rapidement, nous le ferons. »

« Je ne voudrais pas que le mouvement des privatisations dans ses premières années prit

l'allure d'une remise en cause de ce qui fut fait en 1981-1982. Ce qui m'intéresse, c'est de faire en sorte que notre société et notre économie prennent un visage nouveau, celui de la responsabilité et de la liberté. »

« Ne distinguons pas ce qui fut fait à la Libération dans certaines circonstances et ce qui fut fait en 1982 dans d'autres circonstances. C'est l'ensemble du fonctionnement économique de notre pays qui doit être libéré et modernisé, hors de toutes considérations partissimes. »

« Pour bien montrer que notre démarche n'est ni politique ni polémique, je pense qu'il est souhaitable de procéder rapidement à la privatisation de sociétés, et plus particulièrement d'une banque, qui furent nationalisées en 1945. Cela exprimerait la volonté du gouvernement de changer les règles du jeu de notre économie, notamment en matière de crédit, où la situation française de quasi-monopole public est aberrante dans le monde évolué. »

« C'est pourquoi j'ai l'intention de procéder avant la fin de l'année à la privatisation de la Société générale, qui est l'une des trois grandes banques commerciales françaises. »

« Les privatisations n'ont-elles pas réussi parce que les prix étaient trop bas ? N'avez-vous pas peur d'un retour de flamme ? »

« S'agissant de TFI, il me semble que, ces jours-ci, on dit plutôt le contraire. »

Rappel à l'ordre majoritaire

« Le renforcement de l'Europe est-il possible alors que l'axe franco-allemand semble affaibli ? »

« Je crois au contraire qu'il va s'améliorer et se renforcer. Allemands et Français sont conscients du rôle que leur bonne entente joue dans le développement de l'Europe. Qu'il y ait des difficultés momentanées, c'est évident. Je suis confiant, car des deux côtés du Rhin on est désormais bien convaincu de la nécessité de rendre plus étroite encore notre coopération. »

« Que pensez-vous de la cohabitation, alors que M. Barre remonte dans les sondages ? »

« La majorité parlementaire et le gouvernement ont fait un choix inévitable et y a bientôt un an : prendre leur responsabilité, répondre à l'attente du pays en lui évitant une crise politique grave, mettre en œuvre des réformes profondes que les Français attendaient. »

« Un grand nombre de ces réformes sont maintenant faites. Les institutions de la V^e République ont été préservées ; le gouvernement a gouverné efficacement sans que notre vie politique connaisse les flottements et les affrontements que certains annonçaient. Le moment venu, les Français auront à juger des résultats de cette politique de redressement et de modernisation que Jacques Chirac et son gouvernement mènent avec courage et volonté. »

« Êtes-vous confiant dans la solidité de la majorité ? »

« Le gouvernement a traversé une période difficile ; il l'a franchie ; maintenant il poursuit son action. Les choses doivent être tout à fait claires ; on ne peut pas à la fois être dans la majorité et ne pas y être, faire mine de la soutenir et la critiquer à la première

Mémorandum monétaire

« Et le chômage ? »

« Partout les économies occidentales connaissent des taux de chômage variant entre 8 % et 13 % environ de leur population active. Le grand problème de l'avenir est de retrouver une expansion suffisante pour assumer la dégrèvement du chômage malgré le progrès technologique. Cela prendra du temps, et c'est pourquoi il est légitime de recourir, pendant cette période d'adaptation structurelle, au traitement social du chômage. »

« Toute la question est de savoir - c'est une question sociale mais aussi politique - combien de temps nos sociétés supporteront des taux de chômage aussi élevés. »

« Le bilan 1986 n'est pourtant pas excellent. »

« Je suis parfois, pourquoi le dis-je, très surpris du pessimisme de certains commentateurs et de certains commentateurs, l'agacement de la situation économique. Vous me pardonnez de rappeler quelques chiffres : »

« En 1985, la croissance de l'économie n'avait été que de 1,1 % ; les investissements des entreprises n'avaient progressé que de 1,9 % ; les effectifs salariés du secteur marchand avaient baissé d'environ 100 000 personnes ; le glissement des prix à la consommation du début à la fin de l'année avait atteint 4,7 %. »

« En 1986, en revanche, la croissance a été voisine de 2 %. La croissance du volume des investissements des entreprises a vraisemblablement été de l'ordre de 3 à 4 %, alors que celui-ci avait baissé

chaque année de 1981 à 1984. L'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles a légèrement augmenté sur l'ensemble des trois premiers trimestres de 1986, alors qu'il avait baissé de 600 000 personnes de la fin de 1980 à la fin de 1985, soit de plus de 100 000 personnes en moyenne par an. »

« Enfin, la hausse des prix à la consommation n'a été que de 2,1 % de décembre 1985 à décembre 1986. Ce résultat est sans précédent depuis vingt-deux ans. Notre différence d'inflation avec la moyenne des pays industrialisés a ainsi disparu. »

« Il n'était pas inutile, vous en conviendrez, de rappeler ces résultats de 1986. Ils sont encourageants et nous invitent à poursuivre notre effort de redressement en 1987. »

« S'être privé du contrôle des changes, n'est-ce pas dangereux ? »

« Quel accident monétaire le contrôle des changes a-t-il épargné à la France depuis un demi-siècle ? »

« Autre difficulté possible en 1987 : l'évolution des monnaies. Les ministres des finances vont-ils se réunir ? »

« La position de la France est connue depuis longtemps. Il faut que les rapports entre les monnaies européennes d'une part, les monnaies américaine et japonaise d'autre part, soient régulés et évoluent entre des seuils de manière à éviter des mouvements désordonnés. Ce n'est pas encore le cas. »

« Il en est résulté une spéculation qui a porté essentiellement

La Société générale : une des trois « vieilles »

La Société générale est la première entreprise privatisable dont la nationalisation remonte à avant 1982. Fondée en 1864, cet établissement bancaire a, en effet, été nationalisé comme la BNP et le Crédit Lyonnais, le 1^{er} janvier 1946 en exécution de la loi du 2 décembre 1945. Banque de dépôts, la Générale ajoute à l'activité de ses propres guichets celle de deux banques affiliées, la Société générale alsacienne de banque et la Société centrale de banque. La Société générale compte un peu plus de 35 000 salariés et, avec un réseau étranger complet, est l'une des quinze premières banques mondiales. »

En 1986, et pour la deuxième année consécutive, la maison mère a enregistré une forte progression de ses bénéfices, son résultat d'exploitation passant de 3,52 à 4,18 milliards de francs par rapport à 1985 (+ 18,6 %) et les dépôts de la clientèle augmentant de 14,4 % pour représenter 173 milliards. »

La nouvelle direction du

« La nouvelle direction du Ministère des affaires étrangères, c'est-à-dire M. Edouard Balladur, a été présentée hier à la presse. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

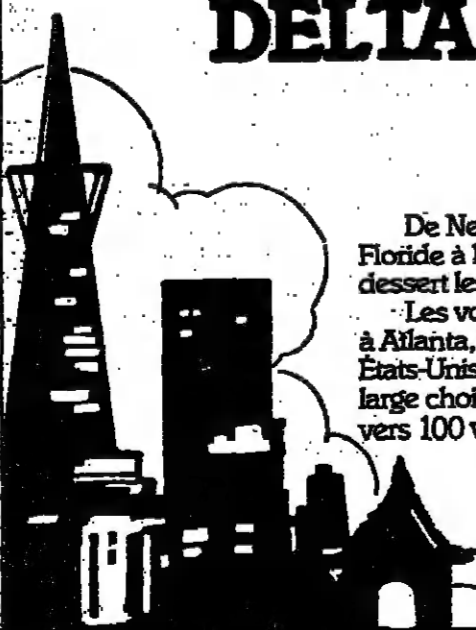
« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

« M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. M. Balladur a été nommé à la tête du Ministère des affaires étrangères le 11 février 1987. Il succède à M. Roger-Duclos. »

DELTA DESSERT 100 VILLES AMÉRICAINES, D'EST EN OUEST.



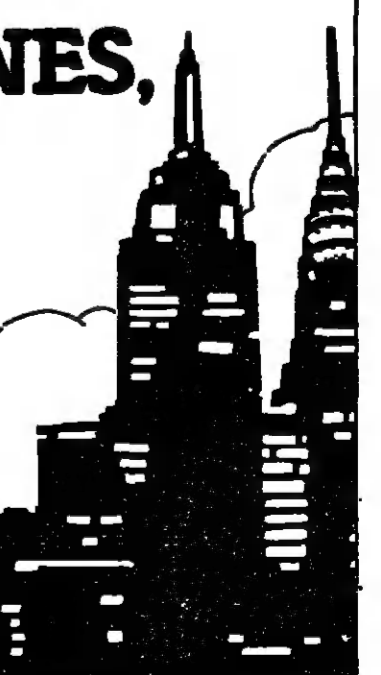
De New York au Texas, de la Floride à la Californie, Delta Air Lines dessert les quatre coins des États-Unis. Les vols directs Delta, reliant Paris à Atlanta, facilitent les voyages aux États-Unis en offrant aux passagers un large choix de correspondances Delta vers 100 villes dans tout le pays.

Delta assure également un service quotidien à grande fréquence au départ des deux plaques tournantes que sont New York et Boston, soit des liaisons vers 15 grandes stations balnéaires en Floride, ainsi que des vols en direction de la Nouvelle Orléans, Dallas/Ft. Worth et Houston.

Consultez votre agent de voyages ou appelez Delta à Paris au (1) 43.35.40.80. Le bureau de réservation Delta se situe : 24, boulevard des Capucines, Paris. Les horaires, au départ de Paris, sont indiqués sous réserve de modifications sans avis préalable.

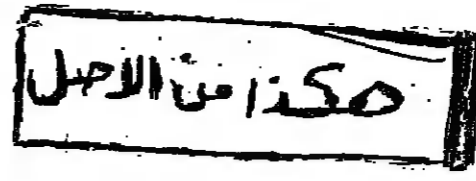
DELTA GETS YOU THERE (TM)

Il existe d'autres vols Delta vers les États-Unis au départ de Londres, Shannon, Francfort, Munich et Stuttgart.



Handwritten text in Arabic script: "صحة من الاجل"

Société



FAITS DIVERS

A Grenoble Deux PDG trafiquants de cocaïne

GRENOBLE
de notre correspondant

Organisé et financé par des « coqs blancs » voyageant beaucoup à l'étranger pour le compte de leurs sociétés, un important trafic de cocaïne avec la Bolivie vient d'être démantelé à Grenoble et à Paris par la brigade des stupéfiants (notre édition Rhône-Alpes du 10 février).

Mis sur la trace des trafiquants par une prostituée d'origine grenobloise venue récupérer au siège parisien de la société de nettoyage industriel, International Service Systems, 400 grammes de cocaïne, les policiers ont arrêté son directeur général M. Jean-François Jabin, quarante et un ans, en possession, au moment de son interpellation, de 900 grammes de drogue.

Cette « prise » a permis de remonter la filière qui conduisait les inspecteurs chez un autre dirigeant de société installé à Grenoble, M. Jean-Paul Robert, quarante-quatre ans, gérant de l'entreprise Trebor, spécialisée dans la publicité. Ce dernier, également responsable de l'exploitation de mines d'or en Bolivie et de plantations de café, se déplaçait très régulièrement entre ce pays et la France, d'où il revenait accompagné de convoyeurs boliviens qui transportaient des statuettes artistiques dans lesquelles était dissimulée la cocaïne. Une dizaine de kilogrammes de drogue auraient ainsi été acheminés à Grenoble au cours des six derniers mois avec la complicité d'un ingénieur de l'entreprise Thomson à Saint-Egrève, M. Christian Bourgeois-Pin.

Les policiers ont aussi arrêté et écroué une dizaine de revendeurs liés au milieu, dont le patron du bar « le Wagran », M. Marc Touati, ainsi qu'un ancien trafiquant qui, au cours des années 80, avait été impliqué dans la « French connection », M. Gérard Ghassiss, quarante ans, sorti de prison l'an dernier.

CLAUDE FRANCLON.

Le hold-up et la prise d'otages de Marseille Sous la caisse, les égouts

Vingt-trois personnes ont été retenues en otage pendant presque douze heures, lundi 9 février, dans une agence de la Caisse d'épargne à Marseille, avenue du Maréchal-Foch. Toutes ont été retrouvées saines et sauvées à 19 h 30, mais les gangsters, qui avaient, semble-t-il, préparé l'opération de longue date, se sont enfuis par les sous-sols sans être inquiétés, alors que d'importantes forces de police avaient bouclé le quartier. Le montant du butin n'est pas encore connu. Selon un enquêteur, les malfaiteurs ont vidé environ trois cents coffres de particuliers.

Peu après 8 heures, l'agence de la Caisse d'épargne, à proximité du centre de la ville, vient à peine d'ouvrir. Le directeur, dans son bureau, reçoit un employé d'une autre agence, les neuf guichetiers sont à leur poste et traitent avec onze clients quand sept malfaiteurs font irruption dans la salle de clientèle. « Nous n'avons pas vu par où ils sont arrivés, raconte un otage. Le visage masqué par des cagoules, ils avaient des mitraillettes, des magnums et des grenades. »

Le vigile, en faction devant la porte avec son chien, se précipite dans la rue pour donner l'alerte. Il est alors rattrapé par deux gangsters, qui lui assènent plusieurs coups de crosse de revolver sur la tête et le font rentrer dans les locaux de l'agence.

Deux témoins qui avaient observé la scène précédemment immédiatement la police. Les hommes du groupement d'intervention de la police nationale (GIPN) du commissaire N'Guyen Van Loc encerclent aussitôt la Caisse d'épargne. Un des malfaiteurs sort alors de l'agence et, tenant en respect le directeur de l'établissement bancaire, tire une balle en l'air.

Pour maintenir à distance les importantes forces de sécurité qui ont pris position derrière des véhicules ou stationnement et des voitures de police ainsi que sur les toits de l'agence et d'un magasin voisin, les malfaiteurs vont tirer durant douze heures une trentaine de coups de feu.

En début d'après-midi, le préfet Robert Broussard, directeur central

des polices urbaines, arrive sur les lieux avec une équipe du RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion), commandée par le commissaire Ange Mancini. Les négociations commencent. Les malfaiteurs exigent deux voitures et un rançon de 30 millions de francs pour libérer leurs otages. Ils obéissent aux forces de l'ordre, on entend d'interminables pourparlers par téléphone avec les gangsters. D'heure en heure, le préfet Broussard obtient que l'ultimatum soit repoussé jusqu'à 19 h 30.

M. Broussard : « ce n'est pas un échec »

Vers 19 heures, les policiers ont un dernier contact avec les agresseurs. Les hommes postés autour de la banque entendent encore des bruits sourds et pensent que les malfaiteurs sont toujours en train de percer les coffres. Une demi-heure plus tard, le directeur de l'agence sort, les bras en l'air, en criant : « Ils sont partis, ils sont partis ! »

Tous les tireurs d'élite quittent leur poste et se précipitent dans l'agence, mais les malfaiteurs ont disparu. Les policiers découvrent alors que l'opération avait été préparée de longue date. Pour s'enfuir, les sept gangsters ont emprunté un boyau d'une cinquantaine de mètres préalablement creusé et aboutissant au sous-sol de la banque. Recouvert de moquette, étayé et équipé d'une installation téléphonique pour les liaisons entre les sept malfaiteurs, le boyau communiquait avec une canalisation principale des égouts municipaux. Les gangsters ont parcouru 600 à 700 mètres par les égouts pour regagner la surface. Ils avaient quitté la salle des coffres par une petite pèche adjacente dans le mur de béton de 10 centimètres d'épaisseur avait été, vraisemblablement, percé antérieurement. Des marteaux-piqueurs ont été abandonnés sur place.

En début de soirée, les enquêteurs ignorent par quelle sortie d'égout les malfaiteurs ont réussi à leur échapper en emportant un important butin.

« Ce n'est pas un échec, parce que les otages sont sains et saufs. Mais je ne comprends pas que l'on puisse sortir aussi facilement d'une salle forte », a déclaré le préfet Broussard.

POLICE

Elections professionnelles chez les commissaires

Polémique autour de l'organisation du scrutin

M. Jean Durand, secrétaire général du Syndicat national des commissaires (SNC), a protesté, au cours d'une conférence de presse tenue lundi 9 février, contre les conditions dans lesquelles se sont déroulées les dernières élections professionnelles du corps des commissaires (Le Monde daté 8-9 février). Membre de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), le SNC a recueilli 5,1 % des suffrages, tandis que l'organisation majoritaire de la profession, le Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale (SCP), recueillait 83,3 % des voix et emportait tous les sièges de la commission administrative paritaire.

« Ces élections constituent un indéniable succès pour MM. Pasqua et Pandraud », a dit ironiquement M. Durand, avant de détailler ce qu'il a appelé « les atteintes au jeu démocratique et la manipulation des votes ». Le scrutin se déroulait par correspondance et le SNC est particulièrement critique sur la collecte des bulletins qui, avant d'être dépouillés, ont été entreposés un mois dans « un local non neutre », c'est-à-dire dans les armoires de l'administration. Le SNC a également noté la participation électorale massive des commissaires du service de coopération technique internationale de police (SCTIP), dont les membres en poste à l'étranger « ne votent habituellement que peu ».

Le SNC a annoncé qu'il allait étudier les moyens juridiques lui permettant d'introduire un recours visant à l'annulation de ces élections.

« La France avec sa police... J'aime ma police... » L'association « J'aime ma police » s'appellera désormais « La France avec sa police... J'aime ma police » (1). Ce changement de nom est intervenu lors d'une assemblée générale tenue, pendant le week-end, dans les locaux de l'Assemblée nationale. Les travaux ont porté sur les contrôles d'identité et la légitime défense. Il a également été décidé de lancer au printemps une campagne d'opinion visant, selon l'un des responsables, M. Sylvain Corant, à rapprocher la police et le citoyen.

(1) 4, rue de la Hochette, 75005 Paris.

JUSTICE

POINT DE VUE

Respecter le suffrage universel

Par Philippe Malaud

président du Centre national
des indépendants et des paysans,
député européen, ancien ministre.

Le corps des juges jouit d'un statut éminemment protecteur allant bien au-delà encore des privilèges et de la quasi-immobilité qui caractérisent déjà la fonction publique. Mais, pour être un rouage essentiel de la société et particulièrement d'une société démocratique, le corps des juges n'en a pas le droit de dicter son orientation au pouvoir politique issu du suffrage universel.

C'est pourtant ce que se permet le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (Le Monde du 3 février) qui, après avoir joué le rôle de bricoleur des accords de la gauche au pouvoir et notamment de M. Badier, s'érige en censeur vertueux du gouvernement depuis que le peuple français a commis l'erreur de faire un choix électoral qui ne lui convient pas. Il prend carrément à partie le garde des sceaux qu'il qualifie d'arnésique, accuse ouvertement le ministre de l'intérieur de mauvaise foi et d'utilisation de moyens détournés à propos d'une affaire qui pour l'essentiel semblait impliquer

Un an de prison avec sursis pour un policier qui avait blessé par balle un adolescent... Le brigadier de police Jean-Paul Lapeyre a été condamné à un an de prison avec sursis, lundi 9 février, par le tribunal correctionnel de Nanterre pour avoir grièvement blessé par balle un adolescent cyclomotoriste, Nasser M'Raidi, dix-sept ans, au cours d'une ronde de nuit le 14 février 1983, à 6 h 16, à Châtigny-Malesherbes (Seine-et-Marne).

Le tribunal a retenu contre M. Lapeyre la culpabilité de « blessures involontaires », relevant notamment que l'« arbitraire, l'usage de la force et un acte, avait manqué aux consignes données aux policiers pour l'arrestation d'un contrevenant, et qu'on avait déchargé chez le prévenu un taux d'alcoolémie excessive assez longtemps après les faits ».

L'annonce du jugement a provoqué le colère des quelques dizaines de militants d'un comité antiraciste de La Courneuve, qui avaient accompagné la victime à l'audience.

M. Nucci mais qui, pour lui, s'est mutée en affaire Pasqua.

Il estime tout à fait normal qu'un magistrat puisse prendre des positions politiques contraires à celles du gouvernement sur des problèmes qui relèvent de décisions législatives, comme la dépression dans le domaine de la drogue, mais intolérable qu'un député de la majorité émette une opinion inverse et critique l'ingérence de la magistrature. Il n'est manifestement plus du tout d'accord avec un certain propos relatif à ceux qui ont juridiquement tort parce qu'ils sont politiquement minoritaires, auquel à l'époque il n'avait rien trouvé à redire.

Un pouvoir qui n'a pas bénéficié de son bulletin de vote ne saurait avoir qu'un « semblant de légitimité », et des politiques qui ne partagent pas son idéologie devraient manifester le plus grand désintérêt ou prendre le risque de têter du bâton.

Dans une de ces démocraties dites populaires qui ont au le borbore de connaître quarante ans de gouvernement d'union de la gauche accrédité par des partis socialistes-communistes — et qui apparemment peut-être à M. Deschamps plus progressistes que le chrétisme — il méditerait déjà dans quelque goulet sur la nécessité du respect du suffrage universel. Il est vrai que celui-ci se serait manifesté à 99 % et non à 56 %. M. Deschamps pourrait donc modérer ses diatribes à des concurrents.

Une Banque espagnole reconduite à la frontière... Arrêtés à Biarritz, une ressortissante espagnole, d'origine basque, M^{me} Erbi Treku, a été reconduite à la frontière pendant la nuit du samedi 7 au dimanche 8 février. M^{me} Erbi Treku se trouvait en situation irrégulière sur le territoire français, selon la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Première femme réfugiée au Pays basque à faire l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire français, elle est la trentième personne de nationalité espagnole expulsée depuis le 19 juillet dernier, dont vingt-huit, selon la procédure d'urgence absolue.

Instituteurs malgré eux

(Suite de la première page.)
Le SNI prend le risque de brusquer la fraction la plus conformiste de son fonds de commerce syndical. M. Monory, il est vrai, y a mis du sien en faisant publier les décrets contestés à la veille des défilés de mercredi dernier.

D'autre part, il n'est pas anodin que près de la moitié des manifestants du 4 février à Paris aient déserté le cortège syndical pour venir grossir les rangs de la « coordination », aux slogans plus inventifs, mais surtout plus radicaux.

Derrière la génération des quarante ans et plus, recrutés en son temps au niveau du brevet ou du bac, les petits derniers de la famille « instituteurs » beaucoup plus remuants et plus diplômés que leurs aînés, se sont taillé un beau succès avec des slogans du genre : « Ni carotte ni bâton, nous ne sommes pas des ânes ».

Changement de projet

C'est que la rupture sociologique dans la profession, décrite depuis une dizaine d'années par les sociologues (1) — les instituteurs ne sont plus massivement issus des classes populaires, mais de la bourgeoisie, et sont de plus en plus des femmes (74 %) — se double désormais d'un fossé très net entre le niveau scolaire de la masse des maîtres et celui des derniers recrutés. A Paris, le profil des élèves des écoles normales d'instituteurs a basculé dans les années 70 : les étudiants et les diplômés de l'enseignement supérieur, issus des classes aisées, y ont alors suppléant les jeunes d'origine populaire, qui, recrutés après la classe de troisième, passaient le bac grâce à l'école normale, comme le note M. Frédéric Charles, un étudiant qui symbolise bien les nouveaux « insets » des années 80, puisqu'il partage son temps entre une classe de maternelle et l'université de Paris VIII où il termine sa thèse de troisième cycle sur... le recrutement des instituteurs à Paris depuis la guerre.

Le mouvement d'aspiration vers le haut s'est accéléré depuis dix

ans : en 1977, où seul le bac était exigé au concours, un normalien sur dix seulement détenait un diplôme de l'enseignement supérieur (DEUG ou plus). Au dernier recrutement de l'automne 1986, la proportion frôlait les 100 %, puisque le niveau DEUG (bac + 2) est désormais requis.

Entre-temps, une formule intermédiaire avait été mise en place par le ministre Christian Bouillac : sélectionnés après le bac, les futurs instituteurs passaient trois ans en école normale, où ils préparaient un DEUG spécifique, non reconnaissable à l'université. Mais l'insuffisance endémique du recrutement a obligé à maintenir de multiples voies parallèles d'accès à la profession.

La coordination des « pour »

La mode est à la coordination. Et les partisans des décrets instituant les maîtres-directeurs n'y ont pas failli. C'est « la condition sine qua non pour que l'on parle de nous dans les médias », affirme l'un des participants à la première réunion de la coordination régionale qui se tenait, lundi 8 février, sous le préau de l'école de la rue Rollin dans un cinquième arrondissement à Paris.

Sous l'œil impassible de Marianne, un partenaire de plus de deux cents directeurs et directrices d'écoles sagement assis sur d'étroits bancs de bois. Syndiqués ou non syndiqués. On comptait, « venus en tant qu'observateurs », quelques représentants de l'USNEF-SNADE, syndicat proche de la majorité, qui avait tenu, le matin même, une conférence de presse pour exprimer son soutien aux décrets.

M. Denis Azra, directeur des lieux et président du comité de coordination, a distribué et fait signer le texte proposé par le comité qui rappelle « le caractère universel » de la fonction de directeur d'école et s'élève contre « la désinformation systématique et l'agitation stérile induites et organisées par des

professionnels de l'intoxication ». « Ces décrets, nous les attendons depuis vingt ans », explique Denis Azra, qui souligne trois innovations essentielles : la réévaluation des rémunérations, la formation et le mode de recrutement des directeurs. Mais beaucoup lui reprochent la prudence de ces textes en ce qui concerne notamment les décharges de classe pour les directeurs. C'est le point sur lequel ils insistent auprès de M. Monory, si celui-ci accepte de les recevoir, comme il le souhaitait, « même si la négociation reste l'épargne des syndicats ».

Prévalent-ils une contre-manifestation ? « Sûrement pas, nous n'avons besoin ni de banderoles ni de carnavales. C'est sur notre lieu de travail que nous nous exprimons », explique une directrice d'école maternelle du quatorzième. « Et nous n'aurions pas le nombre », reconnaît Denis Azra.

Mais tous ici savent que ce ne sont pas tant les décrets que les modalités d'application qui importent. D'ailleurs leur signature marque la dissolution de la coordination.

A. B.

rapport sur la formation des personnels de l'éducation nationale remis en 1982 à M. Alain Savary (2). « Leur formation a été marquée par une accumulation d'éléments d'insatisfaction, note M. de Peretti : multiplication de filières différentes, encyclopédisme de l'enseignement dispensé, négligence de l'encadrement à leur égard ».

Rien à voir avec la vocation en ligne droite des « bussards noirs » de la République des débris de l'école publique obligatoire. Les écoles normales actuelles, lieux de passage et souvent d'ennui pour diplômés au chômage, n'ont plus rien des « séminaires laïques » de l'époque héroïque, ces centres de promotion sociale pour enfants du peuple éternellement reconnaissants.

ne ressemblent guère aux normales des années 50, cueillis à seize ans après leur brevet. S'étant frottés au syndicalisme étudiant d'entreprise, ils hésitent à prendre leur carte du syndicat à l'école normale, lieu de recrutement traditionnel pour le SNI. « Ils manifestent une allégeance évidente pour toutes les hiérarchies, y compris syndicales », reconnaît M. Michel Bonchereaux, dirigeant du SNI et secrétaire général du Comité national d'action laïque.

Cette méfiance à l'égard de tous les appareils ne nourrit d'un sentiment d'insatisfaction générale envers un métier qui n'est, pour beaucoup, qu'une solution de repli imposée par un échec universitaire ou une période de chômage.

Multiplication des stratégies de fuite

L'entrée en école normale somme souvent le glas d'ambitions bien supérieures. « Beaucoup de jeunes collègues ont une certaine honte à s'élever « instituteurs » ; ils préfèrent se dire « enseignants ». Et, même s'ils aiment les enfants, ils ne se voient pas travailler avec eux pendant trente-sept ans », constate Frédéric Charles. L'absence de perspectives de carrière, la mauvaise image du métier dans la société et les faibles salaires s'ajoutent à la modestie des traitements (4800 francs en première année d'école normale, 5700 francs à la titularisation, plus une prime de logement d'environ 800 francs, variable selon les départements), pour rendre humiliante aux yeux de certains une situation autrefois jugée enviable.

Dès lors, les stratégies de fuite se multiplient : demande de postes de remplacement ou en maternité réputés moins accaparants, travail à mi-temps, démission, congés pour études. Souvent, l'espoir du CAPES et de l'entrée dans le secondaire aidant, l'étudiant somnolle sous l'instruction.

Les difficultés de recrutement des maîtres, alors que les emplois sont par ailleurs si rares, donnent la mesure du peu d'attrait qu'exerce le métier. Dans la Seine-

et-Marne, où la durée des transports est un motif supplémentaire de découragement, plus de la moitié des postes mis au concours en 1986 n'ont pu être pourvus. Dans d'autres départements du nord de la Loire, les notes de certains candidats ont été « adaptées » pour éviter une hémorragie.

Des centres d'examen supplémentaires ont été ouverts dans des académies méridionales, qui, elles, ont un surplus de candidats... mais sans grand résultat. De toute façon, le déficit est comblé par recours à une liste complémentaire, où figurent les recrutés au concours, ou par des suppléments sélectionnés sur un simple entretien.

L'existence du DEUG, systématiquement en 1986, a réduit considérablement le vivier des candidats (dix-neuf mille pour cinq mille postes en 1986) en dépit d'un recours très large aux équivalences (six cents diplômes acceptés !). Et l'on voit mal comment la crise, qui risque de s'aggraver avec les départs massifs en retraite des années 90, pourrait être surmontée sans une spectaculaire amélioration du statut d'instituteur, non seulement matérielle, comme l'a prévu le plan de revalorisation de 1982 toujours en application, mais au regard de la société.

Après tout, la question n'est pas nouvelle. Les instituteurs de 1901 évoquaient déjà leurs « salaires de famine », leur « budget de prolétaires », et les « humiliations » subies, dans une revue de l'époque qui concluait : « Tout ce qui est intelligent dans les écoles primaires supérieures se destine aux postes, au commerce et à l'industrie » (3).

PHILIPPE BERNARD

(1) Ida Berger, Les Instituteurs d'une génération à l'autre, Presses universitaires de France.

(2) Les réflexions de M. de Peretti sur l'organisation scolaire et l'évaluation sont contenues dans son ouvrage Pour une école plurielle, à paraître chez Larousse.

(3) Cité dans Le Métier d'instituteur, de Francis Muel-Dreyfus (Editions de Minuit).

Société

DÉFENSE

Les arsenaux militaires en difficultés

M. Girard reçoit les syndicats de l'armement

Le ministre de la défense, M. André Girard, a réuni mardi 10 février les organisations syndicales des travailleurs de l'armement inquiètes après la publication d'un rapport (Le Monde des 23-24 novembre 1986 et du 31 janvier 1987) de M. Claude Engeraud, contrôleur général des armées, sur la grave situation du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT). Ce groupement de dix arsenaux de l'Etat connaît une dégradation importante de ses matériels à l'exportation au point que le rapport évalue à 3 200 environ les suppressions d'emplois nécessaires avant 1990, soit le quart des effectifs d'ouvriers présents dans ces établissements.

Tant à FO qu'à la CGT et à la CFDT, les solutions suggérées dans

ce rapport (rapatriement de sous-traitances, nouvelles procédures de commercialisation, diversification sectorielle) sont critiquées ou jugées insuffisantes. Des consultations ont été organisées à la base par les syndicats sur des contre-propositions (élargissement des fabrications du GIAT, politique de coopération, réajustement des charges entre les ateliers, arrêt de la privatisation des fabrications) avec la menace d'arrêts de travail.

Devant le déclin des ventes d'armes et les conséquences sociales qu'il entraîne déjà dans de nombreux secteurs de l'armement français, des cadres du GIAT livrent ci-dessous leur analyse de la situation. Mais, tenus au devoir de réserve, ils ne veulent pas être identifiés.

POINT DE VUE

Quand l'Etat se mêle d'être industriel...

par Pluton

pseudonyme employé par un groupe de cadres civils du GIAT

L'ORSQUE l'Etat se mêle d'être industriel, c'est parce qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires sont convaincus qu'ils sont plus capables que les spécialistes de maîtriser le phénomène industriel, depuis le bureau d'études jusqu'à l'après-vente, en passant par la plus difficile de toutes les professions, l'exportation.

Comment cette conviction leur est-elle venue ?

Elle leur est venue de la formation commune à la plupart d'entre eux, celle d'ingénieur de l'Ecole polytechnique, qui fabrique une sous-culture dont Fabus ou sein de l'administration est tout à fait acérés.

En général, tout polytechnicien ingénieur de l'armement considère que les problèmes auxquels il est confronté admettent une solution et une seule, qu'il convient donc de traiter les choses de la vie comme des théorèmes à démontrer, et que la démonstration, dans ce mécanisme inductible, s'impose à tout le monde. La méthode de travail consistait donc à poser le problème conversationnel, puis à en trouver la solution (celle-ci existait forcément), ensuite à expliciter cette solution généralement sous forme de notes parfois entrelardées de formules mathématiques, et enfin, l'esprit libéré, à passer au problème suivant.

Un sombre tableau

L'animation, le « management » des équipes d'hommes, au sein de la direction de l'armement terrestre (DAT), incombe donc à des gens davantage portés vers la spéculation intellectuelle que vers l'action, vers l'autorité que vers la compétence, vers le pouvoir plutôt que vers l'expérience, vers le carriérisme plutôt que vers la réussite professionnelle.

Si l'encadrement du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT) ne se bat pas pour réussir professionnellement, pourquoi se batrait-il pour que le GIAT réussisse industriellement ?

Déjà, il faudrait réviser le dispositif qui permet de sélectionner les candidats aux postes ouverts au sein de la DAT, car le système se résume sur lui-même comme le fameux anneau de Moebius : plus on change le titulaire, plus c'est le même personnage qui occupe le poste. Mais le recrutement de cadres provenant d'autres horizons (HEC, Centrale, par exemple), et en nombre suffisant, est rendu impossible en raison de la grille des salaires complètement déphasée par rapport aux demandes du marché. Et même le recrutement de chercheurs n'est pas facilité par le fait que les hauts fonctionnaires de la DAT aux ASSÉDIC qu'aucun espoir de concurrencer les ingénieurs du corps de l'armement ne pourrait les attirer, tant ces derniers sont jaloux de leurs prérogatives et incapables de faire confiance à la compétence et à l'expérience.

Il convient d'ajouter à ce sombre tableau un dispositif comptable archaïque et paralysant, dans lequel

la méfiance et la dilution des responsabilités tiennent lieu de moyens de contrôle, et l'on commence à comprendre dans quelles conditions vraiment dramatiques le matériel de l'armement terrestre français est exporté.

Il est, en revanche, rassurant de constater que, en dépit de tout, le GIAT a été capable de créer, d'exporter et de soutenir des milliers de chars et de matériels d'artillerie dans le monde entier, des matériels qui finalement donnent satisfaction totalement aux puissances amies, même si des difficultés passagères viennent parfois, et toujours pour peu de temps, quelque peu assombrir les relations du client avec son fournisseur. Les nouveaux matériels, particulièrement l'AMX 10 RC et ses dérivés, et l'AMX 40, sont sans concurrent dans le monde.

Les effets bienfaisants de la concurrence

C'est dire aussi la réserve d'efficacité qui pourrait être mise en œuvre si le système était libéré des contraintes qui l'enserment.

Pour cela, il faudrait que le GIAT cesse d'être un pédoncule du ministère de la défense et qu'il n'ait soit qu'un fournisseur ordinaire, soumis à l'instar de Panhard et Renault-Véhicules Industriels, aux effets bienfaisants de la concurrence. Il faudrait qu'un GIAT au statut renouvelé (société nationale) soit dirigé par un grand patron, un vrai, dont les performances industrielles soient reconnues, et non par un haut fonctionnaire désigné à cause du nombre d'étoiles qu'il arbore sur ses manches ou des relations qu'il s'est faites au sein de divers cabinets ministériels dont peu importe le talent.

Dès lors, une véritable équipe de management composée de professionnels des études, de la production, de la vente, de l'exportation, de l'après-vente, pourrait prendre en main le destin de ce magnifique outil industriel, dont il est scandaleux qu'il soit traité comme une administration.

Un nouveau conseil scientifique

Le ministre de la défense, M. André Girard, a appelé, lundi 9 février, à « une plus grande inter-pénétration du monde de la recherche et de la défense » à l'occasion de la séance d'ouverture du nouveau conseil scientifique de défense présidé par l'ancien ministre de la recherche et de la technologie, M. Hubert Curien. « La défense », a déclaré M. Girard, « ne doit pas être un monde clos », ajoutant que, si quelques secrets doivent être protégés avec le sérieux qui s'impose, il lui paraissait nécessaire de faire preuve, sur le reste des recherches militaires, d'une « plus grande souplesse ».

Il est notamment envisagé d'organiser des « Journées science et défense », mais aussi d'attribuer des bourses à des laboratoires de recherche, de lancer des programmes scientifiques spécifiques, de pratiquer une politique de l'innovation en vue d'une « plus grande irrigation du tissu industriel », en particulier pour les PME.

Obsèques religieuses pour Michel Baroin

Les obsèques de Michel Baroin, PDG de la Garantie immobilière des Fonctionnaires et PDG de la FNAC, qui est mort dans la nuit du 4 au 5 février dans un accident d'avion au Cameroun, auront lieu le jeudi 12 février, en l'église Saint-François-de-Sales à Paris. L'ancien Grand-maître de l'obédience maçonnique du Grand Orient de France sera donc des obsèques religieuses.

M. Baroin indique que la disparition tragique de son fils Véronique le 26 avril 1986 avait « jeté sur les sentiments spirituels les plus profonds (de Michel Baroin). Il ressentait fortement que cette absence ne pouvait être définitive et insupportable. Il pensait qu'un jour il la rejoindrait par la force de l'amour et la communion ».

Mgr Robert Piéplu, curé de Saint-François-de-Sales, nous a, de son côté, fait parvenir le témoignage suivant : « Au cours de différentes conversations personnelles, j'avais été témoin de l'évolution spirituelle de Michel Baroin. Certes, il avait toujours fondé sa vie sur des conceptions humanistes. Mais il n'avait cessé que la mort de son enfant avait donné à son existence une dimension religieuse qu'il n'avait jusqu'alors que pressentie ».

« Il m'avait demandé de l'aider à avancer dans la voie qu'il avait suivie durant sa jeunesse et qu'il envoyait maintenant avec une lumière nouvelle ».

En mai 1985, en l'église Saint-François-de-Sales à Paris, M. Richard Dapuy, ancien grand maître de la Grande Loge de France, avait eu des obsèques religieuses, tout comme M. Augustin-Louis Desroches, ancien grand maître de la Grande Loge maçonnique française en février 1982. Le nouveau code de droit canon de l'Eglise catholique (1983) a retiré les liens-suspens des cas d'ordination d'obédience religieuses. Mais dès l'ancien code de 1917 précisaient que l'ordination était le cas quand l'ordination avait été, avant sa mort, « quelques signes de conversion ». Dans tous les cas de doute, l'évêque doit intervenir ; en ce cas, le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, pour Michel Baroin comme pour Richard Dapuy.]

ENVIRONNEMENT

Le dépérissement de la forêt française

Le mystère du mal des arbres

Où en est le dépérissement des forêts ? Si, en Allemagne fédérale et en Suisse, on observe une légère aggravation du phénomène appelé en allemand *Waldsterben*, on est en France en situation de stabilisation. La direction des forêts vient de recueillir les résultats des observations effectuées en 1986 et collationnées par le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref). Ces observations, menées à partir de 1416 « placettes » couvrant quelque 2,5 millions d'hectares de forêt — publique ou privée, — font apparaître « une aggravation de l'état des feuillus et une amélioration de l'état des conifères ». Les deux phénomènes s'équilibrent : en 1985, le taux d'arbres qui avaient perdu le quart de leur feuillage était de 8,4 %. Il était en 1986 de 8,3 %.

En ce qui concerne les conifères, l'examen détaillé des résultats montre que les feuillus (surtout chênes et hêtres) semblent souffrir de retardement du « mal des forêts ».

Il est donc tendance, au moins dans les données statistiques, à rattraper les conifères, jusque-là en première

Gaz et acides

Au moment précis où paraît ce bilan de santé de la forêt française, le ministère de l'environnement met la dernière main au premier rapport du programme Deforpa (dépérissement des forêts attribué à la pollution atmosphérique), lancé en octobre 1984 avec l'aide d'une quinzaine d'instituts, laboratoires et centres de recherche. Ce rapport, qui souligne le caractère provisoire des premières conclusions, étant donné que la croissance des arbres et leur éventuel dépérissement suppose des années d'observation, aboutit à la conclusion suivante : le dépérissement des arbres semble lié à la combinaison de deux phénomènes agissant en synergie, l'un sur la partie aérienne du végétal, l'autre sur le système racinaire. Les polluants gazeux et les précipitations acides « perturbent la photosynthèse, favorisent une transpiration excessive de l'arbre et le privent d'éléments nutritifs indispensables ». En outre,

l'acidité des précipitations introduit un déséquilibre chimique dans les sols et induit une mauvaise nutrition des arbres, qui souffrent de carences minérales. Les peuplements fragilisés sont alors plus vulnérables aux effets d'une sécheresse ou à l'attaque de parasites, d'insectes ou de virus ».

La météorologie, dès lors, apparaît comme primordiale. Elle intervient comme vecteur de la pollution, notamment avec les neiges et brouillards qui stationnent dans les forêts d'altitude ; comme agent polluant, avec le phénomène de photo-oxydation ; et enfin comme agent déstabilisant, lorsqu'une sécheresse inflige à la forêt un « stress hydrique ».

Aucun facteur, pourtant, n'apparaît à lui seul décisif. Les chercheurs ont affaire à une « maladie de l'écosystème forestier », dont la complexité échappe encore aux experts. On en saura sans doute plus au terme de la « deuxième tranche » du programme DEFORPA, qui s'achèvera en 1990. Cette deuxième phase commence avec l'installation prochaine de la tour d'observation du Donon, dans le massif des Vosges. Cette tour de 45 mètres de haut, située à 700 mètres d'altitude, enregistrera et analysera — en liaison avec un laboratoire de Strasbourg — toutes les données physiques et chimiques de l'atmosphère à quatre niveaux du sol. Si la pollution atmosphérique est bien la principale cause du dépérissement du sapin des Vosges, cette tour-laboratoire devrait le confirmer.

ROGER CANS.

SPORTS

SKI ARTISTIQUE : championnats d'Europe. La Française Christine Rossi a conservé son titre dans l'épreuve de ballets, disputée lundi 9 février à Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence). Dans la compétition masculine, les Allemands de l'Ouest ont réussi un triplé avec Hermann Reitberger, Georg Fummaier et Klaus Muehlstein qui ont devancé le Français Eric Labouriau.

C'est vrai, nous ne sommes pas assez connus. Et pourtant, cela pourrait nous servir. Ceux qui nous connaissent et nous utilisent disent que nous produisons d'excellentes machines. Mais n'ayons pas de regrets, nous avons toujours voulu hiérarchiser les priorités, et la satisfaction des utilisateurs de micro-ordinateurs Zenith passe avant toute autre considération. Pour l'avoir oublié, un grand nombre de nos ex-concurrents, plus tor-

truants, reposent aujourd'hui dans le vaste cimetière des « media-darlings ». Nous, sans faire d'histoire, sommes certains que le micro-ordinateur que nous présentons sur cette page, le Z-248, gagne à être connu. C'est vrai, nous en sommes assez fiers. Il possède quelques avantages dont nous ne sommes pas mécontents et nous avons été ravis de voir à quel point cette idée du « Zero Wait State » était attendue

dans le monde des compatibles. Nos revendeurs vous diront tout ce que notre modestie naturelle nous empêche d'écrire. Question d'expérience, n'est-ce pas ? Zenith, 167-169, av. Pablo Picasso, 92000 Nanterre, tél. (1) 47.78.16.03.



Qu'arrive-t-il à une marque qui, depuis 70 ans, investit dans ses produits et pas dans sa publicité ?



Le ZW-248 compatible 80286 à 8 MHz 20 ou 40 Mo avec écran couleur haute résolution EGA.

صحة من الاصل

سكنا من الالهي

Culture

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

Salle PLEYEL Samedi 14 février 17 h 15 (p.a. Valenciennes)	CONCERTS PASDELOUP FESTIVAL WAGNER Dir. Gérard DEVOS
T.M.P. CHATELET Samedi 14 février 20 h 30 (p.a. Valenciennes)	MOZART AIRS de CONCERT EDITH MATHIS Soprano Sb. GREENAWALD Soprano Orchestre de chambre de Lausanne Dir. : Lawrence FOSTER
T.M.P. CHATELET Lundi 16 février 20 h 30 (p.a. Valenciennes) G.A.L.	MOZART Messe en ut mineur THANOS, Roi d'Égypte SCOTTISH CHAMBER ORCL. CHŒUR CHAPELLE ROYALE COLLEGIUM VOCALE de GAND Dir. : PHILIPPE HERREWEGHE sol. : Y. KENNY sop. E. JAMES sop. N. CROOK tén. P. KOBY basse
Institut Néerlandais Lundi 16 février 12 h 30 et 19 h 30 Entrée libre (p.a. Valenciennes)	YOUNG-HEE KIM sop. TAN CRONE piano BRAHMS, GRANADOS POULENC
Théâtre de l'Abbaye de Louvain-Lescaut Lundi 16 février à 20 h 30 (p.a. Valenciennes) MUSEUMGLOTZ	MARGARITA ZIMMERMANN Messa-Soprano JOHN FISCHER PIANO BRAHMS, MASSENET SAINT-SAËNS, MALHER GRANADOS, BORDONE RUBINSTEIN, RACHMANNOV
T.M.P. CHATELET Jeudi 18 février 20 h 30 (p.a. Valenciennes) G.A.L. C. et C. W. C. Orchestre Mondial Musique	MOZART AIRS de CONCERTS K. LAKI sop. Y. KENNY sop. C. PAPIIS tén. F. VASSAR bar. D. SALAS basse ORCHESTRE de CHAMBRE de VIENNE Dir. et sol. : Philippe ENTREMONT
T.M.P. CHATELET Vendredi 20 février 20 h 30 (p.a. Valenciennes) G.A.L.	MOZART AIRS de CONCERT M. MARSHALL sop. PL. LANGRIDGE tén. NOUVEL ORCHESTRE PHILHARMONIQUE de RADIO-FRANCE Dir. : Leopold HAGER
Location ouverte AU RANELAGH 5, rue des Ternes Paris (16 ^e) Tél. : 42-80-04-44 (L.J.) et de 11 h à 19 h au FRAC et auprès (Mercredi)	MARIONNETTES DE SALZBOURG LE RANELAGH 24 FÉV./29 MARS Les Comédiens d'Offenbach Don Giovanni La Flûte enchantée Cassiopea

ARTS

Sur trois expositions

Contre la traite d'affiches

Trois expositions d'affiches à Paris et à Marseille sont peut-être l'occasion de réfléchir sur l'art et la manière de vendre et de présenter cet art secondaire, largement réhabilité depuis dix à quinze ans.

On s'énerme à juste titre, en France, des ambiguïtés du marché de l'art : il se plaint du tabou qui pèse sur l'argent, tout en se servant fréquemment des zones d'ombre ainsi créées ; et l'Etat renforce le système, imposant des vertus spartiates à des fonctionnaires qui cotoient des fortunes et contribuent largement par leurs études, leurs estimations, leurs achats, à l'établissement des cotés, au succès du marché.

Dans l'univers de l'affiche publicitaire, encore jeune, c'est encore plus compliqué. Marchands, conservateurs, collectionneurs privés, experts, attachés de presse, sponsors, forment un conglomérat où il est parfois difficile de savoir qui est qui, qui a fondé quoi, qui a viré qui, qui vend à qui, qui a intérêt à quoi, quels sont les prix raisonnables et les prix convenus, les vraies hypocrites et les fausses ententes. C'est bourré d'honnêtes hommes, qui n'occupent pas le devant de la scène, et de gros malins qui jouent, naturellement, les rôles d'affiches.

A l'abri des vils intérêts

Pour le public, cela se traduit par des expositions extraordinairement variées, qu'il est convenu de trouver épatantes, car on pense encore qu'elles sont exclusivement le fruit de la passion, à l'abri de vils intérêts.



« Fantomes », film de Louis Feuillade en 1914

Et comme la passion du collectionneur seut par principe la poussière, on se garde en général de la moindre étude sérieuse, a fortiori de formuler des critères de choix : est-ce l'esthétique, la signature, la rareté, l'intérêt sociologique ? Toutes ces questions sont avantageusement remplacées par une appartenance à un genre : publicité silencieuse (Galerie de la Défense), affiches de cinéma (« Une grande maison de production et de diffusion », à la Conciergerie), l'affiche politique (la Mémoire morale politique des français à Marseille).

Ce qui est à vendre, ce qui ne l'est pas

Cela, en soi, serait satisfaisant si l'on parvenait à savoir quelle fraction de quel ensemble plus vaste représente chacune de ces expositions. Mais on a trop souvent l'impression que ces expositions relèvent du hasard, d'une brocante plus ou moins sophistiquée, et plus généralement de la bonne franquette.

Pour être juste, il faudrait singulièrement modérer, si l'on doit s'en tenir aux trois exemples ci-dessus. L'exposition présentée tout l'hiver à Marseille, née de la passion d'un seul collectionneur et qui voudrait être l'embryon d'un musée, a largement amorcé le travail de classement de réflexion, de choix, et l'ensemble présenté à sa cohérence.

On a pu le constater lors de sa présentation à Paris voici deux ans. Rien de tout cela à La Défense, vaste ensemble sans queue, sans tête, sans le moindre embryon d'explication. On ne sait pas où commence ce qui est à vendre et ce qui ne l'est pas. A côté des affiches, cependant, on sera ému de retrouver les plaques émaillées, tôles, cartons, boîtes et présentoirs en tous genres, qui sont comme les madeleines visuelles des enfants devenus grands, depuis plus d'un siècle.

Enfin, à la Conciergerie, la Caisse nationale des monuments historiques fait payer vingt-et-un francs à des visiteurs, qui participent pourtant à l'auto-sponsoring d'une grande maison de production.

Celle-ci fête ses quatre-vingt-dix ans, chiffre moyennement rond : il paraît, c'est bizarre, indiquer que la vieille dame craint de ne pas atteindre le siècle. Explications sommaires, étiquettes aléatoires qui ne vous disent rien sur les affiches, mais vous racontent le film, la vieille dame célèbre ainsi ce qu'elle présente comme une politique de l'affiche.

Un nombre limité de splendeurs - anonymes dans les premiers temps - voisine avec quelques mochetés, mais aussi avec une production moyenne honorable. On note enfin la révolution et la limitation, qu'on impose les formats standardisés des panneaux Decaux.

FREDERIC EDELMANN.

* Un siècle de réclames alimentaires, galerie de l'Espérance de La Défense. Tous les jours de 12 heures à 19 heures, jusqu'au 25 mars. Entrée libre.

* Gaumont s'affiche, 90 ans d'affiches de cinéma, Conciergerie 1, quai de l'Horloge. Entrée : 21 F. Jusqu'au 3 mars.

* Signations d'entre part, l'exposition Hermès au musée de la Publicité, jusqu'au 23 mars, et la perle, aux éditions WM de Mémoires de la rue, souvenirs d'un imprimeur et d'un afficheur (314 reproductions, 295 F). Il s'agit, en l'occurrence, des frères Karcher, anciens pour lesquels ont travaillé la plupart des grands noms de l'entre-deux-guerres.

RECTIFICATIF. - Dans la dernière chronique de Bernard Frank « Ce vice qui est un art » (Le Monde du 4 février), il convenait de lire au début du troisième paragraphe « Michel Picard est un esprit curieux... », et non pas « erroné ».

MUSIQUE

Paul Simon au Zénith

Voyage de retour en Afrique du Sud

Entouré de Myriam Makeba, Ladysmith Black Mombazo et d'une pléiade de musiciens africains, Paul Simon expose au grand jour une musique sud-africaine restée jusqu'ici cachée dans les ghettos.

Dans un café du Trocadéro, au milieu des années 70, un petit juif américain de trente-cinq ans, d'origine hongroise, s'acquiescissait de ne pas dépasser aisément ses propres contradictions, s'angoissant devant les difficultés à s'adapter à d'autres temps, à de nouvelles sensibilités. Son nom, Paul Simon, était l'un des plus prestigieux de la musique folk.

Avec d'autres auteurs-compositeurs comme Bob Dylan, Tom Paxton, Judy Collins, Leonard Cohen, Phil Ochs, il avait, dans les années 60, saisi les bruits et les fureurs pendant lesquels la nouvelle musique populaire (rock et folk) s'était développée pour raconter le monde, pour laisser l'impression d'un petit bout d'idée dans un puzzle et inventer des trépaniers vers le rêve.

Après les imitations poétiques, les flambements d'images, les exaltations d'énergie, il y avait à présent, fortement éprouvé à chaque seconde au fond de chez Paul Simon, la crainte de ne pouvoir saisir la nouvelle génération, et donc le monde succédant à celui des combats civiques, la peur de basculer dans la foute avec le souvenir d'un voyage arrêté ou perdu, d'être dérangé par une sensation de mort.

Les sons de Johannesburg

Pour se sauver, Paul Simon est deux idées : exorciser son anxiété en interprétant dans un film (*One Trick Pony*) le personnage qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau : un musicien qui a du mal à passer le cap de la nouvelle décennie. Retenons le temps d'une tournée mondiale le duo avec Art Garfunkel et chanteur Mrs. Robinson *Old Friends, The Boxer, Bridge Over Troubled Water* en se couvrant avec le public venu par centaines de mille que c'était là des chansons intemporelles, des musiques toujours vivantes, capables d'enivrer avec des bouffées de lyrisme.

Redevenu cavalier seul en 1983, sa sérénité retrouvée, Paul Simon a renoué avec le passé des chansons comme *El Condor Pasa* : aller à la rencontre des musiques populaires du monde entier, rêver, imagi-

ner des mélodies, construire des harmonies vocales précises et efficaces. Après l'Amérique latine, Simon a donc rencontré l'Afrique du Sud, singulièrement le *mbongo*, la musique typique des rues de Soweto. Il a travaillé avec beaucoup de musiciens noirs, cerné les accords et les notes qui sous-tendent une musique sud-africaine riche et méconnue, adapté l'ensemble pour en faire un album (*Graceland*) original, passionnant, faisant sortir les sons de Johannesburg de leur ghetto. C'est cette découverte, cette musique dont l'authenticité s'ancre autant dans l'Amérique que dans l'Afrique, ce voyage de retour aux racines noires, que présente Paul Simon ce mardi soir au Zénith. Il est entouré d'une pléiade de musiciens africains, notamment d'Isaac Mkhabela à la batterie, de Ray Phiri à la guitare, de Bakithi Kumalo à la basse, de Tony Cedras aux claviers et à l'accordéon, de Francis Fuster aux percussions, de Barney Rochaba, Ray Corles et Hugh Masekela aux cuivres, des groupes de Myriam Makeba et de Ladysmith Black Mombazo.

CLAUDE FLÉOUTER.
* Zénith, mardi 10 février, 20 h 30.
* Album *Graceland*, distribution WEA Music.

PATRIMOINE

Réorganisation à la Caisse nationale des monuments historiques

M. Bruno de Saint-Victor vient d'être nommé directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, en remplacement de M. François Sabalet. Cette nomination fait suite à celle de M. Dominique Léger, en décembre dernier, comme président du conseil d'administration, poste précédemment occupé par M. Max Querrien dont le mandat était arrivé à expiration. M. Léger, chargé d'une mission de réorganisation des structures de la Caisse nationale, trouve en M. de Saint-Victor un bon connaisseur des problèmes du patrimoine.

[Né en 1939, ancien élève de l'ENA, M. Bruno de Saint-Victor a été administrateur civil à la Direction de l'Architecture, alors rattachée au ministère des affaires culturelles, de 1966 à 1977. Depuis, il était attaché à la Ville de Paris, où il était chargé de la coordination du patrimoine culturel.]

[Né en 1942, ancien élève de l'ENA, M. Dominique Léger est maître des requêtes au Conseil d'Etat depuis 1975. Membre de plusieurs cabinets ministériels, il a été directeur du cabinet de M. d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement (1977-1978), puis ministre de l'environnement et du cadre de vie. Depuis 1984, il est directeur de la Compagnie générale d'électricité.]

CONNAISSANCE DU MONDE

SALLES PLEYEL : mardi 10 février 1987 (18 h 30 et 21 h), mercredi 11 (18 h), jeudi 12 (20 h 30), vendredi 13 (18 h, 18 h 30 et 21 h), dimanche 15 (14 h 30)

FLORIDE PARADIS DES ETATS-UNIS

Les Everglades, Les Indes Occidentales, Aventures dans les Nees, Daytona, Palm Beach, Fort Lauderdale, Miami Beach, Disney World, les plus grands parcs d'attraction du monde.

SALLES PLEYEL : lundi 16 février 1987 (18 h 30), mardi 17 (18 h 30 et 21 h), mercredi 18 (18 h), jeudi 19 (20 h 30), vendredi 20 (18 h, 18 h 30 et 21 h), dimanche 22 (14 h 30).

COLOMBIE

De la conquête espagnole au Président Bolivar. Bogota et le monde de l'or. Des mines d'émeraude aux champs de caféiers. La vie du fleuve Guaviare.

Concerts Radio France

ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE VENDREDI 13 FÉVRIER, 20 H 30. SALLE PLEYEL DIR. MYUNG-WHUN CHUNG - MICHEL BEROFF BARTOK - BRITTEN - DVORAK

SAMEDI 21 FÉVRIER, 20 H 30. SALLE PLEYEL DIR. LORIN MAAZEL RIMSKY-KORSAKOV - STRAVINSKY

VENDREDI 27 FÉVRIER, 20 H 30. GRANDE HALLE - LA VILLETTE DIR. LORIN MAAZEL - RÉGIS PASQUIER BERLIOZ - TCHAIKOVSKY - RAVEL

NOUVEL ORCHESTRE PHILHARMONIQUE SAMEDI 14 FÉVRIER, 20 H 30. GRAND AUDITORIUM DIR. GILBERT ARMY - SUSAN BELLING ANI FLAMMER - GÉRARD CAUSSÉ BARTOK - WEBER - MASSON - MÉFANO

DIMANCHE 15 FÉVRIER, 20 H 30. TH. MUSICAL DE PARIS MOZART : LES NOCES DE FIGARO DIR. FRIEDMANN LAYER - CHŒUR DE RADIO FRANCE

JEUDI 19 FÉVRIER, 20 H 30. GRAND AUDITORIUM DIR. URI SEGAL - JOSEPH KALICHSTEIN DVORAK - PROKOFIEV

CYCLE ACOUSMATIQUE INA-GRM. ENTRÉE LIBRE 24 ET 25 FÉVRIER, 18 H 30 ET 20 H 30. AUDITORIUM DU LAURAS - BOKANOWSKI - HENRY - SCHWARZ - DUFUR

LOCATION 16 JOURS A L'AVANCE. RADIO FRANCE. SALLE PLEYEL. TEL. 42 39 15 14. SALLE LAURAS. TEL. 42 31 81 71. VOUS TROUVÉREZ L'EM- BLEMME DES SAISONS MUSICALES DANS LA BOUCHEUSE 74 BOULEVARD DE LA RADE. RADIO FRANCE. LA MUSIQUE EST NOTRE ÉLÉMENT

Direction Ensemble InterContemporain **eio**

KENT NAGANO
Vendredi 13 février - Samedi 14 février

DEBUSSY LINDBERG
STRAVINSKY LUTOSLAWSKI
TON-THÂT TIÉT *œuvres nouvelles*

Jeudi 20 février - Vendredi 21 février

JAPON : XX^e SIÈCLE
NODAÏRA ICHIYANAGI *œuvres françaises*
TAKEMITSU MESSIAEN

LOCATION 42 78 79 95

Centre Georges Pompidou
Grande salle 20 h 30

Arturo TAMAYO
direction
ERLH
SOPRANO
MEZOSOPRANO
BASSE

BOULEVARD DES FILLES - 20H30
AUDITORIUM DES FILLES - NIVEAU 2
FORUM DES HALLES - SALLE 1
FACE 3 TELECOM PARIS
75001 PARIS

PLACES DISPONIBLES SUR PLACE DES 19H LE SOIR DES CONCERTS

Le Monde
sur minitel
TeleMarket

achetez chez vous, hors de la cohue.

36.15 TAPEZ LEMONDE

Culture

CINÉMA

Le Festival de Clermont-Ferrand

Tout dire en court métrage

Le neuvième Festival de Clermont-Ferrand vient de s'achever sur un palmarès qui, distinguant onze films (prix et mentions), confirme la bonne santé du court métrage français.

pour un face-à-face avec soi-même plus terrible qu'il n'y paraît.

Sornouf et Bel Ragozzo ont été les grands oubliés du palmarès, qui, en dehors des films déjà cités et d'Adoration, d'Olivier Smolders, inspiré de l'affaire Sagawa (4), a plutôt salué l'humour. Ainsi, In Transit, de Cédric Klapisch (les mésaventures d'un homme en carafe à New-York, entre Jarmusch et le burlesque), et Arcandiers, de Manuel Sanchez (table amusée sur trois obéisseurs qui croient avoir trouvé le coup du siècle), ont reçu ex aequo le Prix spécial du jury.

Les Clermontois ont, comme d'habitude, la fête au Festival du court métrage (1) et les deux salles Alpha ont souvent, notamment au soir, affichés complets. En accueillant avec enthousiasme une bonne vingtaine de films, le public, avant même les délibérations des différents jurys (2), avait donné le ton : la compétition serait ouverte (3).

La Goula, de Roger Guillot, a reçu le Grand Prix du jury, celui du public et une mention pour l'écriture principale, Catherine Hosmalin. C'est un film fort et sensible, malgré quelques maladresses de style, sur la relation d'une jeune caissière de supermarché au poids hors du commun et d'un vendeur du même magasin, collectionneur de femmes. Une rencontre qui, d'abord provoquée par un défi, change de nature en révélant à chacun les faces cachées de lui-même et de l'autre. Et une histoire courte avec juste, pour finir, trois petits points d'espoir. Rencontre encore dans le film de Patrick Mimouni, Bertrand disparu, qui a été trois fois récompensé. Bertrand, douze ans, en fugue à Paris, croise sur son chemin Boris le travailleur. Une soirée et une nuit d'infamie pudent, où chacun découvre l'autre, étonné, attiré et parfois cruel.

La relation souvent difficile avec l'enfant et l'adolescent, la revendication du droit à la différence, étaient deux thèmes très présents cette année à Clermont-Ferrand. Ainsi Sornouf, de Pascal Revelard, qui décrit en courtes séquences les retrouvailles d'un père et de son fils, filmées comme un sujet impossible à cerner dans le cadre toujours impairement de la caméra, a beaucoup divisé les festivaliers. De même, Bel Ragozzo, de Georges Benoitman, n'a pas reçu l'accueil qu'il méritait, suscitant des réserves sur l'absence de réserves à un certain service à l'antérieur, un jeune homme fou de son corps recouvert par téléphone à un correspondant invisible ses aventures de gigolo. Mais, à trop vouloir parler pour mieux masquer, voilà qu'une autre vérité s'échappe et finit par s'imposer. Une image, très Ninie

Cela expliquerait également l'absence au palmarès de Rémy Clément, 28, place des Vosges de Clouzot, qui a préféré Alain Lasserre, réalisateur de Jacques Mitsch, qui obtient la seule mention attribuée à un documentaire. Enfin le jury a glissé une mention au film d'animation de Claude Rocher, Un point, c'est tout, qui, malgré un commentaire un peu envahissant, était pratiquement sans concurrents à ce niveau de qualité, si ce n'est le travail de Verchère dans Jimmy Tambour.

En 1988, le Festival, qui, dès cette année, présentait un panorama de l'animation japonaise et du court métrage brésilien, prendra vraiment sa forme internationale, avec compétitions séparées, et s'installera dans les deux salles rénovées de la Maison des congrès. Développement normal, puisque, de plus en plus, la ville, le département, la région et l'Etat, mais aussi les télévisions, reconnaissent en ce festival la qualité d'art cinématographique à part entière, dans la capitale s'appelle Clermont-Ferrand.

JEAN-LOUIS MENGALON.

(1) En 1986, il en fut treize mille à entrer le Festival, chiffre qui devrait être dépassé en 1987.

(2) Le jury était composé de Pierre Bernard-Lima, réalisateur, Philippe Comandant de BD, Dominique Le Roux, chef-opérateur, Béatrice Rouand et Dominique Flou, comédienne, et Jean Vestrin, scénariste.

(3) Sixième-douze courts métrages avaient été sélectionnés sur un total d'environ quatre cents produits annuellement en France.

(4) Un jeune japonais avait tenté et manqué son année. Le film a obtenu le prix Canal Plus et une mention au titre de la réalisation.

Espagne d'hier, de la guerre, Espagne d'aujourd'hui, sur fond de libération des mœurs, de tabous. Souvent bonnes, parfois mauvaises, des images passionnantes.

Seules les manifestations modestes, presque amicales sinon familiales, comme ce Festival du film ibérique de Bordeaux, peuvent opposer aux grands émois provoqués par les grosses machines du cinéma commercial quelques moments furtifs d'émotion vraie.

Telles ces images filmées durant les premières heures de la guerre civile espagnole par les anarchistes catalans de la CNT-FAI, images de Barcelone à feu et à sang, immenses évents par les bombes, églises méthodiquement pillées puis incendiées, cercueils ouverts et exposés à un peuple en folie qui envahit les rues, les places et s'approprie les édifices publics. Images violentes et passionnées de Reportaje des movimientos revolucionarios, réalisé en 1936, moment de la guerre qu'André Malraux résumera comme celui de l'illusion lyrique.

Tel encore ce témoignage d'un vaincu de l'armée républicaine, recueilli lors d'une reconstitution autour du livre de Marcel Oms, la Guerre d'Espagne au cinéma (1). Témoignage d'un homme qui appartenait au dernier carré des républicains des Asturies, narrant sa décision de continuer à combattre malgré l'avance inexorable des troupes franquistes tandis qu'à ses côtés plusieurs de ses camarades se donnaient la mort.

Pourtant, le 8^e Festival du film ibérique de Bordeaux s'est achevé le dimanche 8 février comme il avait commencé le lundi précédent : dans une certaine indifférence. Domage. Domage pour les professionnels du cinéma, qui étaient venus d'Espagne, de Catalogne, du pays Basque, du Portugal. Domage pour le public français, et plus particulièrement bordelais, qui avait l'occasion de découvrir quelques images fortes, souvent inédites, fabriquées sur le vif durant les premiers mois de la guerre d'Espagne, ou bien les récentes commandes de Vicente Aranda pour Tiempo de silencio, long métrage réalisé en 1986 qui s'est vu décrocher le prix du meilleur metteur en scène doté de... 5.000 F par l'un des sponsors de la manifestation, la Caisse d'épargne Ecuireuil.

Films ibériques à Bordeaux

Les visages d'une péninsule

Le Festival, qui a pour vocation de présenter chaque année en mai de février les productions classiques et récentes, espagnoles et portugaises, a en effet fait appel cette année à mécénat. Air France, Airtour, Pernod, Frantel se sont joints à la Caisse d'épargne pour permettre au comité d'organisation de rassembler, outre les subventions habituelles des collectivités locales, les moyens d'exister.

Le comité, qui rassemble une poignée de bénévoles pour la plupart universitaires, a surtout pour l'avenir entre plusieurs choix : multiplier le Festival autour de la production récente, ce qui a rendu

difficile par la nouvelle politique ministérielle espagnole de culture, qui préfère garder les copies neuves pour l'exploitation commerciale ; consacrer l'essentiel de la manifestation à des rétrospectives, celle de cette année qui avait fait la part belle au cinéma catalan ; ou encore augmenter la part accordée au cinéma taurin, populaire en Aquitaine.

Le lauréat du Festival, Tiempo de silencio, a adapté le roman de Luis Martín Santos, Malborough s'en va-t-en guerre, de Fernando Fernán-Gómez, malgré la belle performance de cette star du cinéma espagnol, manque d'ambition et d'ambition. Plus convaincant est le dernier film Ventura Pons, La Rossa

bar, magnifique histoire d'amour dans Barcelone la nuit. Radio Jolla, de Francesc Bellmunt, délire amphétaminé d'un animateur de radio privé.

Deux titres qui devraient dessiner l'avenir du Festival : la projection, aux côtés des grandes œuvres de l'histoire du cinéma de la péninsule, de films qui ne pourraient pas faire une grande carrière internationale mais figureraient au plus près l'Espagne contemporaine.

OLIVIER SCHMITT.

(1) Vient de paraître aux éditions du Cerf, 157 F. Marcel Oms, critique et historien, auteur de la revue Les Cahiers du cinématographique, est l'auteur d'un livre consacré à Carlos Saura (éditions Edilys, 1981) et d'un autre à Luis Bunuel (Cerf, 1985).

Pour sortir du creux

Fernando Mendez-Letta, directeur général du cinéma espagnol, n'a pas pu assister au festival de Bordeaux, mais il était à Paris pour négocier la diffusion internationale des films de son pays.

« L'an dernier, explique Fernando Mendez-Letta, à l'exception de l'Amour sorcier, nous avons été absents de Cannes. Il faut dire que 1985 a été une mauvaise année. Sur soixante-neuf films produits, il y en avait tout juste deux ou trois commercialisables. En 1986, il y en a eu seize, je ne me plains pas de la différence : nous avons eu onze pornos en moins. Nos meilleurs réalisateurs veulent de terminer leur travail, et peu de producteurs peuvent se permettre plus d'un film par an. La nouvelle génération existe mais elle n'est pas encore mûre. »

« Le creux actuel a des raisons historiques. Les années 80 ont été riches grâce à une loi qui favorisait les nouvelles œuvres et un directeur général très compétent. Il est tombé au cours d'une crise entre les phalangistes et l'Opus Dei, et la loi avec lui. Seul Carlos

Saura a pu continuer à faire des films d'auteur, grâce à son producteur. La fin du franquisme a été très difficile à vivre. L'école de cinéma a été fermée. Pendant vingt-cinq ans elle a été le refuge des recherches. Les Bardem, Berlanga, Saura viennent de là. Les années 80, nous le voyons aujourd'hui.

« Il y a trente ans, nous exportions beaucoup vers l'Amérique latine, en particulier le Mexique et l'Argentine, mais le marché est aujourd'hui tenu par les Américains. C'est la même chose chez nous, c'est-à-dire que dans les années 50-60, nous pouvions voir la production française italienne, allemande. Ce n'est plus le cas, nous sommes réduits à notre production nationale, plus les Américains. A l'exception de Trois hommes et un couffin, d'ailleurs distribué par la Fox, du Rayon vert de Rohmer, des Godard dans les circuits art et essai, nous ne connaissons plus rien du cinéma français. C'est très préoccupant sur le plan culturel. »

« L'entrée dans le Marché commun n'a rien changé bien que le

cinéma européen ait moins de taxes à payer que les Américains. Mais ceux-ci sont très agressifs sur le marché, ils arrivent avec des budgets de publicité énormes et obligent à prendre avec un film grand public deux ou trois standards, qui restent deux semaines mais préparent le marché des vidéo-cassettes. Et puis ils sont imitoyables sur les calendriers. Malgré tout, les producteurs préfèrent passer par eux, parce qu'ils ont une bonne relation. Si on veut une bonne relation...

« Nous espérons nous donner les moyens de nous lancer sur le marché international, en modifiant la loi qui réserve les avances aux productions purement espagnoles, qui décourage les tentatives de collaborations étrangères. Ensuite, en créant à Paris - en direction de l'Europe - à New-York, et à Los Angeles - en direction de l'Amérique latine - des bureaux chargés de promotion et de publicité. »

Propos recueillis par COLETTE GODARD.

Paul Simon au Zénith

Le retour en Afrique de Paul Simon et ses compagnons...

PATRIMOINE

Le patrimoine des monuments de la Casse...

ANNÉE DU MOU

FLORIDE

COLOMBIE

Concerts Radio France

LES MOUSSES DE FIGARO

musique à 19h30 CAMERATA ACADEMICA DU MOZARTEUM DE SALZBOURG

SORTIE LE 11 FÉVRIER plus SUPERCALIFRAGILISTIC EXPALIDOCIOUS que jamais. MARY POPPINS

UNE NOUVELLE REVUE HARMONIE N°1 Le temps des mutations

20 h 45 à partir du 6 février LE REGENT de JEAN-CHRISTOPHE BAILLY

OSEZ REGARDER L'EUROPE EN FACE ! LE MAL EUROPEEN

PHILIPPE NOIRET ROBIN RENUCCI BERNADETTE LAFONT MONIQUE CHAUMETTE MASQUES Un film de CLAUDE CHABROL

سكزا من الاجل

Culture

THÉÂTRE

Pirandello ■ Reims

Joviale cruauté

Directeur du Centre dramatique de Reims - Il présente installé à la Maison de la culture, - Denis Guenou répète Faust...

Chercher des équivalences aux dialectes... quelques lampions éteints à la façade...

L'ensemble Pirandello... Laurent Vercolletto... Informations sur mon séjour involontaire sur la Terre...

La dernière partie du spectacle, la Fleur à la bouche, il est le client qui attendant que les femmes aient terminé leur promenade touristique...

Ultime marche avant le podium? Dans sa longue quête le candidat... M. Robert Hersant...

En fait M. Robert Hersant s'est efforcé de montrer... M. Robert Hersant...

Communication

Clôture des candidatures pour la « 5 » et TV 6

La CNCL a quinze jours pour désigner les repreneurs des deux chaînes privées

Alors que la plus grande confusion règne encore autour de la présentation de TF 1, les candidats à la reprise de la « 5 » et de TV 6 ont bouclé leurs dossiers...

Autour du sixième réseau, la lutte est beaucoup plus indécise... M. Robert Hersant et Jimmy Goldsmith...

Face à M. Robert Hersant et à ses nouveaux alliés, un seul challenger de taille: M. Jimmy Goldsmith et ses partenaires... M. Robert Hersant...

Fort de son autorité, M. Lévy développe cinq arguments qui, selon lui, rendent la candidature de TV 6 incontournable...

«Sports et Divertissements», d'Erik Satie

Rossignols et noix de coco

Tout le monde aime dire que je suis un musicien... C'est juste, disait Erik Satie...

lapin qui chante, et le rossignol qui rive dans son terrier... Erik Satie, qui pensait que la plaisanterie, par définition, n'est jamais drôle...

Le mardi 10 février, à 20 heures, à la Mutualité; le 9 mars à Toulouse; le 10 à Dijon; le 11 à Nancy; le 12 à Reims...

Quatre candidats pour TV 6

Table with 4 columns: Candidate Name, Party/Group, Percentage, and Other details.

Deux candidats pour la « 5 »

Table with 2 columns: Candidate Name, Party/Group, Percentage, and Other details.

Dix-sept licenciements à « Lyon-Libération »

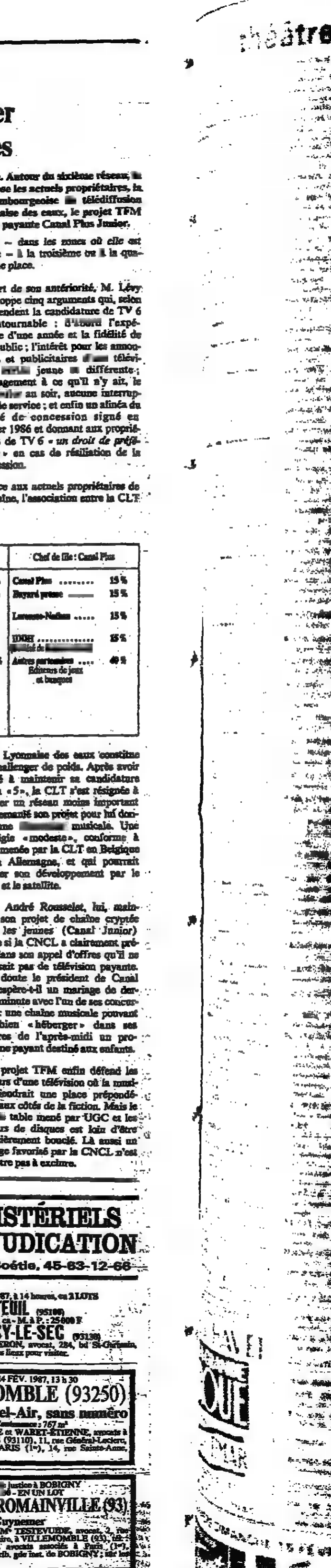
LYON de notre correspondant... Pour s'inscrire dans la durée, Lyon-Libération est aujourd'hui confronté à un plan de restructuration économique...

Advertisement for Madelios shoes. Title: Du samedi 7 au samedi 14 février. Semaine de la Chaussure. Products: CHAUSSURE box, LOAFER pampilles, etc. Price list: 430 F to 475 F. Brand: MADELIOS. Address: 41, rue du Capitaine-Guyennier, Paris.

Advertisement for Officiers ministériels. Title: OFFICIERS MINISTÉRIELS VENTES PAR ADJUDICATION. Rubrique O.S.P. - 11, rue La Boétie, 45-63-12-66.

Advertisement for Immeuble à Villemomble. Title: IMMEUBLE à VILLEMOMBLE (93250). 62, rue de Neuilly, et rue du Bel-Air, sans numéro.

Advertisement for Immeuble à Romainville. Title: IMMEUBLE à us. d'HABIT. à ROMAINVILLE (93). 41, rue du Capitaine-Guyennier.



Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

SIDA : l'épidémie atteint l'Extrême-Orient

An Japon, une morale de l'« innocence charnelle » rend plus difficile qu'en Occident le repérage du « groupe à risque » des homosexuels

TOKYO
De notre correspondant

A peine passé la porte, un avertissement en anglais, signé de la direction, stipule inopinément que les étrangers ne sont pas admis. Comme la plupart des établissements du même genre, ce grand et luxueux sauna du quartier de Shinjuku à Tokyo, célèbre lieu de rencontres homosexuelles, aux étrangers. Un gendarme, un employé explique : « Vous comprenez... avec le SIDA... » Depuis un an, le SIDA était devenu au Japon un sujet de préoccupation. Désormais, il l'inquiète.

Le monde homosexuel n'est pas le seul concerné. Le 20 janvier, Kobé, atteinte de cette maladie, a provoqué un vent de panique non seulement dans la région de ce grand port du centre du Japon mais aussi dans tout l'archipel. Le décès de cette jeune femme de vingt-neuf ans, qui souffrait d'une pneumonie mais dont on a diagnostiqué tardivement la cause, n'a pas permis aux médecins de remonter à la source de l'infection. On a simplement pu établir qu'elle devait avoir eu des relations sexuelles avec une centaine de clients au cours de l'année écoulée.

La première conséquence de la mort de cette jeune prostituée a été que les quartiers de plaisir de Sannomiya et de Motomachi à Kobé ont été désertés par une partie des filles, mais aussi par les clients. En quelques jours, trois mille huit cents personnes se sont rendues dans les centres hospitaliers de la préfecture de Hyogo (Kobé) pour subir les tests de

détection du SIDA. Cette nouvelle victime a surtout incité les autorités à accélérer leur programme de lutte contre la maladie. Le ministère de la santé a décidé de mettre en place un système de surveillance nationale de propagation du SIDA à partir du 1^{er} février.

Il édicte en outre, avec les collectivités locales et la police, les mesures légales qui peuvent être prises. Trois possibilités sont envisagées : élaborer une législation spéciale pour le SIDA ; le déclarer maladie contagieuse (ce qui, légalement, impliquerait l'isolement des malades) ou bien l'inclure dans les listes des maladies vénériennes (obligeant ainsi les prostituées à subir des tests de détection). Dans les deux cas, se posera la question de la liberté et des droits de la personne.

Dix mille porteurs sains

L'hypothèse que le SIDA soit déclaré maladie contagieuse semble pour l'instant écartée, estimant-on au ministère de la santé. En tout cas, comme en témoignent les articles de journaux, certains éditeurs ont demandé au gouvernement de localiser systématiquement les malades et la fréquence des émissions de télévision, le Japon est désormais en alerte.

L'archipel a cependant, jusqu'à présent, été relativement épargné par cette maladie en comparaison en tout cas de la plupart des pays industrialisés. On n'a recensé que vingt-six cas de SIDA qui ont

entraîné la mort de dix-sept personnes. Parmi les malades, on compte quatorze hémophiles et dix homosexuels mâles. « Nous sommes actuellement dans une période de latence », explique le professeur Shikawa, président du comité d'experts chargé par le ministère de la santé d'étudier les moyens de lutter contre la diffusion du SIDA au Japon. « Le premier malade a été découvert aux Etats-Unis en 1981 ; au Japon, quatre ans plus tard, en mars 1985, il est fort possible que nous ayons eu un survis, mais nous pouvons essayer d'utiliser les méthodes pour infléchir la courbe par la prévention et en encourageant les efforts sur le traitement des personnes séropositives et des maladies présentant les premiers

symptômes », poursuit M. Shikawa. D'ores et déjà, une progression du nombre de cas est prévisible. Les premières victimes du SIDA au Japon ont été les hémophiles en raison des transfusions faites avec du sang venu des Etats-Unis. « On estime qu'il y a cinq mille hémophiles au Japon et que deux mille (soit 1 500) sont porteurs du virus », nous dit le docteur Shiori du bureau des maladies infectieuses du ministère de la santé. En ce qui concerne les homosexuels, une enquête a été menée à Tokyo sur un échantillon de cent personnes ; trois étaient porteuses du virus. Extrapolant à partir de ces données, M. Kitamura, directeur du ser-

vice des maladies infectieuses de l'Institut national pour la santé, avance l'hypothèse que le nombre des porteurs sains du SIDA parmi les homosexuels s'élèverait à dix mille. Le professeur Ooi, de l'université de Teikyo (préfecture de Saitama) estime, pour sa part, que, dans dix ans, il y aura chaque année près d'un millier de malades du SIDA au Japon. Au ministère de la santé, bien qu'on ne refuse à faire la moindre prévision, on a d'ores et déjà entrepris une campagne d'information à travers les médias, et 250 bureaux sont répartis dans le pays.

Les risques de contamination par transfusion sanguine ayant été pratiquement écartés par un traitement approprié du sang, le problème des drogués étant au Japon peu important (20 000 arrestations par an, mais surtout la pratique de l'échange des seringues quasi inconnue), les médecins concentrent leurs efforts sur les risques de transmission du virus par relations sexuelles. Le grand problème, souligne-t-on au ministère de la santé, est de toucher les groupes à haut risque.

PHILIPPE PONS.
(Lire la suite page 16.)



BERNARD-VERIERE WOLFF

LA DROGUE, PARLONS VRAI !

M. CHALANDON est pragmatique. Dans son combat contre la drogue - ennemie difficile à cerner - il change brusquement de tactique. Après avoir voulu mettre en place un même envoi dans des centres de soins et des centres de drogue, il reconnaît aujourd'hui que : « Plus on avance vers l'ouest de la toile, plus on se heurte à l'impression d'un monde à l'échelle humaine qui, depuis un an, choquent la majorité des esprits... »

Les responsables du ministère - notamment le docteur Albrand - lui avaient, il est vrai, fait un tableau noir de la situation et communiqué des chiffres invérifiables sur l'étendue d'une épidémie qui touche essentiellement les jeunes. M. Chalandon a donc voulu faire un tableau plus réaliste. Il a fait publier dans les pages dans les journaux pour révéler le corps de la drogue, répondant au titre de « La drogue, parlons vrai ! »

CHRISTIAN COLOMBANI.

Le nucléaire sans fautes

EDF étudie les relations de l'homme et de la machine pour éviter tout risque de défaillance.

L n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. C'est bien connu. Seulement voilà, il y a les erreurs sans importance, et celles, malheureusement définitives, qui conduisent aux catastrophes. Three-Mile-Island et Tchernobyl en témoignent largement. Ces deux événements ont mis en relief, à sept ans d'intervalle, le poids considérable de l'erreur humaine dans ce type d'accident. Il s'agit de lire le compte rendu des experts pour s'en persuader.

Il aurait suffi, a-t-on prétendu, d'empêcher celui qui surveillait la centrale nucléaire de Three-Mile-Island d'effectuer deux manœuvres pour éviter qu'une série d'incidents ne débouchât sur un accident sérieux. De même, on ne peut qu'être glacé par la lecture du rapport sur la catastrophe de Tchernobyl, où l'on assiste, impuissant, à l'accumulation d'erreurs grossières (six en tout) de cette équipe de quart « équilibrée » qui a joué avec le feu jusqu'au drame final.

Malgré cela, la défaillance humaine est toujours possible. Les arrêts d'urgence accidentels -

conséquences autres qu'économiques - que connaissent les centrales nucléaires du monde entier ont témoigné régulièrement. A telle enseigne que ces phénomènes ont atteint, en 1985, une fréquence d'un peu plus de quatre arrêts et demi par tranche nucléaire sur les réacteurs de 900 mégawatts d'EDF. Et sur ce total un peu plus de deux sont le fait d'erreurs humaines. Pourquoi ? C'est ce que cherche à comprendre la division « facteurs humains » d'EDF, créée en 1982 à l'initiative de M. Lucien Bertron, chef adjoint du Service de production thermique (SPT). Là, sont analysés les incidents les plus significatifs ayant affecté les centrales nucléaires françaises, comme au Bugey en 1984 ou à Saint-Laurent-des-Eaux en 1980.

On manne pour éviter le pire

Notre rôle, explique M. Martine Griffon-Fouco, responsable de cette cellule, n'est pas de rechercher le coupable, ni même de faire une analyse du comportement humain, mais simplement d'étudier les relations de l'homme avec la machine. Nous ne sommes pas là pour faire la sélection humaine. Nous sommes là pour mettre en relief les points humains que l'enseignement sur simulateur permet pas de détecter et pour adapter la machine à l'homme. Les résul-

tats de ces analyses ne se sont pas fait attendre. Témoins en sont les difficultés à mener qu'il est impossible de ne pas se tromper. Plusieurs cas incidents dus à des défaillances de matériel ou de panneaux.

C'est la raison pour laquelle une nouvelle signalisation a été mise en place par filiale de Renault, la Siris. C'est aussi pour cela que les services d'EDF ont un point de vue deux ans un modèle de communication adapté qui emprunte beaucoup de méthodes mises en œuvre par les sous-marins et les pilotes.

D'autres facteurs, plus difficiles à cerner, peuvent être à l'origine de défaillances humaines. Ainsi, on peut se demander pourquoi les erreurs sont plus fréquentes pendant certaines périodes de la journée (le matin entre 9 h et 11 h et le soir entre 3 h et 5 h) ? Pourquoi les incidents sont plus graves une fois la nuit ? Pourquoi aussi - pour le moins - que l'on se trompe pendant un court instant lorsqu'il faut faire face à une situation inattendue ? On peut s'interroger sur le fait de savoir si une certaine fréquence nucléaire prédispose plus à l'erreur qu'une autre. A priori, il semble que non. Les personnels des centrales nucléaires commettent les mêmes troubles que ceux qui travaillent selon le rythme des 3x8. Il ne paraît pas y avoir, selon M. Gérard Beauchesne, chef de production nucléaire à la centrale de Paluel, « de différence entre le comportement de ceux qui travaillent dans un réacteur et ceux qui sont employés dans une centrale au fuel ou au charbon ».

Comme on ne peut se tromper pour avancer dans ces recherches sur quelques impressions que chacun peut glaner, EDF a lancé une grande enquête sur le stress dans une centrale de la vallée du Rhône. Les résultats de ces travaux, réalisés en collaboration avec le laboratoire de psychologie du travail de l'Ecole pratique de Haute-Normandie, ont été récemment présentés aux employés de la centrale et aux responsables du service de la production thermique. Il ressort de ce rapport que les erreurs avaient déjà été plus ou moins évitées. C'est ainsi que les personnels de cette centrale estiment que les périodes pendant lesquelles ils sont susceptibles de commettre le plus d'erreurs sont la matinée et la nuit.

Pour quelle raison ? Nul ne peut dire si cela tient aux rythmes biologiques de l'homme, à l'organisation du travail ou aux horaires. Mais que les pics d'incidents apparaissent au moment où il y a le plus de monde dans la centrale. De même, les personnels se plaignent de procédures complexes, consignées pas assez claires, etc.) et reconnaissent qu'il leur arrive de faire des erreurs de détail pendant les opérations (redémarrage d'un réacteur, par exemple) où leur vigilance est pourtant maximale. Résultat : un arrêt intempestif. Il est également intéressant de noter que plus les opérateurs pensent être exposés à un risque ou à un danger, moins ils sont attentifs d'appréhension. C'est notamment le cas pour la radioactivité, que ce ne l'est pas pour l'azote ou les explosions. Enfin, troubles d'appétit, sommeil, de digestion, apparaissent dans les

réponses équivalentes à ceux des personnels des autres industries très reliés au rythme des 3x8.

Ce n'est pas la que de premiers résultats sur lesquels Martine Griffon-Fouco se donne un an pour prendre un recul, réfléchir aux moyens d'éviter ou de réduire le stress et effectuer des comparaisons avec d'autres centrales et

d'autres industries industrielles. Comparaisons d'autant plus intéressantes qu'elles seraient peut-être apparues sans différences dans la mesure où les enquêtes se déroulent cette fois auprès de personnels sensibilisés par la catastrophe de Tchernobyl.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

“Le Children’s Hospital” de Philadelphie par PEGGY ANDERSON

Hôpital des enfants

Du nouveau-né à l'adolescent, ils arrivent du monde entier, ces enfants que des malformations de naissance des accidents ou des maladies terribles ont condamné sans rémission. Pour eux, s'il reste un espoir, c'est à Children's Hospital, Philadelphie, qu'il réside. Mais qu'est-ce que "Children's" ? Un hôpital pas comme les autres, premier de son genre aux U.S.A. par ses techniques de pointe et les compétences qu'il rassemble.

Peggy Anderson, journaliste spécialisée dans les grandes affaires médicales qui a enquêté pendant 2 ans au Children's Hospital, nous en ouvre les portes.

PRESSES DE LA CITÉ

حکومتنا الاحل

صحة من الاجل

SIDA : l'épidémie atteint l'Extrême-Orient

Bibliographie

LA MAGIE ET LA RAISON

par le professeur SIMON SCHRAUB

Des enquêtes ont montré qu'aux États-Unis plus de la moitié des malades cancéreux suivent un traitement « parallèle » au plus du traitement « officiel ». 8 % de ces cancéreux recourent exclusivement à des thérapies dites parallèles, aux effets non prouvés. Aux Pays-Bas, en Suisse et vraisemblablement en France, de 10 à 40 % des malades ont recours à la même chose.

Ainsi, alors qu'un traitement par quatre, une femme sur cinq atteint d'un cancer au sein a recours à la médecine « officielle » obtenue, par la chirurgie, la radiothérapie, la chimiothérapie, les résultats les plus appréciés, les traitements de malades fuient les hôpitaux pour recourir à des méthodes qui les attirent et les reconfortent souvent au péril de leur vie, souvent aussi... à prix d'or.

Le professeur Simon Schraub est le chef du service de cancérologie au service de radiothérapie au Centre hospitalier de Besançon. Il consacre son temps au traitement de malades, il aurait pu, d'autres, jeter purement et simplement l'opprobre sur ces déviants et les illuminés — parfois médecins eux-mêmes — qui, de l'anabaptisme à la négativation des substances, des régimes stricts ou en graines, des sérocyclols aux venins ou aux extraits de gui, miroitent l'espoir et courent plus grands risques.

Plus loyalement, son auteur reconnaît que cette fois vers la magie répondent les lacunes de la médecine moderne, un manque de contact humain, d'écoute, de compréhension, bref d'humanité fraternelle, qui le caractérise trop souvent. « Tout médecin digne de son nom peut-il être à la fois biologiste, thérapeute, psychologue, un grand chaman pour le malade ? » La magie ou la médecine parallèles, par le professeur Schraub. Éditions Calmann-Lévy, 249 p.

ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

La magie et la médecine parallèles par le professeur Schraub. Éditions Calmann-Lévy, 249 p.

(Suite de la page 15.)

Jusqu'à présent, précise le professeur Shikawa, on n'avait trouvé aucune prostituée séropositive. Mais la prostitution étant illégale depuis 1956 (ce qui ne l'empêche pas, loin de là, de fleurir sous des formes diverses), il n'y a pas de surveillance systématique péri-périodiques. C'est là la première difficulté pour repérer les éventuelles portuses de virus. Selon certains journaux, la crainte de contamination par les prostituées aurait déjà provoqué une chute de 10 % des recettes des établissements où elles opèrent.

Autre groupe à risque, les homosexuels. La Japan Gay Association (branche nipponne de l'International Lesbian and Gay Association) qui s'est constituée il y a deux ans (sans la participation des organisations lesbiennes) a entrepris une campagne d'information sur le SIDA. « Nous avons deux objectifs », nous dit M. Teishiro Minami, secrétaire général de l'association et rédacteur en chef de la revue homosexuelle Adam. « d'abord informer sur les moyens de prévenir la diffusion de la maladie et sur les symptômes et ensuite lutter contre la stigmatisation véhiculée par certains médias qui font du SIDA une maladie homosexuelle. »

L'homosexualité, une pratique diffuse

Officiellement, on estime que la communauté homosexuelle japonaise compte deux cent mille à trois cent mille personnes. En réalité, ce n'est là que la partie visible d'un iceberg, et le nombre des homosexuels est infiniment plus élevé. Il y a au Japon une longue tradition homosexuelle qui véhicule en particulier la littérature et qui s'inscrit dans le cadre d'une morale de l'innocence charnelle (opposée à celle de la culpabilité de la chair qui connaît l'Occident chrétien). Dans la culture nipponne, l'homosexualité n'a jamais été l'objet d'une

condamnation morale ou religieuse comparable à celle de l'anathème biblique lancé contre Sodome. L'homosexualité relève d'une affaire d'inclination personnelle et elle est un fait diffus, à la fois l'exhibitionnisme et l'interdit. A partir de l'époque Meiji (milieu du dix-neuvième siècle), le Japon impé-

rial avait tendu à épouser les idées occidentales prévalant à l'époque. L'homosexualité a été considérée comme une pratique anormale. Celle-ci a été relativement marginalisée, d'autant plus que la politique nataliste de la période militariste ne l'encourageait pas. Depuis la guerre, l'homosexualité a récupéré davantage d'espace pour s'exprimer. Elle est restée une pratique diffuse, parfois non exclusive, de relations hétérosexuelles, qui ne cherche pas à apparaître au grand jour, encore moins à revendiquer une identité : une telle démarche serait plutôt source de discrimination dans une société où l'ordre social est très rigide.



Le caractère diffus de l'homosexualité au Japon, qui est un cer-

tain aussi source de faiblesses que révèle l'apparition du SIDA. Le monde homosexuel japonais, ne constituant pas un ghetto, présente aussi peu de cohésion. Il relève de ce que la culture japonaise on nomme le *honne* (la vérité individuelle, ce que l'on éprouve fond de soi) et

vient de l'outre-mer, en occurrence surtout des États-Unis. Mais c'est aussi, affirme M. Minami, « un camouflage : les saunas cherchent à conserver leur clientèle en donnant l'impression de faire quelque chose, mais le vrai problème est escamoté : faire du SIDA un « mal blanc » ne rassure rien. Au contraire, on se rassure ainsi à bon compte mais on ignore les vrais risques ». Le monde homosexuel japonais est aussi composé de personnes qui voyagent et, selon la revue homosexuelle *Barazoku*, il existe au Japon une cinquantaine de grands saunas où se retrouvent quotidiennement vingt mille à trente mille homosexuels. « La fermeture des saunas aux étrangers n'a eu aucun effet », affirme, pour sa part, le docteur Shimoi, du ministère de la santé.

Les risques sont là, l'inquiétude aussi. Mais parce qu'il constitue une communauté peu structurée, le monde homosexuel japonais tarde à mobiliser les organisations pour lutter contre le SIDA. Pour des raisons culturelles et historiques, l'exception d'une minorité de membres, il est resté aux actions en tant que groupe : c'est la raison pour laquelle d'une prise de conscience en tant que communauté. Ce qui est en revanche le cas en Occident.

Beaucoup d'homosexuels qui présentent les premiers symptômes du SIDA hésitent à consulter un médecin : « Nous passons parfois des demi-heures au téléphone à essayer de convaincre nos interlocuteurs de subir les tests », explique un docteur.

Les autorités médicales japonaises admettent que la faible diffusion du SIDA sur l'archipel n'est peut-être qu'un sursis et qu'en cas d'augmentation brusque du nombre de cas la politique actuelle (le ministère de la santé disposera en mars prochain d'un budget de 155 millions de yens pour son programme de lutte) sera insuffisante : « Nous sommes arrivés au point critique », pense le docteur Shimoi.

PHILIPPE PONS.

Les Philippines accusent les GI's

La présence des bases américaines permet à la fois d'expliquer l'introduction de la maladie et de rassurer les touristes.

MANILLE. — correspondant

COMME dans les autres pays d'Asie, le SIDA aux Philippines, du moins officiellement, sont encore peu nombreux. Mais la progression a suivi son cours jour par jour par une simple soif du morbide. Les Philippines sont des gens tolérants et bien que les pratiques sexuelles y soient orthodoxes d'autrui, mais plus le contexte politique.

La maladie apparut en effet dans l'archipel à un moment où la gauche « nationaliste » contestait vivement la présence des bases américaines à Subic Bay et Clark Field. Pour les adversaires de cette présence, il n'y a aucun doute : les États-Unis ont introduit le virus aux Philippines. Ainsi l'organisation féministe Gabriela ne se gêne pas de faire pression pour obliger les GI's à se munir de « cartes » les « garantissant non contaminés », mais se prépare à citer le Pentagone devant la justice internationale le haut commandement américain une compensation à ces Philippines touchées par la maladie.

Le débat d'autant plus après que l'accord militaire Philippines-États-Unis (à terme en 1997) que Cory Aquino refuse de s'engager pour sa prolongation. Sans parler de sœurs à l'ambassade des États-Unis à Manille s'avoue néanmoins préoccupée par la vision manichéenne du problème.

Autour des bases, où vivent entre huit mille à quinze mille soldats, « bars à filles », lupanars en tout genre prolifèrent. Les Philippines ont été confrontées au problème lorsque, en 1985, les

services médicaux de la US-Navy — Nameru — ont commencé à tester la population considérable de *hospitality girls* occupées à dispenser « *sex and recreation* » aux permissionnaires. À ce jour, vingt-cinq prostituées, la majorité identifiées, ont été envoyées à Olangapo (villes proches des bases), quelques-unes dans la capitale et une seulement dans une autre province (Zamboanga).

En dépit de cela, le gouvernement philippin, qui est un vrai par « marée d'autres problèmes » plus immédiats, a très peu fait. Le docteur Virginia Basaca-Sevilla, rappelée de son retraite afin de prendre en charge le dépistage du SIDA dans les zones urbaines, six femmes séropositives depuis « disparu » de la nature : les autres — ou du moins beaucoup d'entre elles — « continuent à pratiquer leur métier sans que nous puissions y faire quoi que ce soit ». Le problème d'abord d'ordre financier. Le gouvernement philippin ne rembourse les frais médicaux que jusqu'à un montant de 1 500 pesos (500 000 francs français).

Le pays a besoin de devises

Une complication majeure viendrait du caractère « migrateur » de ces femmes, mais on évite le recours à des procédés draconiens : « Une législation contraignant le gouvernement à personnes serait contraire à principes démocratiques ». Aux Philippines « post-février », les libertés fondamentales sont saintes.

D'un autre côté, l'immobilisme du gouvernement philippin américain, d'une façon sceptique quant à la « culpabilité » initiale des « boys », s'inquiète que les filles puissent à leur tour

s'opposer au *tatamoe* (les tentatives sociales, l'attitude construite). Excepté pour la partie immergée de l'iceberg, l'homosexualité tend à se fonder sur le social.

Le souci de ne pas apparaître au grand jour des risques de discrimination en raison du SIDA incite nombre d'homosexuels japonais à cacher leurs pratiques. « Le risque le plus grave », souligne M. Minami, « est que le malade s'isole ou soit victime d'un certain ostracisme. Il est difficile dans ces conditions de créer une solidarité, un mouvement d'entraide ».

La réaction « épidémique » des saunas homosexuels japonais qui se sont brisés aux États-Unis témoigne sans doute d'une inquiétude légitime — il est clair que pour l'insulaire Japon, la maladie

contaminer l'armée des États-Unis. Dans les milieux officiels toutefois, le calme est de rigueur et les quelques mesures prises ont été conçues pour conforter le public philippin. Ainsi, bien qu'aucun cas de SIDA par transfusion sanguine n'ait été relevé, il est interdit aux étrangers de faire don de leur sang, ou de le vendre. Et si des Philippines sont gênés par les retombées de la maladie, ce sont essentiellement ceux qui convoitent un emploi dans le pays du Golfe et qui voient ainsi obligés de demander une attestation de « non-infection ».

La présence des bases est ainsi providentielle, puisqu'elle permet de la fois d'expliquer l'introduction de la maladie et de rassurer les touristes en ces jours de difficultés financières. Et qui dit tourisme aux Philippines parle aussi de prostitution. A Manille, les bars de la *tourist-belt* attirent chaque soir une foule d'Européens « olibataires » en quête d'aventures. Le gouvernement regrette la chose et tente d'encou-

rager un tourisme plus « familial », mais les bars sont toujours aussi fréquentés. Le docteur Basaca-Sevilla s'y est résignée : « Le pays a besoin de devises et si c'est ce qui veut les touristes nous allons peut-être devoir nous accommoder ». Chacun reconnaît cependant que cette population transitoire est à très haut risque. Les autorités philippines ont un moment pensé exiger des touristes un « certificat de non-infection », à l'exemple des pays arabes. La suggestion a été rejetée : « Les touristes pourraient mal le prendre... »

Le docteur Basaca-Sevilla qui passe le plus clair de son temps à tester les bars se trouve ainsi « réduite à pousser les filles à aller à la page 2 chercher un emploi plus honorable », son argument principal. « La Bible ». Le cas de la prostitution encourage l'utilisation des préservatifs. Sans grand succès, car les *hospitality girls*, les filles n'aiment pas...

KIM GORDON-BATES.

Ce livre est un beau livre. Celui d'un homme qui a préféré la mort programmée par la nature à la vie jouée à quitta au double par le corps médical. A une question d'ordre médical, il a préféré donner une réponse d'ordre moral.

Lein Schimmlenberg
Pr Léon Schwartzberg

CHOISIR SA PETER NOLL MORT

Albin Michel

PRÉFACE DE LEON SCHWARTZBERG

CNRS

Une décision du Directeur Général National de la Recherche Scientifique en date du 31 janvier 1987 a fixé au 16 février 1987 la date à laquelle la liste des électeurs aux quarante-cinq sections du Comité National de la Recherche Scientifique préalablement arrêtée par le Directeur Général, sera déposée au Centre National de la Recherche Scientifique, Secrétariat Général de la Commission Electorale, 23, rue du Maroc à Paris (19^e), où elle pourra être consultée par toute personne intéressée.

Les réclamations contre cette liste peuvent être adressées au Président de la Commission Electorale. L'adresse susmentionnée, jusqu'au 3 mars 1987 inclus (24 heures).

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SCIENCES

Le chantier des particules

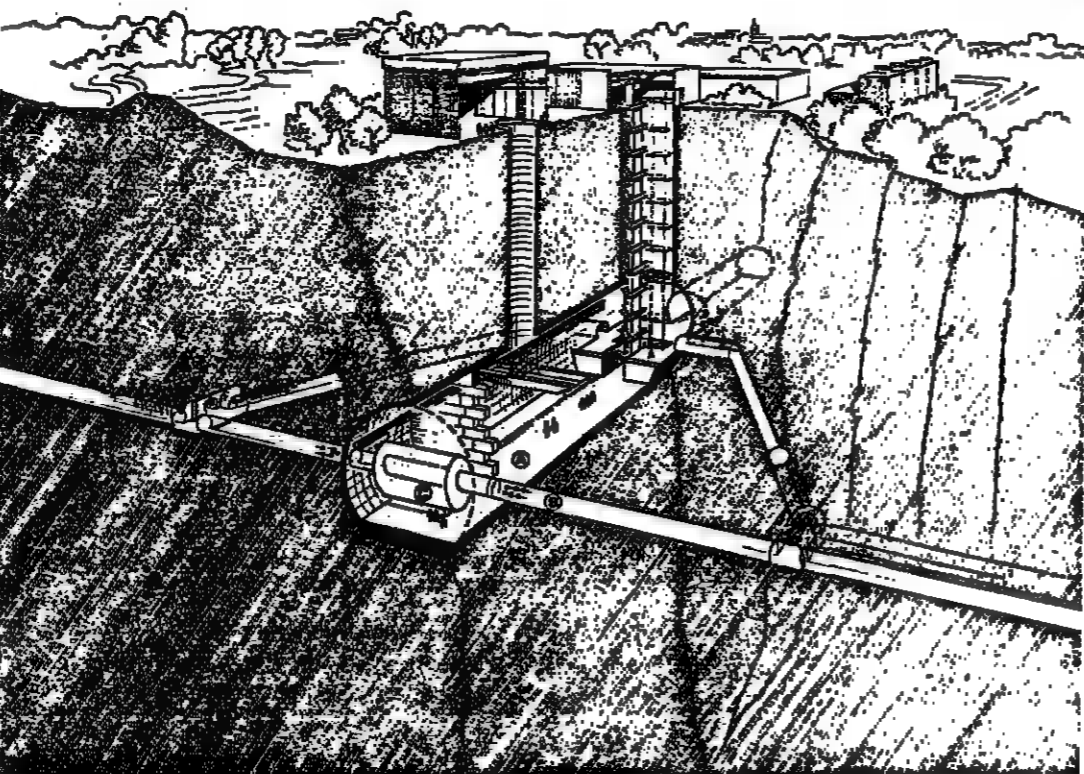
A Genève un accélérateur géant permettra de mieux comprendre la structure de la matière.

C'est encore qu'un énorme chantier où l'on creuse un tunnel qui, s'il était un peu plus large et haut, ressemblerait à celui d'un métro. Mais de bien curieux véhicules y circuleront : des électrons et leurs antiparticules, des positons. Ces travaux sont en effet ceux du Laboratoire de électrons-positons - LEP - que le CERN (laboratoire européen pour la physique des particules) installe à cheval sur la frontière franco-suisse, entre Genève et le Jura. Lorsqu'il fonctionnera - sans doute dans les premiers mois de 1989 - les physiciens disposeront d'un accélérateur de particules sans équivalent qui leur permettra de péné-

12 000 tonnes, presque deux fois plus que la tour Eiffel, qui n'en pèse que 7 000 ?

Génie civil important, matériel sophistiqué, on ne s'étonnera pas que le coût du LEP atteigne des sommes fort élevées : 1,12 milliard de francs suisses (près de 4,5 milliards de francs). Pas plus il est vrai, les progrès techniques aidant, que ce qu'il avait fallu dépenser pour construire, dans les années 70 au même endroit, le « petit » accélérateur SPS de 7 milliards de circonférence. C'est suffisant, toutefois pour s'interroger sur le bien-fondé d'un tel investissement. Fallait-il vraiment engager ces sommes pour faire de la recherche fondamentale

est prévu ne suffira pas. Aussi songe-t-on à aménager de lui, dans la place laissée libre dans le tunnel, un autre accélérateur du même type, à ceci près qu'il fera rencontrer des protons et des antiprotons. Le LHC (Large Hadron Collider) n'est encore qu'un projet que M. Schopper espère soumettre l'année à la réunion des représentants des Etats membres du CERN. Ces derniers acceptent-ils de s'engager dans de nouvelles dépenses estimées à 1 milliard de francs français ? Peut-être devront-ils s'y résoudre s'ils ne veulent pas se faire trop distancer par les Américains, qui envisagent de construire le « supercollisionneur supraconducteur » (SSC), qui accélère protons et antiprotons. Le président Reagan a donné son accord à l'installation de son anneau de



Un des halls souterrains d'expérimentation du LEP (A), installés au point où les faisceaux d'électrons et de positons qui circulent dans le tunnel (B) entrent en collision. Des puits verticaux donnent accès à la machine et aux instruments de détection (C) situés à environ 80 mètres de profondeur. (Schéma de François Ménager d'après un dessin d'artiste publié dans « LEPnews ».)

trer plus encore dans l'intimité de la matière.

Aujourd'hui, le plus gros du travail de génie civil est achevé, puisqu'il ne reste que 350 mètres à excaver pour boucler l'énorme cercle de 27 kilomètres de circonférence. Jusqu'ici, le forage n'a pas été facile, bien que l'on ait percé dans la molesse, sorte de sable comprimé. Il a parfois fallu congeler les parois rocheuses lorsqu'on creusait entre deux nappes phréatiques pour éviter toute arrivée d'eau dans le tunnel. Cela n'a d'ailleurs pas empêché, en septembre dernier, le déversement d'un important flot d'eau boueuse, qui a retardé les travaux de quatre mois. Malgré tout, le plus dur reste à faire, car les derniers mètres devront être forés dans une faille calcaire du Jura où l'on craint de nouvelles infiltrations.

Alors que s'achève l'excavation et que se poursuit le bétonnage du tunnel, on assemble déjà, en surface, les aimants qui maintiendront les particules sur une orbite circulaire. On prépare également la chambre à vide qui prendra place dans l'entrefer de ces aimants. C'est un ruban creux de quelque centimètres de largeur pour 5 d'épaisseur, où règne un vide un million de fois plus poussé qu'à la surface de la Lune, que tout se jouera. C'est là en effet que circuleront des paquets d'électrons et de positons injectés en sens inverse. Pour observer leurs collisions, on aménagera, à quatre des huit points de rencontre des faisceaux, les « expériences » qui justifient l'existence du LEP.

« Expérience » : le terme est faible pour dénommer les quatre véritables laboratoires qui occuperont chacun entre 200 et 400 chercheurs. L'expression est réductrice aussi pour décrire les quatre énormes détecteurs qui devront recueillir les fruits des collisions. (Le Monde du 14 septembre 1983) : l'un d'eux, haut et long de 16 mètres pèsera environ

80 kilomètres de circonférence. Si le Congrès le suit dans cette voie et accepte de débloquer les 6 milliards de dollars nécessaires, la course sera serrée, même si M. Schopper considère que les deux machines « seront plus complémentaires que compétitives ».

Les physiciens des particules ne s'attendent donc jamais à leur course au gigantisme. Le directeur général du CERN, « ils devront sans doute essayer de vouloir décrire la matière en termes de particules ultimes. La vraie révolution en physique viendra certainement, dit-il, de l'exploration de concepts comme celui de la symétrie ». Ainsi, « ils s'éloigneront de Démocrite, qui a donné la notion d'atome, pour se rapprocher de Platon, qui a créé celle de l'idée ».

ELISABETH GORDON.

Toutefois, pour arriver à cette échelle, le collisionneur tel qu'il

Les frontières de l'infiniment petit

Qu'en attendent-ils ? De compléter le tableau des particules actuellement connues et de préciser les lois existantes », dit M. Maurice Jacob, à la division de physique théorique.

« Peut-être détectera-t-on aussi ce fameux « boson de Higgs » dont les physiciens affirment qu'il existe et qu'il expliquerait pourquoi les particules ont une masse. Peut-être enfin parviendra-t-on à libérer les constituants ultimes de la matière que sont les quark, dont on ne possède actuellement que des signatures indirectes. Il faudra franchir de nouvelles frontières dans l'infiniment petit, atteindre le dix milliardième de milliardième de mètre !

Toutefois, pour arriver à cette échelle, le collisionneur tel qu'il

SECTEURS DE POINTE

Un métro entièrement automatisé

De nouvelles techniques pour le pilotage et la sécurité des rames

APRÈS Lille, Lyon sera un métro entièrement automatisé. La ligne D, de Vénissieux à Vaise, fonctionnera en 1990 sans conducteur à bord des rames. La décision de construire cette ligne de 1982 ; celle de l'automatisation intégrale fut prise en décembre 1985 ; de premières commandes ont été passées en janvier 1987.

Les dates sont importantes. Alors qu'à Lille l'automatisation intégrale a été retenue dès la conception, le génie civil de la ligne lyonnaise a été défini et, pour bonne part, engagé avant que soit fait le choix d'exploiter la ligne sans conducteur. De plus, la ligne D est dans un réseau existant ; pour faciliter l'exploitation, il fallait garder la plus grande compatibilité possible avec les lignes A et B : métro sur pneus, à grand gabarit (2,90 m de large) (1). Il fallait donc innover sur de nombreux points. Confié à une société d'économie mixte, le SEMALY, le projet d'automatisation vient d'être présenté à un colloque de l'APCET (2) sur les transports publics et les automatismes.

Un plan de pilotage, le projet innove sur deux aspects techniques liés au choix d'un matériel roulant automatique à celui des lignes de métro. L'adoption, pour éviter les collisions, d'un système de « station mobile automatisée » (un camion sur une voie de ligne où deux rames ne peuvent jamais se trouver simultanément). Mais l'absence de conducteur change surtout l'approche des questions de sécurité. Dans les métros exploités en pilotage automatique avec conducteur, comme à Paris, ce dernier assure une surveillance permanente et reprend le contrôle en cas d'incident. En son absence, il faut éviter trois risques principaux : chute d'un voyageur sur la voie ; fermeture des portes à l'entraînement par le métro d'un voyageur dans un véhicule est pris dans la jointure ; entrée de personnes dans les tunnels entre les stations. A Lille, le VAL évite ces problèmes grâce à l'utilisation de portes palières - une solution type ascenseur. Les quais y sont divisés en cellules fermées côté voie par une porte. La position d'arrêt du métro est contrôlée très précisément pour que les portes à la fois se ferment et se verrouillent sans se faire les uns des autres.

ELISABETH GORDON.

Le projet d'automatisation vient d'être présenté à un colloque de l'APCET (2) sur les transports publics et les automatismes.

objet, deux systèmes sont actuellement en concurrence.

Le premier, étudié par la société grenobloise Jay Electronique, est un système infrarouge entre la voie et le quai. A 50 centimètres sous le bord du quai, des émetteurs infrarouges envoient un faisceau horizontal, perpendiculaire à la voie, qui vient frapper un capteur situé au quai d'en face. Dans les stations, de tels faisceaux sont installés tous les 15 centimètres, avec alternance régulière des sens. Un microprocesseur lit séquentiellement les capteurs. Que deux faisceaux consécutifs de même sens soient interrompus, et l'alarme est déclenchée au centre d'exploitation de la ligne, tandis qu'est coupée l'alimentation des rames susceptibles d'entrer dans la station. Pour éviter la redondance, il y aurait deux plans de faisceaux l'un sous l'autre, gérés par des électroniques indépendantes. L'installation est modulaire, chaque module portant deux émetteurs et deux capteurs.

Des joints sensibles

Dans de telles conditions, le système ne fonctionne pas puisque le métro entrant dans la station coupe les faisceaux et déclenche l'alarme. Il suffit cependant d'installer un joint sensible dans le tunnel un peu avant la station et d'utiliser une électronique qui consulte les capteurs juste avant que le métro ne coupe le faisceau qu'ils reçoivent.

L'autre système est d'origine canadienne, initialement utilisé

pour la protection de bases militaires. Il consiste à superposer à une image de télévision, prise par une caméra située à la verticale du bord du quai, une grille qui découpe l'image en zones, chacune d'elles correspondant à une surface réelle d'environ 30 cm². On surveille les variations d'éclairement de ces zones. Si trois d'entre elles changent consécutivement d'éclairement le sens quai vers voie, l'alarme est déclenchée. Ce système de protection paraît plus simple que celui par infrarouge, mais n'est pas parfaitement au point. Des réflexions parasites peuvent déclencher des alarmes intempestives. Une étude en cours permettra de choisir les modes de protection.

Pour l'autre problème majeur, la fermeture des portes, la solution retenue est un système de joints sensibles. Dans les parties jointives courent un fil électrique qui varie avec la pression. Il ne serait actif que dans le laps de temps qui sépare la fermeture des portes du démarrage du métro. D'autre part, la fermeture serait lâchée pour qu'un véhicule puisse être dégagé. Le métro automatique de Vancouver, en service depuis un an et qui devait faire face à des problèmes analogues, est équipé de joints sensibles. En ce qui concerne les études sur la voie, il utilise un système de plaques sensibles aux vibrations, qui paraît moins sûr que les systèmes étudiés par la SEMALY.

MAURICE ARVONNY.

(1) La ligne C est un chemin de fer à crémaillère réaménagé. (2) Association française pour la cybétique économique et technique.

Demain

DEUX CONTRATS POUR HERMÈS

La structure industrielle nécessaire à la réalisation de l'aviation spatiale européenne sera confiée, en décembre prochain, à deux sociétés françaises. L'antipolémique et les avions Marcel-Dassault, l'Agence spatiale européenne (ESA) et le Centre national d'études spatiales (CNES) viennent d'attribuer deux autres contrats : l'un à une société suisse, la Fabrique d'avions, et l'autre à l'université de Stuttgart (RFA). Ces deux organismes, suivis ultérieurement par d'autres, devront créer, améliorer ou remettre en service la quinzième génération d'installations spatiales européennes nécessaires à la construction d'un espace spatial commun Hermès, qui doit pouvoir à la fois évoluer en vol hyperonique, soit de la rentrée dans l'atmosphère, et en vol subsonique, au moment de l'atterrissage.

UN GÈNE POUR LE COTON

Une équipe de chercheurs de la société américaine Agracetus a réussi à introduire, pour la première fois, un gène étranger dans le patrimoine génétique d'un plant de coton, et à le faire s'exprimer dans plusieurs autres. Ce gène étranger est celui d'un insecticide résistant à un antibiotique, la kanamycine. Ce n'est qu'un premier pas, puisque, à partir de cette première manipulation génétique sur le coton, il devrait être ultérieurement possible d'effectuer des manipulations génétiques sur cette plante, et de « programmer » des gènes de coton qui seraient dotés d'une résistance accrue aux maladies, d'un meilleur rendement, d'une meilleure qualité de fibres. L'impact économique de ce génie génétique sera important pour tous les producteurs de coton - dans les États-Unis, - surtout en ce qui concerne la résistance aux insectes. Les insecticides et leur épandage coûtent en effet fort cher.

CNRS

Advertisement for 'MATHÉMATIQUES AU FIL DES ÂGES' (Mathematics through the ages). It features a portrait of a man in historical attire. Text includes: 'Textes choisis et commentés par J. Dhombres, A. Dahan-Dalmedico, R. Bkouche, C. Houzel et M. Guillemot. L.R.E.M. Groupe Epistémologie et Histoire. Pour apprécier pleinement les mathématiques, il faut en connaître l'histoire, une histoire aussi longue que celle de l'humanité inscrite dans nos civilisations et nos cultures. 150 F.'

Advertisement for 'L'anglais au sprint' (English on the sprint). It features an illustration of a person running. Text includes: 'Vous voulez parler anglais vite, très vite ? A vos marques ! Voici 3 formules à Paris : Cours intensif : 20 h/semaine, soit 4 h par jour. Session tous les 15 jours avec 5 niveaux. Cours combiné : 30 h/semaine, soit 4 h d'anglais général, en cours collectif, le matin, et 2 h d'anglais spécifique à votre profession, en cours particulier, l'après-midi. Semaine bilingue : 40 h/semaine, de 9 h à 17 h, déjeuner avec votre professeur inclus : 'English all day long' L. Par groupe de 6. ILC vous propose beaucoup d'autres formules à la carte, y compris des stages intensifs pour cadres à son centre en Angleterre. Venez évaluer, gratuitement votre niveau avec un responsable pédagogique. Vous choisissez, ensemble, votre rythme. INTERNATIONAL LANGUAGE CENTRE ILC 20, Passage Dauphine 75006 Paris. Tél. 43.25.41.37'

Handwritten text in Arabic script: 'صحة من الاجل'

سكنا من الاجل

SECTEURS DE POINTE

INGENIEURS DE HAUT NIVEAU

**VOUS ÊTES
VOUS POSSÉDEZ
VOUS RECHERCHEZ
VENEZ EN
VOUS TRAVILLEREZ
VOUS POURREZ
ÉVOLUER**

Formation Grande École (X, Centrale, Mines, ESPCI...);
une formation scientifique complémentaire (Doctorat, Ph D, M Sc...);
une carrière active, diversifiée, éventuellement internationale;

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIELS

suivant vos compétences et affinités, dans les disciplines suivantes :

- sciences des matériaux • chimie
- physico-chimie des surfaces et interfaces
- physique du solide • optique • métallurgie
- thermique • mécanique des fluides • robotique
- propriété industrielle.

Des postes sont à pourvoir à Aubervilliers (93), Avignon (84), Bordeaux (33), Chambéry (73), Compiègne (60), Rantigny (60).

Si vous le souhaitez, vous êtes postes opérationnels et devenir l'un de nos futurs managers, au sein d'un Groupe fédérant 108 filiales, grandes et petites entreprises implantées dans 17 pays.



SAINT-GOBAIN

RESPONSABLE DU LABORATOIRE THERMIQUE D'EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES EMBARQUES

Nous sommes la Division Radars, Contre-Mesures, Electronique de la Branche Equipements Aeronautiques de THOMSON-CSF.

Nous recherchons des réalisations des équipements électroniques aéronautiques haute performance.

Notre niveau d'ordre : la pointe de l'électronique.

Nous proposons à un ingénieur de haut niveau intéressé par ce challenge de rejoindre.


Responsable d'une équipe de spécialistes, de l'avant-projet jusqu'à la réalisation des matériels :

- vous conduisez les études de transfert de chaleur, climatisation, mécanique des fluides...
- vous êtes à la conception et à la mise en place des dispositifs correspondants aux maquettes, prototypes, puis série Radars futurs, par des moyens expérimentaux et/ou informatiques,
- vous êtes chargé de la gestion du budget et du planning.

Ingénieur généraliste option Énergie, vous avez acquis une expérience de l'encadrement de 3 à 5 ans.

Vous possédez impérativement des qualités de créativité, un goût des relations et une maîtrise de l'anglais.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V., photo et prétentions) à Madeleine GUIGUES - THOMSON-CSF - Division Radars, Contre-Mesures, Electronique de Missiles - Service du Personnel - 11, rue Pierre-Brossolette - 92342 MALAKOFF



THOMSON-CSF

FAITES UN PAS VERS LE FUTUR...

Ingénieurs de formation Grande École, informatique ou électronique, vous avez plusieurs années d'expérience acquises chez un constructeur, en SSII ou dans un service informatique en développement de logiciels de base ou systèmes, développement d'applications, installations et développement de produits de transmissions.

SUPPORT TECHNICO-COMMERCIAL

Vous assurez le suivi en clientèle des nouveaux produits. Vous serez également chargé de la formation interne et du support technique de la Direction Technico-Commerciale. Postes basés à Plaisir. Référence M/DIG/8.

ASSISTANCE TECHNICO-COMMERCIALE

Vous assurez un service d'assistance technique aux clients sur nos produits logiciels auprès de l'ensemble de notre clientèle. Postes basés à Nantes, Lyon, Plaisir. Référence M/DIG/7.

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

Vous prenez en charge par téléphone nos clients pour assurer la maintenance de leur logiciel de base et les conseiller sur nos produits logiciels. Vous êtes débrouillard et/ou vous possédez une première expérience en communication. Postes basés à Plaisir. Référence M/DIG/5.

Pour un premier contact, merci d'écrire en indiquant la référence du poste choisi à IN2 - Direction du Personnel, B.P. 63, 78373 Plaisir cedex.



IN2
GROUPE INTERTECHNIQUE

Ingénieurs électroniciens Micro-Informatique

Provence



Notre PIRE (50 personnes) est propulsée par sa capacité d'innovation, sa rapidité de réaction et sa souplesse d'organisation. Nos clients sont les leaders de l'Industrie et l'Armée.

Par notre compétence, la qualité de nos équipements, nous sommes en croissance constante et nous recrutons plusieurs postes.

Vous prendrez en charge des projets à base de micro-processeurs 16 et 32 bits, tant du point de vue technique que du respect des délais, des budgets et des relations clients.

De formation Ingénieur, une expérience d'au moins 3 ans vous a permis de travailler dans la famille 68 000, les Logiciels Temps Réels, Assembleurs Pascal et C. Des connaissances en H.F., en Systèmes Embarqués seraient un plus.

Responsable, organisé, créatif, vous réussirez au sein d'une équipe jeune et motivée.

Merci d'envoyer votre manuscrite + C.V. + photo + prétentions, sous la réf. 8703, à notre Conseil Roland LIOTARD - CAPFOR MEDITERRANEE SA - Bâtiment Blanc - D 3 - 13127 VITROLLES.



CAPFOR

LYON - AIX-MARSEILLE - NANTES - METZ - NICE
MONTPELLIER - ALBI/TOULOUSE - BREST - CAEN - MONTLUÇON - NIORT - OULHAY

ALCATEL ESPACE

spécialiste des télécommunications spatiales

Dans le cadre du développement de nos activités spatiales et compte tenu des grands projets auxquels la Compagnie est associée : EUTELSAT 2, TELECOM 2, HERMES..., nous recherchons pour notre principal centre de TOULOUSE :

INGENIEURS

spécialistes expérimentés en ANTENNES ou en SYSTEMES D'ANTENNES EMBARQUES SUR SATELLITES

Nous vous remercions d'adresser un dossier de candidature (lettre manuscrite, CV détaillé, prétentions et photo), en rapportant la référence 03, à la Direction du Personnel, BP 1187, 81051 TOULOUSE CEDEX.



ALCATEL ESPACE

TELELEC INSTRUMENTS

Spécialiste International du test en télécommunications, nous recherchons :

INGENIEUR ELECTRONICIEN

responsable PRODUITS "TELECOMS"

Formation : Ingénieur grande école.
Expérience : 1 à 3 ans en développement et vente de produits de téléphonie numérique, transmission de données. Anglais courant.

Mission :

- Définition de la politique produit.
- Négociation de contrats et réponse aux appels d'offres.
- Animation d'un réseau de vente international.
- Promotion et gestion des produits (C.A., marges, stocks).
- Support client.

Lieu de travail : Proche Paris Sud-Ouest.

Si vous êtes un développement expérimenté dans un domaine de pointe, écrivez sous réf. M 007 à TELELEC AIRTRONIC, Mme Anglerot, 1 rue Gade Vezet, 92310 SEVRES.



INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE

situé à RUEIL-MALMAISON (92) recherche pour son Département CONTRATS

JURISTE (H ou F)

3 à 5 ans d'expérience - CONTRAT TEMPORAIRE

La candidate aura une formation juridique en matière de contrats privés et saura rédiger en français et en anglais des dispositions contractuelles.

Adresser CV, photo et prêt, sous réf. 19793 à CONTEXTE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

SECTEURS DE POINTE

REPRODUCTION INTERDITE

INFORMATIENS

Une entreprise à taille humaine dans un milieu innovant.

ARC Informatique

CV + Photo
7, rue du Faubourg Montmartre
75009 Paris

IMPRIMANTES IER

leader mondial dans sa spécialité vous propose une situation que ceux qui veulent gagner nous rejoignent!



Vous êtes un commercial au top niveau, vos fonctions actuelles, ne répondent plus à votre attente. Vous cherchez à mettre en avant votre dynamisme et votre compétence. Vous aimez vendre, avec nous vous aurez les moyens de votre réussite car nous avons la technologie. Une rémunération motivante vous attend.

Pour renforcer nos équipes nous recrutons :

un chef des ventes OEM MV.102

deux ingénieurs commerciaux OEM M/C.102

Pour promouvoir nos imprimantes de haute technologie aux professionnels.

un chef des ventes grands comptes MCV.102

Pour promouvoir nos imprimantes dans les centres de calcul des grandes compagnies.

Pour tous ces postes, une grande maîtrise de l'anglais est nécessaire. Si l'un de ces postes vous intéresse, nous vous ferons une proposition. Envoyez dès aujourd'hui votre C.V., photo et prétentions en précisant bien la référence du poste choisi à l'attention du Service de Personnel, IER - 12, rue de Sébastopol 92400 Courbevoie. Vous n'aurez qu'un seul risque, réussir avec nous.

INGÉNIEUR AGRONOME

Dans le cadre de son expansion, une société AGRO-ALIMENTAIRE située en BRETAGNE recherche un ingénieur expérimenté en BREVETAGE.

Formation : ENSA et IFT - ENSSA - ISTAB - SARNA, ENSANA ENSAA avec si possible un diplôme de gestion type IAE.

Personnalité : Forte, allant à l'essentiel et l'efficacité à de bonnes qualités de contact, de jugement, d'analyse, de relations humaines et un bon sens du concret.

La poste : Directement rattaché à la Direction Générale, il sera le souci de définir les conditions, d'organiser le travail, de piloter la production (travaux des puits etc.), être au point de savoir et de développer la clientèle existante. Enfin, il sera à assurer des responsabilités de plus en plus importantes dans le cadre d'un plan de carrière incluant une attention vers la DIRECTION GÉNÉRALE de la société.

Envoyez CV + lettre motivation + photo à :

ANNE SECHAUD RECRUTEMENT 2, rue de Clisson 56100 LORIENT

Informatique temps réel.

Participez au développement d'un système de contrôle de processus industriel.

Attaché à l'un des plus grands groupes industriels mondiaux, très orientés vers les nouvelles technologies, nous avons conçu un système de Contrôle de Processus Industriel de haute performance. Notre objectif est de développer la nouvelle génération. Ces ambitions nous incitent à renforcer nos équipes d'études et de développement.

Ingénieur Grande Ecole : SUPLEC, TELECOM, INPG...

Nos services équipés de systèmes de développement modernes (MAX, Ethernet, PC...) vous attendent pour développer le Contrôle de Processus de demain. La nature du projet est particulièrement stimulante. Notre casier, notre notoriété et notre croissance sont les gages de bonnes perspectives d'évolution pour les candidats de valeur.

Adresser votre dossier de candidature sous référence 5065 à l'agence DESSEN, 45 rue du Louvre, 75001 PARIS, qui transmettra.

Assistance Publique
Hôpitaux de Paris

venez "soigner" notre informatique

Au cœur du tissu socio-économique de la région parisienne, nous offrons 32 000 lits dans nos 50 établissements hospitaliers. Pour fonctionner, et bien, nos 80 000 agents dont plus de 12 000 médecins recourent de plus en plus à l'Informatique qui, depuis 1980, sa cure de rajeunissement. Notre Directeur Informatique fortifie ses structures en accueillant :

son responsable des applications décentralisées (réf. 4970 LM)

Devenez responsable d'un département (40 p.) qui conçoit et développe des "produits" de gestion et les installe dans chaque hôpital, le plus souvent sur DPS8. Votre mission : élargir la gamme des produits, poursuivre leur industrialisation, généraliser leur utilisation et les faire communiquer.

Ingénieur diplômé, vous avez acquis en dix ans votre savoir-faire aux études et fait la preuve de vos talents de gestionnaire, d'animateur d'équipes et de bon "communicateur".

son responsable de production (réf. 4971 LM)

Devenez responsable d'un département (50 p.). Vous disposez d'un groupe système/réseau et votre mission est de réorganiser la production en augmentant la puissance mais, surtout, en automatisant l'ensemble de nos fonctions de production.

Ingénieur diplômé, vous disposez d'une solide culture technique acquise dans un environnement IBM haut gamme, connaissez bien les métiers de l'exploitation et avez l'expérience de l'automatisation d'un centre.

Notre consultant, J. THILY, vous remercie de lui écrire sous référence correspondante à "Carrières de l'Informatique".

ALEXANDRE TIC S.A.
15, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - NANTES

MEMBRE DE SYNTEC

CESIA, la passion d'entreprendre ...

Le CESIA (Conseil en Systèmes d'Information Administratifs) est une équipe spécialisée du conseil en informatique.

Nous préparons les administrations de demain.

Nous aimons entreprendre, relever les défis.

Nous aimons gagner et vous donner les moyens de réussir en vous accueillant au sein de notre équipe.

Ingénieurs Grandes Ecoles option informatique

Vous êtes débutant ou vous avez déjà une expérience de 5 à 7 ans dans le domaine du conseil informatique ou de l'organisation.

Vous souhaitez partager notre passion et relever notre défi.

Alors adressez votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo) au CESIA, Direction des Ressources Humaines, 803 rue Lecourbe, 75015 Paris.

... la certitude de gagner ensemble !

"Avec vous, nous avons de grands projets en informatique."

Nous offrons une triple compétence unique sur le marché informatique (informatique industrielle, informatique de gestion, gestion de production sur mini et micro-ordinateurs). Notre réussite depuis 10 ans, notre progression constante (+ 50 % l'an), nous le devons à nos clients et à nos collaborateurs qui ont su nous accompagner et confirmer notre position de leader.

Pour nous, la qualité de vie de nos collaborateurs est le gage d'un service optimum apporté à nos clients. Alors, si vous qui serez sans doute bientôt parmi nous, nous aimerions de posséder bien sûr la formation, l'expérience et le potentiel requis, mais d'être aussi vous-même : à la fois professionnel et décontracté et d'un enthousiasme à toute épreuve.

INGENIEURS COMMERCIAUX

ORSAY (réf. ICS/O) - LILLE (réf. ICS/L) - LYON (réf. ICS/LY) DEPARTEMENT GESTION

De formation supérieure (grande école d'ingénieur ou de commerce), vous possédez une première expérience commerciale. Pour mener à bien les importantes missions que nous vous confierons, vous bâtirez les solutions adaptées (en terme de matériels, logiciels, applications clé en main) tant en gestion administrative, gestion commerciale qu'en gestion de production. Face à notre clientèle très diversifiée (de la PME à la multinationale), vous saurez être un conseiller efficace. Vous nous prouvez votre dynamisme, vos qualités d'adaptation et votre talent de négociateur.

CMG Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions (en précisant la réf. choisie) à CMG, M^{me} Gouffier, ZA de Courbevoie 91949 Les Ulis Cedex.

حکذا من الاجل

50 من الاجل

SECTEURS DE POINTE



L'informatique au crédit foncier de France

PROGRAMMEURS

De formation IUT ou équivalent, vous débutez ou possédez déjà une première expérience. Nous vous proposons de travailler au sein d'une équipe de projet de taille limitée. Vous disposerez des moyens les mieux adaptés à l'exercice de vos fonctions, en matière de logiciels (ISO/SPP...). Outre le COBOL, vous utiliserez des langages de 4^{ème} génération (AS, FOCUS) et un générateur de programmes PACBASE. Poste évolutif, rémunération motivante et nombreux avantages. Comment nous rejoindre ? En passant le concours organisé le 25 mars 1987 (clôture des inscriptions le 27 février 1987). Demandez notre documentation complète au CREDIT FONCIER DE FRANCE - Service du Personnel - Bureau des Concours 19, rue des Capucines, B.P. 65, 75009 Paris Cedex 01 - Tél. : 44.44.12.12.12.



Une passion pour les ressources humaines et les chiffres

"Compensation Specialist"

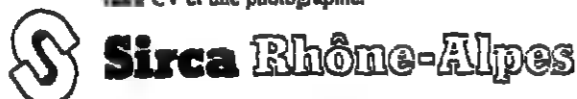
La fonction nécessite des qualités de Manager. Vous avez un niveau supérieur et une expérience de 3 ans en "Compensation and Benefits" dans un milieu international. Vous savez faire des recommandations basées sur des études. Vous êtes à la fois précis sur les chiffres et créatif en matière de rémunération. L'anglais est un must, ainsi que la volonté de vivre au sein d'une équipe soudée.



Écrivez à Lisiane Droal, Apple Computer International, 87, av. de la Grande Armée, 75016 Paris.

Dans l'axe mais avec une longueur d'avance : développement obligé !

Spécialisés dans l'automatisation d'assemblage, nous concevons et installons pour les industries de l'automobile, de la mécanique, de l'électronique, de la cosmétique et de la construction des matériels électriques et électromécaniques. Exploiter mieux et plus vite son savoir-faire : nous, nous ingénieurs de développement saurons faire progresser la Société dans sa connaissance technique et dans l'approche des conceptions nouvelles. Vos missions ? Des tâches professionnelles, des tâches spécialisées, des tâches polyvalentes. A nous ensuite de faire passer votre analyse et vos suggestions auprès de l'Administration Technique et Générale. Pour cela, vous êtes un ingénieur diplômé avec une expérience de l'étude des systèmes nouveaux depuis environ 5 ans et à l'aise en anglais. Curieux, ouvert sur l'extérieur, vous ne laissez rien au hasard car vous avez le goût d'approfondir et une capacité d'analyse et de synthèse. Théoricien certes, vous savez aussi orienter vos analyses en applications industrielles. Le poste est situé en Rhône-Alpes avec des possibilités d'évolution dans le Groupe. Merci d'écrire une lettre de motivation de 10 lignes maximum à : Sirca Rhône-Alpes, C. 20 Bd Eugène Deruelle, 69432 Lyon Cedex 03, nous retourneront votre CV et un envoi en photocopie.



Membre de Syntec

INGENIEURS D'ETUDES (X, Centrale, Supélec, Arts et Métiers, ENSI,...)

BENSON

BENSON a créé l'infographie, il y a déjà plus de 30 ans. Aujourd'hui partie intégrante de Schlumberger dans la Division Systèmes Assistés par Ordinateur, BENSON demeure au plus haut niveau international dans la conception et le développement de périphériques graphiques : traceurs haut de gamme, digitaliseurs... Nos développements techniques conditionnent notre position sur un marché mondial très actif, en pleine expansion. L'enjeu stratégique mondial conduit notre Direction des Etudes à renforcer son potentiel avec des INGENIEURS D'ETUDES GRANDES ECOLES (X, Centrale, Supélec, Arts et Métiers, ENSI...) désireux de relever ce défi dans nos équipes d'Etudes. Les spécialités mises en œuvre dans nos produits de haute technologie exigent une connaissance approfondie de l'électronique, de l'informatique, de la mécanique.

Parmi les postes ouverts immédiatement à Créteil, nous recherchons : - RESPONSABLE DU SERVICE LOGICIELS ET CONNEXIONS - CHEF DE GROUPE INTERFACES ET SYSTEMES - CHEF DE GROUPE ETUDES MECANIQUE - CHEF DE PROJET - INGENIEURS ELECTRONICIENS - INGENIEUR DE DEVELOPPEMENT LOGICIEL - INGENIEUR PHYSICIEN GENERALISTE - INGENIEUR MECANICIEN INDUSTRIALISATION. Si la perspective de nous rejoindre vous séduit, adressez rapidement (sous réf. IE/M), CV, lettre manuscrite, photo et prétentions, à la Direction du Personnel, BENSON, 1 rue Jean Lemoine, BP 113, 94003 CRETEIL Cedex.

Entrer chez Benson, c'est participer à l'aventure de l'infographie. Entrer chez Benson, c'est développer son potentiel dans le groupe Schlumberger.



DIVISION BOURSE

CHEFS DE PROJETS, FAITES MONTER VOS ACTIONS AUPRES DE NOS CLIENTS !

La SITB, 650 collaborateurs, 35 ans d'expérience CA 85 + de 300 millions de francs une SSII au fort développement, leader sur le marché Banques-Finances. La Division Bourse a développé des logiciels de gestion qu'elle met en œuvre dans son bureau pour ses clients agents de change et banques et dans son assure l'évolution. Elle recherche 2 ingénieurs informaticiens qui seront les interlocuteurs de ses clients banques. Responsables d'un lot de suivi du client, ils gèrent le quotidien, rédigent les cahiers des charges pour les nouveaux développe-

ments, coordonnent les actions entre les Etudes et l'Exploitation. La formation supérieure (Ecole d'ingénieur ou ESC...) vous avez une expérience de 5 ans minimum en informatique de gestion, de préférence dans un environnement IBM grands systèmes. Vous souhaitez élargir votre fonction vers un poste plus relationnel et sur un marché porteur : les titres. Merci d'adresser votre CV, manuscrite, prétentions, réf. CCT/287 à SITB Service Recrutement, 137 Bd Voltaire, 75011 Paris.



Soyez des hommes d'affaires à part entière chez SG2 Systèmes.

SG2 systèmes, filiale du groupe SG2, occupe une place prépondérante dans les Etudes Informatiques auprès des entreprises du secteur bancaire. Le nouvel essor de nos activités dans les domaines BANQUE FINANCE nous conduit aujourd'hui à recruter des INGENIEURS COMMERCIAUX.

Pourvu à la négociation de haut niveau, après une expérience de 3 à 5 ans chez un constructeur ou une SSII, vous en outre une culture financière et une bonne connaissance du milieu bancaire. Nous vous proposons de devenir nos hommes d'affaires en vendant une gamme de prestations sophistiquées avec l'assistance d'une équipe de spécialistes. Vos compétences et votre talent de négociateur vous permettront d'évoluer rapidement, avec des responsabilités motivantes. Si votre profil vous correspond, adressez-nous votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV détaillé), sous la référence M 02 à : SG2 SYSTEMES 55, quai de Grenelle - 75015 PARIS



LES MOTEURS, CARBURANTS ET TURBINES DE DEMAIN : UN OUI TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL

Pour le relever, rejoignez

L'INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE

En raison de l'importance de notre engagement dans la conception de moteurs propres et économiques, soutenus par les moyens expérimentaux et de calcul les plus puissants, nous recherchons

DEUX JEUNES INGENIEURS EXPERIMENTATEURS

diplômés d'une grande école (Centrale, ENSTA, ENSI,...) PREMIER POSTE Vous effectuerez des recherches appliquées sur les moteurs en matière de vos connaissances en thermodynamique, en mécanique des fluides et des structures. Pour ce poste, qui requiert le sens du contact et une bonne capacité d'auto-motivation, une première expérience professionnelle serait un atout. DEUXIEME POSTE Vous mettez en œuvre et exploitez un certain nombre de techniques de mesures avancées sur moteur et vous en appliquez les résultats. Pour ce poste, qui nécessite une solide rigueur analytique, une thèse en mécanique des fluides serait appréciée.

NOUS VOUS RECOMMANDONS D'ADRESSER VOTRE DOSSIER A M. JURI URVAL 14 bis, rue Danu, 75008 PARIS, en précisant la référence choisie sur la lettre et sur l'enveloppe.



SECTEURS DE POINTE

RESPONSABLE DES METHODES DE CONTROLE CENTRAL

Un des grands leaders de l'électronique médicale recherche son responsable des méthodes de contrôle central. Il dépend du Directeur du Contrôle Industriel de la qualité et anime un service de 8 personnes, basé en proche banlieue nord.

EGOR S.A. 8, rue de Berri - 75008 PARIS

Patron de la production : une position stratégique

AMORA

Amora c'est 941 millions de francs de CA en 1985 ; une progression de 12 % en un an ; une gamme étendue de moutardes, vinaigrettes...

L'usine de Longvieu près de Dijon réalise la préparation et le conditionnement des poivres, des épices et des herbes sous la marque Amora.

N° 2 de l'usine, mission très ouverte et complète. Elle nécessite un bon sens du dialogue et de l'animation d'équipes, tout autant que des capacités réelles à gérer, organiser et préparer les unités aux mutations technologiques.

Collaborateur direct du patron de l'usine votre dynamisme et votre fort potentiel sauront faire de ce poste le tremplin de votre carrière dans le 3^{ème} groupe industriel français.



Merci d'adresser votre candidature sous réf. J 3 M, en précisant votre rémunération actuelle à BSN, Service Recrutement Cadre, 17 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.

LE GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS

Temps Réel à SEMA-METRA

Notre "Scientifique, Spatial et Militaire" est spécialisée dans la mise en œuvre de réalisations industrielles à pointe de projets de haute technologie.

Merci d'envoyer votre candidature en mentionnant la référence LM/EP 1 à Elisabeth Fizard - SEMA-METRA - 16-18, rue Barbès - 92126 Montrouge Cedex

BFCE Banque Française du Commerce Extérieur Une Informatique sans Frontière

Banque premier plan, consacrant l'essentiel de ses activités au développement international des entreprises, BFCE emploie 1 000 personnes à Paris, Province et à l'étranger.

JEUNES INGENIEURS GRANDES ECOLES X - CENTRALE - MINES - HEC

environnement multi-machines, multi-réseaux : grands systèmes IBM 3083, 1 x 3090, Tandem, Digital General, 800 postes de travail (terminaux et micros).

Merci d'adresser votre candidature sous réf. J 3 M, en précisant votre rémunération actuelle à BSN, Service Recrutement Cadre, 17 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.

ressources humaines chiffres

Specialist qualités de Manager une expérience de 8 ans dans un milieu international formations basées sur des études précises sur les chiffres et la rémunération.

Apple Computer International Grande Arrière, 75016 Paris

Soyez des hommes d'affaires à part entière chez SG2 Systèmes.

BANQUE FINANCE INGENIEURS COMMERCIAUX

LES MOTORS LES INGENIEURS INTERNATIONAUX

FRANCAIS DU PETROLE

LES MOTORS LES INGENIEURS INTERNATIONAUX

FRANCAIS DU PETROLE

JEUNES INGENIEURS EXPERIMENTATEURS

LES MOTORS LES INGENIEURS INTERNATIONAUX

INFORMATIQUE TEMPS REEL IMPORTANTE SOCIETE REGION PARISIENNE recherche INGENIEUR CHEF DE PROJET GRANDE ECOLE (ECP, ESE, ENSAE, ENST...)

BIAO AFRIBANK Le Groupe BIAO recherche pour son département informatique : ingénieur informaticien chef de groupe organisateur informaticien

THOMSON SEMICONDUCTEURS Jeunes ingénieurs, construisez avec nous notre avenir technologique. Notre département circuits hybrides - 1^{er} fabricant en France et l'un des plus importants en Europe - a une croissance annuelle de 30 % et travaille sur un marché international concurrentiel évoluant rapidement.

SESA CHEFS DE PROJETS INFORMATIQUES Vous souhaitez prendre la responsabilité technique, humaine et commerciale de grands projets informatiques. Nous recherchons des ingénieurs de formation "grande école", ayant acquis une solide expérience dans la conception et la réalisation de logiciels pour des systèmes complexes.

Handwritten note in Arabic: حياكم من الاحل

REPRODUCTION INTERDITE

SECTEURS DE POINTE

DEXTER MIDLAND BOUVET

150 à 200.000 FF
 Filiale d'un important groupe industriel, comptant parmi les 500 premières entreprises américaines, nos établissements de Toumus (71) comptent 300 personnes et réalisent un CA de 280 MF.
 Spécialisés dans la fabrication et la vente de peintures et vernis industriels, nous recherchons pour notre département Emballages (vernis alimentaires) un

INGENIEUR CHIMISTE
 Adjoint au Responsable du laboratoire.

Profil:
 - expérience de 5 ans en formulation et assistance clientèle dans le domaine des vernis alimentaires pour substrats métalliques,
 - connaissance de l'anglais nécessaire,
 - le poste implique des déplacements fréquents.
 Nous vous remercions de nous adresser votre dossier (lettre, CV, photo, prétentions) sous le réf. 987 à : A.S.M. Services CORNILLIET, Canal en recrutement, 361, rue Garibaldi, 69007 LYON, Tél. : 78 89 20 96

Ingénieur qualité : objectif perfection !

La fabrication du verre, emballage pour produits nobles ou sensibles exige une qualité du plus haut niveau qui intègre la technique, la gestion et l'humain.

Conscient des coûts de la non qualité, vous proposez des solutions pour y remédier ; vous coupez les programmes informatiques de fabrication et ceux de contrôle, vous participez à l'élaboration des plans directeur de l'usine. Dans le cadre d'une politique novatrice sur tout l'ensemble du département Bouteilles, vous êtes le garant de l'assurance qualité de l'établissement.

Pour faire vivre et développer cet esprit de qualité globale au sein de notre usine de Vesuche dans la région lyonnaise, nous recherchons un ingénieur qualité, directement rattaché au directeur de l'usine.
 de formation avec une dominante technique, vous avez éprouvé vos compétences dans une fonction production ou qualité et souhaitez élargir vos responsabilités de management industriel.

Pour réussir dans cette mission de 1^{er} plan à agir à tous les niveaux avec un souci permanent d'information, de formation et de mise en place de procédures originales de réflexion.



Département Bouteille, 1^{er} producteur européen de bouteilles en verre, un département de 3400 personnes au CA de 2,5 Mds de francs qui comprend 7 usines.



Merci d'adresser votre candidature, sous réf. J 24 M, en précisant votre rémunération actuelle, à BSN, Service Recrutement des Cadres, 7 rue de Téliézon, 75381 Paris Cedex 08.

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE

INGENIEURS Projets informatiques

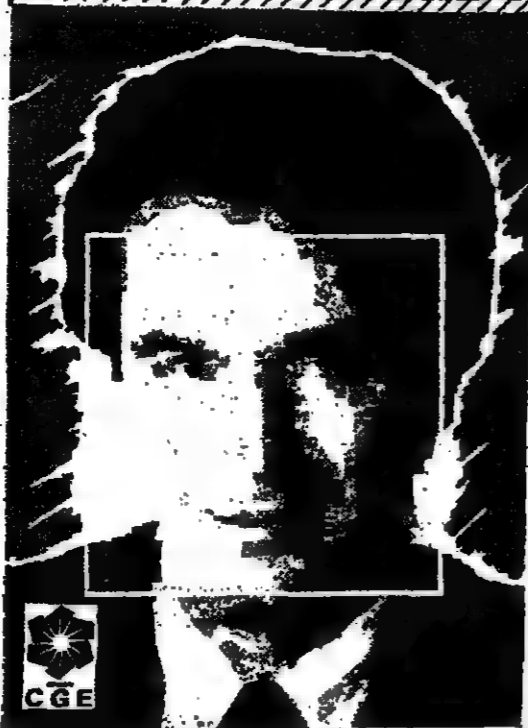
VENEZ DECOUVRIR :

- l'envergure, les projets
 - les méthodes mises en œuvre
 - l'esprit d'entreprise
 - les perspectives d'évolution ultérieures vers nos autres domaines d'activités.
- Vous êtes diplômés de l'Enseignement Supérieur, Vous avez 1 à 3 ans ou plus d'expérience en informatique de gestion, Vous vous destinez à devenir à terme CHEF DE PROJET !

VOTRE CANDIDATURE NOUS INTERESSE...

Adressez votre lettre avec CV détaillé, photo et références à la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE Service Gestion des Ressources - RM MAF/0207 B.P. 48 - 91220 BRIGNY LE CHATEL

UN VISAGE DE NOTRE DYNAMISME L'INTERNATIONAL



Le contrôle industriel de CGEE ALSTHOM c'est : réguler et superviser les procédés industriels dans le MONDE ENTIER. Notre croissance nous amène à compléter nos équipes en :

INGENIEUR LOGICIELS «TEMPS REEL»
 ECP - ESE - INPG - ENSEEH

Vous maîtrisez les logiciels d'applications de nos sites «spatching électrique» sur les calculateurs les plus récents. Vous intervenez à toutes les étapes de la réalisation de nos projets : spécifications, analyses, programmation, tests et éventuellement mise en service sur les sites en France et à l'étranger. DEBUTANT, ayant suivi des études en Informatique, Automatique et Électrotechnique, vous avez intégré et formé au sein de nos équipes. Une spécialisation LOGICIELS TEMPS REEL ou INTELLIGENCE ARTIFICIELLE serait appréciée. CONSTATANT quelques années d'expérience en informatique TEMPS REEL, vous occupez des fonctions d'encadrement d'équipes après formation à nos méthodes de travail. La connaissance du système d'exploitation sur VAX/VMS DGBRD ou des réseaux sera également appréciée. Anglais indispensable.

Ecrire à Fabienne DUCRET, 13, rue Anthoin Raymond 92309 LEVALLOIS PERRET Cédex.



CGEE ALSTHOM

Electrochimiste et manager

A la tête d'une équipe de 6 à 8 personnes, vous prenez en charge le développement d'une ligne neuve de nos produits: vous conduirez les recherches nécessaires pour améliorer nos performances techniques et économiques, imaginer et mettre en œuvre de nouveaux procédés, assister les responsables de fabrication... Vous représenterez notre société et travaillerez avec les professionnels internationaux de notre métier. Votre langue de travail sera fréquemment l'anglais.

Ingénieur avec une spécialisation en électrochimie, vous avez déjà deux ans d'expérience en étude et recherche dans un laboratoire industriel d'électrochimie. Peut-être même dans le secteur de la pile. Vous voulez mettre en valeur vos talents d'animateur et assumer des responsabilités ayant une influence directe sur le développement de l'entreprise.

Notre société CIFEI, un des leaders européens de la pile, poursuit son expansion en s'appuyant sur des marques prestigieuses MAZDA, WONDER et des usines modernes. Nous venons d'ouvrir notre centre de recherche en NORMANDIE, que nous vous proposons de venir renforcer (30 ingénieurs et cadres). Nous offrons de réelles possibilités d'évolution pour un jeune ingénieur passionné par l'entreprise. Prenez contact rapidement avec les consultants du cabinet CLEAS, sous référence 8704 LM.

CLEAS

6, place de la République Domestique 75017 PARIS
 MEMBRE DE SYNTEC



L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

les RESEAUX, le TEMPS REEL
 VOUS INTERESSENT ?

VISEZ L'AVENIR !

Nous recherchons de nouveaux collaborateurs, compétents, dynamiques, ambitieux.

à travers l'agence scientifique et technique, rejoignez 700 collaborateurs du Groupe en envoyant votre C.V. à

IBSI - 365, rue de Vaugirard - 75015 PARIS
 ou en téléphonant à notre Directeur Technique, Gérard FORTIER au 45.30.07.02, poste 161.



l'informatique au crédit foncier de france

INGENIEURS GRANDES ECOLES ou équivalent

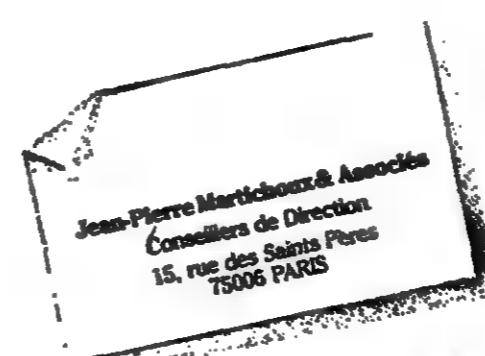
Vous débutez ou possédez déjà une première expérience, nous vous proposons d'intégrer nos équipes afin de participer activement à la mise en œuvre de notre schéma directeur informatique.
 Vous assurez vos fonctions au Service Informatique et Systèmes d'Information (1^{er} de 200 personnes) dans un environnement en pleine expansion IBM 3090, MVS/31, IMS/DB/DC, DB2, langages de 4^{ème} génération (AS, FOCUS).
 Selon votre profil, vous trouverez un poste à vos mesures, aussi bien dans des domaines très techniques (système, télécommunication), que dans des activités plus orientées vers l'informatique de gestion (conception, analyse, exploitation).
 Rémunération motivante et nombreux avantages.
 Comment nous rejoindre ?
 En passant le concours organisé les 19 et 20 mars 1987 (clôture des inscriptions le 27 février 1987).

Demandez notre documentation complète au CREDIT FONCIER DE FRANCE, Service du Personnel - Bureau des Concours, 19, rue des Capucines, B.P. 65, 75009 Paris Cedex 01. Tél. : 33.1.47.47.47.



crédit foncier de france
 POUR ENTRER CHEZ VOUS, ENTREZ CHEZ NOUS.

REJOIGNEZ UNE EQUIPE DE CONSULTANTS DE HAUT NIVEAU



Notre vocation est d'aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de stratégie et de management pour faire face aux grandes mutations économiques et sociales.

Nos interventions se situent au niveau des Directions Générales et elles se caractérisent par des relations courantes et de longue durée avec nos clients, elles exigent une forte implication personnelle de nos consultants, dans les recommandations et leur mise en œuvre.

Vous avez un diplôme d'une Grande Ecole, et possible complété par un M.B.A. et une expérience professionnelle réussie de quelques années dans l'entreprise ; vous êtes intéressés par la réflexion et l'action et vous souhaitez vous exprimer pleinement en rejoignant une équipe jeune, performante et en expansion.

Nous vous offrons une ouverture à des problèmes variés et passionnants, des responsabilités complètes et de réelles possibilités de développement personnel dans un environnement professionnel motivant.

Envoyez-nous votre curriculum vitae détaillé accompagné d'une lettre manuscrite : nous examinerons les dossiers dans un bref délai, les candidatures retenues feront l'objet d'entretiens approfondis avec nos consultants.

VALLÉE DU RIVIER
 importante société
 exerçant son activité dans le
 cycle du combustible
 (Energie Nucléaire)
 recherche

INGENIEUR ENTRETIEN

PROFIL : Arts et Métiers 25-30 ans. Expérience dans une fonction généraliste en production ou ingénierie. Connaissance en informatique de gestion.

Missions : Préparation, ordonnancement, suivi technique des opérations d'entretien sur des installations industrielles. Mise en application d'un système de Maintenance Assistée par ordinateur.

Merci d'envoyer CV, photo + prétentions s/n/ré. 30.432 à Corneuse, 20, avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

Le Partenariat Informatique CHEFS DE PROJETS

Pour faire face à notre croissance, nous recherchons les compétences qui auront participé à la conception et à la mise en place des systèmes d'information de notre clientèle.

Vous avez au moins 5 ans de formation supérieure et une expérience réussie d'au moins 5 ans. Vous souhaitez vous imposer par vos compétences, mais aussi par vos qualités relationnelles, votre autonomie et votre sens des responsabilités.

La maîtrise des principes et règles de gestion ainsi que la maîtrise de la finance, gestion de production ou distribution sera un plus apprécié.

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec photo et présentations sous réf. 87002 à :

STILOG 94, rue d'Hauteville - 75010 PARIS

INGENIERIE ET SYSTEMES INFORMATIQUES

سكنا من الاجل

REPRODUCTION INTERDITE

SECTEURS DE POINTE

Tektronix

Nous sommes filiale d'un groupe américain, leader mondial dans le domaine de la mesure de l'informatique graphique, des systèmes de test et de développement de microprocesseurs.

Pour intégrer nos équipes de vente

INGENIEURS COMMERCIAUX

Vous êtes de formation électronique, Vous maîtrisez l'anglais, Vous avez la conviction d'être le vecteur de produits à la pointe de la technologie.

Vous possédez une formation scientifique supérieure, Vous connaissez les applications CAO/CFAO, Vous vendrez notre gamme de stations graphiques et de terminaux.

Vos clients, vos prospects sont des ingénieurs passionnés par leur environnement. Vous saurez les comprendre et les convaincre. Rémunération de Formation France ou USA. Adresser lettre manuscrite, CV, photo et présentations à TEKTRONIX - Direction des Ressources Humaines - BP. 13 - 91941 LES ULIS CEDEX.

ENSEMBLE JUSQU'À LA POINTE DU POSSIBLE

Un ingénieur fabrication

pour l'amélioration de nos performances industrielles

Notre société (500 personnes) appartient à un grand groupe international spécialisé dans les secteurs de pointe. Nous recherchons le RESPONSABLE DE FABRICATION de nos gammes de produits.

Auprès de notre Directeur de la production, et à la tête d'une équipe de 130 personnes, responsable de l'organisation industrielle de ses ateliers ainsi que de leur gestion et garant de l'optimisation des coûts et des délais.

Notre candidat doit avoir une formation d'ingénieur (Bachelier, Centrale...), il maîtrise parfaitement la gestion de production, l'expérience de préférence dans un environnement électronique, et son sens de l'organisation est reconnu. Ses capacités relationnelles font de lui un leader et doivent lui permettre d'assurer pleinement sa mission. La connaissance de l'anglais est nécessaire. Les possibilités d'évolution à l'intérieur d'une structure interne seront en rapport avec les possibilités de carrière.

Le poste est basé en banlieue Ouest de Paris.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et présentations sous référence : 5064 à Lévi-Tourmay/Asscom - 31, Bd. Bonne Nouvelle - 75003 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

responsable de production informatique

Nous recherchons un cadre, capable de prendre la responsabilité de notre Production Informatique (15 personnes, 1 à 3030 sous VNI et 1 x 3083 sous VNI).

Le candidat recherché devra impérativement : être diplômé de formation supérieure, être âgé de 35 ans, posséder des qualités de management, d'organisation, de sens du service et de sens du dialogue.

Son expérience pourra s'exercer soit comme Responsable Exploitation, soit comme Support Technique, soit comme Cadre d'Exploitation dans un contexte MVS/XA.

Poste de tout premier plan, basé à PARIS. Adresser C.V. + photo + salaire actuel, sous référence 81 21/RE/816 à ADEQUATION 62-64 avenue Emile Zola 75015 Paris.

Adequation

SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTATION dans le cadre de sa forte expansion recherche en

ELECTRONIQUE

1 INGENIEUR D'ETUDE

pour développement cartes analogiques et digitales à microprocesseurs. Expérience souhaitée : 2 ans minimum. BANLIEUE EST. Merci d'adresser CV, PHOTO et PRÉSENTATIONS aux Ets MULLER et Co, 2, avenue de la Trinité BP 25, 77500 CHELLES.

MINISTÈRE de l'Essai en Vol Brétigny-sur-Orge Recherche

UN INGENIEUR INFORMATICIEN

grande école pour analyse et programmation gestion. Connaissance COBOL et CICS. Contrat de 3 ans, renouvelable. Centre d'Essais en Vol DE BRÉTIGNY SUR ORGE 91220

Importante société informatique pour Paris et Brie

INGENIEURS

Merci d'adresser C.V., photo et prêt à M.L.D. M. LAMARRE 96, Boulevard de la Chapelle 75011 PARIS.

Les laboratoires pharmaceutiques SMITH KLINE & FRENCH Division Développement clinique.

COORDONNATEUR DES ETUDES CLINIQUES H/F

LA ZONE FRANCE-BENELUX

POSTE organisé, d'une d'activités scientifiques, des internationales, à Paris, implique déplacements fréquents et durés en province et à l'étranger.

PROFIL : Doctorat 3^{ème} cycle (biologie, physiologie, pharmacologie) complète, une bonne maîtrise de l'informatique.

De 5 ans de suivi cliniques pharmaceutique, Formation en «Bons pratiques cliniques» (G.P.), «Bilingue anglais et français» développe

Envoyer C.V., photo et descriptif à Direction du Personnel (R6) VNI 12, place de la Défense, Paris 15

à la Défense Cedex 26. Réponse et discrétion

Société importante

Recherche pour Marseille

Un ingénieur grande école (35 ans environs)

Possédant une formation complémentaire juridique ou financière pour exercer principalement la fonction de contrôleur de gestion. Le candidat sera l'adjoint du directeur de la division robots et...

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

SOCIÉTÉ ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS Leader dans sa spécialité.

INGENIEURS GRANDES ECOLES

BRANCHE TRANSMISSIONS ET RESEAUX :

- Un Ingénieur débutant ou 1 à 2 ans d'expérience pour Laboratoire études, conception et développement domaine transmission numérique. Réalisation équipements à haute intégration par mise en œuvre technologies avancées (CMS-LSI) et création unités exploitation à base de microprocesseurs. Formation souhaitée : ENSEIGN... (Réf. A)

DIRECTION COMMERCIALE EXPORTATION :

- Ingénieurs commerciaux, 25/30 ans, avec si possible une première expérience en gestion ou négociation contrats exportation. Fréquents déplacements à l'étranger. Dans une première étape : gestion de contrats, préparation réponses aux appels d'offres. Evolution vers : négociation de contrats auprès des grandes administrations et sociétés nationales, prospection et développement des ventes. (Réf. B)

UN REDACTEUR NOTICES TECHNIQUES. (Réf. C)

BRANCHE COMMUNICATION :

- Un Ingénieur électronicien, informaticien pour traitement du signal, débutant ou première expérience. Lieu de travail : LANNION. (Réf. D)

CENTRE DES INSTALLATIONS ET DE LA MAINTENANCE :

- Un Ingénieur électronicien (option Télécom) débutant ou première expérience. Dans la transmission sur câbles : préparation et suivi de réalisations de chantier raccordement de câbles métalliques ou fibres optiques (propositions techniques - définition des moyens - matériels et méthodes - dossiers de réalisation). Déplacements en France de courte durée. Anglais technique apprécié. Lieu de travail : WISSOUS. (Réf. E)

- Un Ingénieur pour mise en service Faïceaux Hertzien numériques. Préparation et suivi réalisations des chantiers (propositions techniques - définition des moyens - matériels et méthodes - dossiers de réalisation - planning suivi facturation). Fréquents déplacements en France de courte durée. Anglais technique. Lieu de travail : MONTFORT. (Réf. F)

Envoyer lettre manuscrite et C.V. en indiquant le poste choisi à SAT - Service Central du Personnel - 41, rue Cantagrel - PARIS Cedex 13.

MANAGER

INGENIEUR, SUPELEC, ISEN, ESEO... PAYS DE LOIRE

Notre société récemment créée dans un secteur d'activités de pointe : INGENIERIE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE, ELECTRONIQUE, AUTOMATISMES recherche son GERANT. Mission : planifier, animer, gérer le développement de la société et assurer son expansion. Profil : A savoir que vous êtes issu d'un challenge, prêt à vous impliquer. Animateur rompu aux contacts humains, vous savez vendre et vous vendez. Vous aimez et maîtrisez le technique et êtes rigoureux.

Merci d'adresser C.V. + lettre man. + photo + prêt à M.L.D. M. LAMARRE 96, Boulevard de la Chapelle 75011 PARIS.

MANAGEMENT OUEST

conseillers de direction

BRITAX RETROVISEURS, filiale du groupe BSG international recherche un cadre pour assurer son expansion

Responsable étude développement

Ingénieur de formation 5 à 10 ans d'expérience dans le domaine de la petite mécanique.

Il devra allier de très solides compétences techniques avec des qualités relationnelles et une bonne créativité.

Lieu de travail : Région Fontainebleau.

Adresser CV et présentations à Madame Pirchenfellner - BRITAX GECO S.A. Route d'Héricy - 77111 VULAINES/SEINE.

Société d'ingénierie en informatique spécialisée pour TOULON un

INGENIEUR SYSTEME

1 à 2 ans d'expérience sur matériel HEWLETT-PACKARD

Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et présentations sous référence 10659 M à Média-System, 29 la Canebière, 13001 MARSEILLE. Discrétion

SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS LES TRANSPORTS DE FONDS, SECURITE, MONÉTIQUE, recherche

INGENIEUR INFORMATICIEN

ayant première expérience informatique de gestion et production.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de gestion, de dépôt de brevet, etc. Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.

AOP MESURES

L'un des tous premiers industriels français dans le domaine de l'instrumentation électronique de mesure recherche

INGENIEUR EXPORT H/F

ayant une bonne expérience de la vente de produits industriels à l'étranger. Une solide connaissance de l'électronique est indispensable. ANGLAIS courant, ALLEMAND souhaité. Fréquents déplacements internationaux. Réf. A

JEUNE INGENIEUR H/F

de formation technico-commerciale/instrumentation, pour son service MARKETING. Réf. B

ANALYSTE PROGRAMMEUR H/F

sur IBM 36, expérimenté et maîtrisant le GAP II, pour son service INFORMATIQUE. Réf. C

Tous ces postes sont basés à EVRY (91). Nous vous remercions d'adresser CV et présentations à M. PERNOT - A.O.L.P. - B.P. 301 75284 PARIS Cedex 13.

Le Département REPROGRAPHIE du GROUPE EDUCATEL. Leader de l'Enseignement Prêt à Déléguer

RECRUTEMENT pour son établissement de ROUEN

LE(LA) RESPONSABLE

DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION DE SES SERVICES

PROFIL SOUHAITE : Let(s) candidat(e) titulaire d'une trentaine d'années, (niveau d'études supérieures), justifier d'une expérience dans les techniques de la reproduction imprimée et du traitement de textes, et/ou, du packaging. Sachant s'intégrer à une équipe, à l'aise à l'écrit, en outre, des qualités de gestionnaire et de négociateur.

Une connaissance du domaine de l'imprimerie constituerait un atout supplémentaire.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et présentations) à :

EDUCATEL - FORMATOR S.A.R.L. Monsieur J. ARCHAMBAUD 18, boulevard des Belges - 78000 ROUEN

صكنا من الاجل

Le Monde CADRES

REPRODUCTION INTERDITE

2 Jeunes ingénieurs pour le B.E. et l'assistance aux clients

Leader mondial du pylône métallique pour l'éclairage public... Nous voulons intégrer 2 ingénieurs Etudes et Devs... Jeune ingénieur mécanicien, vous avez acquis votre première expérience (même courte) en BE.

Concordances

assistante bilingue attachée aux relations extérieures

d'un grand journal professionnel, publication d'un groupe de presse qui se signale par son dynamisme et son envergure. Cadre rattachée au responsable d'activités promotionnelles de prestige...

SERTI SELECTION

cegos

STRATÉGIE MANAGEMENT

La réussite des entreprises est notre seule vocation, elle peut devenir votre métier. Notre savoir-faire acquis en entreprise nous permet de transposer au domaine de la SANTÉ les concepts et les méthodes de management...

Médecin, devenez Consultant en Management Hospitalier

Au sein d'équipes pluridisciplinaires compétentes et enthousiastes, vous intégrez votre spécificité et votre connaissance du milieu hospitalier, participez à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de management...

Très important groupe immobilier de promotion et de gérance cherche pour une de ses agences de la proche banlieue parisienne

un Cadre chargé de la gestion de plus de 10.000 logements locatifs

Avec l'aide d'une équipe de 35 personnes, il sera responsable de la bonne gestion du centre (outils informatiques performants), des relations avec les locataires, les employeurs, les administrations, les municipalités.

INTERCARRIÈRES

ANPE RECRUTE

1 CHEF DE PROJET : 140 000 F/mo en + (cf. - DS1 -)

FORMATION : niv. ingénieur et expérience confirmée.

Le poste est à pourvoir dans le domaine suivant : Conduite de projet d'organisation : mise en forme du besoin, définition du champ d'application.

LIEU DE TRAVAIL : ISSY-LES-MOULINEAUX

1 CHEF DE PROJET : 140 000 F/mo en + (cf. - DS1 -)

1 RESPONSABLE D'ÉTUDES : 140 000 F/mo en + (cf. - SOT)

FORMATION : Niveau ingénieur et expérience confirmée d'analyste ou chef de projet réseaux.

Les postes sont à pourvoir dans le domaine suivant : Architecture de réseau devant relier les sites locaux de communications BULL, IBM, DNS, réseaux PTT diversifiés.

LIEU DE TRAVAIL : CRÉTEIL

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 26 février 1987.

Envoyer lettre manuscrite avec c.v. détaillé en rappelant la référence à : ANPE Direction Informatique opérationnelle à l'attention de Monsieur RUINART, Im. le Trident, ECHAT 954, 3-5, voie Félix-Eboud, 94024 CRÉTEIL CEDEX 03.

ÉTABLISSEMENT FINANCIER A PARIS

recherche pour son Département ENGAGEMENTS

UN/UNE ANALYSTE DE CRÉDIT

Établissement financier n° 1 sur son marché (Financement, Assurance et gestion de créances commerciales) offre à un/une jeune cadre AMBITIEUX (SE) et VOLONTAIRE l'opportunité de se joindre à son Département des RISQUES.

Outre un aspect Étude axé sur l'évolution économique et financière des entreprises du secteur, vous devrez développer les indispensables contacts nécessaires à la réussite de votre mission, que ce soit sur le plan national ou régional (Établissements Financiers - Organisations Professionnelles, Instituts Publiques...).

Ce poste, PASSIONNANT, basé à Paris, nécessite quelques déplacements, requiert une formation supérieure, de type SUP de CO.

Une première expérience professionnelle dans un poste similaire est indispensable.

Nous recherchons une personnalité affirmée, animée de la volonté de s'investir dans un métier EXIGEANT qui requiert un véritable professionnalisme.

La rémunération, suivant expérience, ne saurait pas inférieure à 150 000 F/mo + avantages et participation.

Envoyer c.v., photo et présentations à MONDE PUBLICITÉ, sous n° 3 135 M 5, rue Montessuy, 75007 PARIS.

GRUPE CAME

Crédit, Crédit-Bail, Location Sociétés de financement filiales de la Compagnie financière des Assurances mutuelles du Mans

RECHERCHENT pour leur service contentieux situé au Mans

RÉDACTEUR (H./F.)

Afin d'assurer la gestion des opérations de crédit et de location aux entreprises et particuliers.

Ayant le niveau licence en droit et/ou une première expérience professionnelle dans un établissement financier, un d'Huissier ou d'Avocat...

Possédant le goût de la gestion informatisée ainsi que des facultés d'adaptation.

Env. c.v., photo et photo à groupe CAME Service de personnel, BP 105, 72003 LE MANS Cedex.

PME Z.I. LES ULIS RECHERCHE

Son chef comptable expérimenté (e)

Il s'agit pour tâches : compt. gél. cont. gestion, rapport avec les banques, organismes sociaux et fiscaux.

Adressez C.V. + photo + présentations à : KEMM MACHINERY 6, rue du Général-Leclerc, 91160 LONGJumeau.

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE

Vous avez : 2005 ans, Une formation d'ingénieur (Centrale, Supélec, Ensimag...), Une expérience de 5 à 7 ans sur moyen ou gros système VMS, par exemple, au sein d'une SSSI ou d'une entreprise privée de taille moyenne, Une conception de l'outil informatique au service de l'utilisateur.

Vous serez : la responsabilité de la mise en œuvre de notre schéma directeur et assurer le suivi de nos applications de gestion.

Vous participerez : pleinement à l'évolution de nos moyens d'information et vous imposerez au sein d'une équipe restreinte et dynamique.

Vous disposez : d'un diplôme DSI + 64 DSI et des logiciels SGBD, DB, LGL.

Poste disponible de suite et basé à Rouen

Adressez C.V., photo et présentations à Sodipan Transformation B.P. 202 - 76004 Sotteville-le-Rouen

SODIPAN NOKIA

Des hommes et du savoir-faire.

Florian Mantione Institut

Après Montpellier, Paris, Toulouse, Bordeaux, Aix, Clermont-Ferrand, le F.M.I. conseil en recrutement, formation et organisation s'installe à

LA ROCHELLE

Jean-Claude ROUDIER et son équipe vous accueilleront 3, rue des Dames, 17000 LA ROCHELLE Tél. 46.50.56.58.

LA ROCHELLE - AN - BORDENOR - CLEMONT - MONTPELLIER - NANTES - TOULOUSE

la seigneurie

Filiale du Groupe ELF AQUITAINE, avec 600 millions de C.A. et 750 personnes, est le premier producteur français de vêtements pour le BÂTIMENT. Nous recherchons un

INGENIEUR TEXTILE

pour RECHERCHE et DEVELOPPEMENT

Il s'impliquera en particulier dans : - la mise au point de nouveaux produits textiles et leur production de prototypes ; - les essais et essais permettant de valider ces novations ; - les contrôles de qualité de nos productions.

Le titulaire, INGÉNIEUR CHIMISTE avec une solide expérience TEXTILE en fabrication et/ou recherche-développement.

Vous serez le garant de notre savoir technologique en faisant contact avec un responsable de cours de durée en France et en Europe sont à prévoir.

Écrire avec C.V. + présentations + enveloppe à votre adresse, sous la référence LS/INT, 3

michel jouhannaud conseils 182, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

SECRÉTAIRES

AGENCE DE PUBLICITÉ recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

BILINGUE ANGLAIS

environ 30 ans, BONNE EXPÉRIENCE DU SECRETARIAT DE HAUT NIVEAU, ACCOÛTÉE DE PRÉFÉRENCE AGENCE DE PUBLICITÉ.

Excellentes présentations motivées et disponibles.

Adressez c.v. + photo, lettre en précisant bien sur l'enveloppe la réf. 7 039 LE MONDE PUBLICITÉ, 8, rue Montessuy, Paris-7^e.

Il est Conseil d'Entreprise recherche

SECRÉTAIRE

Bac exigé et expérience de traitement de courrier et de micro-informatique.

Env. c.v., photo et présentations à : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE, 13, rue de l'Opéra, 75001 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCES

recherche

UN COLLABORATEUR DU SERVICE CONTROLE DE GESTION

FORMATION SUPÉRIEURE : GESTIONNAIRE (BAC + 2 minimum) CONNAISSANT LA MICRO-INFORMATIQUE (DUT INFORMATIQUE ou CFTS ou autre).

CHARGÉ DU TABLEAU DE BORD, DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE.

Adressez c.v. détaillé, photo et présentations sous référence n° 3 862 à : Agence FRAIRIAL, 47, rue des Tournelles, 75003 PARIS qui transmettra.

ÉDITEUR

CHEF DE PROJET

Le poste est à pourvoir dans le domaine suivant : Conduite de projet d'organisation : mise en forme du besoin, définition du champ d'application.

Mise en œuvre de l'analyse détaillée à la réalisation.

LIEU DE TRAVAIL : ISSY-LES-MOULINEAUX

1 CHEF DE PROJET : 140 000 F/mo en + (cf. - DS1 -)

1 RESPONSABLE D'ÉTUDES : 140 000 F/mo en + (cf. - SOT)

FORMATION : Niveau ingénieur et expérience confirmée d'analyste ou chef de projet réseaux.

Les postes sont à pourvoir dans le domaine suivant : Architecture de réseau devant relier les sites locaux de communications BULL, IBM, DNS, réseaux PTT diversifiés.

LIEU DE TRAVAIL : CRÉTEIL

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 26 février 1987.

Envoyer lettre manuscrite avec c.v. détaillé en rappelant la référence à : ANPE Direction Informatique opérationnelle à l'attention de Monsieur RUINART, Im. le Trident, ECHAT 954, 3-5, voie Félix-Eboud, 94024 CRÉTEIL CEDEX 03.

Envoyer c.v., photo et présentations à MONDE PUBLICITÉ, sous n° 3 135 M 5, rue Montessuy, 75007 PARIS.

Après Montpellier, Paris, Toulouse, Bordeaux, Aix, Clermont-Ferrand, le F.M.I. conseil en recrutement, formation et organisation s'installe à

LA ROCHELLE

Jean-Claude ROUDIER et son équipe vous accueilleront 3, rue des Dames, 17000 LA ROCHELLE Tél. 46.50.56.58.

LA ROCHELLE - AN - BORDENOR - CLEMONT - MONTPELLIER - NANTES - TOULOUSE

Filiale du Groupe ELF AQUITAINE, avec 600 millions de C.A. et 750 personnes, est le premier producteur français de vêtements pour le BÂTIMENT. Nous recherchons un

INGENIEUR TEXTILE

pour RECHERCHE et DEVELOPPEMENT

Il s'impliquera en particulier dans : - la mise au point de nouveaux produits textiles et leur production de prototypes ; - les essais et essais permettant de valider ces novations ; - les contrôles de qualité de nos productions.

Le titulaire, INGÉNIEUR CHIMISTE avec une solide expérience TEXTILE en fabrication et/ou recherche-développement.

Vous serez le garant de notre savoir technologique en faisant contact avec un responsable de cours de durée en France et en Europe sont à prévoir.

Écrire avec C.V. + présentations + enveloppe à votre adresse, sous la référence LS/INT, 3

michel jouhannaud conseils 182, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

FORMATION SUPÉRIEURE : GESTIONNAIRE (BAC + 2 minimum) CONNAISSANT LA MICRO-INFORMATIQUE (DUT INFORMATIQUE ou CFTS ou autre).

CHARGÉ DU TABLEAU DE BORD, DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE.

Adressez c.v. détaillé, photo et présentations sous référence n° 3 862 à : Agence FRAIRIAL, 47, rue des Tournelles, 75003 PARIS qui transmettra.

سكزا من الالجل

Dossier

La déclaration de vos revenus de 1986



Vous devez en principe avoir reçu ou vous allez recevoir à domicile les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1986. En effet, l'administration envoie à domicile entre le 20 janvier et le 15 février :

- la déclaration des revenus aux contribuables qui ont déjà soumis ce formulaire l'an dernier ; la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en deux pages (n° 2042S) au lieu de quatre pour la déclaration normale ;
- la déclaration n° 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré en 1986 des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affiliations) ;
- la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes percevant des revenus hors de France ;
- la notice n° 2041-A sur la détaxation « Memory » ou la déclaration n° 2048 pour la réduction d'impôt « CEA » (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré l'an dernier des achats d'actions à ce titre ;
- les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous n'avez pas reçu ces imprimés, demandez-les à partir du 16 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les maires distribuent des déclarations des revenus (seulement le modèle normal), des annexes n° 2044 pour la déclaration des revenus fonciers et des notices spéciales n° 2041 E sur les dépenses pour économiser l'énergie. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values sur la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les

déclarations n° 2074 et 2049 correspondantes devront être retirées dans les centres des impôts.

La notice qui accompagne la déclaration des revenus permet à chacun de déterminer son nombre de parts et le montant de son impôt qui doit encore baisser par rapport à celui de 1986 lorsque le revenu imposable n'augmente pas plus que la hausse du coût de la vie. C'est à ce thème ainsi qu'aux aspects « réduction des dépenses de l'Etat » que sont consacrés la première page de la notice et le texte signé par le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. Edouard Balladur.

La notice comporte un feuillet détachable que vous pouvez joindre à votre déclaration lorsque vous aurez à établir une demande de rattachement d'un enfant majeur ou divers justificatifs de vos charges.

Enfin, les contribuables qui ont reçu la déclaration simplifiée et qui auraient en 1986 des revenus ou des charges autres que ceux qui

sont prévus sur ce formulaire n'auront pas à réclamer le formulaire normal : ils trouveront dans leur notice, à la dernière page, un « feuillet A » à compléter et à joindre à leur déclaration.

La déclaration, que vous devez souscrire pour le 1^{er} MARS 1987 au plus tard (le 28 février étant un samedi), a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications qui seront examinées, ainsi que les mesures nouvelles, au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ». Nous signalons la disparition du cadre réservé à l'indication des éléments de train de vie, le Parlement ayant supprimé cette obligation.

Vous êtes dispensés de tout calcul, abatement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous publions dans notre numéro de 23 janvier dernier (que vous avez dû conserver) les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsque vous serez adressé par l'administration, votre avis d'imposition. Nous vous invitons à vous y reporter au besoin. En outre, la direction générale des impôts a annoncé qu'elle mettrait à nouveau le service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un matériel (code « CALIB », numéro d'appel : 36-14).

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant trois ans, car vous pouvez être contrôlés pendant cette période, qui a été réduite d'un an depuis cette année.

Comment remplir votre formulaire

Qui doit remplir la déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. - La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Tous les personnes disposant d'une résidence principale doivent faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. - Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à la déclaration distinctes (au cas de séparation) du domicile conjugal pour mément et si les époux ont, chacun, des revenus ; - en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1986. - Les couples qui se sont mariés en 1986 doivent procéder ainsi :

- chacun souscrit, à son nom comme célibataire (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir le cadre A, case C, de ligne X, de la déclaration) ;
- les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir le cadre A, case M, et ligne X).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1986. - Comme pour le mariage, les époux doivent déposer un document (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne le signe pas, elle lui est néanmoins opposable) : remplir le cadre A, case M, et ligne Y.

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (et qui les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge) en remplissant le cadre A, case D, et ligne Y de la déclaration.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1986. - Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes : deux déclarations sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir le cadre A (M et ligne Z) ;

Personnes à charge

NOUVEAU. - Comme pour la situation de famille, l'administration imprimera, dans le cadre 5 de la 1^{re} page, les personnes à charge ainsi que leurs années de naissance déclarées l'an dernier, à l'exception des enfants qui ne sont pas de droit à charge et qui doivent souscrire une demande de rattachement, auquel cas il y a lieu de remplir le cadre B de la deuxième page.

Vérifiez scrupuleusement les montants préimprimés dans ce cadre 5 et en cas d'erreur, omission, ou si un enfant n'est plus à charge, répondez « non » à la question qui y est posée, et remplissez le cadre B, page 2, pour indiquer la situation qui doit être retenue : vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelés ci-après, et indiquer les deux derniers chiffres de leurs années de naissance.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille sont appréciées au 1^{er} janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1986 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la plus défavorable.

Si vous souscrivez une déclaration pour la première fois et si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, ou titre de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la transmettra alors au centre des impôts de votre nouvelle domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble au centre des impôts du domicile conjugal.

NOUVEAU. - Si vous possédez un minitel et si, dans l'année, vous devez utiliser pour faire votre déclaration, répondez « Oui » à la question qui vous est posée au bas de la 4^e page de la déclaration normale ou de la 2^e page de la notice qui accompagne la déclaration simplifiée (dans ce cas joignez ce feuillet à votre formulaire).

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier et en cas de besoin nous adresser « de nouveaux imprimés » des contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télé-déclaration où le régime de la personne commencerait à s'automatiser.

Identification et adresse

1) **Etat civil.** - Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations précédentes, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique de certains abattements.

En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous bénéficiez d'un abattement de 7 540 F si le revenu net global de votre foyer n'excède pas 46 800 F ; il est de 3 770 F si ce revenu est compris entre 46 800 F et 75 400 F ; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordonneur déduit automatiquement cet abattement.

Si vous pouvez justifier (en produisant les documents d'état civil nécessaires) être habituellement désigné sous un nom d'usage différent de votre nom de naissance, vous devez en faire la demande expresse pour que l'administration en tienne compte.

2) **Adresse.** - Si vous avez déménagé en 1986, veillez à ce que votre nouvelle adresse soit bien précisée afin d'éviter les demandes de renseignements inutiles. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, indiquez vos coordonnées.

3) **Signature.** - Il faut prendre soin de signer la déclaration, sous votre sceur, considéré comme ne l'ayant pas souscrite (arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 1971). Chaque époux doit signer.

4) **Profession.** - L'emploi exercé, sur le formulaire simplifié, à cette mention étant assez limité, en particulier si vous avez plusieurs salaires de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

Situation de famille

La situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est préimprimée page 1, dans le cadre 4 de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre situation ne s'est pas modifiée en 1986, cochez la case « oui » ; dans ce cas vous n'avez pas à remplir le cadre A (situation de famille). Si votre situation a changé, au contraire, modifiez, cochez la case « non » de ce cadre 4 et remplissez le cadre A, notamment en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1986 (n'oubliez pas d'inscrire la date correspondante, ligne X, Y ou Z, qu'il s'agisse de la déclaration antérieure ou postérieure à ces événements).

5) **Les célibataires, veufs ou divorcés invalides** ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire.

6) **Les ménages dont un conjoint est invalide** ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes :

- il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de vicine de guerre ;

- il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident de travail de 40 % ou moins ;

- il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1^{er} janvier 1987, mais n'est pas encore attribuée, indiquez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

7) **Les anciens combattants de plus de soixante-cinq ans, célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas d'enfant à leur charge** ont droit à une part et demi de quotient familial au lieu d'une part s'ils sont titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-cinq ans des personnes mentionnées ci-dessus.

Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demi (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

LES ENFANTS A CHARGE

Tout enfant né en 1986, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est décédé en cours d'année (réponse ministérielle à M. Yves Lencien, député, du 20 juillet 1981, n° 429, J.O. A.N. du 8 janvier 1982, page 13).

NOUVEAU. - Vous bénéficiez d'une part entière, au lieu d'une demi-part pour chaque enfant à charge de 4^e C'est-à-dire déjà le cas pour le 3^e enfant.

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive) :

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) **ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS.** - Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1^{er} janvier 1986, ainsi que les enfants nés en 1986 et les infirmes, quel que soit leur âge, peuvent être comptés à charge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité dont le droit à une demi-part supplémentaire ; ils comptent donc pour une part ou une part et demi, si vous avez au moins trois personnes à charge). S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

- **Ces des parents divorcés ou séparés.** - L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

Lorsque, par décision de justice, la garde des enfants est attribuée conjointement au père et à la mère, les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents. Ces derniers peuvent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit le compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire (R.M. à M. Nils, J.O.A.N. du 9-2-1981, page 556). Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) ENFANT AYANT ATTEINT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN 1986

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité (s'il demande son rattachement à son foyer, vous devez alors déclarer ses revenus de l'année entière aux vôtres).

c) **ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS.** - Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. La loi leur offre cependant la possibilité d'être rattach

سكزا من الاجل



(Suite de la page 29.) Les modalités et limites de... sont exposées plus loin sous le chapitre : Charges à déduire - Pensions alimentaires...

LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS) Il est possible de compter... charge une... plusieurs personnes invalides recueillies... votre foyer...

des ressources (elles donnent droit à une part, ou une part 1/2... si vous avez au... personnes à charge). Les conditions... suivantes : - elles doivent obligatoirement vivre en permanence...

ATTENTION ! Pour vos revenus... charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc

1. - Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés... rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités)...

A. - SALAIRES. AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES.

Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à un abattement spécial... n'avez que cette colonne à remplir. La déduction de 10% étant calculée et déduite directement par l'ordinateur...

B. - CAS PARTICULIERS.

Assistants maternelles. - Le revenu à déclarer est égal à la différence... d'une part, le total... encassées à titre de rémunération...

nombre de kilomètres parcourus... constitue un « remboursement ». Toutefois, il... indispensable...

Par ailleurs, les remboursements de frais exonérés - sauf option pour les frais réels... déduction forfaitaire supplémentaire... le fisc admet : les frais de déplacement...

Participation des salariés aux fruits de l'expansion. - Les... ainsi versées... exonérées... indisponibles pendant cinq ans...

Salaires versés aux apprentis... d'un contrat régulier d'apprentissage. - Ne déclare que la fraction du salaire excédant 34... F.

Agents d'assurances. - Leur activité relève en principe des bénéfices non commerciaux... cependant, le régime fiscal des salariés leur est applicable...

NOUVEAU (artistes). - Les artistes du spectacle, lorsqu'ils sont salariés, peuvent... opter pour l'imposition sur un revenu moyen de 3 ou 5...

Service national. - Les... et avantages en nature dont bénéficient... militaires non officiers pendant la durée légale du service national...

Etudiants. - En dehors des... des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés... sont imposables selon les règles du droit commun.

En revanche, les... salariés aux... en fonction des critères de... pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à... modestes... sont imposables.

Etudiants hospitaliers. - Les... hospitaliers doivent être... ainsi que les traitements versés aux internes.

Travailleurs privés d'emploi. - Toutes les allocations de chômage versées par les... ou le FNE... imposables.

Primes de départ volontaire. - Elles peuvent être l'objet de... prévu par l'article 163 du code général des impôts, même si leur... n'excède pas la moyenne des revenus nets imposables des trois dernières années (étalonnage au 1/1/1986).

Primes de départ volontaire. - Elles peuvent être l'objet de... prévu par l'article 163 du code général des impôts, même si leur... n'excède pas la moyenne des revenus nets imposables des trois dernières années (étalonnage au 1/1/1986).

Indemnité de licenciement. - Elle n'est imposable s'il s'agit de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par une convention collective de branche, qui représente des dommages-intérêts. Quant aux indemnités allouées en application de... spéciales du contrat de travail ou d'accords particuliers avec l'employeur, elles sont imposables car elles... l'indemnité légale ou conventionnelle... pour la part additionnelle, correspondant à l'attribution d'un salaire de congédiement... (réponse ministérielle du 27 avril 1985, J.O. Assemblée... n° 64646) ; la part qui constitue des dommages-intérêts n'entre pas dans le champ d'application... l'impôt (arrêté du 17 décembre 1980, req. n° 18604 ; 21 janvier 1981, req. n° 19793). Lorsqu'il ne s'agit pas de la... d'un préjudice, l'indemnité reste imposable même si le salarié a retrouvé un emploi comparable et n'a pas subi de perte de salaire (arrêté du 21 mars 1984, n° 35960). Les indemnités versées par les dirigeants des sociétés sont toujours imposables.

La fraction imposable... l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être répartie sur 1986 et les trois années antérieures.

Délat-congé. - Lorsque le délat-congé se répartit... plus d'une... civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut être déclarée... le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité affectée à chacune des années considérées.

Exemple : L... le 1er décembre 1985, percevant une indemnité compensatrice de délat-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher : - à ses revenus de 1986, la fraction de l'indemnité affectée au mois de décembre 1986 (soit un mois) ; - à ses revenus 1987, la fraction de l'indemnité affectée aux mois de janvier à mai 1987.

Indemnités représentatives d'avantages en nature. - Elles doivent être... à l'impôt... le revenu dans les mêmes conditions que les avantages qu'elles remplacent. Tel... le... de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

De même, les avantages en nature accordés par un employeur... membres de son personnel... (maintien d'un logement de fonction...) constituent un complément de pension imposable.

Rémunérations versées en cas de maladie. - Les... journalières... par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires.

Sont... les indemnités journalières : - d'accidents du travail, - de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité, - de maladie, versées aux... reconnus... d'une maladie comportant un... prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Rémunérations d'une entreprise versée en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance... an... pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement le risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas... Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin, les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent... du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

C. - FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire... de 10% est insuffisante en regard des frais que vous avez engagés au cours de l'année 1986, de... que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé en annexe à votre déclaration et de conserver les justificatifs... le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur. Si vous avez reçu la déclaration simplifiée, portez vos frais réels sur le « feuillet A », dernière page de votre notice.

Dépenses faites à l'étranger en monnaie étrangère. - Leur montant doit être converti en francs d'après le cours du change, à Paris, au jour du paiement de la dépense. Toutefois, il est admis que le calcul soit fait en... le moyenne arithmétique des derniers cours connus au 1er janvier et au 31 décembre de l'année pendant laquelle la dépense a eu lieu.

L'option pour cette méthode de calcul est indivisible et vaut pour toutes les dépenses... l'étranger au cours de l'année.

Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession. - Vous pouvez déduire les matériels de bureau autres que les meubles dont le prix unitaire n'excède pas 300 F ainsi que les matériels et outillages (autres que ceux de... du bureau) dont le prix... n'excède pas 1 500 F (instruction... la... générale... impôts du 12 novembre 1981, BODGI 5 F. 26-81).

Frais d'études et d'examen. - Ils sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômés recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'acquisition de la spécialité (préparation d'une... par un instituteur, d'une... de l'agrégation par un professeur, inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages... carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner... son métier...).

Frais supplémentaires de repas. - Si vous n'avez pas... les justificatifs précis, ils peuvent être... à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par... en moyenne pour 1986 de 20,58 F et 21,06 F. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

Frais de transport du domicile ou lieu de travail. - La déduction est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal (arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars 1970, requête 75730). Pour les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, en... leur salaire, leurs frais de transport.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de... justificatifs, l'administration... publique, à titre... un tableau des prix... kilométriques suivant la puissance... le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'il vous appartient de justifier et la nature des parcours : ville ou route (voir tableau ci-dessous).

Frais de logement. - Le salarié contraint d'affecter une pièce de son... principale à son... professionnelle peut... la part des... de l'emprunt contracté pour l'acquisition... l'habitation... parmi ses... professionnels ;... part, qui ne peut alors figurer parmi les charges ouvrant droit à réduction d'impôt en application des dispositions de l'article 156-II du C.G.I.,... déterminée... tenant compte du fait que la pièce peut être utilisée à des fins... professionnelles... du rapport entre la superficie de la pièce et celle de l'habitation (arrêté du Conseil d'Etat n° 17434 du 15 juin 1982).

Autres composantes. - Lorsqu'un contribuable perçoit à la fois des salaires et des droits d'auteur assimilés à des salaires, il ne peut demander la déduction de ses frais réels pour les droits d'auteur s'il a opté pour la déduction forfaitaire de 10% en ce qui concerne son activité salariée (arrêté du Conseil d'Etat n° 16601 du 30 septembre 1981).

Voyageurs représentant. - Les... Les dépenses occasionnées par les relations avec la clientèle (correspondances, invitations, cadeaux...) peuvent être évaluées, en... d'impossibilité de fournir les justificatifs, à 7% des commissions avec un maximum forfaitaire de 3... F (BODGI 5-F-19-86 du 26/8/1986).

D. - DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'existence de certaines professions ouvre... des déductions supplémentaires pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que les... pour permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25% est accordée aux... compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers ou soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit... à une déduction supplémentaire, joignez, pour permettre le calcul des plafonds de déduction, une note intitulée « Droit... - Déduction supplémentaire » ; indiquez, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

E. - PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES À TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué... partie du versement d'un capital en... l'acquisition d'un bien meuble ou immeuble.

Principales exonérations. - Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères... à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un accident de travail, de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

Doivent être déclarées sous cette rubrique : - les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ; - les pensions... (sans... les pensions... l'allocataire aux vieux travailleurs et si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation ; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) ; - les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil ; - l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 10 juin 1977 ; les allocations servies en vertu de conventions... Fonds national de l'emploi après l'âge de 60 ans ; - les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10% dont bénéficient les pensions et rentes a été porté à 25 000 F mais s'apprécie par foyer. En revanche, l'abattement minimum reste fixé à 1 800 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 250 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 10% (ou 5 F. ci-après), réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUE. - Rachats de cotisations de retraite (joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration) : ils sont déductibles des salaires ou, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats.



Table with 5 columns: Puissance des véhicules, Kilométrage professionnel type (5 000 km, 10 000 km), Ville, Route. Rows list vehicle types from 3 CV to 13 CV et au-dessus with corresponding values.



Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rejets doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles - Déductions diverses.

F. - ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 536 000 F. Il est donc limité à 107 200 F.

Ses taux sont ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 250 000 F et 536 000 F des salaires nets versés à des dirigeants par des sociétés dans lesquelles ils contiennent plus de 35 % des droits sociaux (le Conseil d'Etat a jugé que, pour le décompte de ce taux, il fallait exclure les droits décernés par les membres du foyer: arrêt du 29 juillet 1983, Req. n° 35536).

NOUVEAU. - Cette limite de 250 000 F s'applique désormais à l'ensemble des rémunérations en cause et non plus à leur montant initial.

G. - RENTES VIAGÈRES A TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'âge que vous avez au moment de l'entrée en jouissance. Désormais, le taux d'imposition sera calculé par l'ordinateur. Ce taux est le suivant: moins de 50 ans: 70 %; 50 à 59 ans: 50 %; 60 à 69 ans: 40 %; plus de 69 ans: 30 %.

Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, inscrivez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

H. - REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par l'employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus «étrangers», déclarez ligne YA de la rubrique K ces revenus exonérés mais qui doivent être pris en compte pour le calcul de l'impôt effectif d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Joignez à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez de l'exonération de ces revenus et dont vous joignez le détail. Si vous avez une déclaration simplifiée, vous trouverez la rubrique en cause page 11 de votre notice (à joindre à la déclaration).

En ce qui concerne le détachement à l'étranger plus de 183 jours pour l'installation d'industriels», l'administration a admis cette expression désignant les chantiers de tous travaux publics (RM Vadeplus, J.O. du 5 novembre 1984, p. 4869).

Sort des déficits fonciers.

1) En principe, ils ne peuvent s'imputer que sur d'autres revenus fonciers réalisés même année, ou les cinq années suivantes si s'agit d'immeubles urbains, ou les neuf années suivantes pour des propriétés rurales.

2) Exceptionnellement des déficits peuvent être admis en déduction des autres revenus (ils doivent alors être détaillés sur la page 4 de l'annexe n° 2044); c'est le cas des déficits:

- provenant d'immeubles ou monuments historiques (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe);
- subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de réparations (art. 1018 du code civil) ou d'entretien effectués dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière (et non pas d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat; les travaux réalisés par un seul propriétaire agissant isolément ne sont pas imputables sur le revenu global);
- déduits page 3 de l'annexe n° 2044 (arrêté du Conseil d'Etat du 22 juin 1983).

3) En pratique, pour les déficits subis en 1986, il vous suffit de les reporter sur la ligne B de la rubrique

«Revenus fonciers» de la déclaration n° 2042 (ou du «feuille A» si vous avez reçu la déclaration simplifiée) ou sur la ligne N dans les cas exceptionnels visés ci-dessus. L'administration fera les calculs.

Si des déficits des années antérieures n'ont pu encore être imputés, vous mentionnez sur la ligne D de la rubrique REVENUS FONCIERS s'il s'agit de déficits exceptionnels cités ci-dessus (immeubles historiques...), à la rubrique «DÉFICITS GLOBAUX», rubrique 6, ligne Y.

NOUVEAU. - Si vous avez demandé à bénéficier en 1985 ou 1986 d'une réduction d'impôt pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf situé en France, vous vous êtes engagé(e) à le louer non meublé à usage d'habitation principale pendant une durée de neuf ans (achat avant le 1/6/86) ou six ans (achat à partir du 1/6/86). Vous devez alors inscrire sur l'annexe n° 2044 les sommes et primes ou des loyers. D'autre part, pour un achat ou une construction d'un logement neuf réalisé à partir du 1/6/86, vous bénéficiez pour les loyers des 10 premières années de location d'une déduction forfaitaire au taux de 35 % au lieu de 15 %.

2. - Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

(Quel que soit leur pays d'origine: France ou étranger)

NOUVEAU. - Les abattements de 5 000 F sur les revenus d'obligations et de 3 000 F sur les revenus d'actions ont été fusionnés en un abattement global de 5 000 F, porté à 8 000 F si vous avez plus de soixante-cinq ans ou à 10 000 F si vous êtes mariés.

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne A).

Doivent être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les recettes provenant d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, les produits:
- des créances hypothécaires, privilégiées ou chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations à effets publics;
- des MATIF autres qu'obligataires et des titres de créances négociables (nouveaux produits financiers prévus par la loi du 11 décembre 1985) en cas de perte sur ces titres, elle ne doit pas être déduite cette année mais sur des profits éventuels déclarés l'année suivante (mentionnez cette perte sur une note annexée);
- des dépôts de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe;

- des cautionnements en numéraire;
- des comptes courants;
- des classes d'indexation affectées aux sommes mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés;
- des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans, sauf option pour le prélèvement libératoire prévu par la loi du 11 décembre 1985) en cas de perte sur ces titres, elle ne doit pas être déduite cette année mais sur des profits éventuels déclarés l'année suivante (mentionnez cette perte sur une note annexée);
- des dépôts de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe;

Un abattement supplémentaire de 1 000 F sera accordé pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne D).

Vous pouvez déduire, ligne L, les frais de gestion de vos valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 2.

NOUVEAU. - Si vous êtes mariés ou si vous avez plus de soixante-cinq ans et si vous avez opté pour le prélèvement libératoire sur vos revenus d'obligations au-delà des 5 000 premiers francs, alors que cette option vous a été défavorable compte tenu du nouvel abattement de 10 000 F ou 8 000 F, l'administration a prévu une possibilité de restitution de trop versé. Déclarez alors ligne P le montant des revenus d'obligations que vous avez soumis au prélèvement libératoire (il figure sur le justificatif de la banque, sous l'avis fiscal). L'ordinateur imputera l'abattement d'abord sur vos revenus d'actions, puis sur vos revenus d'obligations, et s'il apparaît que vous ne profitez pas à plein de l'abattement au raison de votre option, le trop versé sera automatiquement calculé et déduit de votre impôt, voire restitué.

Si votre impôt est au moins égal à 350 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 2 supportent un impôt complémentaire de 1 %.

Les revenus suivants sont exonérés:
- les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973;

- les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions;
- les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme.

Déclarez ligne J les intérêts de l'emprunt 7 % 1973.

En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).

Pour déclarer ces revenus, conformez-vous au formulaire figurant sur les justificatifs qui vous sont remis par les établissements payeurs et qui doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration: la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Le montant de l'avoir fiscal, accordé au franc supérieur, doit être déclaré ligne M. Il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, il n'est pas déductible.

L'abattement mentionné plus haut vous est accordé automatiquement. Vous ne devez pas le déclarer.

Il est désormais accordé quel que soit votre revenu net: il peut être cumulé avec la détaxation «Monéty».

Un abattement supplémentaire de 1 000 F sera accordé pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne D).

Vous pouvez déduire, ligne L, les frais de gestion de vos valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 2.

NOUVEAU. - Si vous êtes mariés ou si vous avez plus de soixante-cinq ans et si vous avez opté pour le prélèvement libératoire sur vos revenus d'obligations au-delà des 5 000 premiers francs, alors que cette option vous a été défavorable compte tenu du nouvel abattement de 10 000 F ou 8 000 F, l'administration a prévu une possibilité de restitution de trop versé. Déclarez alors ligne P le montant des revenus d'obligations que vous avez soumis au prélèvement libératoire (il figure sur le justificatif de la banque, sous l'avis fiscal). L'ordinateur imputera l'abattement d'abord sur vos revenus d'actions, puis sur vos revenus d'obligations, et s'il apparaît que vous ne profitez pas à plein de l'abattement au raison de votre option, le trop versé sera automatiquement calculé et déduit de votre impôt, voire restitué.

Si votre impôt est au moins égal à 350 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 2 supportent un impôt complémentaire de 1 %.

4. - Revenus des professions non salariées

NOUVEAU. - Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréés.

a) BÉNÉFICIAIRES AGRICOLES

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la culture des produits qu'il récolte (même s'il exerce une autre activité). Il est de même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un centre ou d'un groupement forestier.

● Régime du forfait.

Vous devez souscrire une déclaration spéciale n° 2044 avant le 1er avril. Si vous n'avez pas d'autre revenu, vous disposez pour souscrire cette déclaration d'un délai allant jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des résultats forfaitaires au Journal officiel.

Mais si vous avez d'autres revenus, vous devez souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la ligne E, F ou G, colonne J (forfaitaire ou non encore fixé).

Si vous avez une activité de tourisme à la ferme ou si vous effectuez des travaux forestiers pour des tiers, et

de leur habitation principale sont imposables pour les produits de cette location, il la condition que les pièces constituant, pour le locataire, un logement principal et que le prix de location ne dépasse pas les limites réglementaires (2,5 fois la valeur locative pour les logements soumis à la législation sur les loyers). Les locations de chambres d'hôtel n'excédant pas 5 000 F par an sont également forfaitaires.

● Régime du forfait.

C'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale n° 2044 M au plus tard le 15 février. Cette déclaration forfaitaire a pour objet de déclarer le chiffre de la déclaration des revenus, colonne H (dans ce cas, la déclaration n° 2044 M peut être déposée jusqu'au 15 avril); si le bénéfice de l'impôt doit être fixé en 1987, il convient de cocher la case correspondante de cette colonne.

● Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.

La loi a relevé à 3 millions (900 000 F pour les prestataires de services) la limite d'application de ce régime (dont peuvent également bénéficier, sur option, les forfaitaires).

Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire n° 2044 et reporter le montant (ou le



si vos revenus correspondants n'excèdent pas 80 000 F, vous pouvez inscrire le montant brut de ces recettes commerciales accessoires colonne P du § A: dans ce cas, un abattement de 50 % vous sera automatiquement accordé.

REMARQUE. - Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus (déclaration n° 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du forfait réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

● Régime du bénéfice réel simplifié.

Ce régime est applicable sur option, aux obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs pendant deux années consécutives (1984 et 1985). Pour l'appréciation de ces limites, les revenus d'élevage de culture portant sur des animaux ou des produits appartenant à des animaux multipliés par cinq.

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale n° 2139, un bilan simplifié n° 2139 A à la déclaration des revenus avant le 1er mars si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, le 1er avril dans le cas contraire (sauf report exceptionnel de délai).

● Régime du bénéfice réel normal.

Si la moyenne de vos recettes de 1984 et 1985 excède 1,8 million de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs. Dans ce cas, vous devez déposer la déclaration spéciale n° 2143 et la déclaration des revenus avant le 1er mars si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, avant le 1er avril dans le cas contraire (sauf report exceptionnel de délai).

● Déduction des déficits.

Ils ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net imposable dont dispose le contribuable excède 40 000 F.

b) BÉNÉFICIAIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations:

- achats et immeubles à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel mais habituel;
- location d'immeubles industriels ou commerciaux pour la location ou du mobilier nécessaires à leur exploitation;
- location en meublé; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces

déficit) sur la déclaration des revenus. L'an de délai de déclaration était fixé au 30 avril.

● Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes.

Vous devez souscrire la déclaration des revenus n° 2044 et les tableaux comptables annexés; l'an dernier, le délai de déclaration était fixé au 30 avril.

Les résultats sont reportés sur la déclaration d'ensemble.

Les entreprises créées en 1980 soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition sont exonérées, dans certaines limites d'investissements, d'impôt sur le revenu à raison des bénéfices qu'elles réalisent pendant les trente-cinq ans qui suivent celui de leur création. Les bénéfices réalisés les vingt-quatre mois suivants ne sont retenus dans les bases de l'impôt que pour la moitié de leur montant.

● Locataires en meublé non professionnels.

Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1986 n'excède pas 21 000 F (DOM et Guyane, 30 000 F), vous pouvez vous dispenser de la déclaration n° 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne M du § A le montant brut des recettes. L'abattement de 50 % avec minimum de 1 500 F sera calculé par l'ordinateur.

ATTENTION! - Si vous avez opté pour un régime de bénéfice réel, vous ne pouvez déduire vos déficits éventuels que des bénéfices retirés de l'activité de location (portez vos résultats ligne UL du § D s'il s'agit d'un bénéfice, ligne VL s'il s'agit d'un déficit).

● Profits de construction.

Ils doivent être reportés, s'ils sont réalisés à titre habituel et si vous n'avez pas opté pour le caractère libératoire du prélèvement de 51 %, ligne UN de la rubrique 4 de la déclaration. Le montant du prélèvement non libératoire doit être inscrit à la rubrique 4, ligne X.

Si vous avez opté pour le prélèvement libératoire vous devez joindre votre demande à votre déclaration.

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

Déclaration spéciale n° 2035. Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1986 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les revenus déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1986 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents des associations agréées et les associés d'une société civile de moyens en principe jusqu'au 1er avril pour déposer la déclaration n° 2035.

(Lire la suite page 32.)

Les contribuables qui perçoivent les revenus ou plus-values énumérés ci-après ont dû en principe recevoir une déclaration normale. Ceux qui auraient reçu un formulaire simplifié et qui seraient néanmoins concernés utiliseront le «feuille A», à la dernière page de leur notice, pour déclarer ces revenus.

3. - Revenus fonciers

Ne sont à déclarer que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis donnés en location et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), ainsi que les revenus accessoires qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

ATTENTION! - Les entreprises ou les professionnels de la publicité déclarent à l'administration fiscale les sommes versées au titre du droit d'affichage.

Les dépôts de garantie sont déclarés, le cas échéant, au départ du locataire. (Conseil d'Etat, 8 mai 1981, requête n° 19 171.)

Si vous louez un appartement meublé ou des locaux nus mais à une personne ou à une société de gestion qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des

du bail, reportez-vous au § b - Locataires en meublé non professionnels - du chapitre 4.

Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue n° 2044. Si vous ne l'avez pas reçue, demandez-la à votre centre des impôts (ou dans certaines matières), ainsi que la notice explicative dans laquelle vous trouverez notamment la liste des travaux déductibles (réparations, entretien, amélioration de l'habitation - chauffage, sanitaire... à l'exclusion des travaux de construction ou d'agrandissement, - travaux sur des bâtiments ruraux).

Travaux effectués par le locataire: constitue un revenu foncier l'avantage procuré au bailleur par des travaux de construction, reconstruction ou aménagement qui, en exécution d'une clause du bail, lui reviennent sans contrepartie; cet avantage doit être déclaré l'année d'expiration du bail, alors même que celui-ci l'objet d'une tacite reconduction (arrêts du Conseil d'Etat n° 12 865 et 24 983 du 10 juillet 1981).

Copropriétaires: pour être déductibles, les provisions pour travaux avancés au syndic doivent avoir été versées en 1986 par ce dernier aux entrepreneurs (conservez l'attestation du syndic).

Handwritten text in Arabic script: هكذا من الاجل

حسابنا من الاجل

(Suite de la page 31.)

● Evaluation administrative (n° 2037). Ce régime applicable aux professionnels non soumis obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée.

REMARQUES :

1) Il est possible de déduire immédiatement (au lieu de la seule annuité d'amortissement) :

- les matériels et outillages d'une valeur unitaire hors taxes n'excédant pas 100 000 F ;

- les matériels de bureau d'une valeur unitaire hors taxes ne dépassant pas 100 000 F.

2) Les contribuables imposés dans cette catégorie (quel que soit le régime) peuvent déterminer leurs plus-values professionnelles par application du barème forfaitaire publié pour les salariés (voir chapitre I « Traitements et salaires »). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option. Les intéressés peuvent également choisir de conformer aux règles habituelles.

● Revenus commerciaux accessoires. - Si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursement de frais compris, 21 000 F et intégralement déclarés par un tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement à la colonne N du « A - Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut ; l'abattement de 25 % avec un minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

● NOUVEAU (prix littéraires). - Ils sont exonérés s'ils récompensent un ouvrage de caractère littéraire, scientifique ou artistique, s'ils sont attribués par un jury indépendant et sont publiés depuis au moins trois ans.

● Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même activité (droits d'auteur, certains produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses, propriétaires de chevaux de course) ; déclarez les résultats obtenus ligne UM du « D », ou ligne VM s'il s'agit d'un déficit.

CAS PARTICULIERS :

Ont le caractère de professionnels non commerciaux :

- les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;

- les profits des photographes et mode non journalistes ;

- les droits d'auteur, même intégralement déclarés par un tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des professionnels commerciaux ;

- les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;

- les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la concession de brevets ou concession de licences exclusives d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 16 % (11 % si l'activité d'invention est exercée à titre principal, les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne VM. L'inventeur doit attendre la réalisation des bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose un brevet, peut prendre un brevet en assurance, la maintenance sans percevoir de produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des sept années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne W du « C ». Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier du régime spécial d'imputation des déficits.

REMARQUE. - Le régime de taxation atténuée des plus-values à long terme est étendu :

- aux concessions, licences non exclusives d'exploitation de brevets, procédés ou techniques de fabrication et de certificats d'obtention de variétés végétales ;

- aux redevances perçues, par un inventeur, d'une entreprise concessionnaire qu'il a créée à compter du 1^{er} janvier 1984 pour l'exploitation de ses droits.

ADHÉSION DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉES.

● NOUVEAU. - Vous n'avez plus à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le détermine désormais automatiquement.

L'associé unique d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (nouveau type de société) est

par la loi du 11 juillet 1985) peut adhérer à un centre agréé.

Les adhérents de centres de gestion agréés, placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 10 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 250 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 536 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion à l'association doit être antérieure au 1^{er} avril 1986.

REMARQUES :

● Plus-values de cession d'éléments d'actif par un exploitant au forfait ou à l'évaluation administrative. Si vous ne remplissez pas les conditions pour que vos plus-values professionnelles soient exonérées (voir § 1 e) joignez une déclaration spéciale à votre déclaration spéciale. Les plus-values à long terme doivent être portées au « B », lignes 1, 2, dans la colonne correspondant au taux d'imposition.

● Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation. - Ce salaire peut être déduit des résultats professionnels dans la limite de 53 800 F (douze SMIC mensuel pour un travail effectif pendant l'année entière). Les intéressés doivent adhérer à un centre de gestion agréé (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes pas adhérent).



e) PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES.

1. - Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites au « B » de la rubrique 4 de la déclaration (taux 16 % ou 36 %).

Si vous exercez une profession libérale et si vos revenus dépassent 175 000 F, le régime est le même, excepté que le taux relatif à vos plus-values à long terme est de 11 %.

2. - Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes d'exploitation par la limite du forfait de l'évaluation administrative, vos plus-values professionnelles sont exonérées sauf pour :

- les plus-values de cession de terrains à bâtir ;

- les plus-values de cession d'immeubles meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, y étant inscrit, votre activité de loueur au marché représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150 000 F nettes fiscales.

Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans, vous relevez du régime forfaitaire au § 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières au chapitre 5, § 1.

5. - Les plus-values et gains divers

I. - Les immeubles

● Certaines ventes d'immeubles sont exonérées :

- la résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour impératifs d'ordre familial ou professionnel entraînant un changement de résidence ;

- la première vente d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble en location) lorsque le vendeur ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. L'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale. Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est effectuée par un impératif entraînant un changement de résidence ;

- les cessions inférieures à 30 000 F ;

- les cessions de terrains à bâtir possédés depuis au moins trente-deux ans ou des immeubles possédés depuis au moins vingt-deux ans ;

- les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 5 F le mètre carré (11 F pour les cultures maraîchères, vignes et pépinières ; 15 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 9 F pour les vignobles V.D.Q.S. ; 5 F pour les vignobles) ;

- les expropriations effectuées dans le cadre d'un plan public sous condition de rachat, les ventes, dans l'achat de biens de nature.

● En outre, quand le prix des immeubles que vous possédez vaut moins de 100 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième) les plus-values immobilières ne sont pas prises en compte par les retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

ATTENTION. - Hormis les cas ci-dessus, lorsque vous réalisez une plus-value sur la vente d'un immeuble ou d'un logement, vous devez souscrire une déclaration spéciale n° 2049 de couleur verte. Réclamez-la à votre

II. - Les métaux et objets précieux

A. - OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 7 % tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

B. - OBJETS PRÉCIEUX (bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 5 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 4 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime

général des plus-values des particuliers (prise en compte du montant, inclusion de la plus-value dans le revenu de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié par acceptation. Vous devez maintenant remplir la déclaration n° 2049.

III. - Gains de cession de valeurs mobilières et MATIF obligataires

● Pour les gains de cession de valeurs mobilières, vous ne devez souscrire une déclaration n° 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant 272 000 F :

- des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à terme ;

- des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de sociétés) ou placement quel que soit le nombre de porteurs de parts).

Les plus-values nettes imposables au taux de 16 %. En cas d'intervention d'un événement exceptionnel dans la situation personnelle, familiale ou professionnelle du contribuable, la limite de 272 000 F s'apprécie par référence à la moyenne des cessions de l'année 1986 et des années 1985 et 1984.

Les événements comme événements exceptionnels :

- le licenciement, la retraite, la retraite anticipée, l'invalidité, le décès du conjoint du contribuable, le divorce ou la séparation de corps, le règlement judiciaire ou la liquidation des biens, la survenance de tout autre événement exceptionnel (cataclysme naturel, par exemple).

Si vous êtes susceptible de bénéficier de cette disposition et si vous avez réalisé au cours de l'année 1986 un gain excédant 272 000 F, vous devez joindre à votre déclaration n° 2042 une note indiquant le montant des cessions réalisées en 1984, 1985 et 1986 ainsi que la nature et la date de l'événement exceptionnel qui motive la référence aux cessions des trois années.

REMARQUE IMPORTANTE. - Lorsque les titres que vous possédez ainsi que les membres de votre foyer fiscal sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous pouvez vous dispenser de remplir une déclaration n° 2074 : le gain net doit être reporté directement au § 3 de la déclaration n° 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu un formulaire simplifié) à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

● Dans ce cas, l'option alternative au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1^{er} janvier 1979 doit être exprimée dans une note jointe à la déclaration n° 2042, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a remis.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes antérieures sur le document en cause, vous devez alors compléter le formulaire n° 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la différence avec le gain reporté sur la déclaration, rubrique 5, ligne A (N ou P).

● NOUVEAU (profits ou MATIF obligataires). - Les gains réalisés sur le MATIF obligataire sont

imposables à 16 %. Ils doivent être déclarés sur le formulaire n° 2074 et reportés sur la déclaration d'ensemble (ou le feuillet à joint à la déclaration simplifiée) ligne A.N de la rubrique 5.

IV. - Plus-values de cession de droits sociaux

● Déclarez ligne B. du « F » le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés passibles de l'impôt sur le revenu dont vous avez devenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des bénéfices dans les bénéfices sociaux. En cas de demande d'échelonnement, le report d'imposition d'une plus-value réalisée lors d'un échange résultant d'une fusion ou d'une scission doit être joint à votre note annexée à la déclaration ; l'échelonnement est effectué par cinquièmes sur l'année de réalisation et les quatre années suivantes.

Une cession d'actions au porteur qui n'est soumise à aucune formalité de publicité est réputée effectuée que les parties se sont mises d'accord sur la chose et sur le prix, sans même que les titres n'aient été remis au cessionnaire et que le prix n'ait pas été payé (arrêt du Conseil d'Etat n° 17953 du 10 juillet 1981).

Le taux d'imposition est de 16 %. D'autre part, les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers.

V. - Distributions des sociétés à capital risque

● NOUVEAU. - Elles sont imposables au taux de 16 % et doivent être portées sur la ligne B1.

VI. - Levée d'option ou d'achat d'actions par les salariés

L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'actions de leur société par les salariés est exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option. Si ces conditions ne sont pas remplies et sauf cas de mise à la retraite, invalidité, décès, licenciement, l'avantage est imposable, après abattements de 10 % et 20 %, selon le système du quotient qui est fonction du temps écoulé entre l'option et la levée d'option, décompté en années entières. Le quotient peut donc être de 1, 1/2, 2/3 ou 1/4 ; dans le premier cas, l'avantage s'ajoute purement et simplement aux salaires ; dans les trois autres cas, le calcul de l'impôt est effectué selon une technique identique à celle qui est exposée au § 1 (« Exemple »), l'avantage étant divisé par 1/2, 1/3 ou 1/4, et l'impôt multiplié ensuite respectivement par 2, 3 ou 4).

UN CONSEIL. - Pour fournir les justifications concernant les charges, vous trouverez un feuillet détachable dans la notice qui accompagne la déclaration. Utilisez-le en le complétant avec les renseignements prévus et joignez-le à votre déclaration : cela vous épargnera des notes annexes et des échanges de courrier inutiles avec votre centre des impôts.

6. - Charges à déduire du revenu

a) FRAIS DE GARDE (enfants de moins de cinq ans).

● NOUVEAU : la limite de déduction par enfant est portée de 5 000 F à 10 000 F.

La déduction est autorisée aux contribuables mariés et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité. Indiquez les noms et adresse de la gardienne.

b) PENSIONS ALIMENTAIRES.

Vous devez pouvoir justifier cette déduction. Indiquez les nom et adresse des bénéficiaires.

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel, par conséquent, ses parents ou son père ou sa mère (enfant employé, étudiant de plus de 25 ans, enfant majeur non compté à charge par un parent divorcé ou séparé...).

Ainsi, vous pouvez porter ligne UC :

- la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise dans la limite de 18 570 F par enfant (indiquez le nombre dans la case prévue) ;

- la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 570 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la case « nombre ») ; cette limite est portée à 37 140 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple ou de votre enfant chargé de famille ; dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la case « nombre » et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexée où vous mentionnez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint si vous êtes séparé.

Attention, cette déduction n'est possible que si vous ne pouvez pas être tenu pour responsable de la charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge »), vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'une ou l'autre formule dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire et du nombre de vos enfants (souvenez-vous qu'à partir du 3^e enfant vous avez droit à une part par enfant).

Si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis à déduire.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire la pension alimentaire mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne UE de la déclaration).

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs ; voir § 1 ci-dessus) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

Les pensions versées pour l'entretien des enfants mineurs et revalorisées spontanément selon l'indice INSEE du coût de la vie sont intégralement déductibles si elles remplissent les conditions posées par les articles 205 et suiv. du code civil. Il en est de même des versements fixés par le juge au profit de l'ex-époux.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation des avantages en nature retenue pour les cotisations de Sécurité sociale. En 1986, cette évaluation s'élevait à 13 620 F.

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Rentes en capital prévues en cas de divorce.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée par le versement d'argent entre les mains d'un organisme agréé chargé de verser à l'enfant une rente indexée. Dans ce cas, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

La déduction ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

Vous devez joindre à votre déclaration, la première des attestations des organismes agréés, une attestation de l'organisme agréé chargé du versement de la rente.

c) DÉDUCTIONS DIVERSES.

Il s'agit des :

- rentes payées à titre obligatoire et gratuit de constitution avant le 2 novembre 1959 ;

- versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste des salariés et destinés à la constitution d'une rente dans un lieu de majoration de

Charges des réductions

سكنا من الامم

Le Carnet du Monde

Naissances

Marie-Hélène FABRA et Marc LEBIEZ

Judith, 7 février 1987

M. Didier TRUCHET et M. née Isabelle DELABY

Camille, 30 janvier 1987

Mariages

Jean BAUDOIN et M. née Claude DANIEL-GERARD

M. Bruno MARTIN

Décès

Les Baroin, Célerier, Desiret, Gavarry, Maréchal, Weinstein

M. Michel BAROIN, M. René DESIRET, M. Georges GAVARRY, M. Jean-Jacques MARÉCHAL, M. Erik VILLERS, M. Robert WEINSTEIN

Le levée des corps a eu lieu le mardi 10 février, à 11 h 30

M. Robert Baroin, son épouse, M. François Baroin, ses fils

M. et M. Alain Baroin, M. et M. Roger Paulin, M. et M. Jacqueline Paulin

Christophe, Jérôme, Cyrille Baroin, M. et M. Dominique Demard, Marcel et Marisa

M. et M. Michel Baroin, M. et M. Robert Weinstein

M. Michel BAROIN, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, chevalier des Palmes académiques

On pourra recueillir du mardi 10 février, à 15 heures, au jeudi 12 février, à 9 heures, au domicile, 76, rue de Procy, à Paris-7^e

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vaugirard, dans la caveau de famille, où il reposera auprès de sa fille, Véronique

Fleurs blanches, jaunes et roses. (Lire page 9.)

M. Christine Desiret, sa femme, Clémentine et Maryline, ses filles

M. et M. Roger Desiret, ses parents, M. et M. Guendot, ses grands-parents

M. et M. Yves Desiret, son frère et sa belle-sœur, M. et M. Laurence Desiret, sa sœur, M. et M. Jean Théo, ses beaux-parents

M. Jean-Jacques MARÉCHAL, survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987, dans sa quarante-troisième année

Jacqueline et Jean-Noël, sa femme et son fils, ainsi que tous les membres de sa famille

M. Jean-Jacques MARÉCHAL, survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987, dans sa quarante-troisième année

M. Robert WEINSTEIN, son épouse, M. et M. Zino Weinstein, son frère, Et sa belle-sœur

M. Robert WEINSTEIN, survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987

M. et M. Roger Villers-Jobast, M. et M. Villers

M. et M. Jean-François Villers, son épouse, M. et M. Christine Piquot

M. et M. Philippe Noots-Villers, M. et M. Villers

M. et M. Potgens-Jobast

M. Erik VILLERS, M. et M. Villers

M. et M. Edouard-Detaille, 75017 Paris

M. et M. Robert Baroin, son épouse, M. François Baroin, ses fils

M. et M. Alain Baroin, M. et M. Roger Paulin, M. et M. Jacqueline Paulin

M. et M. Dominique Demard, Marcel et Marisa

M. et M. Robert Baroin, M. et M. Robert Weinstein

M. Michel BAROIN, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, chevalier des Palmes académiques

On pourra recueillir du mardi 10 février, à 15 heures, au jeudi 12 février, à 9 heures, au domicile, 76, rue de Procy, à Paris-7^e

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vaugirard, dans la caveau de famille, où il reposera auprès de sa fille, Véronique

Fleurs blanches, jaunes et roses. (Lire page 9.)

M. Christine Desiret, sa femme, Clémentine et Maryline, ses filles

M. et M. Roger Desiret, ses parents, M. et M. Guendot, ses grands-parents

M. et M. Yves Desiret, son frère et sa belle-sœur, M. et M. Laurence Desiret, sa sœur, M. et M. Jean Théo, ses beaux-parents

M. Jean-Jacques MARÉCHAL, survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987, dans sa quarante-troisième année

Jacqueline et Jean-Noël, sa femme et son fils, ainsi que tous les membres de sa famille

M. Jean-Jacques MARÉCHAL, survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987, dans sa quarante-troisième année

M. Michel BAROIN, survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987

Les obsèques seront célébrées le jeudi 12 février, à 9 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris-17^e

M. et M. Paul Battagay, M. et M. Schweb, M. et M. Krosoff

M. et M. Serge Chouin et leur fils, Fabienne Schweb, Corinne Battagay

M. et M. Paul Battagay, M. et M. André Battagay, M. et M. Hirsch

M. et M. Hirsch

M. Raymond BRESSIER, ambassadeur à la retraite

Conformément à ses dernières volontés, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, au domicile de Sannes (Vaucluse)

M. et M. Geneviève Millet, M. et M. Noëlle Chomiot-Millet, M. et M. Albert Chomiot, Pierre et François Millet, Antoine et Marie Chomiot

M. René CHOMINOT, agriculteur

Le 7 février 1987, dans sa soixante-dix-septième année, à Paris

L'inhumation aura lieu, le jeudi 12 février, à 11 h 30, au cimetière de Bouilly (Aube)

Réunion à 11 h 30 au domicile du défunt

M. et M. Joseph Boudet et leur fils, M. et M. Antoine Abel et leurs enfants

M. Jean COMTE, ancien avocat à la Cour, ancien président-directeur général des Ets F. Vibert, ancien vice-président, fondateur de la fondation Robert Laurent-Vibert de Lourmarin, officier de la Légion d'honneur, de guerre 1914-1918

M. et M. Jean Comte, M. et M. Georges Raillard, leurs enfants et petits-enfants, M. et M. Louis Comte et leurs enfants, M. et M. René Comte et leurs enfants, M. et M. Joseph Boudet et leur fils, M. et M. Antoine Abel et leurs enfants

M. et M. Jean Comte, M. et M. Georges Raillard, leurs enfants et petits-enfants, M. et M. Louis Comte et leurs enfants, M. et M. René Comte et leurs enfants, M. et M. Joseph Boudet et leur fils, M. et M. Antoine Abel et leurs enfants

M. et M. Jean Comte, M. et M. Georges Raillard, leurs enfants et petits-enfants, M. et M. Louis Comte et leurs enfants, M. et M. René Comte et leurs enfants, M. et M. Joseph Boudet et leur fils, M. et M. Antoine Abel et leurs enfants

M. et M. Jean Comte, M. et M. Georges Raillard, leurs enfants et petits-enfants, M. et M. Louis Comte et leurs enfants, M. et M. René Comte et leurs enfants, M. et M. Joseph Boudet et leur fils, M. et M. Antoine Abel et leurs enfants

M. et M. Jean Comte, M. et M. Georges Raillard, leurs enfants et petits-enfants, M. et M. Louis Comte et leurs enfants, M. et M. René Comte et leurs enfants, M. et M. Joseph Boudet et leur fils, M. et M. Antoine Abel et leurs enfants

M. et M. Jean Comte, M. et M. Georges Raillard, leurs enfants et petits-enfants, M. et M. Louis Comte et leurs enfants, M. et M. René Comte et leurs enfants, M. et M. Joseph Boudet et leur fils, M. et M. Antoine Abel et leurs enfants

M. et M. Jean Comte, M. et M. Georges Raillard, leurs enfants et petits-enfants, M. et M. Louis Comte et leurs enfants, M. et M. René Comte et leurs enfants, M. et M. Joseph Boudet et leur fils, M. et M. Antoine Abel et leurs enfants

M. Louis DESCOINS, son épouse, Sa famille, Ses amis

M. Louis DESCOINS, survenu à Enghien, le 6 février 1987, soixante-deuxième année

Les obsèques auront lieu en l'église du Sacré-Coeur, rue d'Estienne-d'Orléans, le jeudi 12 février, à 14 h 30, à Enghien (Val-d'Oise)

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

M. et M. Karas, M. et M. Frydman

Remerciements

La famille de Jean FEGER

ne pouvant répondre individuellement à toutes les lettres de sympathie, remercions les personnes qui, par leurs messages, ont apporté à leur grande peine

Anniversaires

Emmanuel BEAU DE LOMENIE, centenaire, le 10 février 1987, à 18 h 30, Saint-Nicolas de Chandonnet

Ce jour-là, il y a eu le 11 février 1985, disparaissant à l'âge de quinze ans

Tristan DUSSOTIER, Je venais de rentrer à Paris et que je me souviens d'avoir écrit à son père: "Quel jour je ne t'ai plus!" (Victor Hugo)

M. et M. Dussotier, Jérôme Dussotier, 53, rue du Bois-Martin, 77680 Roissy-en-France

Il y a un an disparaissant, trop tôt, Liliane HAGÉ, professeur et pianiste

Ses enfants Raoul, Claude, Monique et Michel, qui lui doivent tout, demandent aux parents pour elle à ceux et celles qui l'ont connue

Il y a deux ans disparaissant Richard HALIMI, magistrat

Une pensée éternelle est demandée à tous ceux qui l'ont connu

Communications diverses

L'Association d'études et d'actions sur la formation et l'emploi C AFE, 41, avenue du 8-mai-1945, 95200 Sarcelles, organise le 10 février, à 20 h 30, une rencontre-débat: "Mémoire et Transmission", avec M. Marc Halter, D. Mequignon, D. Sibony, F.-P. Fournier, J. Veran

L'Association de France organise une manifestation sur le thème: "Les chrétiens en URSS", avec M. Michel Sollogoub, responsable du service d'aide aux croyants de l'URSS le mercredi 11 février, à 18 h 30, à la Mairie parisienne de Pétion, 13-15, rue Marignan, 75015 Paris. Renseignements: 30-30-30-30

La Fondation du futur et la Fondation Konrad-Adenauer organisent une rencontre franco-allemande, le jeudi 12 février, de 15 heures à 18 heures, à l'Assemblée nationale, sur le thème: "Après les élections allemandes: quelle politique étrangère à Bonn? Les relations franco-allemandes, l'Europe et l'OTAN avec M. Lecam, Svenhagen, Veen, Sturmer, Ruge, Fromont-Mentec, J.-M. Souton, Prunet et Rovani. Renseignements: 47-08-41-18

Le Centre de Saint-Jacques, 20, rue des Ternes, 75017 Paris, organise, le jeudi 11 février, à 20 h 30, une conférence-projection sur le thème: "La Chaise-Dieu, ses fresques et ses tapisseries", avec le Père Denis Galier, dominicain. Libre participation aux frais

A l'invitation du Centre culturel égyptien, Paul Balta donnera une conférence sur l'islam dans le monde, à la Maison du Canada, 31, boulevard Jourdan, 75014 Paris (métro: Cité-Universitaire), le vendredi 13 février, à 18 heures. La conférence sera précédée d'un court métrage sur "Le Caire, ville aux mille minarets"

Soutenances de thèses

Université Paris-V, mercredi 11 février, à 10 h 30, salle Louis-Liard, M. Suzanne Chazan, née Gillig: "Echange, pouvoir, représentations. Côte ouest de Madagascar. Mémoire, royaume Sakavala-du-Sud (actuelle préfecture de Morondava)"

Université Paris-I, jeudi 12 février, à 17 heures, salle 326, M. Antoine Diémond Dadié: "Projet d'implantation d'une cinématographique régionale ouest-africaine"

RESULTATS COMPLETS

LETO SPORTIF

Table with 2 columns: Numéro, Montant. Rows include 15 172 908,00 F, 200 10 888,00 F, 2 016 925,00 F, 24 126 115,00 F, 128 011 14,00 F, 7 320 13,00 F

SUPER PACOTE 14.000.000 F

PROCHAIN 14.000.000 F

GRAND CONCOURS MERCREDI 11 FÉVRIER Le Monde donne la parole aux étudiants ACHETEZ Le Monde et son supplément CAMPUS Mercredi 11 février 1987 (numéro daté du 12 février)



Economie

Le projet de loi sur l'assurance

Plus de liberté, mais des contrôles « a posteriori » plus stricts

Libéralisation, modernisation et démocratisation économique : tels sont les trois axes du projet de loi sur l'assurance qu'a présenté M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le mardi 10 février, à l'occasion du troisième colloque de l'Assurance Assure Expo qui se tient jusqu'au 14 février au palais des Congrès (Porte Maillot) à Paris.

Comme la banque, avec la loi bancaire de 1984, l'assurance va être à son tour dotée d'un cadre législatif rénové. Le projet de loi sur l'assurance, dit M. Balladur, a pour objectifs principaux d'ouvrir le secteur, de faire face aux nombreux défis auxquels elle est et sera confrontée, notamment avec l'ouverture des frontières et la réalisation en Europe d'un « marché commun unifié », des services financiers.

Comme la loi bancaire, il s'agit donc d'une « loi d'organisation ». Plusieurs des innovations proposées sont d'ailleurs inspirées de celle loi bancaire. Premier axe de cette réforme : la libéralisation. Le ministre d'Etat préconise une vaste « nettoyage » du code des assurances, dont les principales dispositions datent de l'après-guerre. Il faut « éliminer les dispositions obsolètes ou inutiles » et « s'interroger sur toutes les dispositions du code qui s'écartent du droit commun des sociétés ou du droit des assurances ». M. Balladur a déclaré que la suppression de certaines dispositions obligatoires (il en avait actuellement une soixantaine) serait également envisagée.

Il devra être plus transparent pour les assurés. D'autres dispositions techniques sont prévues, notamment la modernisation du droit du contrat, l'obligation, pour les sociétés d'assurances de publier des comptes consolidés et la prise en compte, dans la législation, des assurances de groupe.

Un comité des usagers

Le troisième volet du projet de loi présenté par M. Balladur concerne « le développement de la démocratie économique ». Il s'agit, pour l'assurance, d'améliorer les relations entre les assurés et les assureurs. Dans ce domaine, le travail ne manque pas. D'après un sondage Gallup, publié par le CNA dans un numéro spécial consacré à l'assurance, 47 % des personnes interrogées affirment avoir pris le temps de lire « en détail » leurs contrats d'assurance. Parmi ceux qui ont lu, 47 % à nouveau estiment que les contrats sont « compréhensibles ». Au total donc, un quart seulement des assurés ont lu et compris les dispositions prévues dans leurs contrats d'assurance.

Face à cette situation, le projet de loi propose plusieurs innovations. Le système actuel de suivi administratif préalable des contrats sera supprimé. Actuellement, la direction des assurances de l'Etat contrôle

visas par an. Le ministre souhaite aussi que soit engagée une réflexion sur la façon dont les assurés sont protégés et les mauvaises informations et les mauvais contrats. Le projet de loi prévoit une rénovation du conseil national des assurances, mais surtout « une innovation importante » : la création d'un comité consultatif des usagers. Ce comité sera présidé par le ministre d'Etat, il illustrera dans le cadre de la tarification des chèques.

Le projet de loi doit maintenant faire l'objet d'une réflexion avec la profession. Il devrait être déposé au Parlement à la fin du printemps et discuté lors de la session d'automne. A n'en pas douter, les professionnels ne manqueraient pas de souligner une grande nouveauté dans ce projet : la libéralisation. La loi bancaire ne comprenait pas non plus des dispositions fiscales, fait-on remarquer Rue de Rivoli. Le ministre a répondu par l'affirmative : « Je ne m'inquiète pas de l'importance de la fiscalité », a-t-il expliqué, « elle fait l'objet d'une réflexion parallèle ». En tout état de cause, un seul ligne dans l'entourage du ministre que la marge budgétaire est...

ERIK IZRAELEWICZ.

Les actions quarante fois souscrites

Les particuliers n'auront que quatre titres de Paribas

Commentant les résultats définitifs de la privatisation de Paribas, M. Edouard Balladur a annoncé que les titres de la société avaient été près de quarante fois souscrites, 590 millions d'actions ayant été demandées par 3 804 834 particuliers (hors les salariés) pour 14,8 millions d'actions mises en vente.

En conséquence, les pouvoirs publics ont pris deux mesures. Les ordres d'achat qui n'ont pas été classés prioritaires par la loi, c'est-à-dire les ordres non prioritaires des particuliers - catégorie B - et les ordres des organismes de placement institutionnels - catégorie C - ne pourront pas être servis. Seuls les ordres prioritaires de particuliers - catégorie A - pourront être servis, mais ils seront ramené à quatre titres maximum par personne (soit 1 620 F au total) au lieu des dix prévus initialement. Les ordres inférieurs à quatre titres seront intégralement honorés. En ce qui concerne les actions gratuites attribuées dans un délai de dix-huit mois, les sous-

cripteurs de quatre titres auront droit à quatre dixièmes d'action gratuite ou à leur équivalent.

En ce qui concerne les salariés, qui s'étaient vu réserver 3,5 millions de titres, soit 10 % de l'offre et 7,5 % du capital, ils ont été 18 403, y compris les anciens salariés, à demander 286 053 titres, et leurs ordres ont été classés prioritaires. Quant à la tranche internationale, 6 298 314 titres, soit 18 % de l'offre et 13,5 % du capital, elle sera soumise de 10 %, l'Etat faisant jouer le droit de préférence qui figure dans les statuts internationaux. C'est donc 5 668 titres qui ont été placés à l'étranger, dont 15 % en RFA, 25 % en Grande-Bretagne, 20 % en Suisse, 10 % dans le Benelux et 30 % dans le reste du monde.

En Grande-Bretagne, la vente de la compagnie d'aviation British Airways a été treize fois souscrite, la valeur des titres offerts s'élevant à 900 millions de livres (8 milliards de francs).

Télécommunications

Les Américains multiplient les pressions pour l'ouverture des marchés européens

Des responsables américains et européens ont discuté pendant trois jours à Bruxelles de l'ouverture des marchés des télécommunications, une de leurs pommes de discorde.

Malgré les chiffres montrant que les échanges de la Communauté européenne avec les Etats-Unis sont déficitaires de 500 millions de dollars par an dans le secteur des télécommunications (comme d'ailleurs dans l'électronique), les Américains estiment, en effet, que les marchés européens leur sont trop fermés. Cette critique vise, en particulier, la RFA, où le monopole de la Bundespost est inscrit dans la Constitution. Mais la France n'est pas en reste. Les Américains - qui avaient débouché à Bruxelles pas moins de trente-

cinq personnes - et leurs interlocuteurs européens sont convenus de poursuivre et d'intensifier leur coopération, dans le respect du principe du domaine des normes.

Les Américains semblent résolus à tout faire pour arriver à leurs fins : quelques heures à peine après cette réunion, le département des Commerce publiait un rapport mettant l'accent sur les dangers des associations avec des entreprises étrangères pour la fabrication d'équipements téléphoniques. A l'avenir, les Etats-Unis devraient éviter des « concessions unilatérales », estime le auteur du rapport, et si les pays d'origine des firmes en question permettent l'importation d'équipements similaires américains...

Dans le cadre du 3^e Salon de l'Assurance

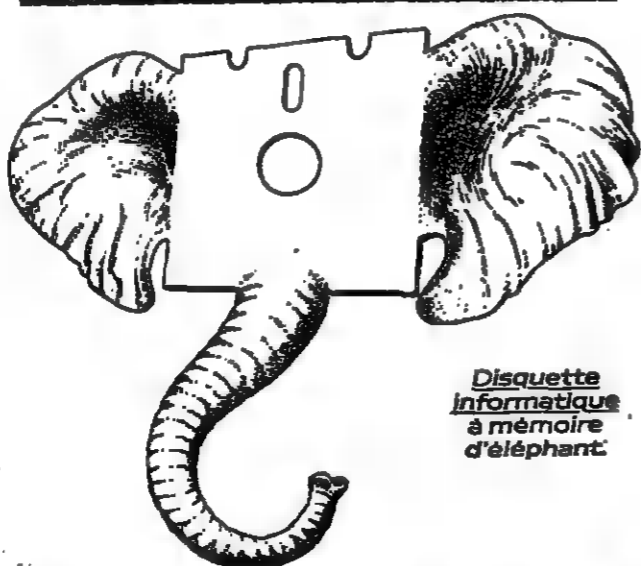
« ASSURE EXPO »

du 10 au 14 février 1987

PALAIS DES CONGRÈS
Porte Maillot - Paris

« Le Monde » organisera le vendredi 13 février de 16h à 18h (Salle Havane) un forum qui a pour thème : « Evolution de la protection sociale des Français ». Avez-vous des idées, y a-t-il des solutions ? Débat animé par Guy Herzlich, journaliste au Monde.

ETES-VOUS SUR D'AVOIR CHOISI LA BONNE ASSURANCE CONTRE LES PERTES DE MEMOIRE INFORMATIQUE ?



Disquette informatique à mémoire d'éléphant.

Pour tout savoir sur les besoins en assurances de votre système informatique, rendez-vous le 12 février à Assure Expo. Le 3^e Salon de l'Assurance se tient du 10 au 14 février 1987 au Palais des Congrès, Porte Maillot, avec chaque jour des forums d'information sur tous les thèmes clés de l'assurance et lots à 10 000 F en SICAV. Pour obtenir le programme détaillé du Salon, consultez votre Minitel: 3615, Code VSD ou téléphonez au (1) 48.24.76.01. Assure Expo: l'assurance de tout savoir sur l'Assurance.

ASSURE EXPO 87

SOCIAL

La CFDT cherche à refaire sa cohésion sur le dos du gouvernement

Toujours animé, souvent tendu, parfois conflictuel, le conseil national de la CFDT qui vient de s'achever semble avoir laissé scier la direction de la confédération (Le Monde du 6 février). En se présentant les résultats à la presse, le mardi 9 février, M. Edouard Maire a mis en avant une « volonté d'unité interne qui compte tous des dockers éternellement, est assez remarquable ». Quant à M. Jean-Paul Jacquier, rapporteur à cette réunion, il a affirmé que « la CFDT a misri ». « Notre conseil national, a-t-il lancé, nous a fait progresser tous ensemble... »

Le conseil national de la CFDT semble s'être joué en deux temps. Dans une première partie, la direction a eu à essayer quelques « réprimandes sèches et motivées », avec des critiques de fond dont certaines ont été, souvent par la bande, M. Maire (qui est resté silencieux). Du mouvement étudiant aux conflits du secteur public en passant par le projet de la CFDT - « arrêtons de jouer la mouche du coche de la société française », a demandé M. Nodin pour la réintégration de M. et l'attitude face au gouvernement, tout y est passé, sans éviter les redites, avec un ton souvent dur.

Dans un second temps, la direction confédérale, qui avait déjà désamorcé certaines critiques avec le rapport de M. Jacquier et avait préalablement durci le ton vis-à-vis du gouvernement, a su rebondir et calmer le jeu. Présentant une résolution générale plutôt musclée, elle a accepté de surcroît un bon nombre d'amendements. Le résultat (74,4 % de votes pour, 4,5 % contre et 21,1 %

d'abstentions) n'est pas le plus glorieux de l'équipe de M. Maire, qui le 10 février a réécrit, dépassant plusieurs reprises la barre des 50 %. Mais il traduit une volonté d'éviter le conflit ou de dramatiser à l'excès les enjeux sociaux.

De savants dosages

Ainsi, plusieurs organisations ont partagé moitié moitié leurs mandats entre les « pour » et l'abstention comme l'énergie, les finances, la chimie, l'interco, le Languedoc, les Pays de Loire. Certaines se sont livrées à de savants dosages : Rhône-Alpes (25 % pour, 25 % contre et 50 % d'abstentions), le SGEN et l'Auvergne (25 % d'abstentions et 75 % pour), les PIT et les transports (65 % d'abstentions et 35 % pour). Mais si la Province de Lorraine s'est abstenue et si la CFE-Intérieur a voté contre, des opposants traditionnels à M. Maire ont tenu compte de l'évolution confédérale. Parmi eux, un peu plus de la moitié de ses mandats en votes « pour ». (Le reste en abstentions) et l'union régionale parisienne qui avait partagé en 75 % pour et 25 % contre. Savants alchimie!

Le texte de la résolution marque, en effet, un changement radical dans le gouvernement et son attitude vis-à-vis du gouvernement et des syndicats. Il porte « une lourde responsabilité dans la dégradation du climat social ». L'évidence, le cocktail de libéralisme économique, de dirigisme social et de répression ne permet pas de répondre aux problèmes posés à notre pays. Une motion sur l'aménagement du temps de travail (adoptée à 74,4 % pour, 4,5 % contre et 21,1 %

d'abstentions) n'est pas le plus glorieux de l'équipe de M. Maire, qui le 10 février a réécrit, dépassant plusieurs reprises la barre des 50 %. Mais il traduit une volonté d'éviter le conflit ou de dramatiser à l'excès les enjeux sociaux.

Le texte de la résolution marque, en effet, un changement radical dans le gouvernement et son attitude vis-à-vis du gouvernement et des syndicats. Il porte « une lourde responsabilité dans la dégradation du climat social ». L'évidence, le cocktail de libéralisme économique, de dirigisme social et de répression ne permet pas de répondre aux problèmes posés à notre pays. Une motion sur l'aménagement du temps de travail (adoptée à 74,4 % pour, 4,5 % contre et 21,1 %

MICHEL NOBLECOURT.

Un rapport au Conseil économique et social

Un programme expérimental de lutte contre la pauvreté

Faire de la lutte contre la grande pauvreté une « priorité nationale », et mener donc des actions « cohérentes et globales » dans les domaines de l'emploi et de la formation, du revenu, du logement et de la santé, c'est ce que propose un rapport présenté le mardi 10 février, au Conseil économique et social par le père Joseph Wresniski, animateur de l'association ATD-Quart monde, qui se consacre à l'aide des plus démunis.

Le phénomène de la grande pauvreté est difficile à mesurer : selon le rapport, il est souvent le résultat de « cumul » des différentes formes de précarité - ressources trop faibles, absence de logement convenable, chômage de longue durée, défaut de couverture sociale, absence de qualification, formation insuffisante - que les statistiques ne parviennent pas à rassembler : on ne l'apprécie que de manière indirecte, à travers le recours aux prestations d'aide sociale, à l'aide médicale gratuite (AMG), aux différents services distribués, ou aux difficultés constatées dans l'un ou l'autre domaine.

S'appuyant sur différentes enquêtes de l'INSEE et extrapolant les données locales, le rapport estime à 2,5 millions le nombre de ménages d'un demi-SMIC pour vivre, à 400 000 le nombre de personnes de ce statut (dont la moitié doit avoir accès à l'aide médicale, comme l'ATU des services sociaux), et que 200 000 à 400 000 personnes ne disposent pas de logement insalubre ou de fortune. Enfin, 7 % des appelés au service national maîtrisent mal la lecture et l'écriture. Le cumul de ces handicaps conduit à la marginalisation.

Le rapport propose d'une part de mettre en place, sous l'égide de l'INSEE, un système d'identification de la grande pauvreté, d'autre part de lancer une expérience pilote dans dix départements.

Dans ces départements, une action « coordonnée » serait menée à la fois avec les services sociaux (avec le développement de l'aide sociale dans les quartiers les plus démunis) et une préparation des enfants et des familles, la formation profession-

nelle et l'emploi (avec des programmes de formation « à la carte »), le logement, la santé (par des examens médicaux périodiques). Ce programme devrait être accompagné du versement d'une « prime différentielle » garantissant un « plancher de ressources » de 2 000 F au minimum pour une personne seule, de 3 000 F pour un couple, dans le montant serait versé à l'insertion plus large que les conventions actuelles, par l'Etat avec les collectivités locales; l'expérience menée à l'échelle par ATD-Quart monde avec ses familles pendant treize mois a montré que ces familles ont payé leurs dettes et cherché à trouver du travail.

Une commission de coordination interministérielle, placée auprès du premier ministre, serait chargée de mettre en œuvre ce programme, qui pourrait servir de base à une action généralisée soutenue, par une loi d'orientation; il s'agit, selon le père Wresniski, de créer une « commission nationale » pour la lutte contre la pauvreté.

Une convention va être signée pour être signée des contrats de conversion

Les conventions de conversion prévues pour accompagner les nouvelles procédures de licenciement économique (Le Monde du 12 février) vont pouvoir être signées. Les participants sociaux, réunis au sein de la nouvelle AGCC (Association pour la gestion des contrats de conversion), présidée par M. Alain Delou (CFIC), se sont mis d'accord, le 5 février, sur la rédaction d'un projet de convention. Celle-ci devrait être officiellement signée le 12 février par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Une autre convention, de gestion collective, devra être passée entre l'AGCC et l'UNEDIC pour les frais de fonctionnement du dispositif. Un décret vient de donner les moyens d'une convention qui consacrerait la mise en œuvre des contrats de conversion.

Ce procédé permet d'ouvrir toutes les possibilités offertes par la nouvelle loi du 30 décembre sur les licenciements économiques. Selon les agences de l'ANPE et les AGCC, de nombreuses entreprises ont accepté de signer ces conventions, qui ne peuvent être saisies, faute de textes d'application. Des syndicats s'en seraient inquiétés, afin d'obtenir le bénéfice de mesures d'accompagnement social pour les licenciés.

La convention prévoit les moyens de financement des actions de formation réalisées dans le cadre des congés de conversion. La somme forfaitaire de 1 000 F par salarié licencié sera versée à l'entreprise quand la formation sera décidée. Les versements pour la formation des licenciés seront de cinquante. L'engagement à fournir un fonds de roulement de 100 millions de francs. Il sera, en outre, une somme chaque trimestre, au vu des dépenses effectives, dans une provision pour la période à venir, et l'équivalent de deux mois de fonds de roulement.

Sur ces hypothèses, les conventions de conversion pourraient bénéficier de 20 000 à 30 000 salariés licenciés par an, mais les mesures sont prévues pour un objectif de 21 000. Les études réalisées par l'UNEDIC envisagent un coût de 10 000 F par licencié, ce qui, par conséquent, une dépense de 1 milliard de francs et 100 millions de francs de cotisations étaient signés en une année.

Cours par correspondance cours oraux et conférences à Paris Sessions de formation

ÉCOLE DE PSYCHO-GRAPHOLOGIE

ORGANISME PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE, FONDÉ EN 1972

12, rue de la Chapelle - Paris 18^e

B. J. - Dép. LM 84220 CHARENTON

Tél. : (1) 43-76-72-01

Préparation à la profession de graphologue

Conventions de formation par correspondance inscriptions reçues toute l'année

Documentation gratuite

Analyses, collections, bilans de pers.

سكننا من الاجل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Banque Européenne d'Investissement

INSTITUTION DE DROIT PUBLIC CRÉÉE PAR LE TRAITÉ DE ROME ÉTABLISSANT LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
Siège provisoire : 100, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg
Télégrammes : 28.800.000.000 d'Etats

**EMPRUNT 8,50 %
FÉVRIER 1987
DE F 1,5 MILLIARD NOMINAL**
REPRÉSENTÉ PAR 300.000 OBLIGATIONS DE F 5.000 NOMINAL

Prix d'émission : 98,70 %, soit F 4.785 par titre.

Date de règlement : 23 février 1987.

Taux de rendement : **9,10 %**

Durée : 12 ans.

Amortissement normal : Les obligations seront amorties en totalité le 23.2.1999 par remboursement au pair. Avant ce terme, il sera procédé

en vertu de la loi de finances rectificative du 12 juillet 1986, les intérêts du présent emprunt, versés à des bénéficiaires ayant un non leur domicile fiscal en France, sont exonérés de la retenue à la source prévue par l'article 119 bis du Code Général des Impôts. Le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués sous la seule déduction des impôts que la loi met ou pourra mettre obligatoirement à la charge des porteurs.

Amortissement anticipé : par remboursement. Autorisé par rachat en Bourse, possible d'offres publiques d'achat ou d'échange d'obligations.

Régime fiscal : S'agissant d'un emprunt émis en France et, de plus, en vertu de l'article 25 de

la loi de finances rectificative du 12 juillet 1986, les intérêts du présent emprunt, versés à des bénéficiaires ayant un non leur domicile fiscal en France, sont exonérés de la retenue à la source prévue par l'article 119 bis du Code Général des Impôts. Le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués sous la seule déduction des impôts que la loi met ou pourra mettre obligatoirement à la charge des porteurs.

Cotations : à la Cote Officielle (Bourse de Paris).

Une fiche d'information qui a reçu le visa 87-40 du 4-2-1987 de la Commission des Opérations de Bourse, a été publiée par l'Agence Economique et du 9 février 1987.

صكنا من الاصل

Etranger

Grèves et manifestations au port de Gênes

La « forteresse communiste des quais »

NOTE de notre correspondant

Le port de Gênes, le plus important d'Italie, est, depuis plus de deux mois, le théâtre d'une vive agitation qui a connu un moment particulièrement intense, le lundi 9 février. En bordure de quais quasiment désertés par les navires, une manifestation des quelque trois mille deux cents dockers avait lieu à l'heure où prenaient ses fonctions un « commissaire du gouvernement » nommé l'avant-veille par l'autorité publique un événement sans précédent dans l'histoire maritime de la péninsule.

Depuis près de vingt ans, le port de Gênes présente en raison de coûts d'exploitation trop élevés, largement dus à un mode d'organisation qui voit le chargement et le déchargement des bateaux organisés par la « compagnie unique des travailleurs portuaires », une corporation dominée par les éléments les plus durs, syndicalement et politiquement, de la CGIL, le syndicat d'obédience communiste. Cette compagnie est en principe autogérée. Son « conseil » ou président, que les « caporaux » d'équipe ne sont pas seulement pleins pouvoirs mais ont constamment fait valoir les droits de leur corporation à participer largement à la gestion des activités du port.

Cumulée à des salaires substantiels et à une organisation des tâches sur la base d'équipes pléthoriques (mais en fait jamais au complet, la pratique d'un deuxième emploi étant la règle), la situation a accentué depuis vingt ans la décadence d'un port qui était naguère un des tout premiers de la Méditerranée. L'Etat devait combler les déficits imposants de gestion.

Il lui fallait réagir. Dans la plupart des ports, des arrangements ont été trouvés avec les organisations syndicales en vue d'aboutir à une augmentation de la productivité. Mais à Gênes divers éléments se sont conjugués pour entraver la conclusion d'un accord.

Destitution « de facto »

La conscience d'être un des plus anciens bastions ouvriers de la péninsule a certainement joué son rôle. Les rivalités politiques ont également pesé lourd entre « la forteresse communiste des quais » et un environnement municipal et régional, où le PC a été rejeté dans l'opposition aux élections administratives de 1985. Toutefois est-il que la « compagnie unique » s'est insurgée, début décembre, contre des décrets pris pour augmenter la productivité. Il est ensuivi plus d'un mois d'agitation et de grèves partielles. Le 15 janvier, les secrétaires nationaux des trois confédérations italiennes — outre la CGIL, la CSIL (démocrate-chrétienne) et la IUL (socialiste) — ont, fait sans précé-

dent, décider de signer eux-mêmes un accord avec l'autorité portuaire acceptant l'essentiel des dispositions qu'elle avait prises. M. Giorgio Benvenuto, secrétaire de la UIL, était peu après molesté par les dockers lors d'une réunion houleuse d'explication le 26 janvier. Le « conseil », M. Paride Balini, apposa lui-même sa signature sur le document, mais en précisant qu'il n'agissait ainsi que pour éviter la nomination d'un commissaire au gouvernement aboutissant à une destitution de facto des dirigeants de la « compagnie unique ». Cela n'a pas permis au travail de reprendre.

C'est à cette situation assimilée à une « interruption de service public » qu'a répondu la nomination, d'un officier de la capitainerie du port en remplacement provisoire de l'état-major de la compagnie des dockers. D'où les manifestations de lundi. Mais la CGIL, qui a bataillé ferme ces dernières années pour réintégrer les revendications de sa base dans des limites compatibles avec les équilibres économiques, entend bien continuer de peser de tout son poids pour une reprise normale des activités.

JEAN-PIERRE CLERC.

Le tourisme au secours des finances extérieures de l'Espagne

La balance des paiements espagnole a enregistré un excédent de près de 20 millions de dollars en 1986 contre un déficit de 8,6 millions en 1985, indique la banque d'Espagne. Ce bon résultat a été obtenu en dépit d'un déficit commercial qui s'est creusé pour atteindre 8,3 millions de dollars, soit 12,5 % de plus que l'année précédente. Une dégradation par le bas puisque les importations ont baissé de 3,6 % et les exportations de 7,4 %. Le doublement des investissements étrangers en Espagne et, surtout, le niveau record des recettes touristiques engrangées en 1986 sont venus au secours des comptes extérieurs du pays.

MADRID de notre correspondant

« Une année réellement spectaculaire ! » : le ministre des transports, du tourisme et des communications, M. Abel Caballero, ne cachait pas sa satisfaction en présentant officiellement les résultats de l'année touristique qui vient de s'achever.

Jamais depuis 1978 l'Espagne n'avait connu une telle poussée dans ce secteur. L'augmentation des revenus tirés du tourisme a été, en 1986, de 47,8 % en dollars, de 21,3 % en pesetas, soit, en termes réels, de 11,8 %. Le nombre total de visiteurs a augmenté de 9,6 %, atteignant 47,3 millions de personnes, soit 1,2 visiteur par habitant. Quant au nombre de touristes proprement dits (c'est-à-dire d'étrangers dont le séjour dépasse vingt-quatre heures), il est supérieur de 8,5 % à celui de 1985. En fonction des pays d'origine, la progression la plus importante est celle des touristes britanniques : + 27,8 % (un résultat

inspiré si l'on tient compte de la dépréciation de la livre par rapport à la peseta), et de ceux originaires des pays scandinaves — + 15 % en moyenne. Le nombre de touristes américains, en revanche, a décliné de 22 %. Pourquoi l'Espagne est-elle plus que jamais le lieu de prédilection des vacanciers ? D'une part, estime-t-on à Madrid, parce que la reprise économique en Europe occidentale, d'où sont originaires la grande majorité des visiteurs se rendant en Espagne, s'est traduite en 1986 par une augmentation de la part du budget des ménages consacrée aux loisirs. Et de l'autre parce que l'Espagne conserve un rapport qualité-prix qui reste plus avantageux que celui de ses rivaux européens. Il est significatif que la concurrence qui précède aujourd'hui les responsables du tourisme espagnol soit davantage celle de pays « bon marché » (Tunisie, Maroc, Turquie) que celle de l'Italie ou de la France.

THERRY MALINAK.

Les Etats-Unis vont alléger les procédures d'exportation de haute technologie

Le Congrès américain a commencé à préciser, le lundi 9 février, les moyens que les Etats-Unis entendent utiliser pour alléger les restrictions sur les exportations de haute technologie. Première étape d'un plan plus vaste destiné à renforcer la compétitivité des exportateurs américains, le projet de M. Baldrige vise essentiellement à limiter l'« obstruction bureaucratique ». Ses principaux points, qui entreront dans la législation commerciale proposée au Congrès d'ici à la fin du mois, sont les suivants :

— Accélération de la procédure d'obtention de licences à quatorze jours en moyenne contre vingt jours en 1986.

— Allègement de la liste des produits soumis à licence préalable. Disparaîtront ainsi les contrôles imposés sur les ventes d'équipements aux gouvernements étrangers ainsi que sur les exportations de faible technologie vers les pays du « monde libre ». Les cas de réexportation d'un pays du COCOM à un autre membre de cette organisation coexistent à la vente de produits stratégiques aux pays communistes et réunissent tous les membres de l'OTAN, à l'exception de l'Islande, ne seront plus soumis à autorisation préalable :

— Concentration des pouvoirs de décision au sein du secrétariat au commerce pour éviter les retards provoqués par les discussions avec le Pentagone ou d'autres agences gouvernementales.

An total, M. Baldrige estime que ces nouvelles dispositions permettront de réduire de 20 % la demande d'autorisations préalables qui, actuellement, s'impose dans cent vingt mille cas par an. Une étude, citée par le secrétaire au commerce, estime que cette procédure fait perdre chaque année quelque 9 milliards de dollars de commandes étrangères à l'industrie américaine.

● Accord de la CEE sur le mouton néo-zélandais. — Les ministres de l'Agriculture de la CEE ont donné leur aval, le lundi 9 février à Bruxelles, à la prolongation de l'accord en 1980 sur les exportations de viande ovine néo-zélandaise vers l'Europe. La Nouvelle-Zélande pourra augmenter ses exportations vers la France de 10 % par an en 1987 et 1988, et s'engager à ne pas exporter vers l'Irlande (ces deux pays étant considérés comme « zones sensibles »). En 1980, la Nouvelle-Zélande s'était engagée à limiter ses exportations vers la CEE à 248 000 tonnes par an. En 1984, les livraisons sur le marché français ont été de 3 500 tonnes. — (AFP.)

SICAV DU GROUPE CIC

	Date de création	Actif net (en millions de francs)	Valeur liquidative (en francs)	Dernier coupon payé (en francs)	Performance par rapport au 31.12.86
SICAV ACTIONS					
SNI	28.09.70	519	442,38	13,82	+ 22,31 %
CREDINTER (internationale)	28.09.70	519	442,38	13,82	+ 22,31 %
UNILIPON	28.09.70	519	442,38	13,82	+ 22,31 %
SICAV IMMO (valeurs immobilières)					
SICAVIMMO	15.02.71	1.160	701,00	31,32	+140,21 % + 30,85 %
FRANCIC REGIONS (SEI, France, CEA, Motory)					
FRANCIC REGIONS	16.11.86	85	1.001,82	-	N.S.
TECHNOCIC (valeurs françaises, japonaises et du Pacifique)					
JAPACIC	12.06.84	500	161,76	4,39	+ 69,34 % + 45,85 %
SICAV OBLIGATIONS					
RENTICIC (valeurs étrangères)					
EUROCIC (obligations étrangères)	22.06.80	222	9.565,23	559,59	+ 85,26 % + 22,56 %
AURECIC (valeurs liées à l'or)					
AURECIC	16.12.85	748	1.286,12	-	+ 22,26 %
OBELICIC (obligations françaises)					
JEUNE PARGNE (diverses)	17.03.86	128	228,98	-	+ 13,30 %
SICAV COURT TERME					
SECURICIC (obligations françaises)					
MONECIC (régularité)	01.04.82	2.917	5.745,14	1 mois	+ 10,34 %
EPARCIC (projet terme, coupon rétro)					
EPARCIC	03.07.84	1.840	2.832,45	6 ans à 2 ans	+ 15,48 %

Indice moyen des Sicav actions du Groupe CIC (base 100 le 31.12.85) : 321,13

● Ce coupon représente le solde de l'exercice 1986, payé en janvier 1987 et à compter de février 1987, soit le 30.10.1986. D'après les lois : (1) par 10 le 18.10.86, (2) par 20 le 4.12.86, (3) par 25 le 28.12.86.

Création de la Sicav TRÉSORCIC. Le 19.11.1986 a été créée TRÉSORCIC, Sicav court terme placée de droit au sein de l'Institut National de la Bourse et du placement de leur trésorerie à nos côtés, sous le nom de Valeur Trésorerie au 31.12.1986 : F 102.081,71.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous au gérant de la banque du Groupe CIC le plus proche de votre domicile ou retournez ce coupon à Chamaix Jollet (D.E.F.G.), BP 207, 61, rue de la Victoire, 75452 Paris Cedex 03. Tél. (1) 42.80.93.23.

groupe cic

ETES-VOUS SÛR D'AVOIR CHOISI LA MEILLEURE FAÇON D'ÉPARGNER ?

Porte-monnaie aspirateur. Pour amasser de l'argent facilement.

Pour tout savoir sur les produits épargne de l'Assurance, rendez-vous les 12 et 14 février à Assure Expo. Le 3^e Salon de l'Assurance se tient du 10 au 14 février 1987 au Palais des Congrès Porte Maillot avec chaque jour des forums d'information sur tous les thèmes clés de l'Assurance et des lots de 10000 F en SICAV. Pour obtenir le programme détaillé du Salon, consultez votre Minitel : 3615, Code VS Douz Téléphonez au (1) 46.24.76.01.

Assure Expo : l'assurance de tout savoir sur l'Assurance.

ASSURE EXPO 87

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

FONSICAV

Situation au 31 décembre 1986

Actif net (en millions de F): 1784,8

Répartition de l'actif net :

- obligations françaises: 77,3%
- autres actifs: 22,7%

Valeur liquidative : 10293,35 F

Établissements placeurs: Trésor Public, Caisse des dépôts

Société d'investissement à capital variable gérée par la Caisse des dépôts

L'Oblig

Situation au 31 décembre 1986

Actif net (en millions de F): 118,6

Répartition de l'actif net :

- obligations françaises: 86,6%
- autres actifs: 13,4%

Valeur liquidative : 10115,44 F

Établissements placeurs: Caisse d'épargne Écroul, Trésor Public, Caisse des dépôts

Société d'investissement à capital variable gérée par la Caisse des dépôts

Controverse sur la banque et la monnaie

140 pages 58 Francs

par Jacques RIBOUD

auteur de "MÉCANIQUE DES MONNAIES"

L'impuissance à corriger le désordre monétaire a pour origine des conceptions erronées sur la monnaie : sa création (à 90 % par les banques), son fonctionnement.

Jacques RIBOUD entreprend de le montrer. Un travail de démolition nécessaire pour ouvrir la voie à des idées neuves.

Collection de la R.P.P. REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

Etranger

En URSS

Les directeurs d'entreprise bientôt élus ?

MOSCOU de notre correspondant

La Pravda du dimanche 8 février a publié le texte du projet de statut de l'entreprise d'Etat présenté le 26 janvier lors du plénum du comité central. Ce texte va être soumis à la discussion populaire dans les mois qui viennent. Mais ne soit encore s'il sera ensuite directement transmis au Soviet suprême ou d'abord adopté par une conférence nationale du parti.

d'usine, seraient désormais élus ou désignés - à bulletin secret ou à main levée - par les travailleurs réunis en assemblée générale.

Le principe de l'élection des responsables économiques figure dans certains textes mais n'a jamais été réellement appliqué jusqu'ici. On remarquera que le choix reste ouvert entre deux modes de scrutin très différents. Les chefs d'entreprise seraient un mandat de cinq ans renouvelable, mais leur désignation devrait de toute façon être approuvée par leur ministère de tutelle. Les contremaîtres et les chefs d'équipe seraient élus pour une durée de deux à trois ans.

Bricoler les bilans

Le projet affirme, d'autre part, le principe d'autonomie financière des entreprises qui est en totale contradiction avec le concept de planification centralisée, lequel est également rappelé. D'un côté, le « fonds » à partir duquel sont

versés les salaires est censé être alimenté par les « bénéfices » de l'entreprise. De l'autre, celle-ci doit obéir aux « directives » et aux « normes économiques » à long terme du plan. Il s'agit une fois de plus de réaliser le quadrature du cercle.

La réforme est en fait plus ou moins en vigueur depuis le 1^{er} janvier et crée une pagaille considérable dans le système de production, qui les ont affectés dans la parodie des planificateurs de Moscou, bricolent leurs bilans pour faire apparaître des « bénéfices » à peu près compatibles avec le message salariale qu'ils ont traditionnellement l'habitude de distribuer. Comme on est en pays soviétique et non dans la République de Pologne, chacun s'arrange à Moscou comme en province pour que tous les chiffres coïncident à peu près avec le nouvel « esprit » dans lequel les résultats doivent désormais être présentés.

D. Dh.

CEE

Accord des Douze sur les taux à l'exportation

BRUXELLES Communautés européennes de notre correspondant

La CEE a désormais une position commune pour ce qui concerne les taux à l'exportation. Les douze ont convenu de signer un accord qui fixe les taux minima auxquels peuvent être accordés des crédits publics à l'exportation. Le problème central est celui des crédits liés à l'exportation. Ces crédits peuvent être accordés à des taux inférieurs à ceux inscrits dans le consensus. Mais certains pays industrialisés, et singulièrement le Japon, abusent de cette faculté.

Pour ramener plus de discipline dans les rangs, les Etats-Unis et la Communauté demandent que la part minimum de l'aide des crédits liés soit relevée de 25 % aujourd'hui à 30 %, puis à 35 %. Mais comment calculer cette part ? Comment éviter que les pays à monnaie forte où les taux du marché sont très bas ne soient pas favorisés par rapport à ceux où les taux d'intérêt pratiqués sont plus élevés ? La se trouvant la pomme de discorde entre les Douze.

Lundi, leurs ministères des finances, réunis à Bruxelles, sont parvenus à un compromis : la part de taux proposée dans un contrat donné sera établie en prenant en considération des taux d'intérêt différenciés selon le pays membre fournisseur ; en d'autres termes, en tenant compte dans chaque cas des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La RFA, les Pays-Bas et, pour des raisons différentes, la Grèce ont voté contre. Mais ils ont été mis en minorité, et le mandat confié à la Commission européenne, qui négocie au nom des Douze, a pu de la sorte être complété.

Ph. L.

Chômage : légère progression en 1986

L'Europe des Douze comptait 16 448 600 chômeurs à la fin du mois de décembre 1986, selon les statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), soit + 1,9 % en un mois et + 1,4 % en un an.

Sur l'ensemble de l'année, le nombre moyen de chômeurs inscrits a été de 16,1 millions contre 15,8 millions en 1985. L'accroissement du nombre des sans-emploi qui a été de 260 000 en 1986, avait été de 615 000 en 1985, de 1 million en 1984 et de 1,6 million en 1983. Ce sont les femmes qui sont les victimes de cet accroissement (+ 5,2 %), le chômage masculin ayant légèrement diminué (- 0,7 %). On a enregistré un recul de 110 000 du nombre moyen de jeunes chômeurs dans la Communauté (à l'exception du Portugal), tandis que la situation des chômeurs de plus de vingt-cinq ans s'aggravait avec 343 000 inscrits supplémentaires.

En moyenne annuelle, et pour les neuf pays dont les données sont disponibles, le taux de chômage par rapport à la population active s'établit à 11,2 % contre 11,1 % en 1985, 10,9 % en 1984 et 10,4 % en 1983. L'Irlande vient en tête avec 18,4 %, suivie de l'Italie avec 13,9 %, la Belgique (12,6 %), les Pays-Bas (12,4 %) et la Grande-Bretagne (12,1 %). En dessous de la moyenne, se trouvent la France (10,8 %), la République fédérale d'Allemagne (8,1 %), le Danemark (7,6 %) et le Luxembourg (1,5 %). Toujours en moyenne annuelle, la Grèce comptait 108 100 demandeurs d'emploi, l'Espagne 2 758 600 et le Portugal 367 900.

POURQUOI TANT DE GENS PORTENT-ILS DES RECEPTEURS D'APPEL? A QUOI LEUR SERVENT-ILS? ET D'OU VIENNENT-ILS?

Au cours des cinq dernières années, le récepteur d'appel est passé du simple émetteur de "bip" à un appareil de réception de messages portatif multifonction de grande sophistication.

A l'heure actuelle Motorola fabrique des récepteurs d'appel capables de recevoir, afficher, mettre et rechercher en mémoire des numéros de téléphone, des cours, des prix, des dates et des rendez-vous.

Et si le répertoire fonctionnel de ces appareils remarquables s'est accru, leur taille et leur poids par contre ont diminué.

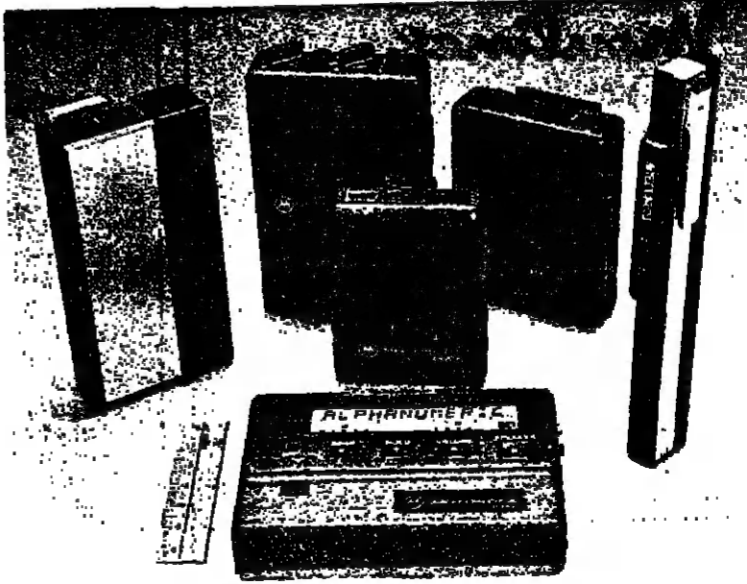
De ce fait les utilisateurs de récepteurs d'appel sont aujourd'hui plus nombreux que jamais. Quant à l'usage qu'ils en font, la variété possible est aussi étendue que leur imagination le permet.

Il n'y a qu'une chose qui ne semble pas avoir changé en ce qui concerne les récepteurs d'appel. C'est la raison pour laquelle on s'en sert. Cette raison, en un mot, c'est la productivité. En termes simples, le récepteur d'appel vous aide à en faire plus en moins de temps.

Depuis que Motorola a construit son premier récepteur d'appel en 1956, elle demeure un leader dans le développement de cette technologie d'un équipement dont le marché est en expansion rapide. Nous sommes aujourd'hui le premier fabricant mondial de récepteurs. Notre production comprend presque cent modèles différents qui vont du récepteur le plus petit du monde, pas plus grand qu'un stylo dans votre poche, au modèle de niveau sonore maximum que les brigades de sapeurs-pompiers utilisent ainsi que certaines industries.

Pour la France, les récepteurs d'appel ne forment qu'une partie de nos activités. Avec nos installations à Angers et à Toulouse, nous sommes engagés dans la conception et la production d'une large gamme de produits avancés dans l'électronique. Et notre réseau commercial en France ne compte pas moins de 16 bureaux.

Motorola est l'une des plus grandes sociétés mondiales dans le domaine de l'électronique. Nous travaillons sur les cinq continents. Et sur tous nos marchés, nous partageons un souci profond de bien servir nos clients, dans le domaine des radiocommunications (parole et données), des ordinateurs, des semiconducteurs et dans les composants électroniques pour la défense, l'aérospatiale, l'automobile et le marché industriel.



Ils font "bip", ils affichent, ils mettent en mémoire, ils rappellent et certains ont même un signal silencieux. L'année dernière, Motorola a fabriqué plus de ces récepteurs remarquables que n'importe quelle société au monde.

MOTOROLA Un leader mondial en électronique de pointe

سكزا من الاجل

سكنا من الامم

Transports

Point Air dispose d'un mois pour garantir la sécurité de ses avions

La compagnie aérienne Point Air, filiale de l'association de voyages Le Point de Mulhouse, dispose d'un mois pour faire à la direction générale de l'aviation civile (DGAC) des propositions sur la sécurité de ses avions de nature à permettre une levée de l'interdiction de vol qui les frappe (Le Monde daté 8-9 février).

Le rapatriement des clients du Point bloqués à la Réunion par la mesure d'interdiction a commencé. Un Airbus de la compagnie Luxair a effectué déjà deux rotations entre Saint-Denis de la Réunion et Mulhouse. L'un des passagers déclarait à l'embarquement : « On s'acharne contre Le Point. Cela sert à quoi puisque Air France est hors de prix. Veut-on que nous ne revenions plus à la Réunion ? » Le ministre a décidé que Point Air pourrait affréter d'autres avions à condition qu'elle n'exerce « aucune responsabilité directement ou indirectement liée à la sécurité ».

L'interdiction de vol du Point. Le SNPL (Syndicat national des pilotes de ligne) l'approuve. Le syndicat FO d'Air France rappelle qu'il « avait été à l'initiative d'une grève en juillet 1986 contre l'introduction des compagnies privées dans la desserte des DOM et notamment de Point Air sur les lignes de la Réunion ». Enfin, le Syndicat national des officiers mécaniciens de l'aviation civile (SNOMAC) ressort une lettre d'octobre 1985, adressée au ministre responsable, où il répertoriait une liste d'irrégularités commises en 1983 et en 1984 par Point Air.

Les syndicats des personnels navigants se sont félicités de la décision.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



INFORMATION SICAV AU 31 DÉCEMBRE 1986 BANQUE WORMS

Table with 8 columns: Sociétés d'investissement à Capital Variable, HAUSSMANN EUROPE, HAUSSMANN FRANCE, HAUSSMANN OBLIGATIONS, HAUSSMANN ÉPARGNE, HAUSSMANN COURT TERME, HAUSSMANN ASSOCIATIONS, HAUSSMANN OBLIGATIONS. Rows include ORIENTATION, ACTIF NET (MF), VALEUR LIQUIDATIVE, PERFORMANCE, RÉPARTITION DE L'ACTIF.

COFIMEG

Les produits locatifs de la société se sont élevés en 1986 à 164,6 millions de francs qui représentent, à patrimoine constant, une progression annuelle de plus de 6 %.

BANQUE WORMS

Dans le cadre de la coopération entre les banques françaises et les pays de l'Afrique de l'Ouest, la Banque Worms, la Banque internationale pour l'Afrique occidentale, le Crédit lyonnais et la banque Indosuez ont signé le 27 janvier 1987 le renouvellement d'une convention de dépôt de 268 millions de francs.

BANQUE WORMS

Participaient à cette réunion : Pour la banque Worms, M. Marc Vuilleminet, le directeur général adjoint de la BIAO, M. Gérard Larrere de Moré, Pour le Crédit lyonnais, M. Jean-François Michel, Pour la banque Indosuez, M. Frédéric Ourbak.

Moulinex MOULINEX SA. Moulinex au présent : le redressement commercial se confirme. Moulinex au futur : différentes hypothèses à l'étude.

Table: VENTES CONSOLIDÉES PROVISOIRES DU GROUPE MOULINEX (en millions de francs). Columns: 1986, 1985, en %. Rows: Marchés français, Marchés étrangers, TOTAL.

Carnet des entreprises. M.M. Jacques Mayoux, président d'honneur de la Société générale, et Jean Peyrelevalde, président de la banque Stern et ancien président de la banque Indosuez, viennent d'accepter une mission d'assistance et de conseil auprès de L'Oréal.

BANQUE NATIONALE DE PARIS. Natio-Obligations Société d'investissement à Capital Variable. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 29 janvier 1987 sous la présidence de M. LOUVET, a approuvé les comptes de l'exercice 1986/1987.

BONGRAIN SA. Jean-Jacques Wallat a demandé à être déchargé de ses mandats d'administrateur délégué et de président du comité financier pour s'orienter vers de nouvelles fonctions.

Marchés financiers

Le groupe des Cinq estime qu'il n'y a pas d'urgence à se réunir

Les ministres des finances des pays du groupe des Cinq (Etats-Unis, Allemagne, France, Grande-Bretagne et Japon) estiment qu'il n'y a pas d'urgence à se réunir, a déclaré, le lundi 9 février, à Bruxelles, le ministre luxembourgeois des finances, M. Jacques Poos, à l'issue d'une réunion des ministres de la Communauté.

PARIS, 9 février

Sur un marché indécis, deux titres, Hachette et la Redoute, ont joué les vedettes lundi à la corbeille. Hachette, avec sa baisse de 4,8 %, a pesé sur l'indicateur instantané, en recul de 0,3 % en fin de séance.

NEW-YORK, 9 février

La tendance est demeurée faible à Wall Street dans un marché relativement calme. L'indice des valeurs industrielles s'est replié de plus de 10 points pour clocher à 2 176,74. Quelques 134,30 millions de titres se sont échangés lundi, contre 184,10 millions vendredi.

L'OPINION DE 1000 PERSONNES EN FRANCE POUR 5000 F AVEC LE TEST DES 1000. T. 20.55.14.01

CHANGES

Table: Dollar : 6,0750 F. Francs DM : 1,2200 DM. Francs Sfr : 1,2200 Sfr. Francs Lit : 1,2200 Lit. Francs Esc : 1,2200 Esc.

INDICES BOURSISERS

Table: PARIS (INSEE, base 100 = 31 déc. 1986). Valeurs françaises : 182,3. Valeurs étrangères : 182,3. NEW-YORK (Index Dow Jones) : 916.

MATIF

Table: Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 9 février. Nombre de contrats : 14 676. Columns: Cours, Echéances (Mars 87, Juin 87, Sept. 87).

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PROGRESSION DU CHEFFRE D'AFFAIRES DE BSN. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe BSN s'est élevé à 33,6 milliards de francs pour l'exercice 1986, contre 28,5 milliards de francs pour la période correspondante de 1985.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Table: COURS DU JOUR. Columns: Devise, Bid, Ask, Bid + on dép., Ask - on dép. Rows: \$E.-L., \$Can., Yen(100), DM, Florin, F.B.(100), F.S., L.(1000), £.

TAUX DES EUROMONNAIES

Table: SEUL, DM, F.B.(100), F.S., L.(1000), £. Columns: 6 1/4, 6 1/2, 6 3/4, 6 7/8, 6 1/2, 6 3/4, 6 1/2, 6 3/4.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS

9 FEVRIER Cours relevés à 17h 32

Main market table with columns for Valeurs, Cours, and % change. Includes sub-sections for 'Règlement mensuel' and various stock listings.

Table titled 'Comptant (adduction)' and 'Second marché (adduction)' showing various market data and indices.

Table titled 'SICAV (adduction)' and '9/2' showing data for investment funds and other financial instruments.

Table titled 'Droits et bons', 'Cote des changes', and 'Marché libre de l'or' showing exchange rates and gold market data.

MINITEL section with text: 'La gestion en direct de votre portefeuille personnel...'. Includes a handwritten note at the bottom: 'سكنا من الالمان'.

صكذامن الامل

Le Monde

ÉTRANGER 3 Le sort des otages occidentaux au Liban. 4 Les libérations de détenus devraient se poursuivre en URSS. 5 Haïti : premier anniversaire de la démocratie. - Nouvel épisode de l'« Irangate ».	POLITIQUE 6 M. Marceau Long est nommé vice-président du Conseil d'Etat. - M. Pons en Nouvelle-Calédonie. DÉBATS 2 Révoltes.	SOCIÉTÉ 8 Hold-up et prise d'otages à Marseille. 9 Défense : les arsenaux militaires en difficulté. - La dépréciation des forêts françaises.	CULTURE 10 Arts : contre la traite d'œuvres. - Musique : Paul Simon au Zénith. 11 Cinéma : les Festivals de Bordeaux et de Clermont-Ferrand. 12 Communication : clôture des candidatures pour le « 5 » et TV 6.	ÉCONOMIE 35 Le projet de loi sur l'assurance. 36 Le conflit du port de Gênes. 38 Point Air dispose d'un mois pour garantir la sécurité de ses avions. 38-39 Marchés financiers.	SERVICES Radio-télévision 14 Météorologie 14 Mots croisés 14 Loto sportif 34 Carnet 34 Spectacles 13 Annonces classées 18 à 28	MINITEL • Sondage : faut-il payer les chèques ? • Otages : Beyrouth au quotidien. • Télé : les émissions à ne pas manquer. Actualité, Immobilier, Médico, Bourse, Télémarketing, Lobbies. 36.15 Tapez LEMONDE
--	---	--	--	--	--	---

La visite en France du président du Congo

MM. Mitterrand et Sassou Nguesso ont exprimé des opinions un peu différentes sur le conflit du Tchad

Arrivé à Paris le lundi 9 février pour une visite d'Etat de trois jours, M. Denis Sassou Nguesso, chef de l'Etat congolais et président de l'OUA, a eu avec ses hôtes français des entretiens essentiellement consacrés au problème tchadien. Au cours d'un premier tête-à-tête, le président Mitterrand lui a dit que l'envoi de renforts français en hommes et en matériels, dans le cadre du dispositif « Epervier », répond à une mobilisation menaçante des Libyens mais ne signifie nullement que Paris ait changé de doctrine sur le fond de l'affaire. Il n'est pas question que les Français s'engagent au nord du seizième parallèle.

On dit dans la délégation congolaise que le président Nguesso a « compris » ce langage. Des différences d'analyse étaient néanmoins perceptibles dans les allocutions prononcées par les deux chefs d'Etat au cours d'un dîner officiel lundi à l'Élysée. M. Mitterrand a souligné qu'il n'y avait pas de comparaison à faire

entre « une armée d'occupation et la France qui a été appelée par un pays souverain ». « Que les occupants s'en aillent, sans perdre un instant, les troupes françaises s'en iront, a-t-il dit. Les opérations dans le Nord opposent des Tchadiens qui sont chez eux à des forces étrangères qui n'ont aucun titre à se trouver là (...) Le retour à la paix, c'est le retour à l'intégrité territoriale. »

Pour sa part, M. Sassou Nguesso a estimé que « le drame tchadien devrait être réglé par les Tchadiens eux-mêmes en dehors de toute ingérence étrangère ». Il a exprimé l'espoir que les démarches qu'il a entreprises avec le président Bongo, dans le cadre de la concertation africaine permettront de « faire entendre raison aux uns et aux autres ».

Dans « Face au public », une émission de France-Inter enregistrée samedi, à Brazzaville, et diffusée lundi 9 février, il devait déjà renvoyer dos à dos la France et le Liby, estimant

que les questions tchadiennes doivent être traitées « en dehors des ingérences extérieures, qu'elles soient libyennes, ou françaises ». Affirmant qu'il agissait auprès de Paris et de Tripoli « pour que, comme cela s'est passé en 1984, les troupes étrangères quittent définitivement le Tchad », il aurait dit que « les troupes françaises et libyennes devraient quitter le Tchad ».

En route vers Paris, le chef de l'Etat congolais avait fait lundi matin une courte escale à Alger, où il avait rencontré M. Goukoul Oueddet, ancien président du GUNT. La tentative de médiation du Congo n'est pas la seule. M. Drali Hassan Taj Eldeen, membre du Conseil suprême soudanais, est resté lundi à Khartoum à l'issue d'une visite de cinq jours en Libye, où il a rencontré le colonel Kadhafi. Il doit se rendre très prochainement à N'Djamena dans le cadre d'une mission de bons offices.

Entre Paris et Pointe-Noire des relations « fécondes et sereines »

POINTE-NOIRE
de notre envoyé spécial

Vingt-huit mètres plus bas, les eaux de l'Atlantique forment une faible boucle. La plate-forme pétrolière Emerald est située sur l'un des champs pétroliers les plus riches du monde. A cet endroit, le sous-sol marie forme près de 1 milliard de tonnes de pétrole. Mais le pactole, qui pourrait théoriquement assurer la prospérité économique du Congo, n'est exploitable que pour une infime partie. Elf, opérateur du pétrole congolais, exploite

actuellement quatre gisements dont le plus éloigné est situé à près de 60 kilomètres du port de Pointe-Noire. De Yanga, la plus grosse plate-forme, on aperçoit, sur la ligne brumeuse de l'horizon, d'autres installations pétrolières. Ce sont celles de l'Académie de Cabinda où les compagnies américaines exploitent le pétrole angolais.

A Pointe-Noire, la vie économique est entrée en léthargie. Avant la crise, chaque habitant de cette cité considérait une embauche à Elf-Congo comme le summum de la réussite sociale. Aujourd'hui, le

bureau de recrutement demeure portes closes. L'effondrement des prix du brut, conjugué à la dépréciation de la monnaie américaine, a conduit le groupe pétrolier à réduire ses activités, et l'Etat congolais est entré dans une période d'urgence économique.

Il n'est pas encore question de licenciements parmi les quelque 860 salariés congolais : la direction du groupe s'est contentée, en 1986, de supprimer une douzaine des 160 postes d'expatriés. « Une société privée serait déjà en liquidation », indique-t-on à Elf. Ce qui sauve Elf-Congo c'est qu'il fait précisément partie d'un groupe qui, pour l'instant, peut supporter des pertes.

La filiale congolaise a perdu près de 21 milliards de francs CFA en 1986 et, malgré de sérieux compressions budgétaires, les résultats ne seront guère meilleurs cette année. Pour l'Etat congolais qui, à partir des années 80, a fondé son développement sur l'exploitation du pétrole, les effets de la conjoncture sont bien plus dramatiques. Les recettes pétrolières, qui représentent plus de 80 % des recettes budgétaires, sont passées de 215 milliards de francs CFA à environ 110 milliards en 1986 et ne dépasseront pas 35 milliards cette année.

plan économique. On estime ainsi, de source occidentale, que les prêts dont Brazzaville a bénéficié en 1985 de la part des pays de l'Est ont atteint 1,3 milliard de francs CFA, alors qu'il n'y avait que 15 milliards de prêts. L'aide française publique dépasse 50 % de l'aide totale que reçoit le Congo.

Les relations entre Paris et Brazzaville ont, jusqu'à présent, été sérieusement affectées par les « liens privilégiés » existant entre le régime congolais et les pays socialistes, et notamment par la présence soviétique et cubaine relativement importante sur le territoire congolais.

Face aux quelque 420 coopérants des pays de l'Est, la France entendrait au Congo 430 assistants techniques, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la santé, contre 510 en 1983. Les échanges commerciaux entre les deux pays, qui représentent un peu moins de la moitié du commerce extérieur congolais, sont largement favorables à la partie française (bien que le solde soit en nette régression depuis quatre ans), les exportations congolaises sont représentées à 86 % par le pétrole, le reste des achats français étant notamment du bois (6,7 %), ainsi que du cacao, du café et du sucre. De son côté, le Congo importe surtout des produits alimentaires (des céréales notamment) et différents produits industriels. Les investissements français au Congo sont de loin les plus importants de ceux des partenaires étrangers de Brazzaville, mais ils sont consacrés à 90 % au secteur pétrolier et paraffinier.

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU PLUS BEAU VÊTEMENT PRIX EXCEPTIONNELS
avec la garantie d'un grand maître tailleur

PANTALONS
MESURE 700 F
A partir de

COSTUMES
MESURE 2150 F
A partir de

NOUVELLE COLLECTION
3000 tissus
Luxueuses draperies anglaises

Fabrication traditionnelle
TAILLEURS, JUPES, MANTEAUX PARDESSUS SUR MESURE
UNIFORMES ET INSIGNES MILITAIRES

LEGRAND Tailleur
27, rue du 4-Septembre, Paris - Opéra
Téléphone : 47-42-70-61.
Du lundi au samedi de 10 h à 18 h.

EN FANELLE, DOUBLÉ PANTALON 149 F, c'est la liquidation
... du stock des Entrepôts du Marais, des prix incroyables pour voir le local avant transformation : blazer pure laine, 399 F ; veste cachemire et laine, 489 F ; veste Harris tweed, 699 F ; loden autrichien, 699 F ; costume tissu Dormeur ou manteau cachemire et laine à partir de 749 F ! Également blousons, chemises, etc. Même en grandes tailles. Jusqu'au 21 février, 3, rue Pont-aux-Choux (3^e), lundi au samedi 10 h à 19 h. M^l St-Sébastien-Froissard.

BOURSE DE PARIS
Matinée du 10 février

Baisse : - 0,73 %

La Bourse de Paris est en baisse, le mardi 10 février au matin, l'indicateur de tendance étant de - 0,73 %. Parmi les principales hausses, on note Frimtemps (+ 3,53 %), Guyenne-Gascogne (+ 3,44 %), Cofimec (+ 1,99 %), Casino (+ 1,65 %), Skis Rossignol (+ 1,28 %).

En revanche, sont en baisse : Bouygues (- 3,37 %), Moulinex (- 3,04 %), Europe 1 (- 2,74 %), Laffarge-Coppes (- 1,87 %), et Michelin (- 1,85 %).

Valeurs françaises

	Cours précédent	Premier cours	Dernier cours
Astur	530	528	521
Agence Havas	2040	2045	2042
Air Liquide (L)	698	700	697
Banque Paribas	1082	1080	1089
Bouygues	2380	2345	2345
Bois de France	1322	1285	1282
B.S.N.	4856	4850	4820
Carrefour	3500	3485	3485
Changiers S.A.	1880	1880	1875
Club Méditerranée	685	685	687
Elf (St)	1425	1410	1410
Elf-Agip	390	381	388 50
Emilor	3489	3480	3490
Laffarge-Coppes	1425	1410	1408
Michelin	2955	2885	2900
Midi (St)	1580	1570	1569
Midi-Hennessy	2221	2212	2215
Novag Matras	1070	1070	1065
Oréal (St)	3870	3870	3860
Paros-Réa	1030	1030	1028
Peugeot S.A.	1239	1230	1217
Santel	805	789	800
Sonac Paris	758	750	751
Thomson C.S.F.	3320	3300	3300
Thomson C.S.F.	1444	1438	1430
Toshiba C.F.P.	481	478 50	477
T.S.T.	2220	2210	2210
Vallo	520	518	518

Appel au FMI

Devant l'urgence de la situation, le président Sassou Nguesso a été contraint de faire appel au Fonds monétaire international (FMI), ce qui, pour ce pays officiellement « marxiste légitime », constituait une sérieuse remise en cause de ses choix politiques et idéologiques. Cette orientation, qui s'est effectuée en dépit de pressions de l'Union soviétique et des vœux des membres du comité central du bureau politique du Parti congolais du travail (PCT), s'est concrétisée par la signature d'un accord avec le FMI, en juillet 1986, qui faisait suite à l'adoption, un an auparavant, d'un plan d'austérité.

Pragmatique, le chef de l'Etat a suivi l'évolution de la plupart des dirigeants « progressistes » du continent qui, tout en dénonçant l'« impérialisme » des pays occidentaux, sont bien obligés de constater que ceux-ci sont les seuls à pouvoir leur aider financièrement. Les liens politiques et idéologiques entre le Congo et les pays de l'Est restent étroits mais sont très tendus sur le

plan économique. On estime ainsi, de source occidentale, que les prêts dont Brazzaville a bénéficié en 1985 de la part des pays de l'Est ont atteint 1,3 milliard de francs CFA, alors qu'il n'y avait que 15 milliards de prêts. L'aide française publique dépasse 50 % de l'aide totale que reçoit le Congo.

Les relations entre Paris et Brazzaville ont, jusqu'à présent, été sérieusement affectées par les « liens privilégiés » existant entre le régime congolais et les pays socialistes, et notamment par la présence soviétique et cubaine relativement importante sur le territoire congolais.

Face aux quelque 420 coopérants des pays de l'Est, la France entendrait au Congo 430 assistants techniques, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la santé, contre 510 en 1983. Les échanges commerciaux entre les deux pays, qui représentent un peu moins de la moitié du commerce extérieur congolais, sont largement favorables à la partie française (bien que le solde soit en nette régression depuis quatre ans), les exportations congolaises sont représentées à 86 % par le pétrole, le reste des achats français étant notamment du bois (6,7 %), ainsi que du cacao, du café et du sucre. De son côté, le Congo importe surtout des produits alimentaires (des céréales notamment) et différents produits industriels. Les investissements français au Congo sont de loin les plus importants de ceux des partenaires étrangers de Brazzaville, mais ils sont consacrés à 90 % au secteur pétrolier et paraffinier.

Appel au FMI

Devant l'urgence de la situation, le président Sassou Nguesso a été contraint de faire appel au Fonds monétaire international (FMI), ce qui, pour ce pays officiellement « marxiste légitime », constituait une sérieuse remise en cause de ses choix politiques et idéologiques. Cette orientation, qui s'est effectuée en dépit de pressions de l'Union soviétique et des vœux des membres du comité central du bureau politique du Parti congolais du travail (PCT), s'est concrétisée par la signature d'un accord avec le FMI, en juillet 1986, qui faisait suite à l'adoption, un an auparavant, d'un plan d'austérité.

Pragmatique, le chef de l'Etat a suivi l'évolution de la plupart des dirigeants « progressistes » du continent qui, tout en dénonçant l'« impérialisme » des pays occidentaux, sont bien obligés de constater que ceux-ci sont les seuls à pouvoir leur aider financièrement. Les liens politiques et idéologiques entre le Congo et les pays de l'Est restent étroits mais sont très tendus sur le

Sur le vif

Téles chocs

Vous y compréhendez quelque chose, vous, à ces histoires de télé ? Qui reprend qui et avec qui ? Un chaton n'y retrouverait pas ses petits. Moi, tout ce que je vois, c'est que j'y suis pas. Non, c'est pas des blagues, nous au Monde on était en négociations avec une chaîne de gens. Il paraît que de ça, mon directeur, à la conférence des chefs : Ça marchait, ça marchait pas. Il y avait des jours avec et des jours sans. Là, maintenant, on n'est plus avec ceux avec qui on était, mais il se pourrait qu'on se mette avec ceux avec qui on n'était pas. C'est qui ces « qui », là ? Ils ont pas voulu me l'expliquer. Paraît que c'est trop compliqué pour moi.

En attendant, ce que je peux vous révéler, c'est qu'un état en chavirait avec Havas et RTL, s'il n'a pas un autre sigla, la CLT, je crois, pour décrocher la « 5 ». Havas, on lui a dit non. Pas nous, le Monde, quelqu'un, je sais pas qui, lui a dit : la « 5 », faut la laisser à Havas. Ça, qu'on sait, c'est qu'Havas a dit : bon, OK, je prends la Une. Mais la Une, Hachette était déjà dessus. Alors, ils s'y sont mis à deux. Après, Havas a dit : je vous compte faits, la Une, j'en veux plus...

Alors, à Europe 1, ils sont bien embêtés. Pourquoi ? Parce que eux, c'est Hachette, et eux aussi ils voudraient bien en faire de la télé, mais, tout seuls, ils peuvent pas, c'est trop cher. Et ils savent pas avec qui en faire. Il y a plus personne. Tous les autres, Hachette, Barlasconi, Suez, l'UAF, Roulé, pas Edmond, David — je vous les donne dans le désordre. — Seydoux. Publicis, la Lyonnaise, NFI, ils fricotent ensemble ou séparément, ils se disputent le « 5 » et le « 6 ». En plus, il y a Canal Plus qui veut faire un Canal Plus de plus. Mais c'est pas pour moi ni pour les collègues de RTL et d'Europe 1, c'est pour les gamins de trois à quinze ans.

Du coup, il y a Boulevard qui rigole aujourd'hui dans France-Soir : Pourquoi on fait pas pour la Une comme pour Saint-Gobain ou Paribas ? Génial, non ? Avec les cinq cents balles de la redaction, moi je m'achète une action, et ça y est, j'ai enfin un pied dans le télé. Ce matin, je cours frotter le papier sous le nez d'un copain au service économique, et il me fait : Ho là ! quelle cast ! Ballerou avait eu la même idée, figure-toi, mais maintenant que l'autre la lui a piquée, il est fou, il va la mettre au panier.

CLAUDE SARRAUTE.

Nomination de Jorge Lavelli au TEP

Jorge Lavelli est nommé à la direction du Théâtre de l'Est parisien (théâtre national). Il succède à Guy Rétyer à partir de juillet 1987, et pourra entrer en fonctions au début de l'année 1988. A cette date, les nouveaux bâtiments devraient être achevés. Ils comportent deux salles, dans lesquelles ont été aménagées une fosse d'orchestre et une modifiable, de deux cent cinquante places environ.

Guy Rétyer conserve la direction de la salle Gambetta, où il est installé depuis le début des travaux. Il y reste pour deux ans avec une subvention de 6 millions de francs.

Jorge Lavelli, né à Buenos-Aires, venu en France en 1961, avait obtenu en 1963 le prix des Jeunes Compagnies avec le *Marriage de*

Gombrowicz. Il a été l'un des premiers metteurs en scène dramatiques en France à aborder l'opéra — *Faust*, *Pelléas et Mélisande*, *Madame Butterfly*, *La Traviata*. — Il est également le premier à avoir tenté l'expérience du théâtre musical : *Orpheus*, à Avignon, en 1969. Il passe entre son travail sur les auteurs contemporains — Il a monté, en particulier, Arrabal, Copi, Jonsson... — et des grands classiques. Il vient d'obtenir un grand triomphe public avec sa mise en scène de *Songes d'une nuit d'été* à la Comédie-Française. — Ce ministre, M. François Léonard, a beaucoup apprécié. Il envisage de réaliser un projet ambitieux : une trilogie de Valle Inclán, *La Tragedia barbara*.

C.G.

M. Poillot nouveau directeur général du « Matin »

Le conseil d'administration du quotidien *le Matin*, réuni le 9 février, a nommé un nouveau directeur général et confirmé différents aménagements récents apportés à la structure de la rédaction du journal. C'est donc un ingénieur des travaux publics, M. Jean-René Poillot, proche de M. Paul Quilès, qui prend la direction générale du journal.

Après une expérience au sein de plusieurs entreprises de travaux publics, Jean-René Poillot avait été nommé chargé de mission en 1984 auprès de Paul Quilès, alors ministre de l'urbanisme et du logement, et avait suivi ce dernier au ministère de la défense en tant que conseiller technique. Depuis mars 1986, il s'occupait des problèmes de développement dans une filiale de l'Aérospatiale.

L'arrivée de M. Paul Quilès comme patron d'une société holding — Matin-Presses-Communication — regroupant des activités de presse écrite et de production de programmes radio et télévision, est désormais considérée comme vraisemblable. Les rôles du titre resteraient cependant confiés à M. Jean-François Pétus, PDG du *Matin*, la direction de la rédaction étant assurée de façon collective par Christian Fauves, Pierre Feydel, Philippe Labarde et Bernard Morot.

Le Matin, qui connaît de graves problèmes financiers — 52 millions de francs de déficit en 1986 pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 130 millions de francs — devrait procéder prochainement à une augmentation du capital social (actuellement 42 millions de francs), qui se trouverait pratiquement doublé.

Le numéro du « Monde » daté 10 février 1987 a été tiré à 512 282 exemplaires.

A B C D E F G

De Paris à Genève

Marché des mères des enfants retenus en Algérie

Le collectif « Défense des enfants enlevés » regroupe les mères dont les enfants sont retenus en Algérie par leur père, organisés du 10 février au 4 mars une marche de Paris à Genève, où se réunit la commission internationale des droits de l'homme, afin de lancer les négociations entre Paris et Alger. Il souhaite que soit rapidement trouvé un accord sur le droit de garde et de visite.

EN BREF

• Augmentation du nombre de détenus. — Il y avait 49 958 détenus dans les prisons métropolitaines, le 1^{er} février, contre 47 698, le 1^{er} janvier, soit une augmentation de 2,64 % en un mois et de 10,39 % en un an. Le nombre de prévenus, c'est-à-dire de personnes attendant un jugement définitif, était de 22 423 le 1^{er} février soit une proportion de 45,8 % par rapport au total des détenus.

• Hold-up à Paris = 5 millions de francs de butin. — Un hold-up a été commis dans la matinée du lundi 9 février au siège central du Crédit agricole d'Ile-de-France, 26, quai de la Rapée à Paris 75012, où une dizaine de malfaiteurs se sont emparés de 5 millions de francs.

Les bandes, qui ont vidé les coffres après avoir maîtrisé une vingtaine d'employés, ont pu saisir la banque sans être inquiétées et n'avaient pas été retrouvées mardi en fin de matinée.

La brigade de répression du banditisme a été chargée de l'enquête : « Ce hold-up a été exécuté par une équipe de gangsters très organisée des hommes de trente à quarante ans, qui n'en sont certainement pas à leur coup d'essai », émettent les policiers.

LES AMATEURS D'APPLE PROFITENT DES PRIX D'INTERNATIONAL COMPUTER LES SONT TOUJOURS DANS LE SIROP.

Un Macintosh Plus et un disque dur 20 Mo. SCSI compatible. 26.900 F HT. 31.900 F TTC.

INTERNATIONAL COMPUTER
La micro sans frontières

26, rue du Renard Paris 4^e • 42.72.26.26
64, av. du Prado Marseille 6^e • 91.37.25.03

Le Monde Infos-Spectacles sur Minitel 36-15 + ISLM

Une année scolaire aux U.S.A. avec Eurolangues

15 à 18 ans
Famille + High School
Plus de 18 ans
Collège

documentation sur demande
35, bd des Capucines 75002
Paris Téléphone (1) 42.61.53.35

Le Monde Infos-Spectacles sur Minitel 36-15 + ISLM

Une année scolaire aux U.S.A. avec Eurolangues

15 à 18 ans
Famille + High School
Plus de 18 ans
Collège

documentation sur demande
35, bd des Capucines 75002
Paris Téléphone (1) 42.61.53.35